



LA DENSITÉ DE POPULATION

UNE DENSITÉ QUI AUGMENTE UNE RÉPARTITION INÉGALE À TRAVERS LE PAYS

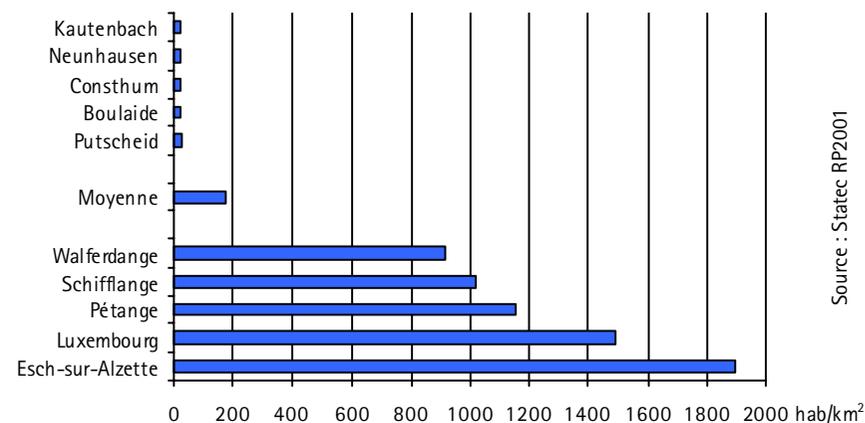
La densité moyenne de population du Luxembourg est actuellement de 170 habitants au km². Ce chiffre moyen est élevé du fait de la très forte densité d'Esch-sur-Alzette (1894 hab./km²) et de Luxembourg-Ville (1490 hab./km²), qui s'écartent beaucoup de la médiane (90 hab./km²).

Le Luxembourg a une densité de population relativement peu élevée au regard d'autres pays européens. En 2000, la densité de population de l'Allemagne s'élevait à 230 hab./km², celle de la Belgique à 336, et celle des Pays-Bas à 470¹. La Sarre², dont la superficie est égale à celle du Luxembourg, connaît une densité de 416 hab./km².

La capitale et ses voisines, Strassen et Walferdange, connaissent une densité supérieure à 500 hab./km². Cette forte densité touche également les communes formant la première couronne de Luxembourg-Ville (entre 200 et 500 hab./km²), puis dans une moindre mesure celles constituant la seconde couronne (entre 100 et 200 hab./km²). Les communes de l'ancien Bassin Minier sont également caractérisées par une importante densité de population : Esch-sur-Alzette et les communes qui l'entourent (Pétange, Differdange, Sanem, Schifflange, Rumelange et Dudelange). Enfin, la population de la Nordstad (Diekirch et Ettelbruck) est, elle aussi, très dense. S'y ajoutent les

communes longeant la Route du Nord et les petites villes comme Wiltz, Echternach et Grevenmacher.

Gr.1. Densité de population : moyenne et extrêmes



Source : Statec RP2001

Note de lecture : Kautenbach a une densité de population de 18 hab./km², alors que la moyenne nationale est de 170 hab./km².

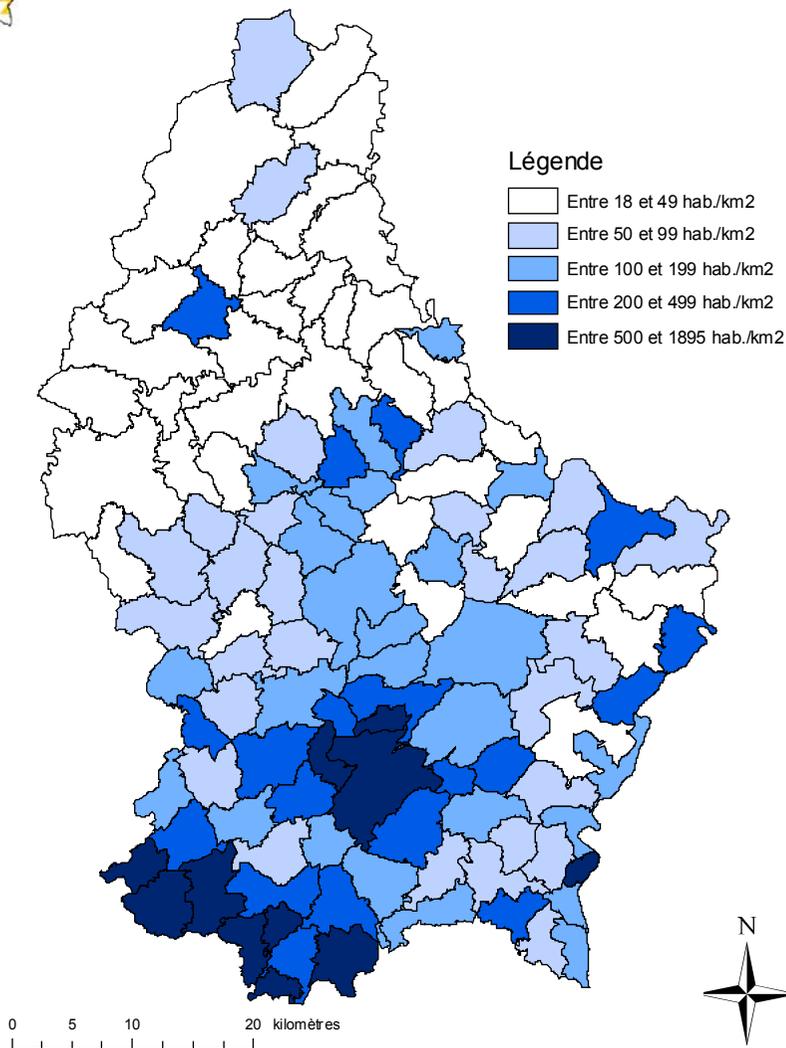
La densité de population du Luxembourg est en hausse : elle était de 141 hab./km² en 1981 et de 149 hab./km² en 1991. La plupart des communes ont connu une augmentation de leur densité de population depuis 1981. Burmerange a connu la plus forte hausse (116 %).

¹ STATEC, Le Luxembourg en chiffres 2002, p.12.

² Statistiques en bref sur la Grande Région, 2001, p.6.

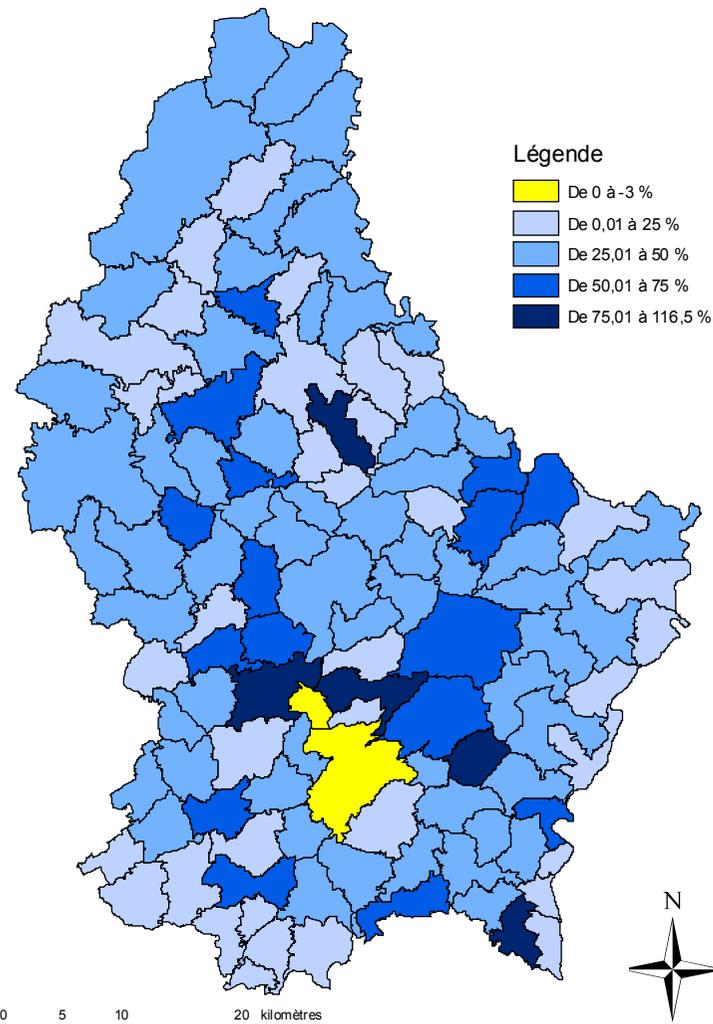


Carte 1 : Densité de population



Note de lecture : La commune d'Esch-sur-Alzette compte entre 500 et 1895 hab./km².

Carte 2 : Évolution de la densité de population entre 1981 et 2001



Note de lecture : Entre 1981 et 2001, la densité de population de la capitale a diminué tandis que celle de Kehlen a augmenté.

Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie

Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie



ÉVOLUTION DE LA POPULATION : 1981-1991 ET 1991-2001

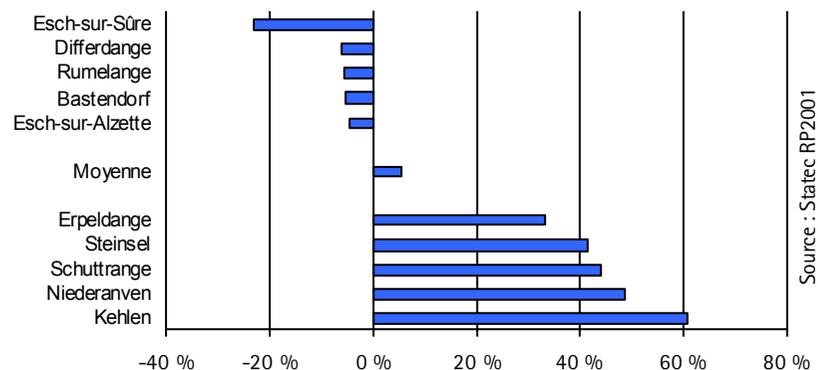
1981-1991 : FIN DE L'EXODE RURAL

1991-2001 : LA POPULATION DE TOUTES LES COMMUNES EN HAUSSE

Pendant les années 80, la population du Bassin Minier diminue (crise de la sidérurgie, attrait de la capitale...), tandis que les communes situées au nord de Luxembourg-Ville attirent un très grand nombre de nouveaux habitants. Cependant, la capitale perd des habitants et les communes de la petite couronne attirent peu, entre autres à cause de la saturation de l'immobilier et de la flambée des prix des logements. L'exode rural touche à sa fin et la population des communes du Nord du pays semble se stabiliser.

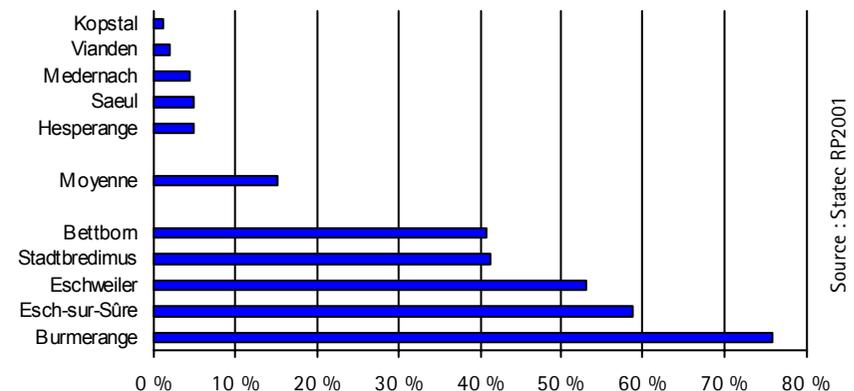
Entre 1991 et 2001, aucune commune ne perd des habitants. La capitale et ses alentours s'essoufflent (prix élevés de l'immobilier, empiètement des bureaux sur les logements), tandis que des communes du Nord, de l'Est et du Sud-Est enregistrent de fortes hausses. Il apparaît également que les communes situées le long d'axes routiers importants attirent de plus en plus de personnes. A noter que, contrairement à la décennie précédente, le Bassin Minier ne perd plus d'habitants.

Gr.2. Évolution de la population entre 1981 et 1991 : moyenne et extrêmes



Note de lecture : Entre 1981 et 1991, Esch-sur-Sûre perd 22,9 % de ses habitants, tandis que la population globale augmente de 5,5 %.

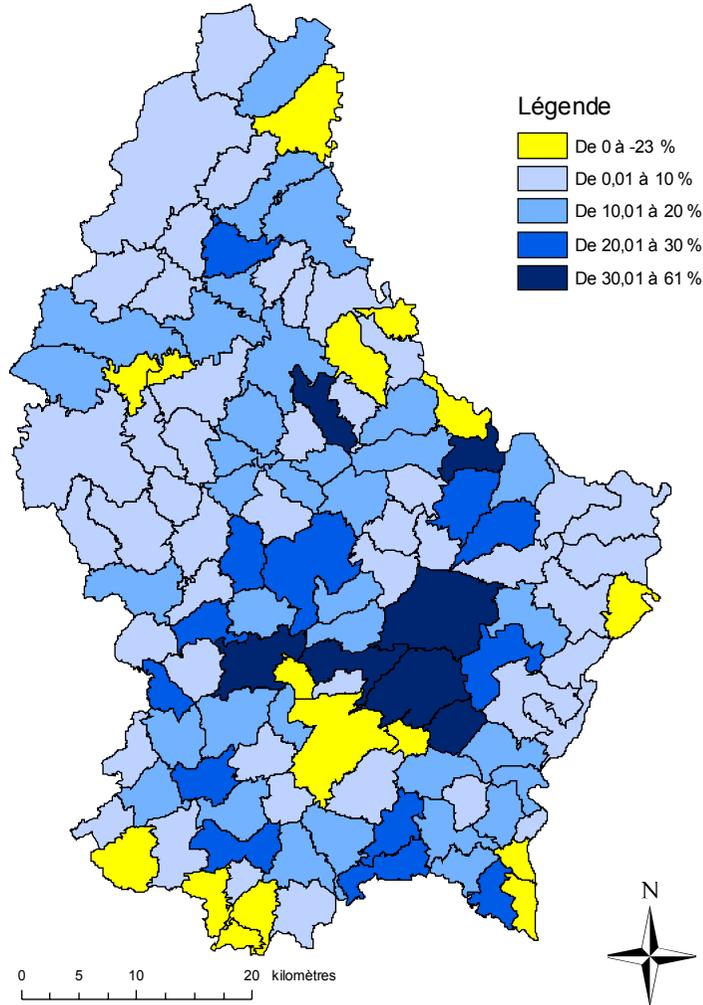
Gr.3. Évolution de la population entre 1991 et 2001 : moyenne et extrêmes



Note de lecture : La population de Bettborn augmente de 40,9 % tandis que la population totale a augmenté de 14,4 %. Pour Luxembourg-Ville et Esch/Alzette, les chiffres ont été calculés sur base des flux de la population (naissances et décès, migrations).

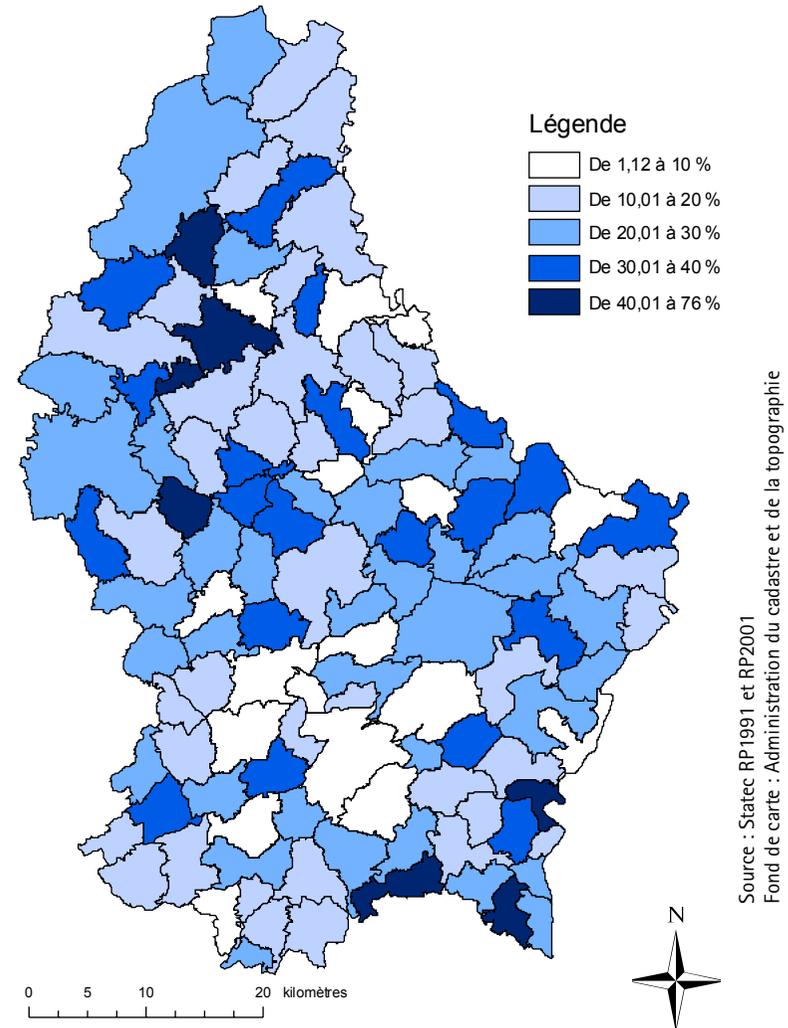


Carte 3 : Évolution de la population entre 1981 et 1991



Note de lecture : Entre 1981 et 1991, le nombre d'habitants de la capitale a baissé.

Carte 4 : Évolution de la population entre 1991 et 2001



Note de lecture : Entre 1991 et 2001, la population de la capitale a augmenté de moins de 10%.
Pour Luxembourg-Ville et Esch/Alzette, les chiffres ont été calculés à partir des flux de population.



L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES COMMUNES DEPUIS 1947

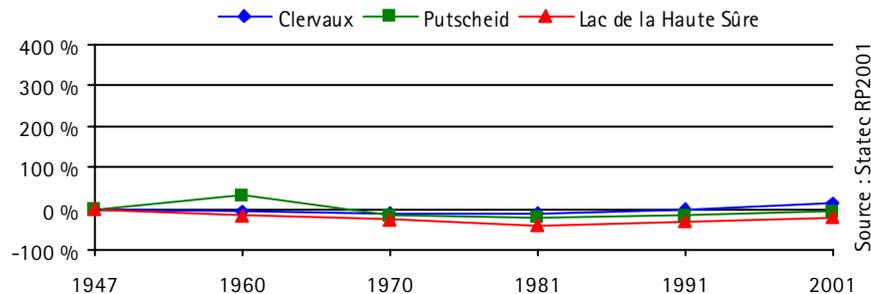
LA POPULATION DE QUELQUES COMMUNES DU NORD EN BAISSÉ

LA POPULATION DES COMMUNES FORMANT LES COURONNES DE LA CAPITALE EN FORTE HAUSSE

Entre 1947 et 2001, la population du Luxembourg a augmenté de 51 %, en passant de 291 153 individus à 439 539. Au niveau des communes, l'évolution n'a pas été homogène. Il est cependant possible d'identifier différentes tendances selon les régions.

Les communes du Nord ont en général connu une légère baisse de population à la suite de l'exode rural. Mais depuis les années 80, elles semblent à nouveau attirer des habitants. Néanmoins, certaines communes comptent toujours moins d'habitants qu'il y a 50 ans. Les communes de l'Est du pays présentent une évolution similaire.

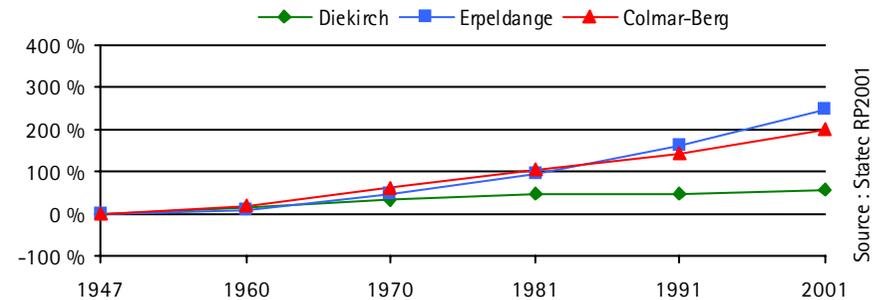
Gr.4. Évolution de la population de communes du Nord



Note de lecture : Putscheid a enregistré une hausse relativement forte entre 1947 et 1960, puis sa population a diminué jusqu'en 1981 avant d'augmenter légèrement.

Mises à part Ettelbruck et Diekirch, dont la population augmente peu, les communes longeant la Route du Nord et formant la Nordstad attirent de plus en plus.

Gr.5. Évolution de la population de communes de la Nordstad

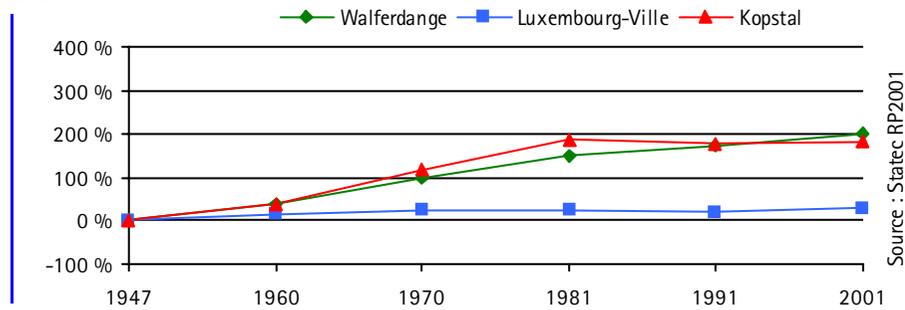


Note de lecture : La population de Colmar-Berg a augmenté de 199 % entre 1947 et 2001, c'est-à-dire qu'elle a triplé.

Si la population de la capitale évolue peu, celle des communes formant la première, puis la seconde couronne est en très nette progression. La première couronne a connu une très forte hausse, mais semble s'essouffler au profit de la seconde couronne.



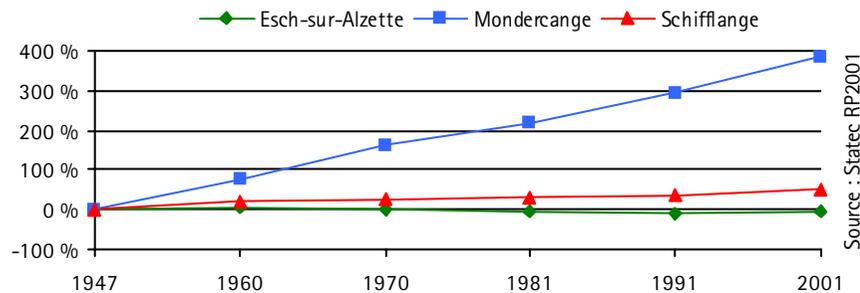
Gr.6. Évolution de la population de communes des couronnes de Luxembourg-Ville



Note de lecture : Depuis 1947, la population de Walferdange a triplé (hausse de 202 %).

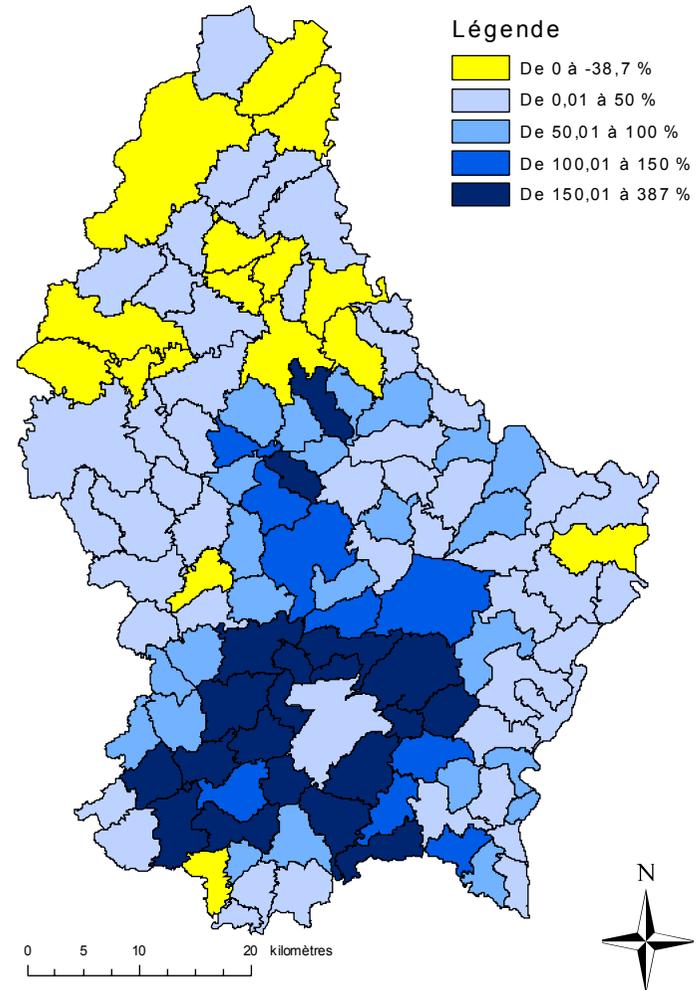
La capitale étend son influence jusqu'à certaines communes du Bassin Minier, qui connaissent des hausses de population fulgurantes. Les autres communes enregistrent des augmentations beaucoup moins importantes, parfois même ponctuées de légères baisses.

Gr.7. Évolution de la population de communes du Bassin Minier



Note de lecture : En 2001, la population de Mondercange est 5 fois plus importante qu'en 1947 (hausse de près de 400 %) ; entre 1947 et 1960, elle a augmenté de 76 %.

Carte 5 : Évolution du nombre d'habitants par commune entre 1947 et 2001



Note de lecture : Entre 1947 et 2001, la population de la capitale a connu une hausse inférieure à 50 %, tandis que celle de Wincrange a diminué.



PYRAMIDES DES ÂGES DES LUXEMBOURGEOIS ET DES HABITANTS DU LUXEMBOURG

L'HISTOIRE DE LA POPULATION AU XX^{ÈME} SIÈCLE À TRAVERS LA PYRAMIDE DES ÂGES UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DYNAMISÉE PAR L'IMMIGRATION

La pyramide des âges ne décrit pas seulement la population au moment de son enregistrement lors du recensement 2001, elle contient aussi la trace de l'histoire démographique du XX^{ème} siècle. Elle témoigne de l'évolution d'une population due aux variations de la mortalité et de la fécondité et de l'apport de l'immigration à travers le temps. On peut y déceler aussi les accidents de l'histoire, les temps de crise pendant lesquels la natalité a chuté, les temps de guerre avec ses victimes.

Dans les publications luxembourgeoises, les pyramides des âges sont présentées généralement par classes d'âge de cinq ans¹. Cette présentation a l'avantage de rassembler des classes d'un certain effectif. Notre présentation par année permet certes une analyse plus fine, mais est affectée, à cause des faibles effectifs, d'un certain « bruit statistique », c'est à dire de variations aléatoires. Notre commentaire se limitera donc à quelques grandes tendances aisément discernables.

Au Luxembourg, les variations démographiques sont fortement tributaires de l'immigration. Pour l'illustrer, nous présentons une série de

pyramides prenant en compte les différentes nationalités et les pays de naissance². Cette fiche propose une pyramide de l'ensemble des habitants du Luxembourg. Parmi cette population totale du pays nous distinguons, en rouge, les personnes de nationalité luxembourgeoise, encore appelées les ressortissants luxembourgeois. Le graphique 8 présente simultanément l'ensemble de la population, les Luxembourgeois et par soustraction de ces derniers à l'ensemble, la population des non-Luxembourgeois.

Comme l'histoire démographique du Luxembourg suit grosso modo celle des pays européens dont sont issus les immigrés, nous pouvons faire une première lecture globale pour l'ensemble de la population. La comparaison des deux côtés de la pyramide montre bien l'espérance de vie plus grande des femmes. Le déficit des naissances pendant la première guerre mondiale, marqué par un palier, se voit mieux du côté des femmes, parce que leur effectif est encore plus élevé. La baisse des effectifs masculins pour le début des années 20 correspond probablement au tribut que cette génération a dû payer pendant la deuxième guerre mondiale ainsi qu'à une espérance de vie plus faible que celle des femmes. La situation de crise économique

¹ Voir aussi fiches sur les nationalités.

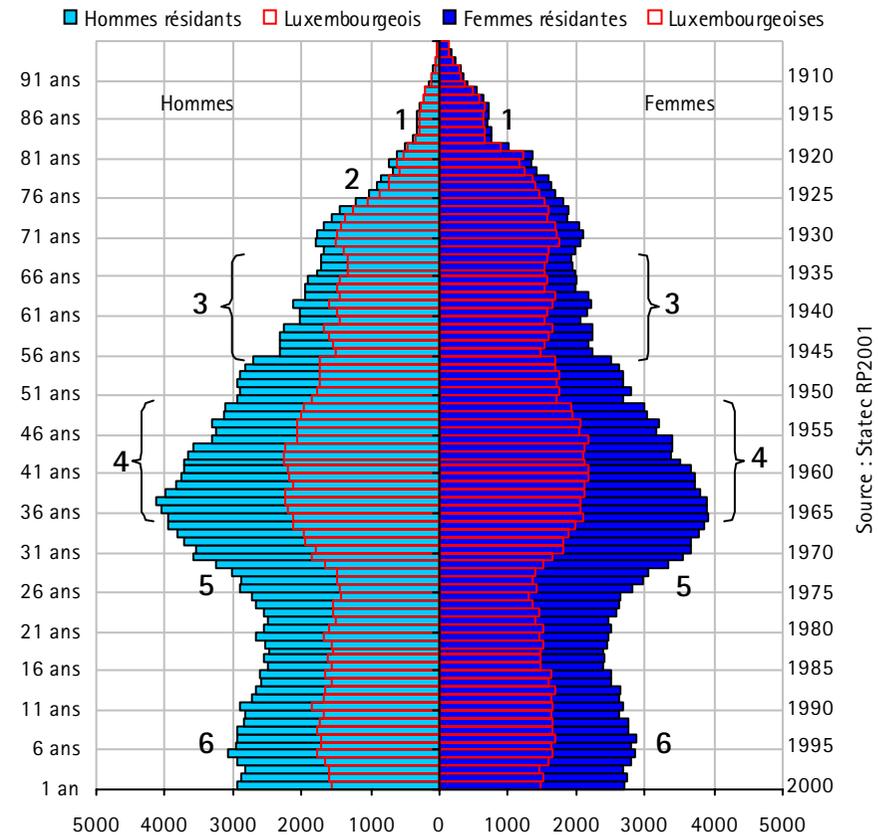
² Voir fiche « Pyramides des âges des ressortissants et immigrés d'Italie et du Portugal » et « Pyramides des âges des ressortissants et immigrés des pays limitrophes ».



des années 30 suivie de la guerre expliquent la faible natalité de cette période. Puis vient le baby-boom, débutant vers la fin des années 50, qui s'essouffle seulement vers la fin des années 60. Ce baby-boom est moins prononcé dans la population luxembourgeoise que dans la population étrangère. Les années 70 sont caractérisées par une forte dénatalité due entre autre à l'âge plus élevé des femmes au moment de la naissance de leur premier enfant. Même si la fécondité augmente, l'élargissement de la base de la pyramide s'explique par l'immigration. En effet la deuxième génération, les enfants d'immigrés, sont pris en compte dans la population résidente et ils sont nombreux.

Au sommet de la pyramide, au moins 80 % des plus de 70 ans sont de nationalité luxembourgeoise. La moyenne d'âge des résidents est de 37,6 ans alors que les Luxembourgeois sont légèrement plus âgés en moyenne (40,4 ans). Les étrangers sont donc un complément non négligeable à la croissance et au dynamisme de la population du Grand-Duché.

Gr.8. Pyramides des âges des Luxembourgeois et des habitants du Luxembourg



Note de lecture : Il y a 3800 hommes résidents dont 2000 Luxembourgeois âgés de 33 ans.

1. Déficit des naissances dû à la première guerre mondiale.
2. Pertes militaires de la deuxième guerre mondiale et espérance de vie plus faible que celle des femmes.
3. Chute des naissances pendant la crise des années 30 puis la deuxième guerre mondiale.
4. « Baby Boom ».
5. Effondrement de la natalité.
6. Influence de la deuxième génération, les enfants d'immigrés.



LES MOINS DE 20 ANS

LE POURCENTAGE DE JEUNES NE CESSE DE DIMINUER LES PORTUGAIS ET LES RESSORTISSANTS DE PAYS HORS UE SONT LES MIEUX REPRÉSENTÉS

Actuellement, un peu moins d'un habitant du Luxembourg sur quatre a moins de 20 ans. Au cours des cinquante dernières années, la part des moins de 20 ans a diminué, même si l'on assiste à une légère remontée depuis le recensement de 1991. Une natalité plus faible (autour de 13 ‰)¹ et une immigration forte gonflent la population d'âge actif.

Néanmoins, le Luxembourg connaît une proportion de moins de 20 ans supérieure à celles de l'Italie (20 ‰) et de l'Allemagne (21 ‰), et similaire à celles de la France (25 ‰) et de la Belgique (24 ‰)².

Tab.1. Évolution des indices de jeunesse et de remplacement

	1947	1960	1970	1981	1991	2001
Indice de jeunesse	28,0	27,6	29,3	26,2	23,1	24,5
Indice de remplacement	1,6	0,9	1,2	1,4	1,0	0,4

Source : Statec, Statistiques Historiques 1839-1989, RP1991 et RP2001

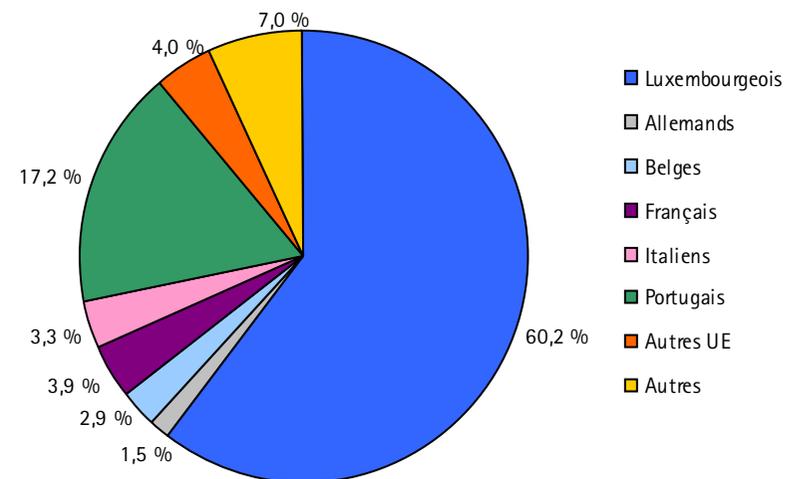
Note de lecture : En 1947, il y avait 28 ‰ de moins de 20 ans au sein de la population totale, et 1,6 jeune de 15 à 19 ans pour une personne de 55 à 59 ans.

¹ Statec, Le Luxembourg en chiffres, 2001.

² Eurostat.

L'indice de remplacement nous montre qu'en 2001, il y a deux fois moins de jeunes de 15-19 ans que de personnes de 55-59 ans. Il y a donc plus de personnes susceptibles de quitter le monde du travail que de personnes prêtes à y entrer. Ces chiffres sont cependant à nuancer car les frontaliers ne sont pas pris en compte, et l'immigration de travailleurs reste importante.

Gr.9. Répartition des moins de 20 ans par nationalité



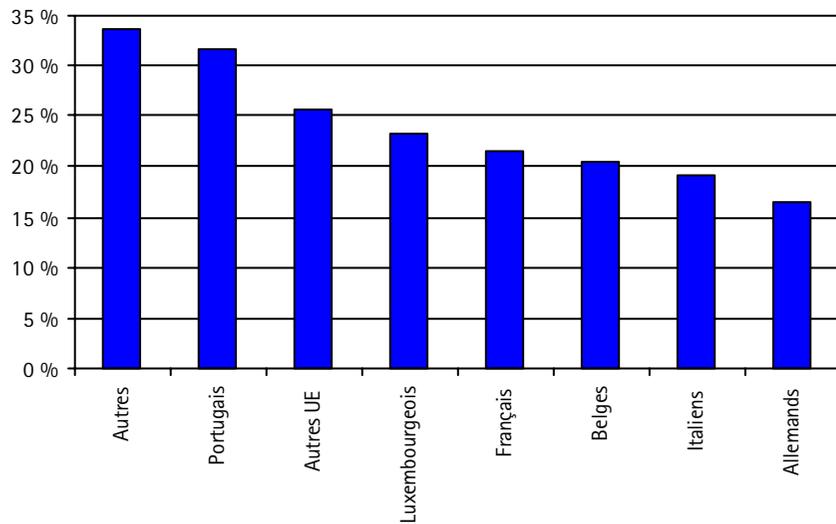
Source : Statec RP2001

Note de lecture : Au sein des moins de 20 ans, on compte 60,2 ‰ de Luxembourgeois.



Les Luxembourgeois représentent 60,2 % des moins de 20 ans. Les autres jeunes les mieux représentés sont les Portugais, avec 17,2 %. Les ressortissants des trois pays voisins et de l'Italie comptent proportionnellement moins de jeunes que les Luxembourgeois.

Gr.10. Proportion de moins de 20 ans par nationalité

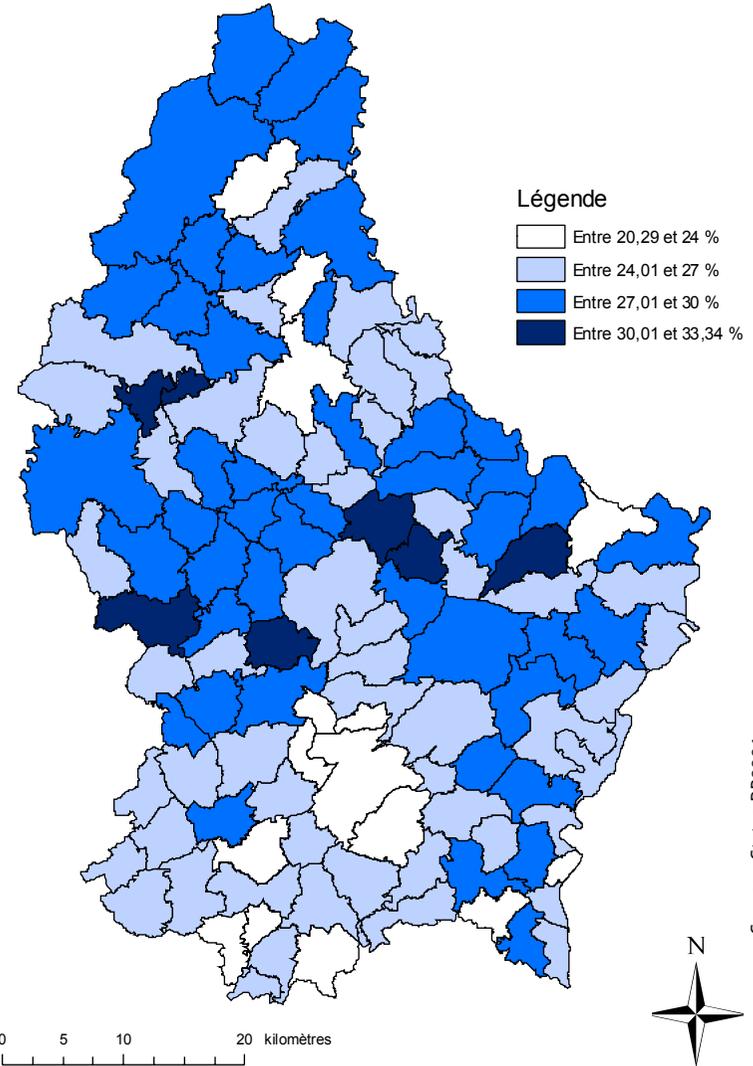


Source : Statec RP2001

Note de lecture : Parmi les Allemands résidant au Luxembourg, 16,5 % ont moins de 20 ans.

La carte montre que les jeunes sont peu présents dans la capitale et la première couronne, ainsi que dans le bassin sidérurgique. L'explication se trouve principalement dans la disponibilité de logements ou de terrains à bâtir pour les jeunes familles : à Luxembourg-Ville et dans les communes avoisinantes, ces familles sont confrontées à un marché de l'immobilier tendu.

Carte 6 : Pourcentage de moins de 20 ans



Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie

Note de lecture : Luxembourg-Ville compte entre 20,29 et 24 % d'habitants âgés de moins de 20 ans.



LES 60 ANS ET PLUS

POURCENTAGE STABLE DEPUIS 30 ANS PLUS DE 80 % DE NATIONAUX

En 2001, les personnes âgées de 60 ans et plus représentent un cinquième de la population résidante du Luxembourg. Plus élevée qu'en 1947 et 1960, cette proportion reste néanmoins stable depuis 1970, en grande partie parce que les immigrés viennent gonfler les rangs des actifs et non celui des personnes âgées. L'indice de dépendance, c'est-à-dire le nombre de personnes actives par retraité, reste lui aussi quasiment stable depuis les années 70.

Au niveau international, le Luxembourg est l'un des pays européens ayant les plus faibles indices de vieillesse¹.

Tab.2. Évolution des indices de vieillesse et de dépendance

	1947	1960	1970	1981	1991	2001
Indice de vieillesse	14,1	16,3	18,5	17,8	18,9	18,6
Indice de dépendance	4,1	3,4	2,8	3,1	3,1	3,1

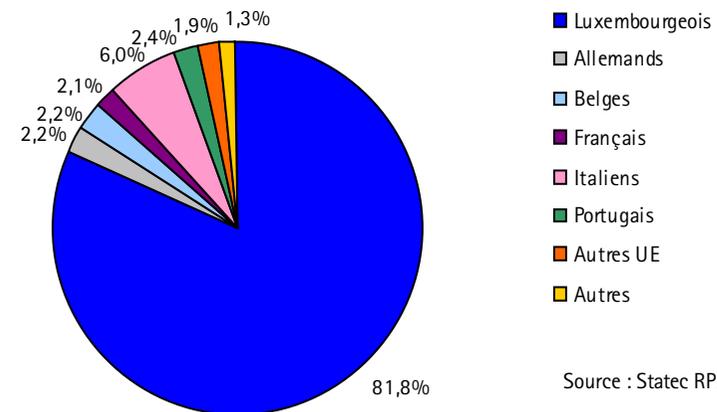
Source : Statec, Statistiques Historiques 1839-1989, RP1991 et RP2001

Note de lecture : En 1960, il y avait 16,3 % de personnes de 60 ans et plus ; et 3,4 personnes actives pour un retraité.

81,8 % des 60 ans et plus sont de nationalité luxembourgeoise. Les étrangers les plus représentés au sein des personnes âgées sont les Italiens, avec 6 %.

¹ Eurostat.

Gr.11. Répartition des 60 ans et plus par nationalité



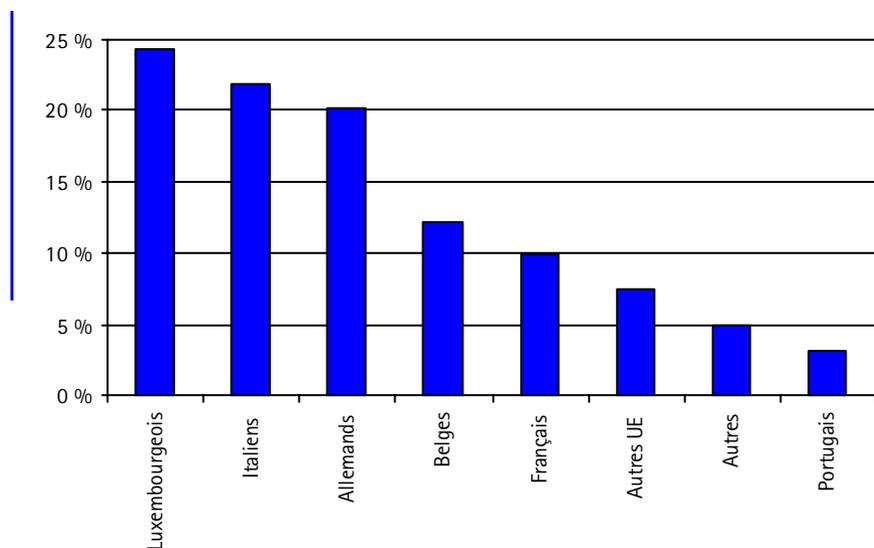
Source : Statec RP2001

Note de lecture : 81,8 % des personnes de 60 ans et plus sont de nationalité luxembourgeoise.

Proportionnellement, les Italiens comptent presque autant de personnes âgées que les Luxembourgeois. C'est le signe d'une immigration déjà ancienne. Les Portugais sont ceux qui connaissent le pourcentage de personnes âgées le plus bas. Leur immigration, relativement récente, est principalement composée de jeunes actifs qui ont des enfants ou qui fondent une famille au Luxembourg.



Gr.12. Proportion de 60 ans et plus par nationalité

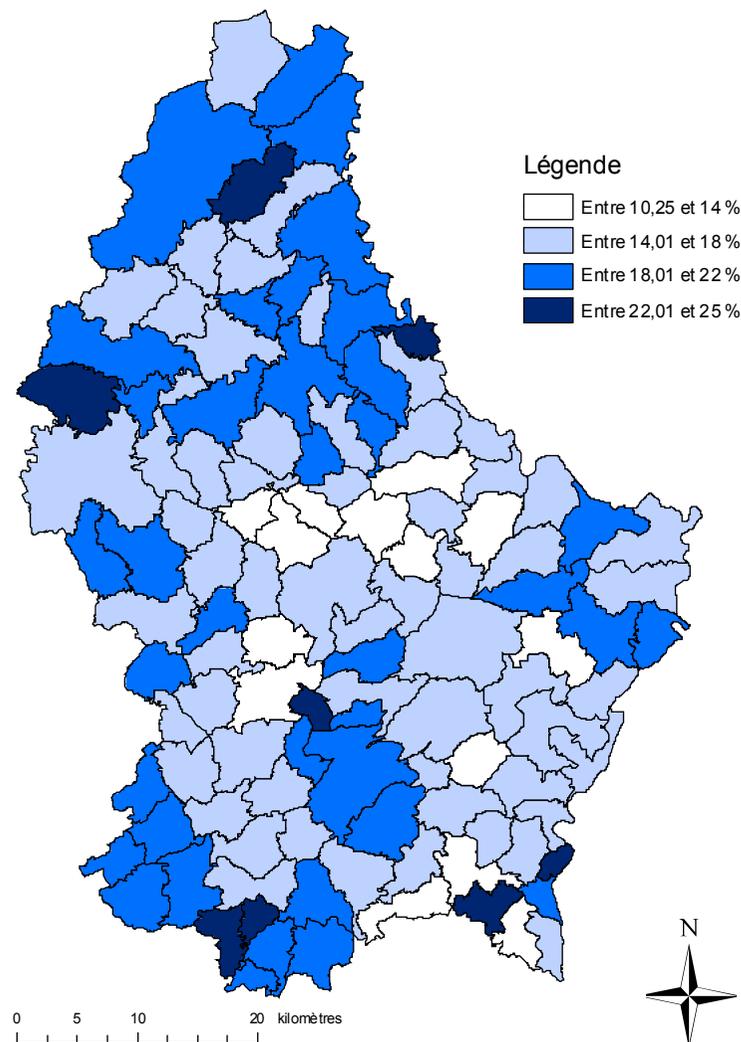


Source : Statec RP2001

Note de lecture : Parmi les Italiens, on compte 21,9 % de personnes âgées de 60 ans et plus.

Les personnes âgées sont davantage présentes dans les communes à caractère rural, touchées par l'exode rural des jeunes générations. Le bassin sidérurgique s'avère être également une région vieillissante : les ouvriers venus lorsque cette industrie était en pleine expansion sont aujourd'hui à la retraite, et la région est devenue peu attrayante pour les jeunes. A noter encore que dans certaines petites communes la présence d'une maison de retraite suffit pour brouiller les pourcentages considérés.

Carte 7 : Pourcentage de 60 ans et plus



Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie

Note de lecture : Luxembourg-Ville compte entre 18,01 et 22 % d'habitants âgés de 60 ans et plus.



LE PAYS DE NAISSANCE

DES LUXEMBOURGEOIS VENUS DE LOIN DES ÉTRANGERS BIEN DE CHEZ NOUS

Le pays de naissance est une variable simple donc bien renseignée, avec moins de 0,5 % de non-réponse, et son croisement avec la nationalité jette un éclairage intéressant sur la population du Luxembourg. En effet, environ 20 % des habitants n'ont pas la nationalité de leur pays de naissance. Ce taux augmente à 37 % pour les personnes nées hors de l'Union Européenne, chiffre qui s'explique tant par le passé colonial des pays concernés que par la plus grande motivation des ressortissants de ces pays à prendre la nationalité luxembourgeoise. La composition de la population est donc plus complexe que ne le veut l'imaginaire populaire qui prend souvent la nationalité comme point de départ pour construire deux groupes antagonistes : nous et les Autres.

Tab.3. Nationalité selon le pays de naissance

Pays naissance	Nationalité		
	Luxembourgeoise	Non-Luxembourgeoise	Ensemble
Luxembourg	87,4 %	12,6 %	100 %
Hors Luxembourg	13,0 %	87,0 %	100 %
Total	63,1 %	36,9 %	100 %

Source : Statec RP2001

Note de lecture : 12,6 % des personnes nées au Luxembourg n'ont pas la nationalité luxembourgeoise.

Parmi les personnes nées au Luxembourg, 12,6 % n'ont pas la nationalité luxembourgeoise. Parmi les personnes de nationalité non-

luxembourgeoise, 23,1 % sont nées au Luxembourg, tandis que 6,7 % des Luxembourgeois sont nés hors du Luxembourg.

Tab.4. Pays de naissance selon la nationalité

Pays naissance	Nationalité		
	Luxembourgeoise	Non-Luxembourgeoise	Ensemble
Luxembourg	93,3 %	23,1 %	67,4 %
Hors Luxembourg	6,7 %	76,9 %	32,6 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Statec RP2001

Note de lecture : 6,7 % des personnes de nationalité luxembourgeoise sont nées à l'étranger.

Étant donné que la question sur l'acquisition de la nationalité n'a pas été posée lors du recensement de 2001¹, on ne sait pas faire la différence entre les enfants de Luxembourgeois nés à l'étranger et les immigrés qui ont pris la nationalité luxembourgeoise. Nous pensons que le deuxième groupe est de loin le plus important, mais qu'il y a des différences considérables selon les pays.

13 % des personnes nées hors du Luxembourg ont la nationalité luxembourgeoise. On constate cependant, grâce au tableau 6, que les chiffres sont très différents selon les pays de naissance.

¹ Question supprimée suite à l'injonction de la Commission instituée par la loi du 31 Mars 1979 réglementant l'utilisation des données nominatives dans le traitement informatique.



Tab.5. Pourcentage de Luxembourgeois selon le pays de naissance : maxima et minima²

Pays de naissance	
Luxembourg	87,4 %
Corée du Sud	81,2 %
Colombie	63,5 %
Vietnam	59,0 %
Inde	48,5 %
Pérou	46,4 %
Congo (Rép.Dém.)	44,9 %
Chili	40,2 %
Hongrie	38,9 %
République Tchèque	38,3 %
Iran	37,3 %
Hong-Kong	34,8 %
Philippines	33,2 %
Roumanie	31,9 %
Yougoslavie	2,3 %
Portugal	2,3 %
Grande-Bretagne	2,1 %
Albanie	1,8 %
Grèce	1,7 %
Suède	1,5 %
Bosnie-Herzégovine	1,3 %
Irlande	1,2 %
Finlande	1,0 %
Danemark	0,7 %

Source : Statec RP2001

Note de lecture : Parmi les personnes nées en Corée du Sud, 81,2 % sont de nationalité luxembourgeoise.

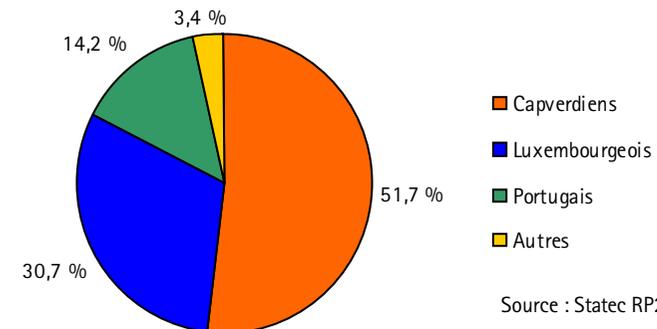
En tête de liste se trouvent les pays classiques pour l'adoption d'enfants (par exemple Corée du Sud, Pérou), suivis de pays dont sont issus des réfugiés politiques des années 50 à 70 (par exemple : Chili,

² Ce tableau ne reprend que des pays comptant au minimum 100 ressortissants.

Hongrie, République Tchèque, Iran). Les pays dont sont originaires les réfugiés des dernières années sont en fin de liste. Les pays de l'Union Européenne, dont les ressortissants ont peu de motivations pratiques à prendre la nationalité luxembourgeoise, viennent eux aussi à la fin du tableau (3 % en moyenne pour l'ensemble des 14 pays de l'UE). Parmi les personnes nées dans les pays limitrophes, ce sont surtout celles nées en Allemagne qui ont la nationalité luxembourgeoise (31,8 % contre 18,6 % pour la Belgique et 17,4 % pour la France). Pour ces 3 pays, le pourcentage de Luxembourgeois nés de parents luxembourgeois temporairement expatriés sera certainement élevé, comme le montre le cas d'un pays « limitrophe » bien particulier : 45 % des personnes nées au Congo, colonie belge jusqu'en 1960, sont de nationalité luxembourgeoise et 34 % de nationalité belge.

Un autre exemple intéressant est constitué par les immigrés du Cap-Vert dont la nationalité reflète d'une part l'ancienne appartenance à l'empire colonial portugais et d'autre part leur volonté de s'intégrer au Luxembourg par l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil.

Gr.13. Nationalité des personnes natives du Cap-Vert



Source : Statec RP2001

Note de lecture : Parmi les personnes nées au Cap-Vert, 51,7 % sont de nationalité capverdienne.



LES ÉTRANGERS

FORTE HAUSSE DU NOMBRE D'ÉTRANGERS LES PORTUGAIS SONT LES PLUS NOMBREUX

Les étrangers, originaires de plus de 140 pays différents, étaient 95 800 en 1981, 114 000 en 1991 et sont aujourd'hui 162 300, soit une augmentation de 69 % en deux décennies. Leur poids au sein de la population résidante du Luxembourg est passé en 20 ans de 26 % à 37 %. Pendant ce temps, la population nationale n'a connu qu'une faible augmentation : 268 800 Luxembourgeois en 1981 à 277 300 aujourd'hui. Cette hausse s'explique presque exclusivement par l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise par des étrangers.

Tab.6. Poids des différentes nationalités parmi les étrangers

Portugais	36,1 %
Français	12,3 %
Italiens	11,7 %
Belges	9,1 %
Allemands	6,2 %
Yougoslaves*	4,6 %
Anglais	2,7 %
Néerlandais	2,3 %
Espagnols	1,7 %
Bosniaques	1,5 %
Danois	1,2 %
Capverdiens	1,0 %
Autres	9,6 %

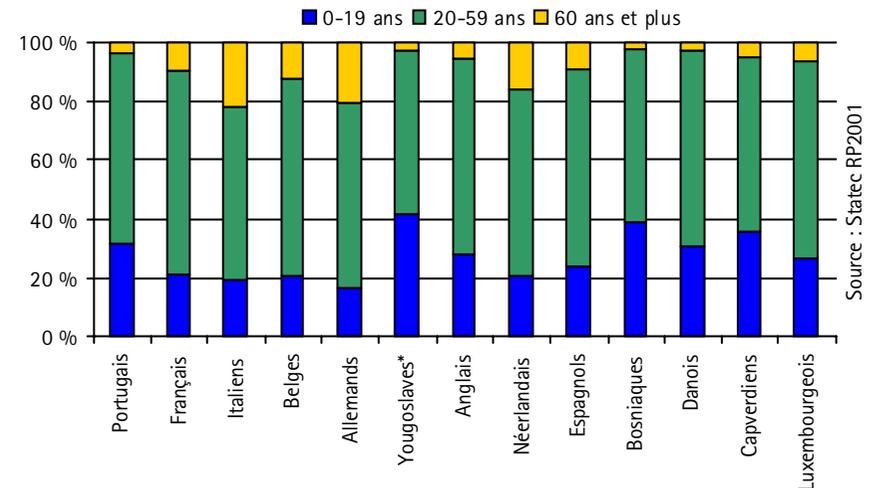
* Y compris les personnes originaires du Kosovo

Source : Statec RP2001

Note de lecture : 36,1 % des étrangers vivant au Luxembourg sont de nationalité portugaise.

À noter que les quelques 100 000 frontaliers qui viennent chaque jour travailler au Luxembourg ne sont pas pris en compte dans ces chiffres.

Gr.14. Répartition des étrangers par nationalité et groupe d'âge



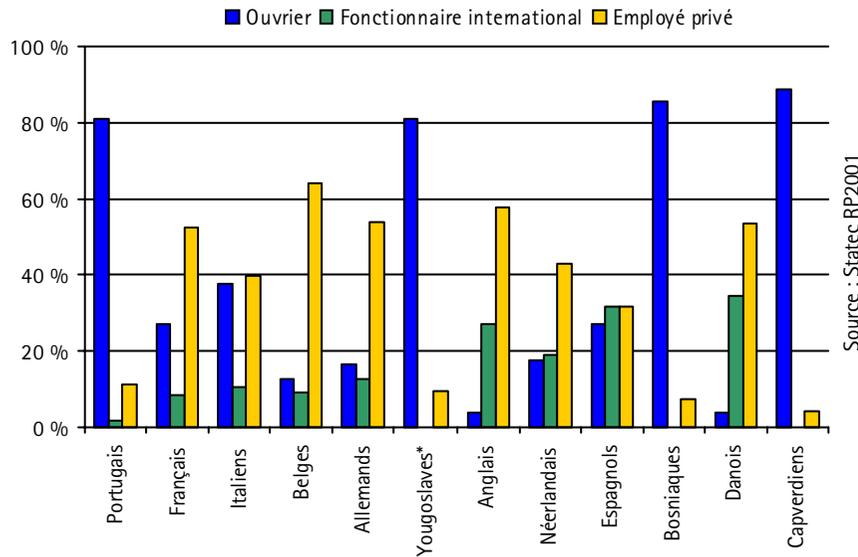
Note de lecture : Plus de 30 % des Portugais vivant au Luxembourg ont moins de 20 ans.

L'immigration au Luxembourg est en grande partie composée d'individus d'âge actif. Les personnes âgées sont peu présentes parmi les étrangers, si ce n'est chez les Allemands, les Néerlandais et les Ita-



liens, dont l'immigration est relativement ancienne. Les jeunes représentent plus de 30 % des immigrés d'Europe de l'Est et des Capverdiens. Ces derniers, tout comme les Portugais, sont principalement ouvriers, tandis que les autres sont davantage employés privés. À noter que les fonctionnaires internationaux se retrouvent principalement parmi les Britanniques, les Néerlandais, les Espagnols et les Danois.

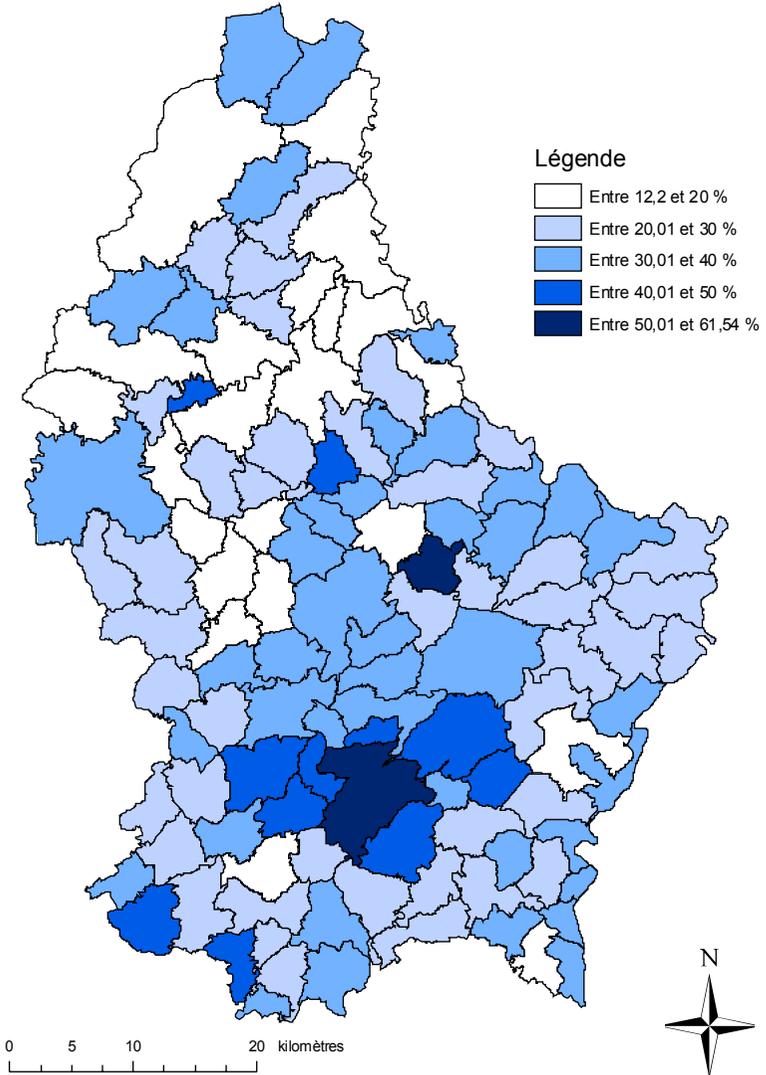
Gr.15. Répartition des actifs occupés par statuts professionnels les plus courants selon la nationalité



Note de lecture : Plus de 80 % des Portugais qui ont un emploi ont un statut d'ouvrier.

Les étrangers sont plus nombreux que les nationaux dans la capitale et dans la commune de Larochette. Ils sont aussi fortement représentés dans la première couronne de Luxembourg-Ville, le long de la Route du Nord, dans le Bassin Minier et dans les petites villes.

Carte 8 : Pourcentage d'étrangers



Note de lecture : Dans la capitale, les étrangers représentent plus de la moitié des habitants.

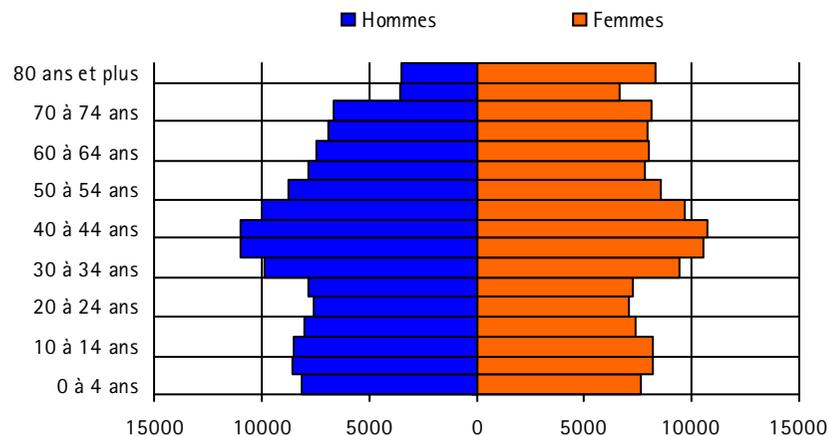


LES LUXEMBOURGEOIS

UN FAIBLE TAUX DE CHÔMAGE UN QUART DE FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS PUBLICS

Les Luxembourgeois représentent 63,1 % des habitants du Grand-Duché. Leur moyenne d'âge est de 40,4 ans, tandis que celle des étrangers est de 32,6 ans. Les femmes, dont l'espérance de vie est plus longue, ont une moyenne d'âge plus élevée (42,2 ans contre 38,6 ans pour les hommes). Les 30-49 ans sont les mieux représentés. Les personnes âgées deviennent presque aussi nombreuses que les enfants, comme le montre la pyramide des âges : son sommet s'élargit tandis que sa base rétrécit.

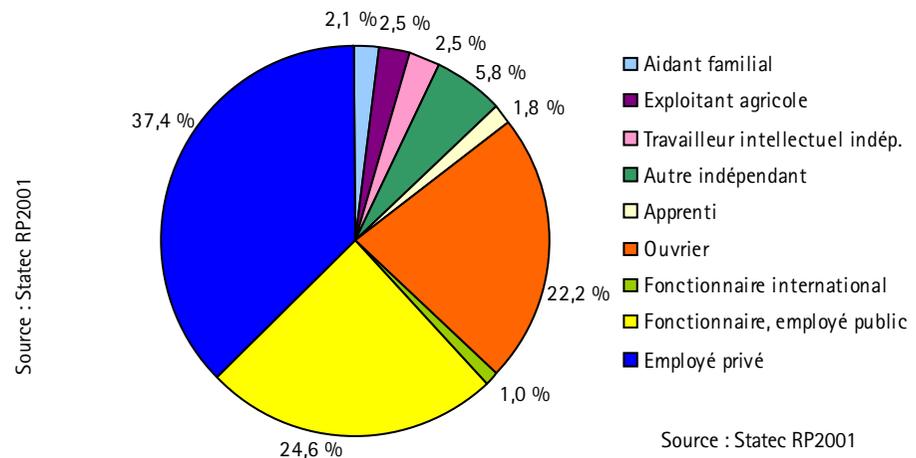
Gr.16. Pyramide des âges des Luxembourgeois



Note de lecture : On compte près de 8 000 garçons de moins de 5 ans parmi les Luxembourgeois.

Le taux de chômage des Luxembourgeois est près de deux fois moins important que celui de l'ensemble des étrangers (2,2 contre 4,1 %). Ils comptent par contre proportionnellement moins d'actifs (63,4 % contre 70,2 %¹). Les femmes luxembourgeoises sont particulièrement peu présentes sur le marché de l'emploi (51,9 % d'actives contre 74,3 % d'actifs). Les fonctionnaires et employés publics et les exploitants agricoles sont sur-représentés par rapport à la population active totale, 96 % d'entre eux sont d'ailleurs luxembourgeois.

Gr.17. Statut professionnel des Luxembourgeois



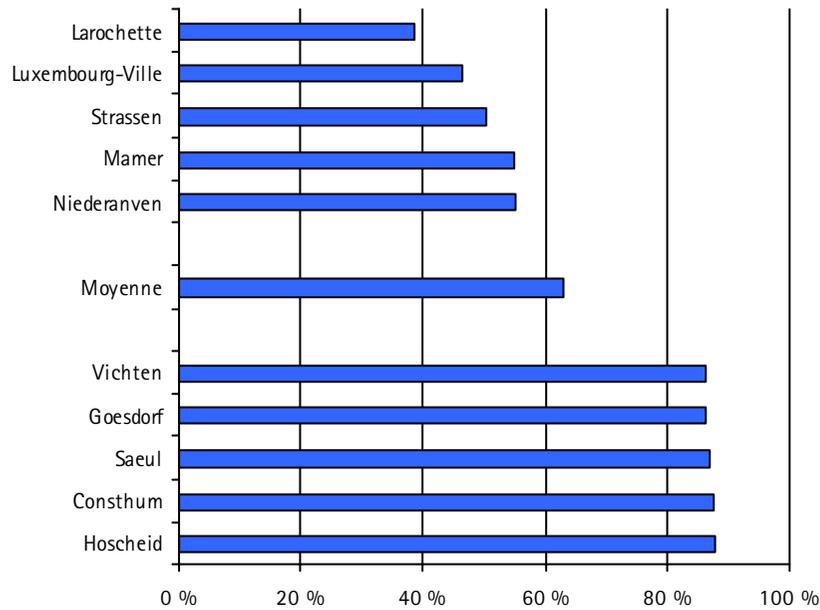
Note de lecture : 37,4 % des Luxembourgeois qui ont un emploi sont employés privés.

¹ Pour plus d'informations sur les taux d'activité, voir fiche « État et évolution de la population active ».



63,1 % des habitants du Luxembourg sont de nationalité luxembourgeoise. Ceux-ci représentent moins de la moitié des habitants de la capitale (46,3 %), ainsi que de Larochette (38,5 %). Ils sont également faiblement représentés dans la première couronne de Luxembourg-Ville ainsi qu'à Esch-sur-Alzette. Par contre, les étrangers sont relativement peu nombreux dans le Nord du pays, où la plupart des communes comptent plus de 70 %, voire plus de 80 % de Luxembourgeois parmi leurs habitants.

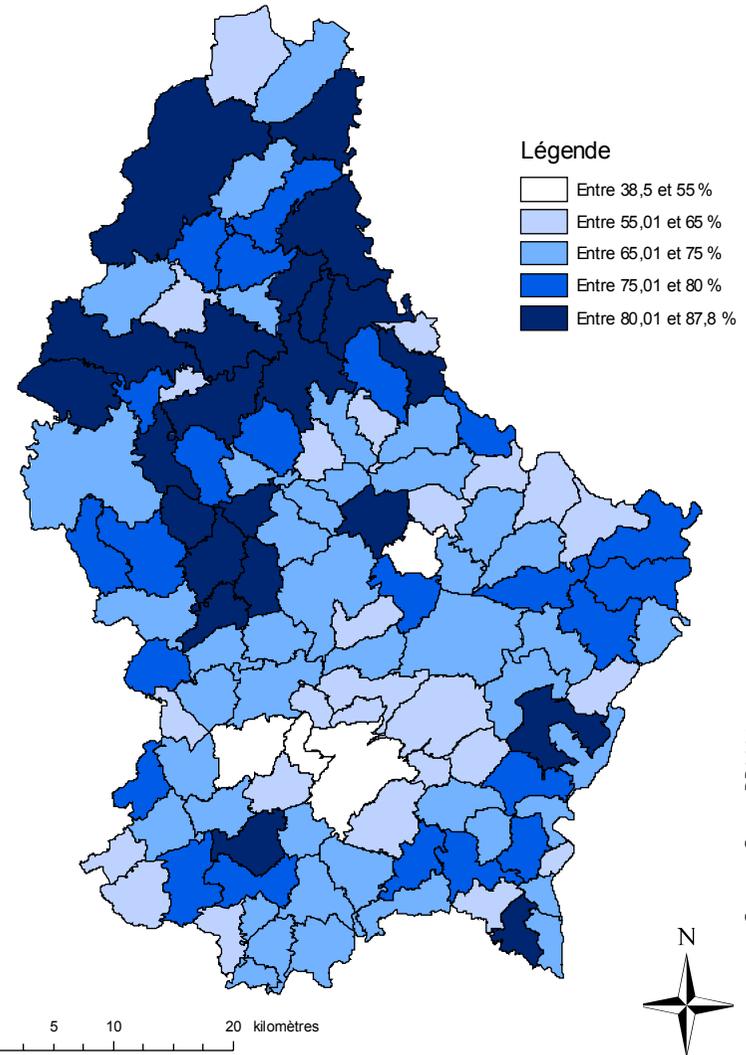
Gr.18. Proportion de Luxembourgeois : moyenne et extrêmes



Note de lecture : On compte 38,5 % de Luxembourgeois parmi les habitants de Larochette.

Source : Statec RP2001

Carte 9 : Proportion de Luxembourgeois dans la population résidente



Note de lecture : Larochette compte entre 38,5 et 55 % de Luxembourgeois parmi ses habitants.

Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie

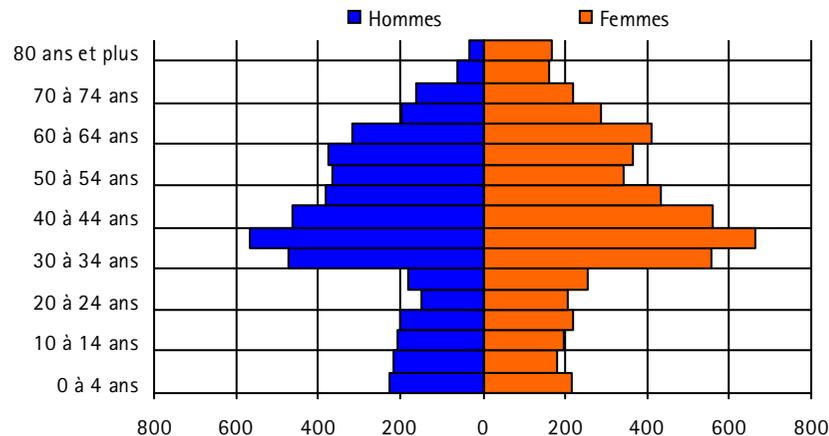


LES ALLEMANDS

LES MOINS DE 30 ANS SONT TRÈS PEU NOMBREUX UN PEU PLUS DE LA MOITIÉ DES TRAVAILLEURS SONT EMPLOYÉS PRIVÉS

Les Allemands représentent 6,2 % des étrangers résidant au Luxembourg. Leur moyenne d'âge est de 41,3 ans, ce sont les étrangers les plus âgés en moyenne. Les femmes, qui vivent plus longtemps que les hommes, ont une moyenne d'âge plus élevée (42,6 ans contre 39,8 ans en moyenne). La moyenne d'âge élevée des Allemands s'explique par le fait que cette population est principalement composée de personnes d'âge actif de plus de 30 ans et de personnes âgées. Les 30-44 ans sont sur-représentés.

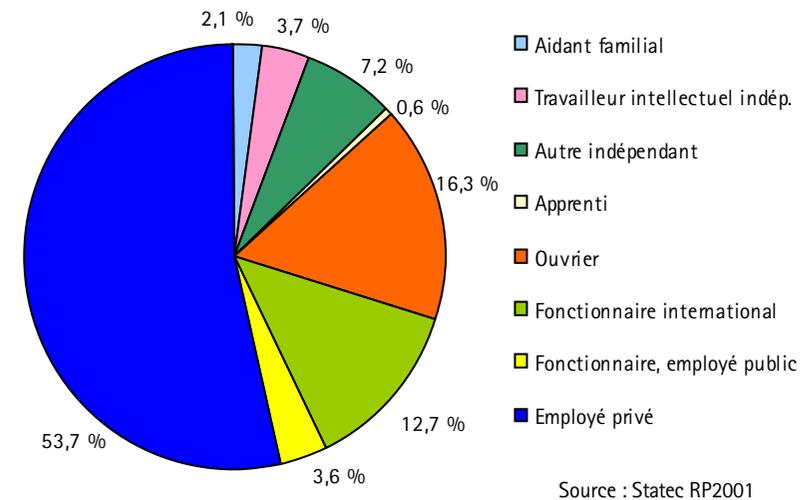
Gr.19. Pyramide des âges des Allemands au Luxembourg



Note de lecture : Parmi les Allemands, on compte un peu plus de 200 garçons âgés de 0 à 4 ans.

Les Allemands, avec un taux de chômage de 2,6 %, sont parmi les étrangers les moins touchés par le chômage. En outre, la différence entre le taux de chômage des hommes et des femmes est minime (respectivement 2,6 % et 2,7 %). 67,6 % des Allemands sont présents sur le marché de l'emploi (81,1 % des hommes et 55,9 % des femmes). Plus de la moitié des travailleurs ont un statut d'employé privé.

Gr.20. Statut professionnel des Allemands du Luxembourg

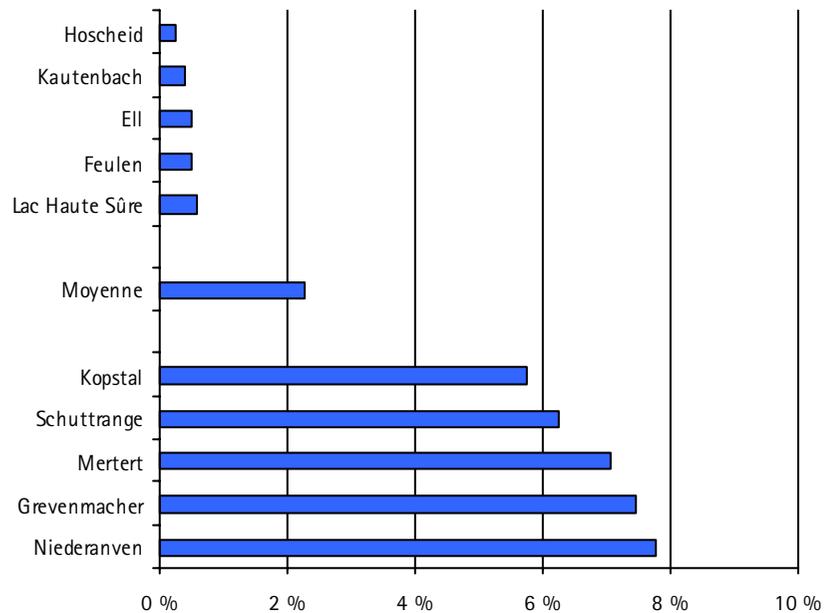


Note de lecture : 53,7 % des Allemands ayant un emploi sont employés privés.



Les personnes de nationalité allemande qui habitent au Luxembourg (2,3 % de la population totale résidente) vivent en grande partie le long de la frontière germano-luxembourgeoise. Beaucoup d'entre eux vivent également autour de la capitale, et principalement dans la partie Est de la couronne de Luxembourg-Ville. Ils représentent par exemple 7,8 % des habitants de la commune de Niederanven. Dans les communes du Nord-Ouest telles que Winseler et Neunhausen, ils comptent pour moins de 1 % de la population.

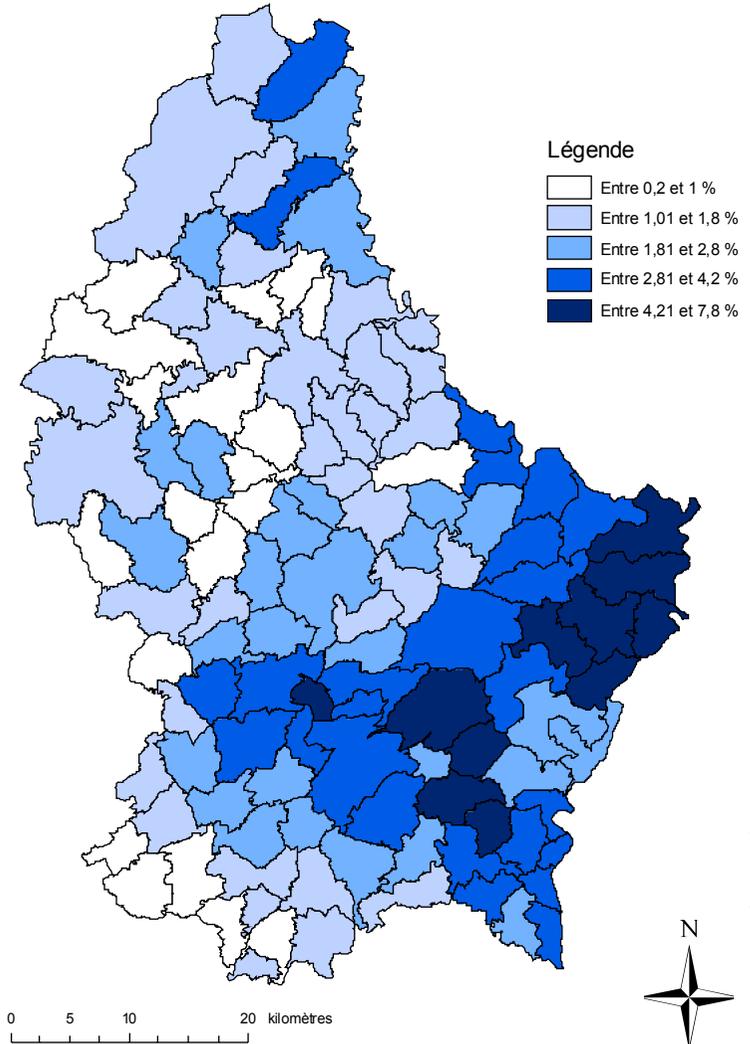
Gr.21. Proportion d'Allemands : moyenne et extrêmes



Note de lecture : Dans la commune de Hoscheid, 0,2 % des habitants sont de nationalité allemande.

Source : Statec RP2001

Carte 10 : Proportion d'Allemands dans la population résidente



Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie

Note de lecture : La capitale compte entre 2,81 et 4,2 % d'Allemands parmi ses habitants.



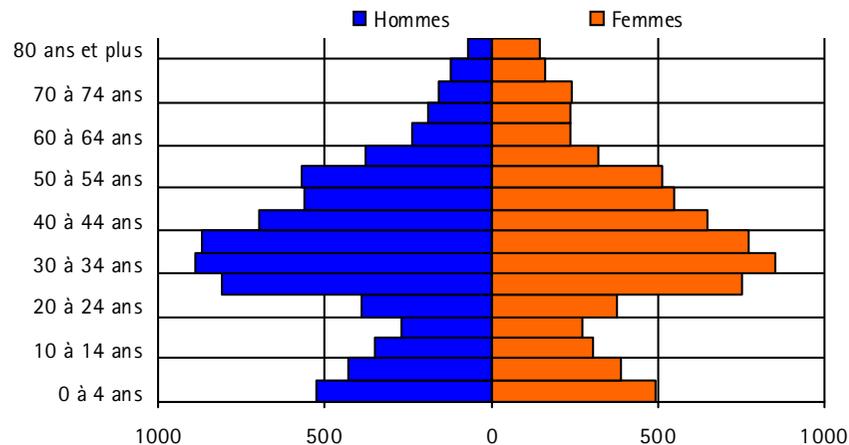
LES BELGES

LES EMPLOYÉS PRIVÉS SONT MAJORITAIRES

LES BELGES SONT TRÈS PRÉSENTS LE LONG DE LA FRONTIÈRE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

Parmi les étrangers qui résident au Luxembourg, 9,6 % sont de nationalité belge. Avec leur moyenne d'âge de 36 ans, ils sont parmi les plus jeunes étrangers. Ceci s'explique par le fait que les 25-39 ans sont sur-représentés et sont en âge d'avoir des enfants (la base de la pyramide s'élargit). La moyenne d'âge des hommes est de 35,2 ans et celle des femmes de 36,8 ans (elles ont une espérance de vie plus longue).

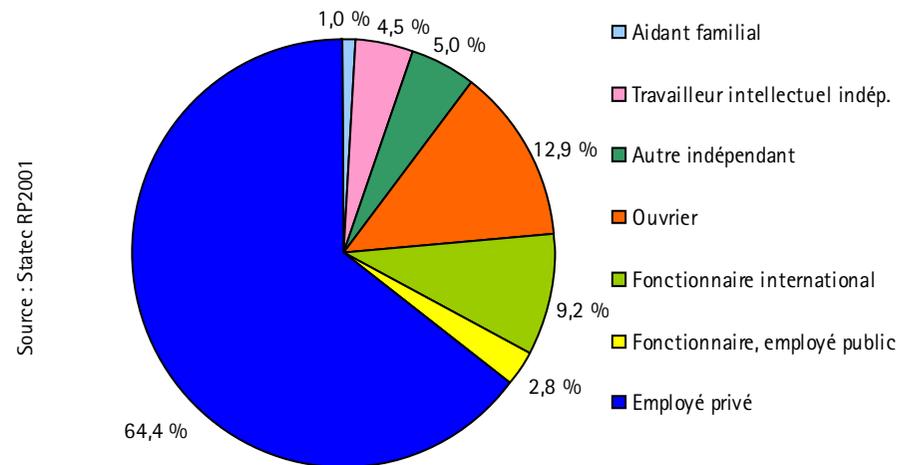
Gr.22. Pyramide des âges des Belges au Luxembourg



Note de lecture : Parmi les Belges, on compte un peu plus de 500 garçons de moins de 5 ans.

Les Belges ont un taux de chômage relativement bas (2,8 %). La différence entre les hommes et les femmes est grande : 2 % contre 4 %. Les femmes sont également moins actives que les hommes (65,1 contre 86,4 %). Globalement, le taux d'activité des Belges est de 76,1 %. Parmi les Belges qui ont un emploi, près de deux tiers ont le statut d'employé privé (contre 35,6 % dans la population totale).

Gr.23. Statut professionnel des Belges résidant au Luxembourg



Source : Statec RP2001

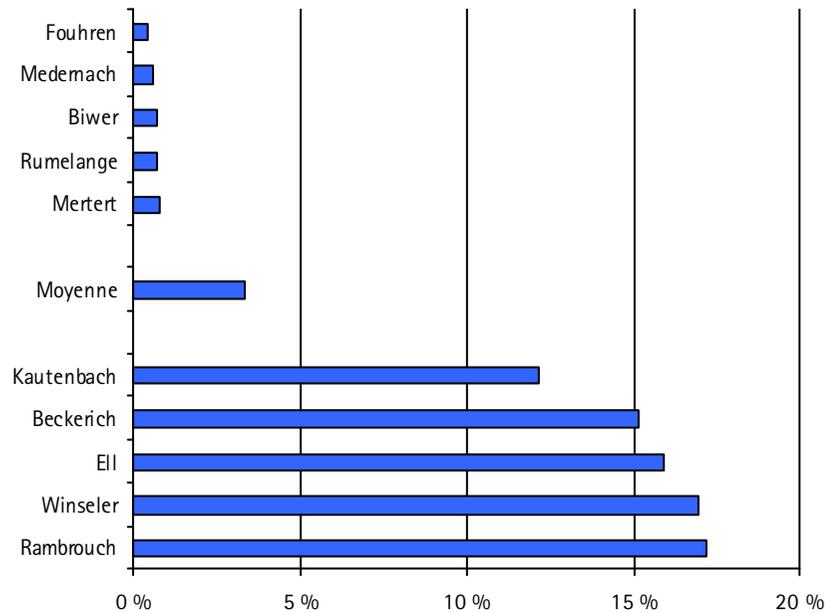
Note de lecture : 64,4 % des Belges ayant un emploi sont employés privés.



Sur l'ensemble du pays, les Belges représentent 3,4 % des habitants. Les communes au sein desquelles on retrouve le plus de Belges sont celles qui bordent la frontière belgo-luxembourgeoise, surtout au niveau d'Arlon et de Bastogne.

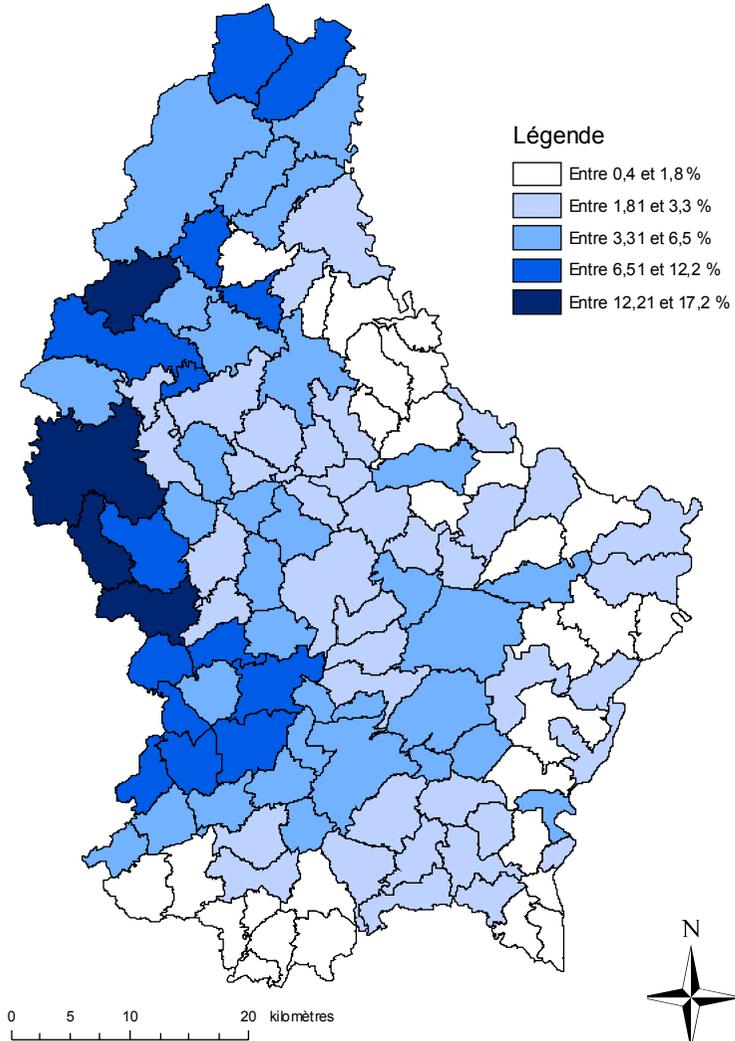
Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de cette frontière, les proportions de résidents belges par commune diminuent. Par exemple, la commune de Rambrouch enregistre un pourcentage de 17,2 % et la commune de Fohren 0,4 %. Les Belges sont peu présents dans le Bassin Minier.

Gr.24. Proportion de Belges : moyenne et extrêmes



Note de lecture : 0,4 % des habitants de Fohren sont de nationalité belge.

Carte 11 : Proportion de Belges dans la population résidente



Note de lecture : La capitale compte entre 3,31 et 6,5 % de Belges parmi ses habitants.

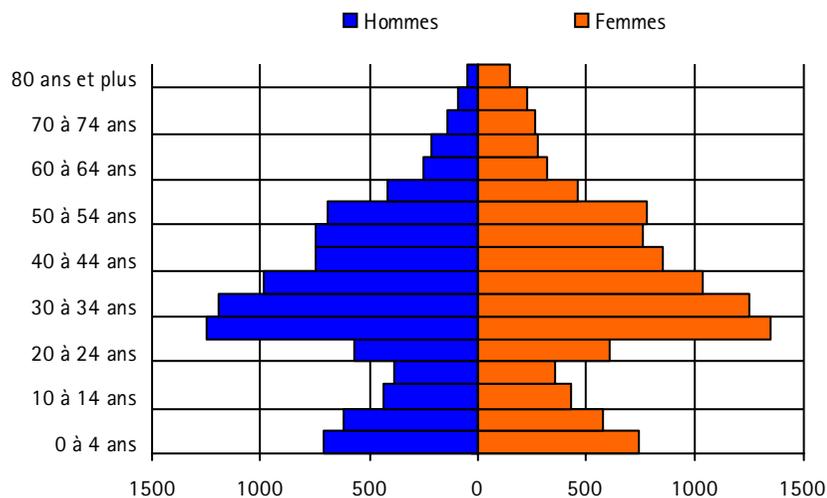


LES FRANÇAIS

UN PEU PLUS DE LA MOITIÉ DES TRAVAILLEURS SONT EMPLOYÉS PRIVÉS LES FRANÇAIS SONT TRÈS PRÉSENTS DANS ET AUTOUR DE LA CAPITALE

Au Luxembourg, les personnes de nationalité française représentent 12,3 % des résidents étrangers. Avec une moyenne d'âge de 34,3 ans, les Français sont plus jeunes que l'ensemble des résidents (37,6 ans). L'âge des femmes se rapproche le plus de l'âge de l'ensemble des résidents avec une moyenne de 35,5 ans, tandis que celle des hommes est de 33,1 ans. Les 25-34 ans sont sur-représentés et les adolescents sont très peu nombreux.

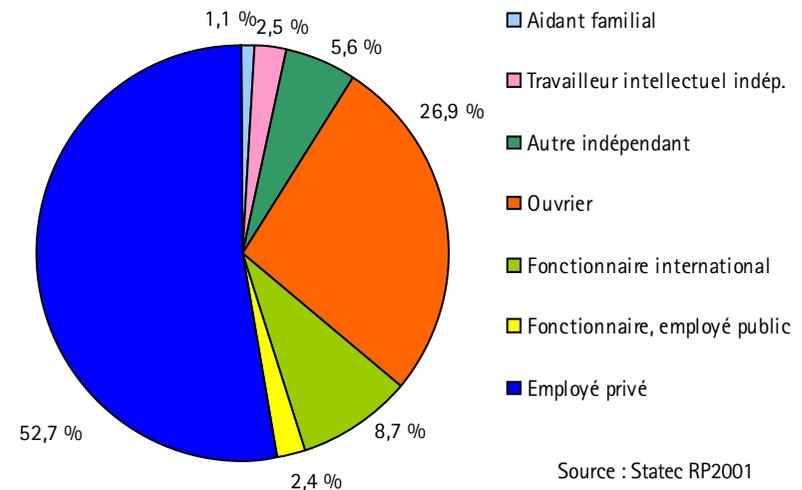
Gr.25. Pyramide des âges des Français au Luxembourg



Note de lecture : Parmi les Français, on compte environ 700 garçons de moins de 5 ans.

Les Français sont fortement touchés par le chômage (4,1 %), surtout les femmes (5,4 % contre 3,2 % des hommes actifs). En ce qui concerne le taux d'activité, qui est de 76,9 %, celui des femmes est moins élevé que celui des hommes (respectivement 67,9 % et 86,5 %). Un peu plus de la moitié des actifs qui ont un emploi sont employés privés (contre 35,6 % dans la population totale).

Gr.26. Statut professionnel des Français résidant au Luxembourg

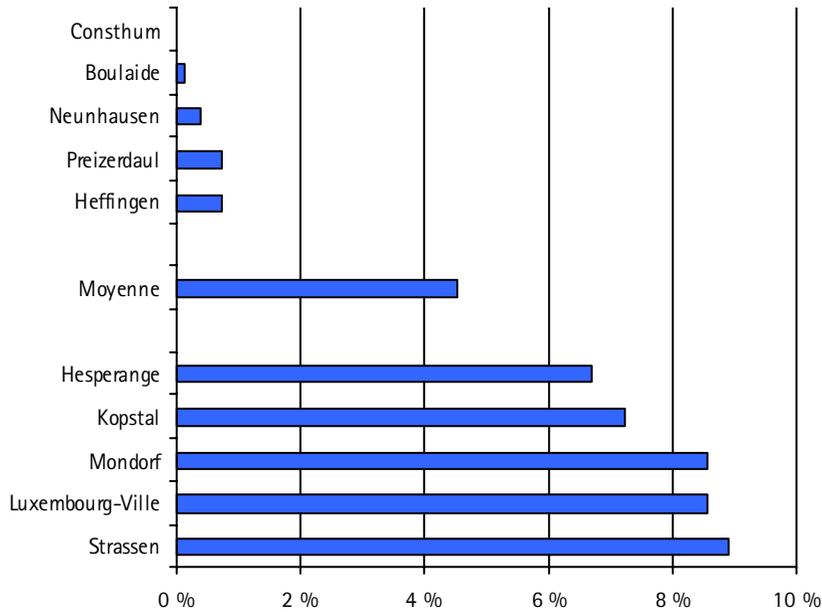


Note de lecture : 52,7 % des Français qui ont un emploi sont employés privés.



Les Français représentent 4,5 % des habitants du Luxembourg et vivent presque exclusivement dans le Sud du pays, donc près de la frontière française. C'est dans la capitale et sa première couronne qu'ils sont les plus présents, avec des proportions de 8,9 et 8,6 % pour Strassen et Luxembourg-Ville. Les Français sont quasiment absents du Nord et de l'Est du Luxembourg, si ce n'est une légère présence autour d'Echternach (2,8 %) et de la Route du Nord (3,3 % à Erpeldange).

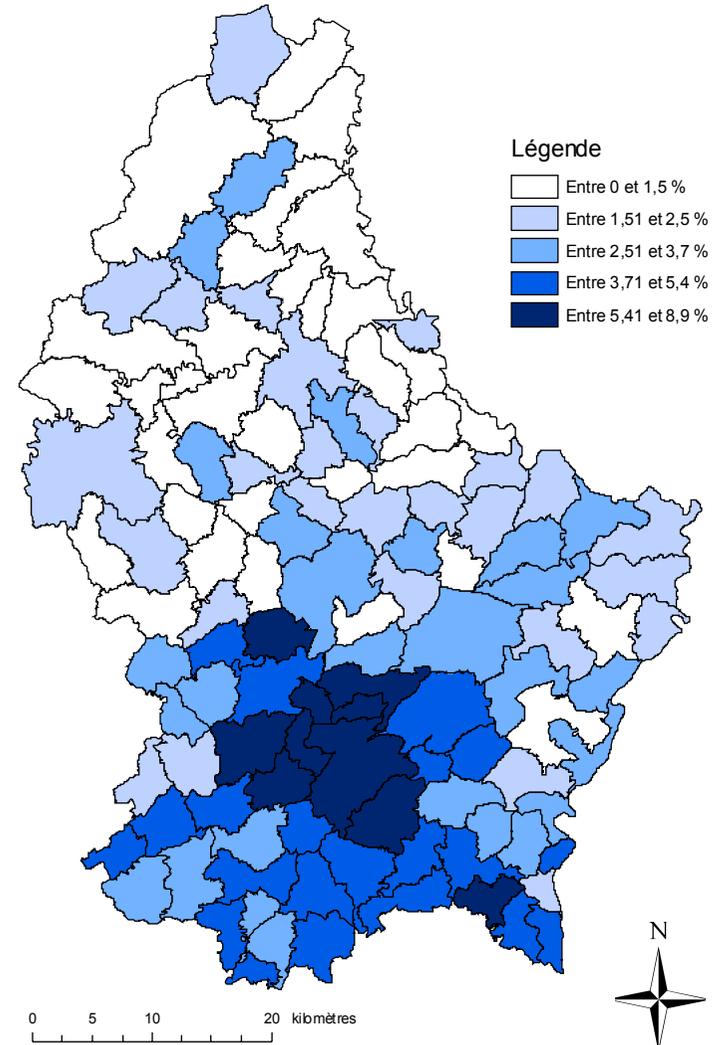
Gr.27. Proportion de Français : moyenne et extrêmes



Note de lecture : 8,9 % des habitants de Strassen sont de nationalité française.

Source : Statec RP2001

Carte 12 : Proportion de Français dans la population résidente



Note de lecture : La capitale compte entre 5,41 et 8,9 % de Français parmi ses habitants.

Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie



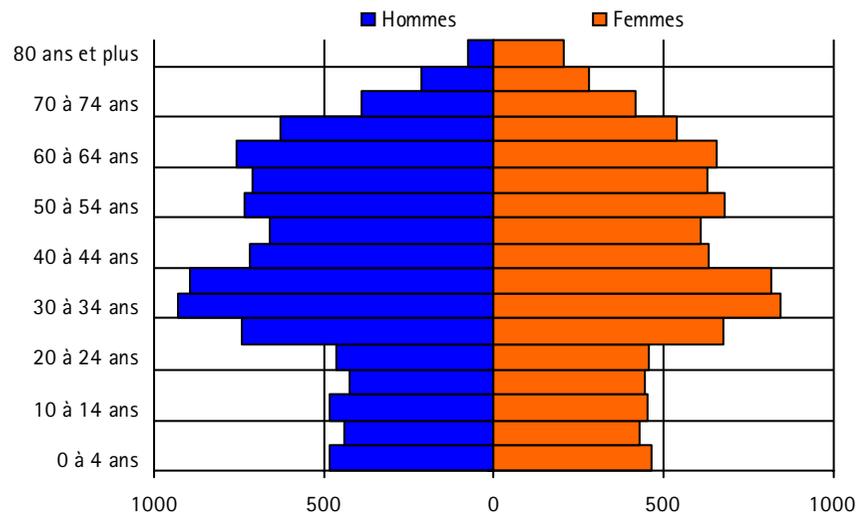
LES ITALIENS

UNE POPULATION VIEILLISSANTE

LES ITALIENS SONT TRÈS PRÉSENTS DANS LE CENTRE ET LE SUD DU PAYS

11,7 % des étrangers sont de nationalité italienne. Ceux-ci sont en moyenne âgés de 40,3 ans. Les femmes ont une moyenne d'âge légèrement plus élevée que les hommes (40,5 contre 40 ans). La population italienne du Grand-Duché est vieillissante, du fait de son immigration relativement ancienne et quelque peu en déclin.

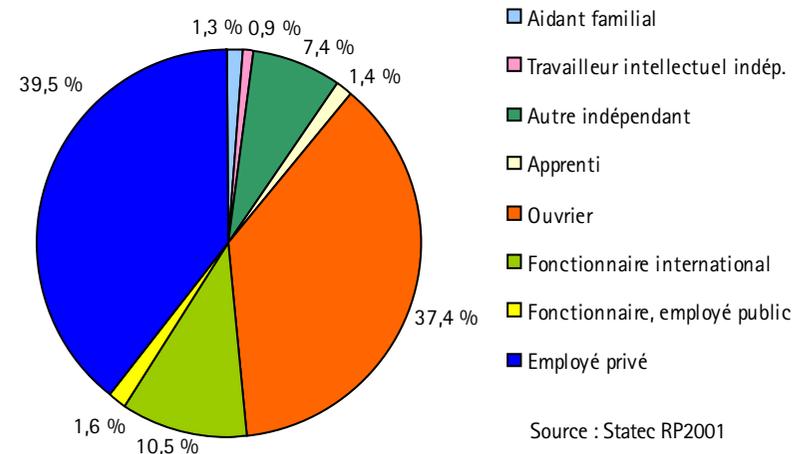
Gr.28. Pyramide des âges des Italiens au Luxembourg



Note de lecture : Il y a près de 500 garçons de moins de 5 ans au sein de la population italienne.

Les Italiens sont parmi les étrangers les plus concernés par le chômage, avec un taux de 4 %. La différence entre les hommes et les femmes est peu importante (respectivement 3,9 et 4,5 %). Les Italiens sont relativement peu actifs (66,1 %). Les femmes sont moins actives que les hommes (55,1 contre 75,8 %). Les deux statuts professionnels les plus courants chez les actifs italiens ayant un emploi sont, à parts à peu près égales, les employés privés et les ouvriers.

Gr.29. Statut professionnel des Italiens résidant au Luxembourg

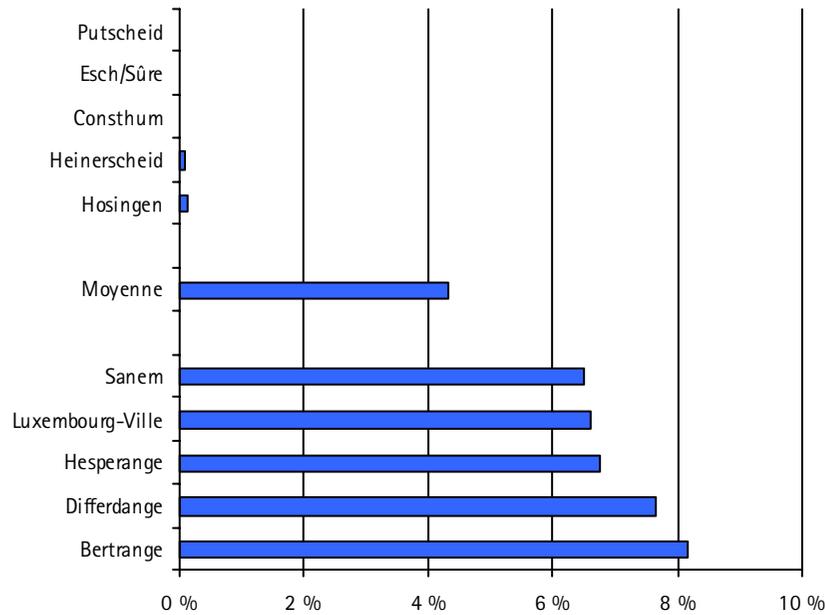


Note de lecture : Il y a 39,5 % d'employés privés parmi les Italiens qui ont un emploi.



Les Italiens représentent 4,3 % des résidents du Luxembourg et sont massivement groupés dans le Sud et le Centre du pays. Au nord du pays, ils sont quasiment absents. Putscheid, Esch/Sûre et Consthum ne comptent aucune personne de nationalité italienne parmi leurs habitants. Par contre, la capitale et des communes comme Bertrange (couronne de Luxembourg-Ville) ou Differdange (Bassin Minier), connaissent des proportions de résidents italiens supérieures à 6 %.

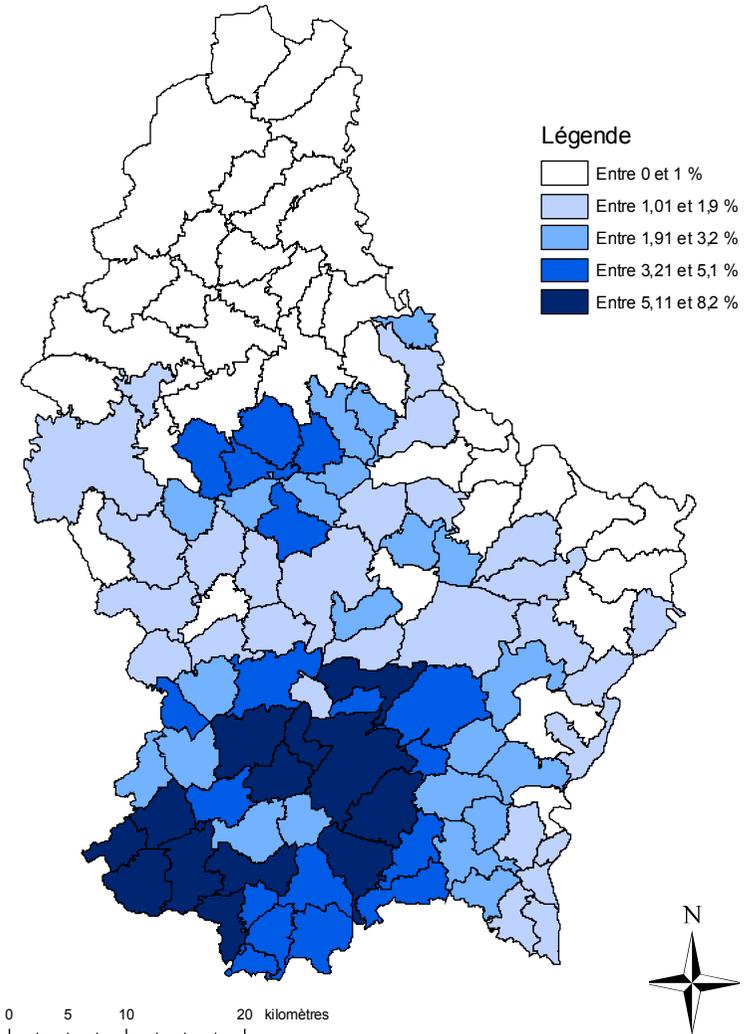
Gr.30. Proportion d'Italiens : moyenne et extrêmes



Note de lecture : À Bertrange, 8,2 % des habitants sont italiens, tandis qu'à Putscheid, il n'y a aucun Italien.

Source : Statec RP2001

Carte 13 : Proportion d'Italiens dans la population résidente



Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie

Note de lecture : La capitale compte entre 5,11 et 8,2 % d'Italiens parmi ses habitants.

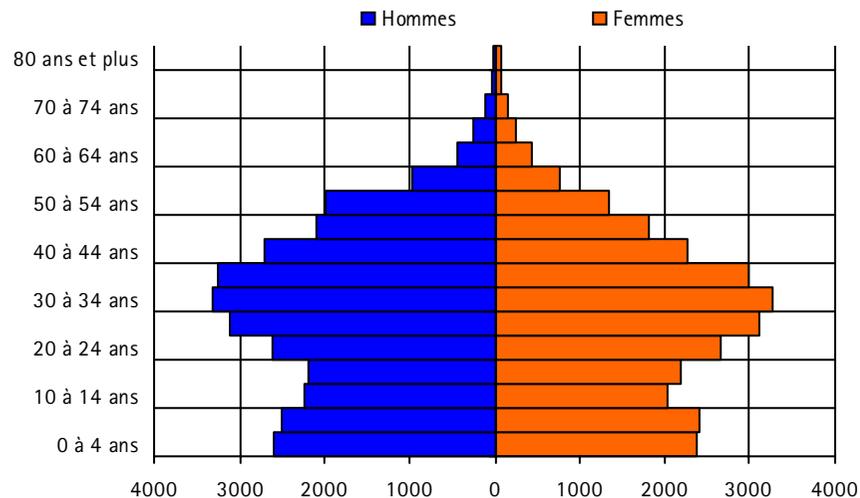


LES PORTUGAIS

UNE POPULATION JEUNE UNE GRANDE MAJORITÉ D'OUVRIERS

Les Portugais sont les étrangers les plus présents au Luxembourg. Ils représentent 36,1 % des étrangers. Avec une moyenne d'âge de 28,7 ans, les Portugais sont parmi les plus jeunes immigrés du Grand-Duché. La faible présence de personnes âgées s'explique par le fait que l'immigration portugaise soit relativement récente, et composée de personnes d'âge actif et en âge d'avoir des enfants.

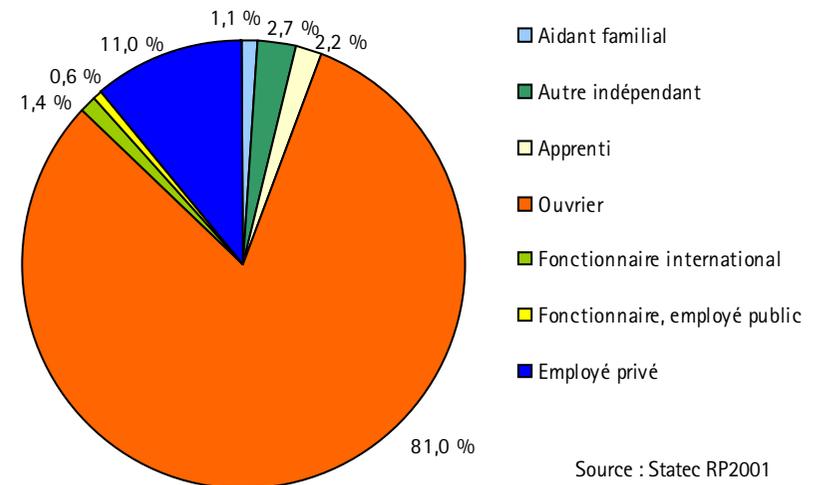
Gr.31. Pyramide des âges des Portugais au Luxembourg



Note de lecture : On compte plus de 2 500 garçons de moins de 5 ans parmi les Portugais.

Les Portugais sont fortement touchés par le chômage (3,6 % : 3,2 % chez les hommes et 4,4 % chez les femmes) et sont particulièrement présents sur le marché du travail (77,4 % pour les deux sexes, 84,7 % pour les hommes). Les Portugaises sont les femmes les plus actives professionnellement (69,2 % contre 56,4 % des femmes en général). Le statut d'ouvrier concerne quatre Portugais qui ont un emploi sur cinq (contre 33,1 % d'ouvriers dans la population totale).

Gr.32. Statut professionnel des Portugais du Luxembourg

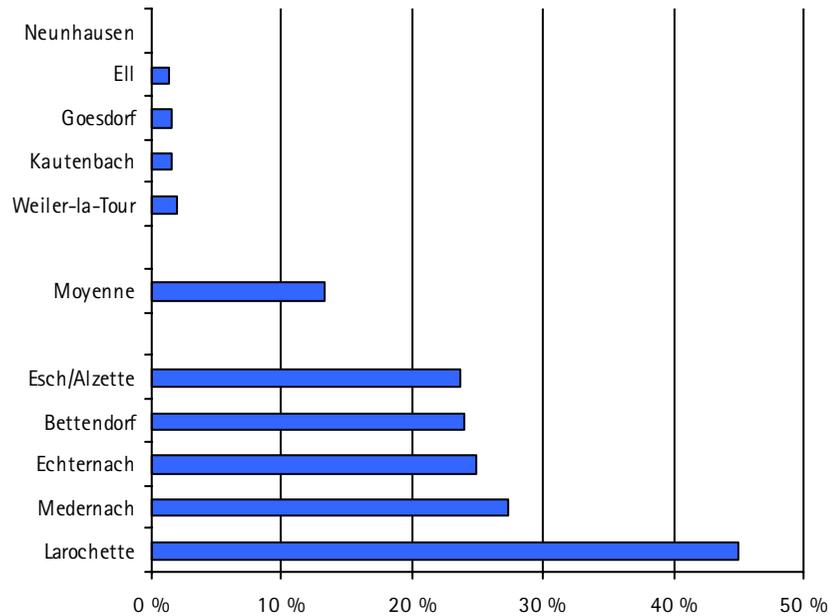


Note de lecture : Il y a 11 % d'employés privés parmi les Portugais qui ont un emploi.



13,3 % des habitants du Luxembourg sont de nationalité portugaise. Ces Portugais se retrouvent principalement dans le Bassin Minier (23,7 % de Portugais à Esch/Alzette), aux environs de la Nordstadt et d'Echternach (24,9 % à Echternach), et dans une moindre mesure dans la capitale (16,4 %) et le long de la frontière allemande. Les Portugais sont peu nombreux le long de la frontière belge. A noter : Larochette, dont près de la moitié des résidents sont de nationalité portugaise !

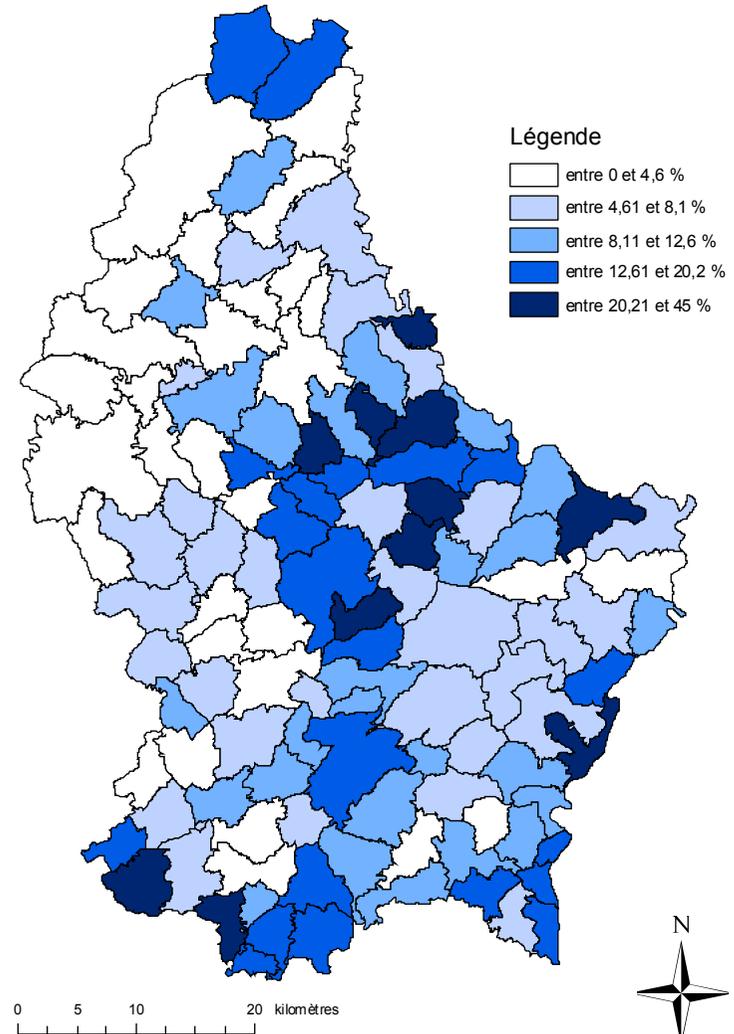
Gr.33. Proportion de Portugais : moyenne et extrêmes



Note de lecture : Neunhausen ne compte aucun Portugais au sein de ses habitants, tandis qu'à Larochette, ils représentent 45 % de la population.

Source : Statec RP2001

Carte 14 : Proportion de Portugais dans la population résidente



Note de lecture : La capitale compte entre 12,61 et 20,2 % de Portugais parmi ses habitants.

Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie



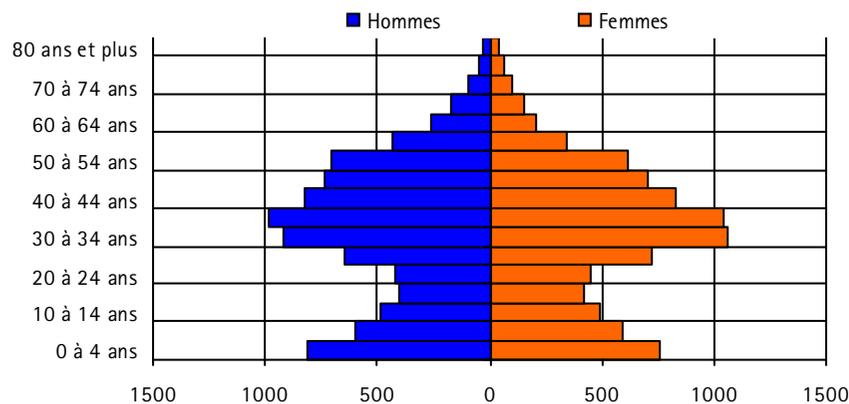
LES RESSORTISSANTS DES AUTRES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

LES MOINS TOUCHÉS PAR LE CHÔMAGE PRÈS D'UN TIERS DE FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX

Les ressortissants des pays de l'Union Européenne, hors Luxembourgeois, Allemands, Belges, Français, Italiens et Portugais, représentent 10,6 % de la population étrangère résidente du Luxembourg. Ce sont surtout des Britanniques (2,7 %), des Néerlandais (2,3 %), des Espagnols (1,7 %) et des Danois (1,2 %). Parmi eux, on trouve principalement des personnes d'âge actif et des jeunes enfants. Leur moyenne d'âge est de 33,7 ans avec une faible différence entre les hommes (33,9 ans) et les femmes (33,4 ans).

Le taux de chômage des ressortissants des autres pays de l'Union Européenne est de 2,5 %. Ce sont les étrangers les moins touchés par le chômage. Les femmes sont un peu plus concernées que les hommes (2,9 contre 2,3 %). Les ressortissants des autres pays de l'UE sont également très actifs, les fonctionnaires internationaux étant surreprésentés (32 % contre 4 % dans la population totale). Les femmes, avec un taux d'activité de 64,7 %, sont moins présentes sur le marché du travail que les hommes (84,6 %).

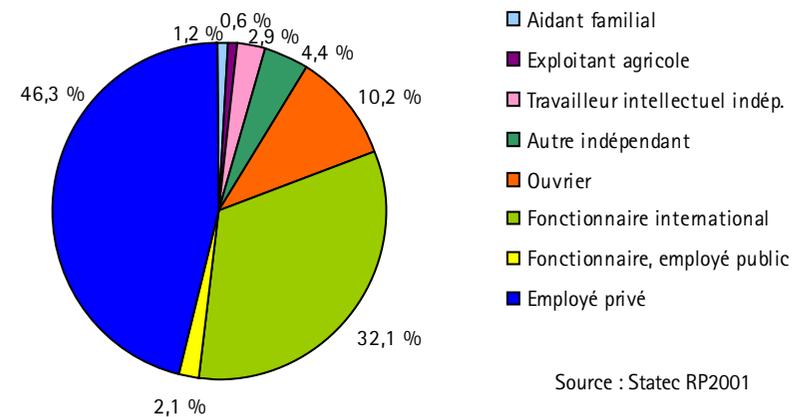
Gr.34. Pyramide des âges des ressortissants des autres pays de l'Union Européenne au Luxembourg



Source : Statec RP2001

Note de lecture : Parmi les autres ressortissants des pays de l'UE, on compte près de 700 garçons âgés de 0 à 4 ans.

Gr.35. Statut professionnel des ressortissants des autres pays de l'Union Européenne résidant au Luxembourg



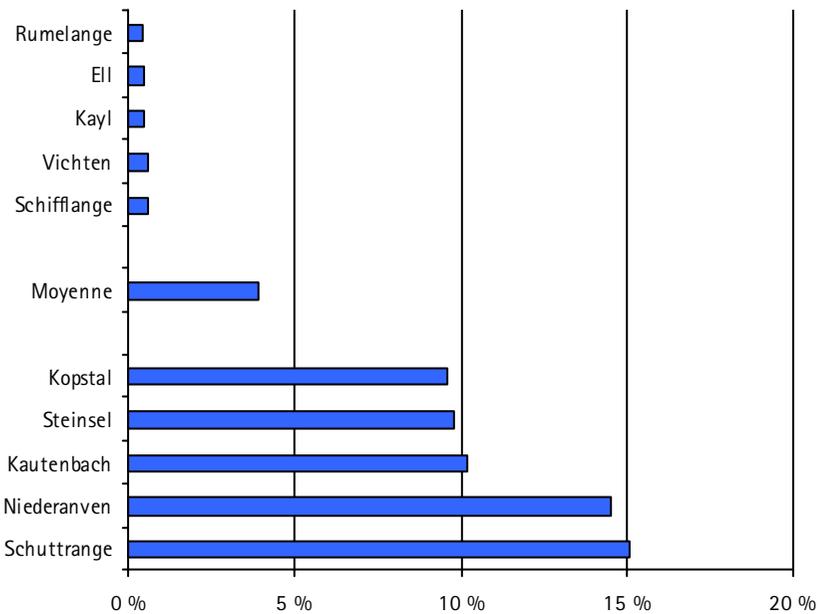
Source : Statec RP2001

Note de lecture : 46,3 % des ressortissants des autres pays de l'UE ayant un emploi ont un statut d'employé privé.



Les ressortissants des autres pays de l'Union Européenne représentent 3,9 % de la population résidente du Luxembourg et se retrouvent massivement dans la capitale, dans sa première couronne et dans une moindre mesure dans sa deuxième couronne. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de ce pôle, leur proportion par commune diminue, mis à part à Wilwerwiltz et Kautenbach. Ils semblent très peu attirés par le Bassin Minier, ce qui peut être lié au fait que seulement 10 % d'entre eux soient ouvriers.

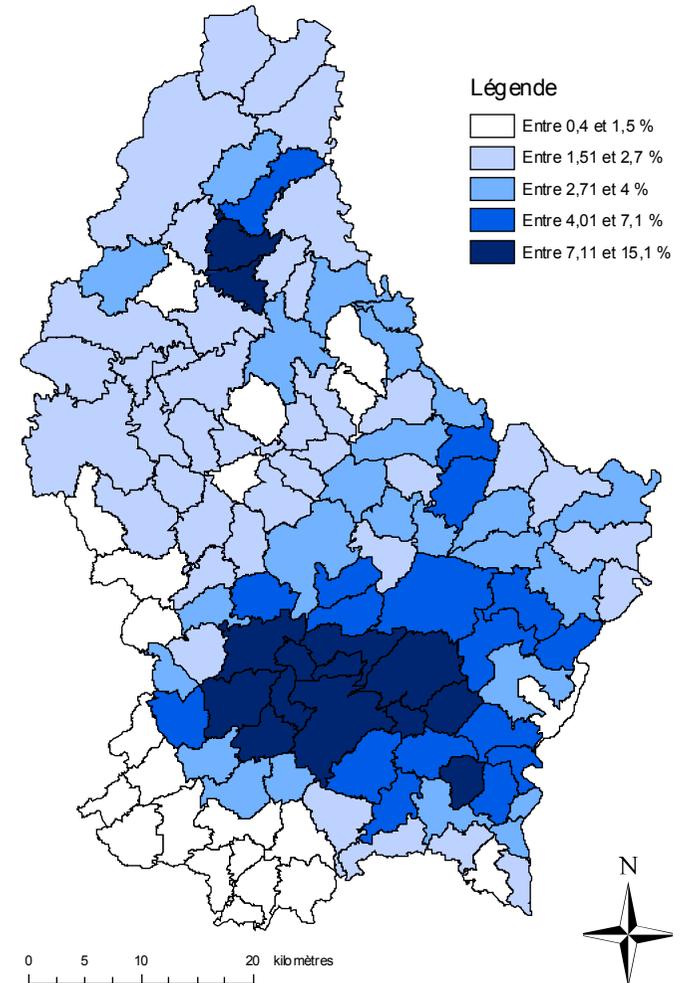
Gr.36. Proportion de ressortissants des autres pays de l'Union Européenne : moyenne et extrêmes



Note de lecture : Rumelange compte 0,4 % d'habitants ressortissants d'autres pays de l'Union Européenne, alors que la moyenne nationale est de 3,9 %.

Source : Statec RP2001

Carte 15 : Proportion de ressortissants des autres pays de l'Union Européenne dans la population résidente



Note de lecture : La capitale compte entre 7,11 et 15,1 % de ressortissants d'autres pays de l'Union Européenne parmi ses habitants.

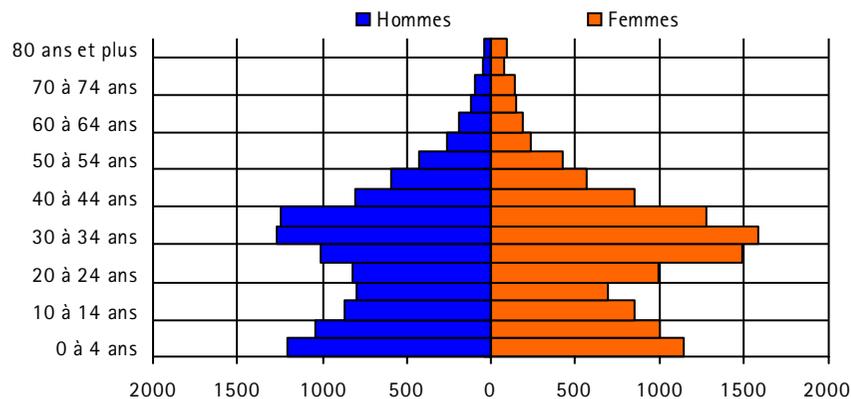


LES RESSORTISSANTS DES AUTRES PAYS (HORS UE)

UNE POPULATION PARTICULIÈREMENT JEUNE LA POPULATION LA PLUS FORTEMENT TOUCHÉE PAR LE CHÔMAGE

Cette catégorie résiduelle regroupe les ressortissants de pays ne faisant pas partie de l'Union Européenne, et donc de pays aussi différents que la Suisse, l'ex-Yougoslavie et tous les pays non-européens. Ces ressortissants représentent 13,9 % des étrangers résidant au Luxembourg. Ce sont surtout des Yougoslaves – y compris des personnes originaires du Kosovo – (4,6 %), des Bosniaques (1,5 %) et des Capverdiens (1 %). Ils sont particulièrement jeunes (27,9 ans en moyenne). Les personnes âgées sont très peu présentes, les 30-39 ans sont sur-représentés et les enfants sont nombreux.

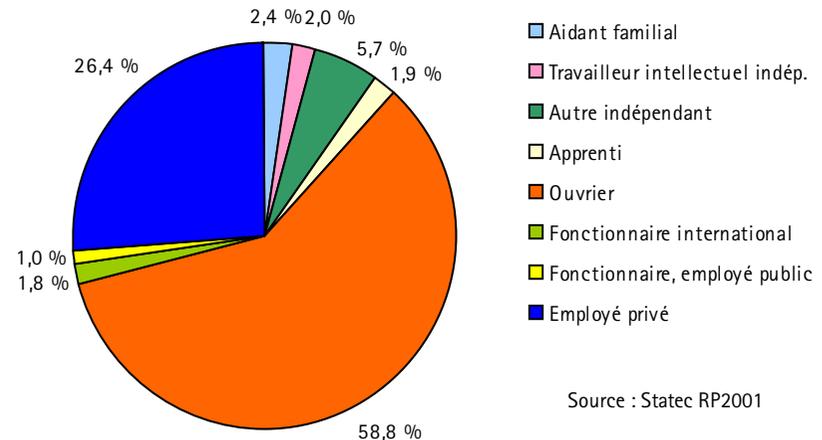
Gr.37. Pyramide des âges des ressortissants des autres pays (hors Union Européenne) au Luxembourg



Note de lecture : On compte un peu plus de 1 200 garçons de moins de 5 ans parmi les ressortissants des autres pays (hors UE).

Les ressortissants des « autres » pays sont les étrangers les moins présents sur le marché du travail. Leur taux d'activité est de 62,4 % tandis que celui de l'ensemble des résidents est de 67,3 %. Les femmes sont particulièrement peu actives au niveau professionnel (50,8 %). Les « autres » étrangers sont aussi les plus touchés par le chômage (10 % en général : 9,1 % pour les hommes et 11,1 % pour les femmes). Les ouvriers sont majoritaires. Ils sont d'ailleurs sur-représentés par rapport à la population totale (33,1 % d'ouvriers).

Gr.38. Statut professionnel des ressortissants des autres pays (hors Union Européenne) résidant au Luxembourg

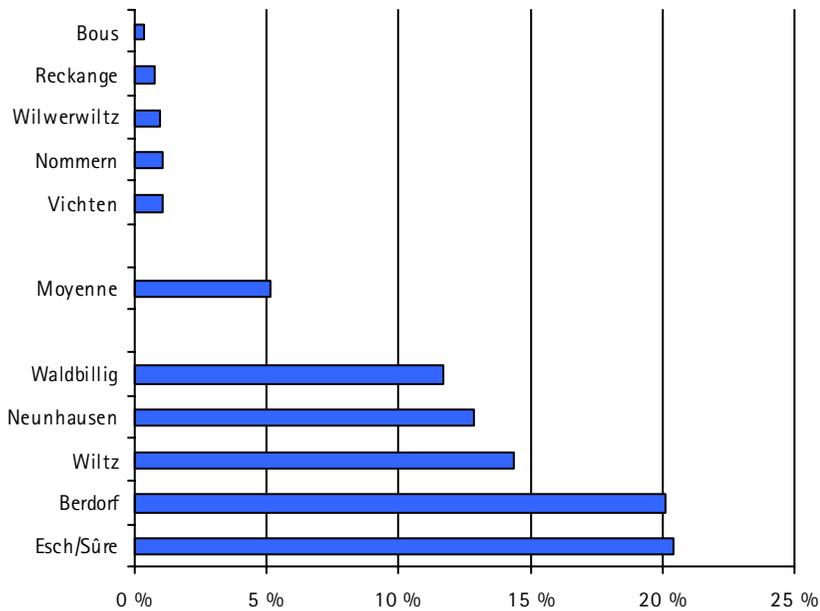


Note de lecture : 26,4 % des actifs ressortissants des autres pays (hors UE) sont employés privés.



Les ressortissants des « autres » pays représentent 5,1 % de l'ensemble des habitants du Luxembourg. Leur répartition sur le territoire national est très inégale. C'est dans la capitale, le Bassin Minier et les petits centres industriels qu'ils sont les mieux représentés.

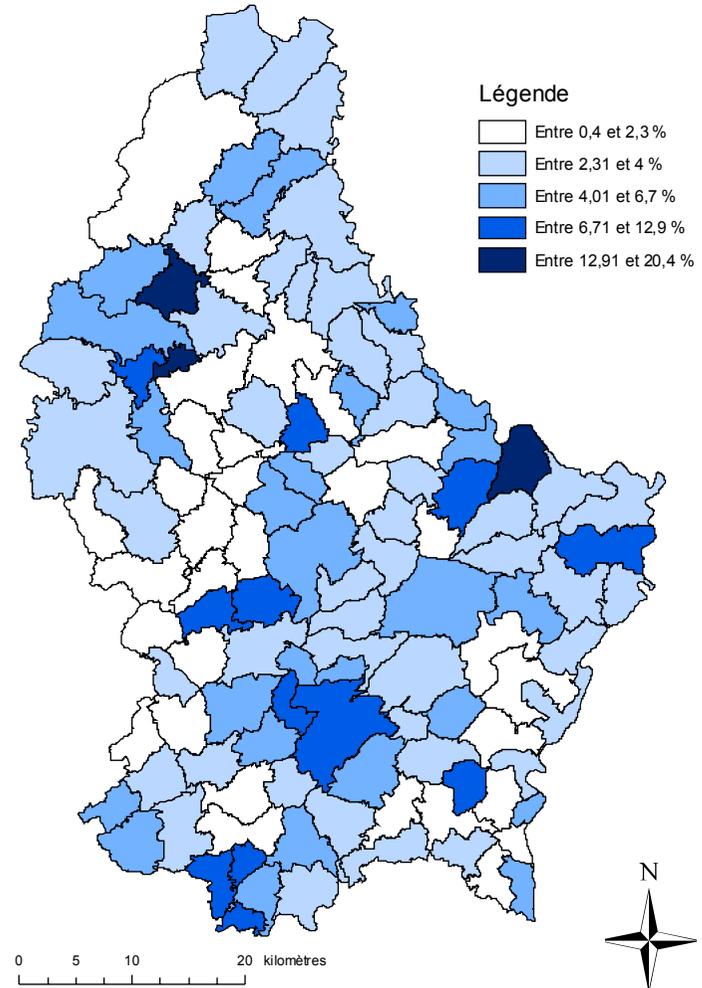
Gr.39. Proportion de ressortissants des autres pays (hors Union Européenne) : moyenne et extrêmes



Note de lecture : On compte 20,4 % de ressortissants des « autres » pays hors UE à Esch/Sûre.

Source : Statec RP2001

Carte 16 : Proportion de ressortissants des autres pays (hors Union Européenne) dans la population résidente



Note de lecture : La capitale compte entre 6,71 et 12,9 % de ressortissants des « autres » pays hors UE parmi ses habitants.

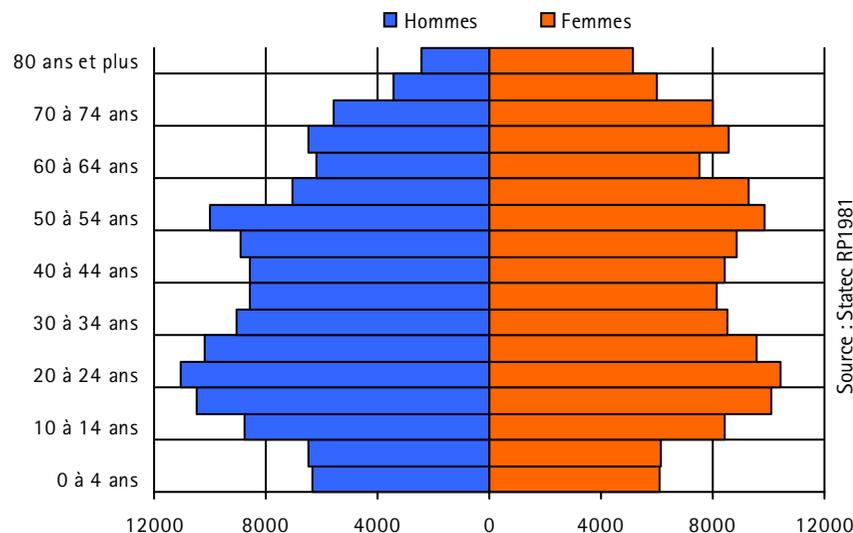


PYRAMIDES DES ÂGES DES NATIONAUX ET DES ÉTRANGERS

LES LUXEMBOURGEOIS VIEILLISSENT LES ÉTRANGERS FREINENT LE PROCESSUS DE VIEILLISSEMENT

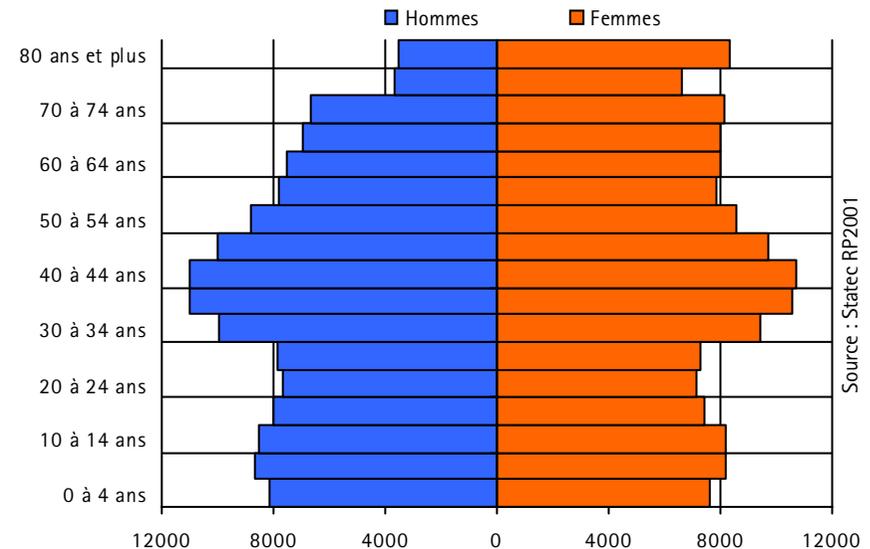
Le sommet de la pyramide des âges des Luxembourgeois devient plus large que la base. La baisse de natalité et l'allongement de l'espérance de vie sont les causes principales de ce phénomène.

Gr.40. Pyramide des âges des nationaux en 1981



Note de lecture : On compte parmi les Luxembourgeois 6300 garçons de moins de 5 ans en 1981.

Gr.41. Pyramide des âges des nationaux en 2001



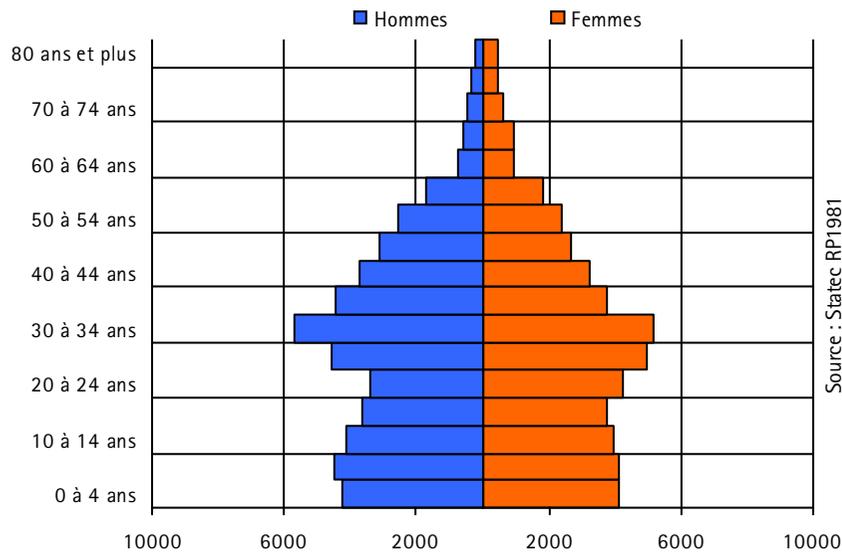
Note de lecture : On compte parmi les Luxembourgeois 8100 garçons de moins de 5 ans en 2001.

L'immigration ralentit le processus de vieillissement de la population luxembourgeoise : les étrangers constituent une population globalement plus jeune que les Luxembourgeois, et offrent au pays un apport non négligeable d'enfants et de personnes en âge actif.



Les étrangers en âge actif sont particulièrement bien représentés. Dans la classe des 25-29 ans on compte même davantage d'étrangers que de nationaux. Les personnes âgées étrangères sont peu nombreuses, parce qu'une grande partie des immigrés n'ont pas encore atteint le troisième âge, ou parce que ceux qui l'ont atteint sont retournés dans leur pays d'origine, ou encore, se sont fait naturaliser luxembourgeois.

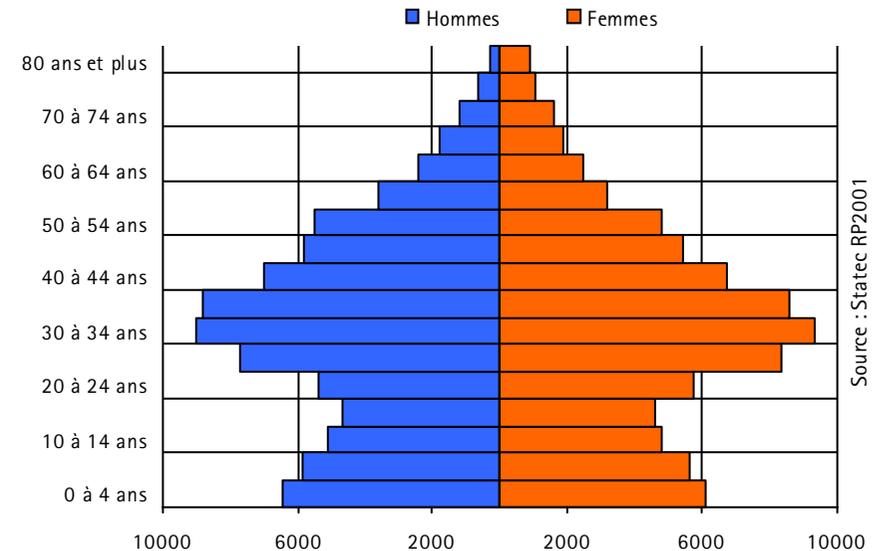
Gr.42. Pyramide des âges des étrangers en 1981



Note de lecture : On compte 5700 hommes de 30-34 ans parmi les étrangers en 1981.

Entre 1981 et 2001, le centre, ainsi que la base de la pyramide des âges des étrangers se sont considérablement élargis. Le rôle des étrangers en tant que frein au vieillissement de la population du Luxembourg ne cesse de s'accroître.

Gr.43. Pyramide des âges des étrangers en 2001



Note de lecture : On compte 9000 hommes de 30-34 ans parmi les étrangers en 2001.

Chez les moins de 60 ans, que ce soit parmi les Luxembourgeois ou les étrangers, les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes. Une seule exception : chez les étrangers âgés de 20 à 24 ans, on compte plus de femmes que d'hommes. Au-delà de 60 ans, les femmes deviennent mieux représentées et la différence ne cesse de s'accroître au fil des classes d'âges du fait de leur espérance de vie plus longue.



PYRAMIDES DES ÂGES DES RESSORTISSANTS ET IMMIGRÉS DES PAYS LIMITOPHES

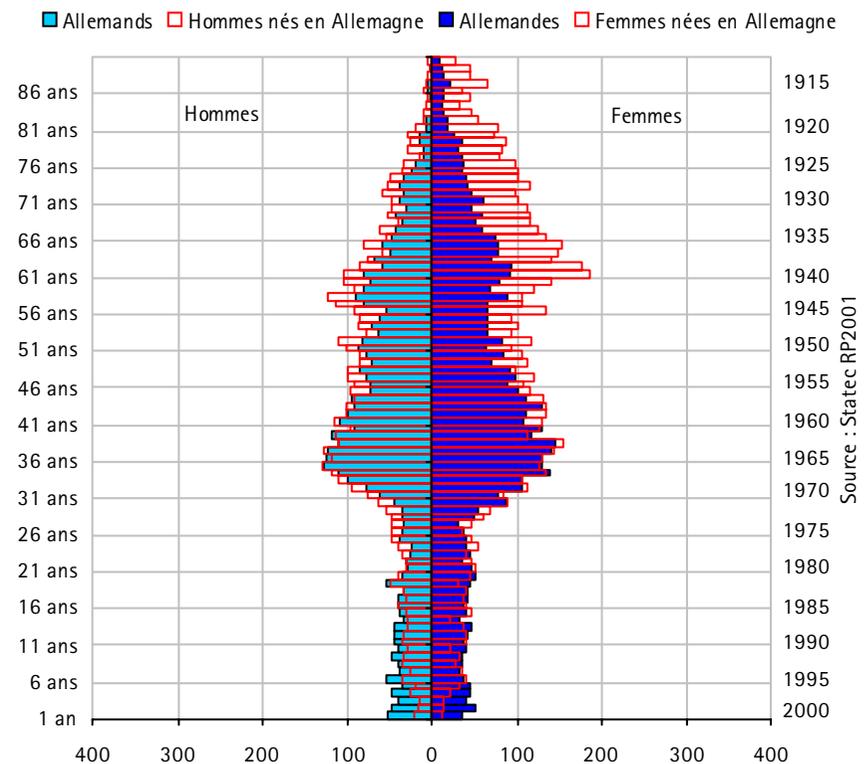
Les trois graphiques de cette fiche montrent chaque fois deux pyramides : la pyramide des ressortissants d'un pays, c'est-à-dire les personnes ayant la nationalité de ce pays, indépendamment de leur pays de naissance (le Luxembourg ou l'étranger), à laquelle on a superposé, en rouge, la pyramide des personnes nées dans ce pays, c'est-à-dire les immigrés qui sont venus au Luxembourg, quelle que soit leur nationalité actuelle (luxembourgeoise ou étrangère). Lorsque la pyramide rouge dépasse la bleue, la différence entre les deux représente les personnes qui ont pris la nationalité luxembourgeoise. Ceci est surtout le cas pour des personnes plus âgées, qu'on suppose donc faire partie d'une immigration plus ancienne. Comme la loi luxembourgeoise ne connaît pas le droit du sol, les enfants mineurs nés de parents étrangers auront la nationalité seulement par option¹. Les enfants nés au Luxembourg n'ayant pas, ou pas encore, opté pour la nationalité luxembourgeoise sont bien visibles à la base des pyramides des Belges et des Français.

La pyramide des Allemands est particulièrement marquée par une dissymétrie des personnes nées avant 1940 : les hommes semblent être plus souvent repartis tandis que les femmes qui sont restées, probablement mariées à des Luxembourgeois, se sont fait naturaliser. Ce phénomène se retrouve à un moindre degré chez les Français.

Dans la pyramide française, le pic prononcé d'enfants de nationalité luxembourgeoise nés en 1940 correspond à l'exode vers la France des

populations luxembourgeoises fuyant l'invasisseur nazi.

Gr.44. Pyramides des âges des Allemands et des personnes nées en Allemagne résidant au Luxembourg



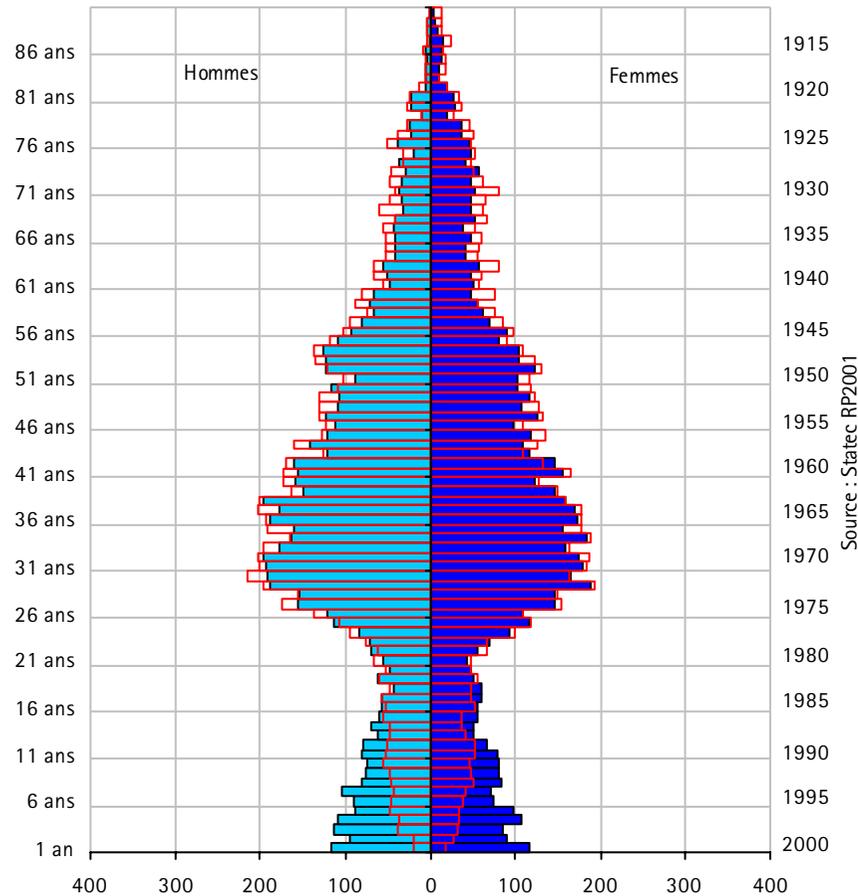
Note de lecture : Il y a 100 Allemands et 110 hommes nés en Allemagne âgés de 33 ans au Grand-Duché.

¹ L'incitation à faire cette démarche n'est pas vraiment importante, surtout pour les ressortissants des pays de l'Union Européenne. Voir fiche « Le pays de naissance ».



Gr.45. Pyramides des âges des Belges et des personnes nées en Belgique résidant au Luxembourg

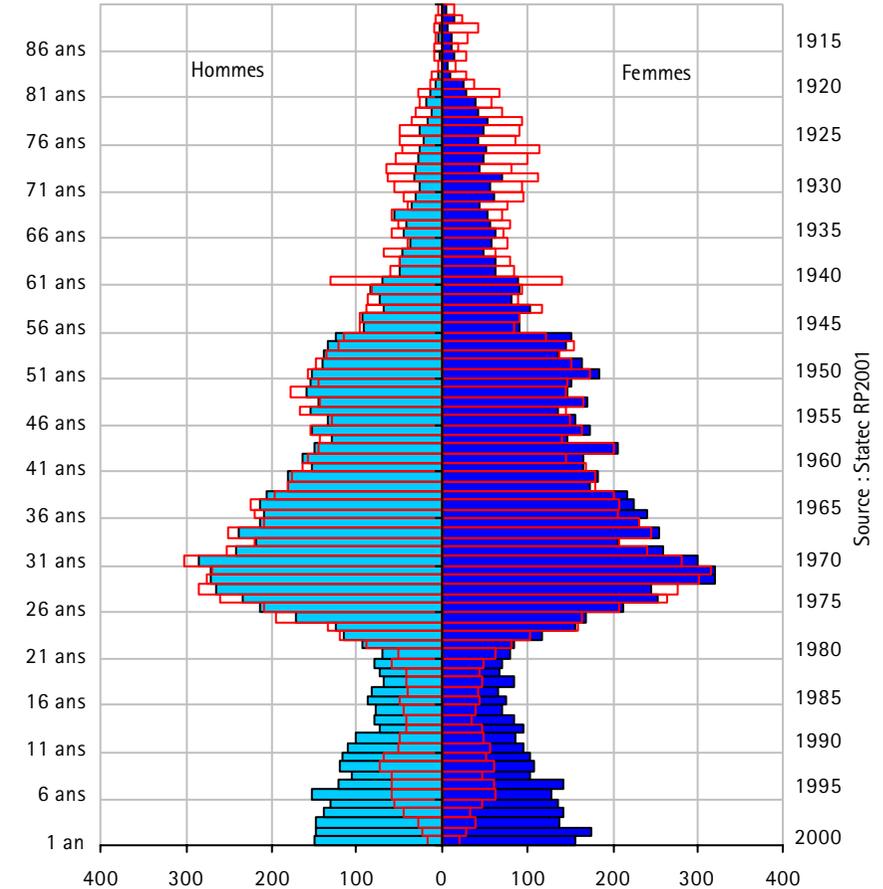
■ Hommes belges ■ Hommes nés en Belgique ■ Femmes belges ■ Femmes nées en Belgique



Note de lecture : Il y a 195 ressortissants belges et 175 hommes nés en Belgique âgés de 33 ans au Grand-Duché.

Gr.46. Pyramides des âges des Français et des personnes nées en France résidant au Luxembourg

■ Français ■ Hommes nés en France ■ Françaises ■ Femmes nées en France



Note de lecture : Il y a 220 ressortissants français et 220 hommes nés en France âgés de 33 ans au Grand-Duché.



PYRAMIDES DES ÂGES DES RESSORTISSANTS ET IMMIGRÉS D'ITALIE ET DU PORTUGAL

Les pyramides superposées comparant les immigrés et les ressortissants d'un pays permettent de lire l'histoire migratoire, notamment l'intégration par la naturalisation de ses ressortissants.

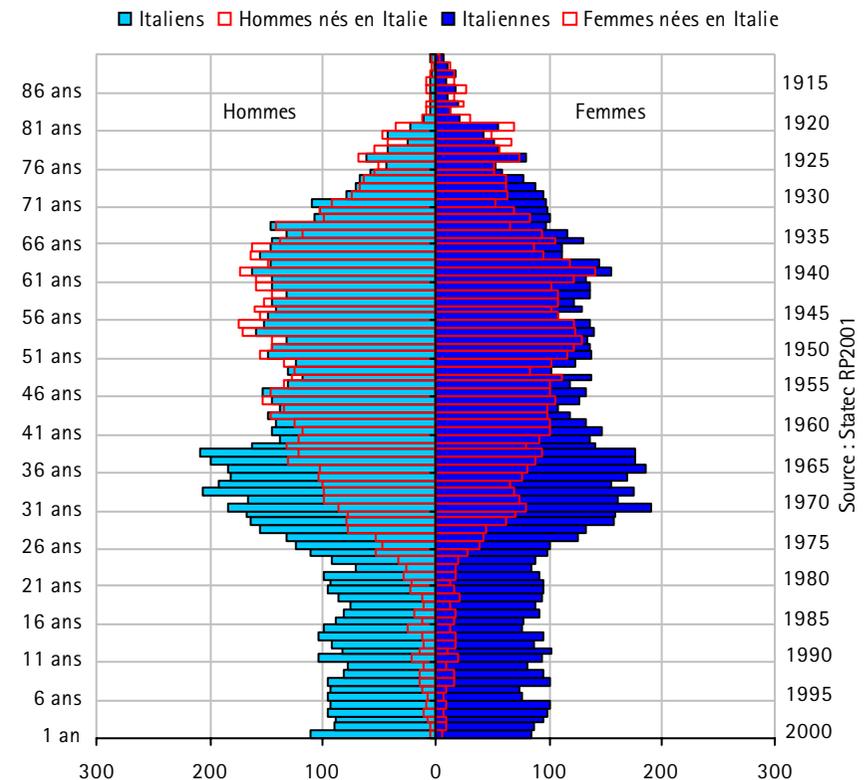
Les pyramides des âges des Italiens et des Portugais sont très différentes par le nombre plus élevé de Portugais, mais aussi par la structure des deux pyramides. Différence de structure qui montre bien que la vague migratoire des Italiens est bien plus ancienne que celle des Portugais.

Le poids des 30-70 ans est très important chez les Italiens. C'est une population âgée, la moyenne d'âge est de 40 ans. Les Italiens sont même plus nombreux que les Portugais à partir de 60 ans. On retrouve les mêmes tendances dans la pyramide des âges des personnes nées en Italie, sinon que ce sont les 40-70 ans qui sont sur-représentés. La population immigrée est donc encore plus âgée que la population de nationalité italienne. En effet, les moins de 40 ans sont beaucoup moins nombreux à avoir migré. Ceci peut s'expliquer par le fait que l'immigration italienne est relativement ancienne et en déclin.

A noter l'effectif élevé des hommes nés en Italie de 1935 à 1945 : ils avaient entre 25 et 30 ans dans les années 60, au plus fort de l'immigration italienne¹. Les Italiens de 30-40 ans qui n'ont pas migré constituent la deuxième génération. Ce sont les enfants des immigrés

¹ Voir fiche « Immigration et durée de séjour ».

Gr.47. Pyramides des âges des Italiens et des personnes nées en Italie résidant au Luxembourg



Note de lecture : En 2001, il y avait 205 ressortissants italiens et 100 hommes nés en Italie âgés de 33 ans au Grand-Duché.



des années 50-60. Parmi les femmes de 66 à 76 ans, on trouve un nombre élevé d'Italiennes qui ne sont pas nées en Italie. Si on exclut l'hypothèse peu probable qu'il s'agisse de femmes nées hors du Luxembourg (par exemple en France)

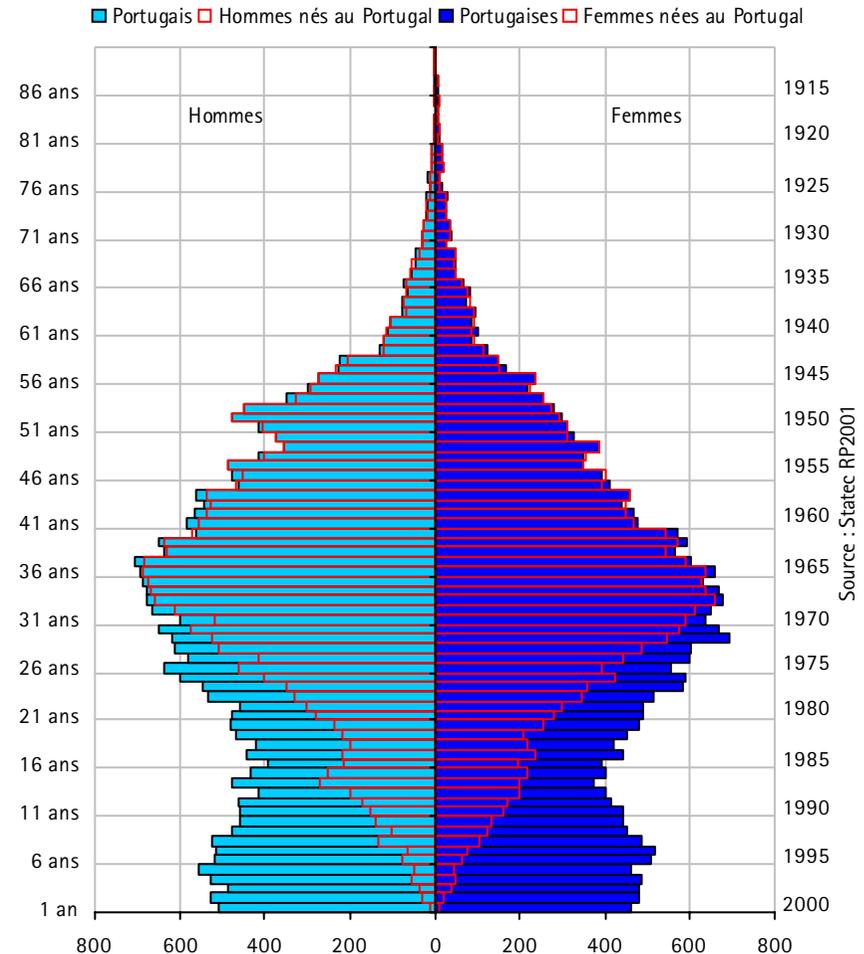
ayant pris la nationalité de leur époux et l'ayant suivi au Luxembourg, il faut conclure qu'il s'agit d'Italiennes nées au Luxembourg représentant la deuxième génération de la vague migratoire du début du siècle. Ceci est d'autant plus remarquable que ce phénomène ne se trouve pas du côté masculin. Ce qui ne veut pas dire que les hommes de la « deuxième génération » soient tous repartis, mais plutôt qu'ils se trouvent « noyés » dans le flot des immigrés italiens venus plus tard. En effet on sait que l'immigration italienne était surtout une immigration masculine.

Les Portugais sont plus jeunes que les Italiens (29 ans en moyenne), les 25-39 ans sont sur-représentés et les jeunes de moins de 25 ans sont nombreux. Les moins de 30 ans sont beaucoup moins nombreux parmi les immigrés, ce sont donc en grande majorité des Portugais nés au Luxembourg (moins de 20 % d'immigrés chez les enfants de moins de 8 ans). Ils constituent la deuxième génération, ce sont les enfants des immigrés des années 70. De plus, on sait que les Portugais ont plus tendance à rester au Grand Duché², c'est pourquoi le nombre de jeunes nés au Luxembourg est important. A noter l'effectif des hommes nés entre 1945 et 1950 : ils avaient 25 à 30 ans lorsque l'immigration portugaise a explosé dans les années 70³.

En comparant les deux pyramides de cette fiche à celles des immigrés issus des pays limitrophes, on peut constater le faible nombre de naturalisations chez les immigrés italiens et portugais.

^{2,3} Voir fiche « Immigration et durée de séjour ».

Gr.48. Pyramides des âges des Portugais et des personnes nées au Portugal résidant au Luxembourg



Note de lecture : Il y a 680 ressortissants portugais et 660 hommes nés au Portugal âgés de 33 ans au Grand-Duché.



IMMIGRATION ET DURÉE DE SÉJOUR

L'IMMIGRATION PORTUGAISE, UNE IMMIGRATION DE LONGUE DURÉE

Grâce aux statistiques historiques du Statec¹, les données concernant les personnes arrivées au Luxembourg depuis 1956 sont disponibles. En comparant les arrivées actées par les statistiques de migrations à l'année d'arrivée indiquée à l'occasion du recensement, on peut étudier la durée de séjour. Nous l'avons fait en utilisant les recensements de 1981 et de 2001.

L'immigration venant des pays limitrophes

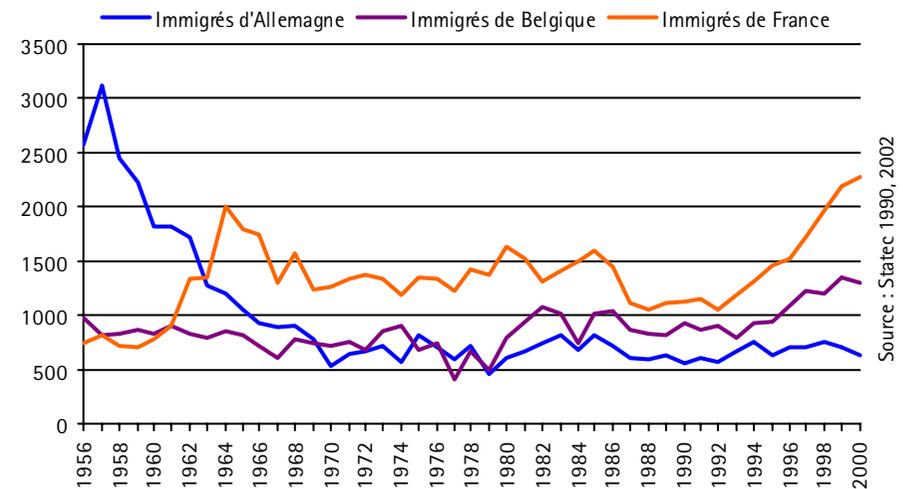
Le graphique 49 montre les années d'arrivée des immigrés des trois pays limitrophes. Alors que l'immigration venant d'Allemagne était très importante avant 1966 (plus de 1000 personnes par an), l'immigration venant de France ou de Belgique s'est développée plus tard. Le nombre d'immigrés venant de Belgique a crû au début des années 80 et surtout à partir de 1995 (plus de 1000 personnes par an). Ce sont les immigrés venant de France qui sont les plus nombreux. L'immigration est importante dans les années 60, elle est la plus faible à la fin des années 80 et au début des années 90, pour connaître des chiffres supérieurs à 2000 arrivées par an en 1999 et 2000. L'immigration française semble donc avoir pris le relais de l'immigration allemande depuis les années 60.

Au recensement de 1981, 21,3 % des immigrés d'Allemagne, 24,8 % des immigrés de France et 29,1 % des immigrés de Belgique arrivés

entre 1956 et 1980 étaient toujours au Luxembourg. Ces personnes étaient arrivées depuis 10 ans en moyenne.

Au recensement de 2001, 36,9 % des personnes venues de France, 42,4 % des personnes venues d'Allemagne et 47,2 % des personnes venues de Belgique depuis 1981 étaient toujours au Luxembourg. Ces personnes étaient sur le territoire du Grand-Duché depuis 7-8 ans en moyenne. Les immigrés belges ont plus tendance à rester.

Gr.49. Année d'arrivée au Luxembourg des immigrés des pays limitrophes (1956-2000)



Note de lecture : En 1967, 1 300 personnes sont arrivées de France, 900 d'Allemagne et 600 de Belgique.

¹ STATEC, Statistiques historiques 1839-1989, Luxembourg, 1990.
STATEC, Annuaire statistique du Luxembourg, 2002.



Pour les deux périodes, on s'aperçoit que la proportion des personnes restées au Luxembourg augmente dans les années précédant le recensement. Ceux qui sont arrivés peu avant le recensement ne sont pas encore repartis. On peut donc en conclure que la plupart des immigrés restent seulement quelques années. On peut alors parler d'immigration à court terme (4-6 ans).

L'immigration venant d'Italie et du Portugal

Les données pour l'immigration en provenance du Portugal ne sont disponibles qu'à partir de 1969 parce qu'elles étaient incluses jusqu'à cette date dans celles de l'immigration en provenance des « autres pays d'Europe »².

Le graphique 50 compare les années d'immigration portugaise à celles de l'immigration italienne. Les immigrés portugais ont commencé à venir au Grand-Duché dans les années 60, lorsque l'immigration italienne commençait à s'essouffler. Les immigrés italiens ont été très nombreux jusqu'à la fin des années 60 (plus de 2000 par an). L'immigration portugaise a été très importante de 1970 à 1975 puis à partir de 1987 (plus de 2000 personnes par an), après que le Portugal soit entré dans l'Union Européenne (en 1986).

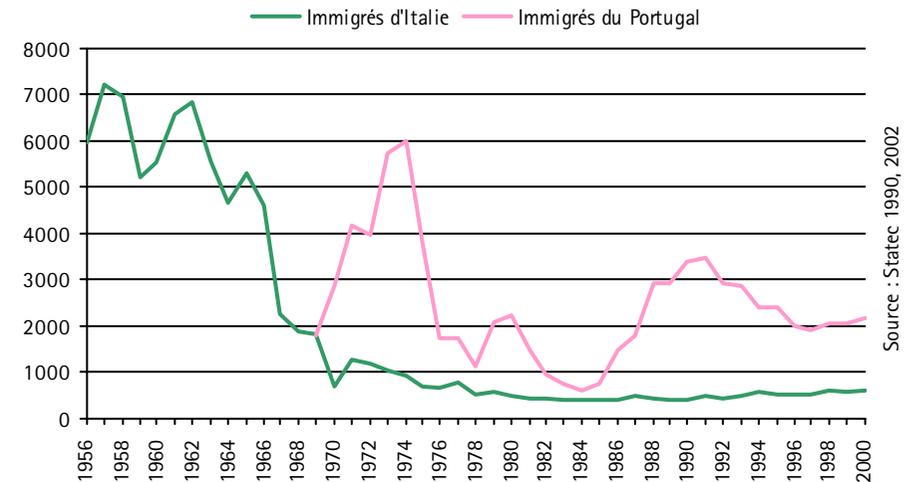
Au recensement de 2001, 35 % des Italiens arrivés depuis 1981 résidaient toujours au Luxembourg ; c'était le cas de 61 % des Portugais. Ces personnes étaient sur le territoire du Grand-Duché depuis 8-9 ans en moyenne. Depuis 1985, plus de la moitié des Portugais qui arrivent chaque année restent au Luxembourg.

La plupart des immigrés italiens migrent seulement pour quelques

années (4-5 ans). D'ailleurs, seuls 11,5 % de ceux qui sont arrivés depuis 1956 sont restés.

Les Portugais semblent s'installer à plus long terme puisque presque la moitié de ceux qui sont arrivés depuis 1969 sont restés. Comme les proportions sont encore plus importantes depuis 1985, on peut en conclure qu'ils restent plus de 15 ans.

Gr.50. Année d'arrivée au Luxembourg des immigrés d'Italie et du Portugal (1956-2000)



Note de lecture : En 1977, 1 700 personnes sont arrivées du Portugal et 800 d'Italie.

² STATEC, Statistiques historiques 1839-1989, Luxembourg, 1990.



IMMIGRATION ET QUALIFICATION

DES IMMIGRÉS DE PLUS EN PLUS QUALIFIÉS

Les immigrés ayant un emploi peuvent être regroupés selon la profession. Nous analysons les grands groupes de la classification CIP (Classification internationale type des professions) selon la durée de séjour des immigrés (calculée à partir de l'année d'immigration) pour montrer les changements structurels de l'immigration au Luxembourg. À noter que les personnes qui sont reparties dans leur pays ne sont pas incluses dans cette analyse, avec le risque que cette population soit socialement marquée (Les plus qualifiés ont peut-être une durée de séjour plus courte que les autres). Ces graphiques sont le résultat de trois phénomènes différents qui se superposent : la modification structurelle de l'immigration dans le temps, la mobilité sociale qui fera que certains immigrés n'ont plus la même catégorie professionnelle qu'au moment de leur arrivée et enfin la durée de séjour des différentes catégories d'immigrés qui, jouant surtout sur le court terme, ne devra pas trop influencer les résultats.

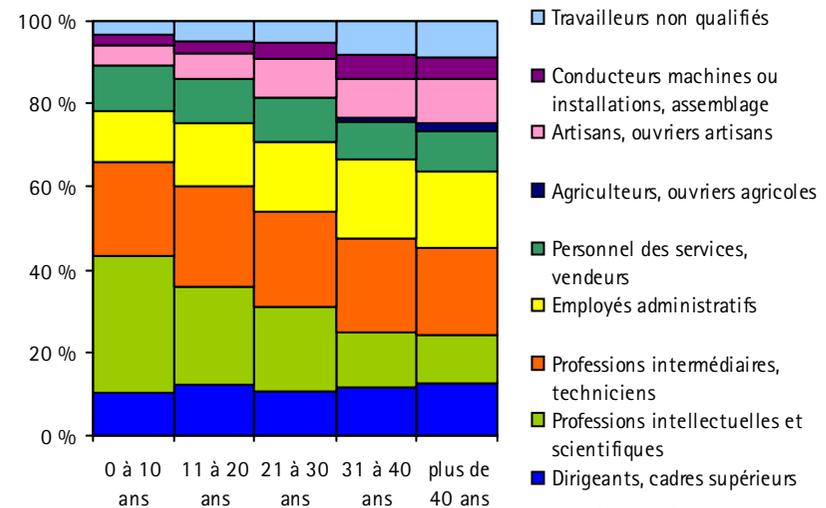
Nous avons regroupé les immigrés des pays limitrophes parce qu'ils ont des profils similaires, du moins si on les compare aux immigrés d'Italie et du Portugal.

L'immigration venant des pays limitrophes

Depuis 1946, la proportion d'immigrés ayant une profession intellectuelle ou scientifique a triplé alors que les immigrés employés administratifs, artisans, conducteurs de machines ou travailleurs non qualifiés représentent une part moins importante en 2001. Les agri-

culteurs sont des immigrés plus anciens, arrivés il y a plus de 30 ans. La part des « cols blancs » est devenue de plus en plus importante au fil des décennies.

Gr.51. Profession actuelle des immigrés des pays limitrophes selon la durée du séjour au Luxembourg



Source : Statec RP2001

Note de lecture : 22,8 % des immigrés des pays limitrophes arrivés les dix dernières années et toujours au Luxembourg en 2001 sont actuellement techniciens ou ont une profession intermédiaire.

On peut noter quelques divergences entre les immigrés originaires des trois pays. Ainsi, si la proportion du personnel des services et

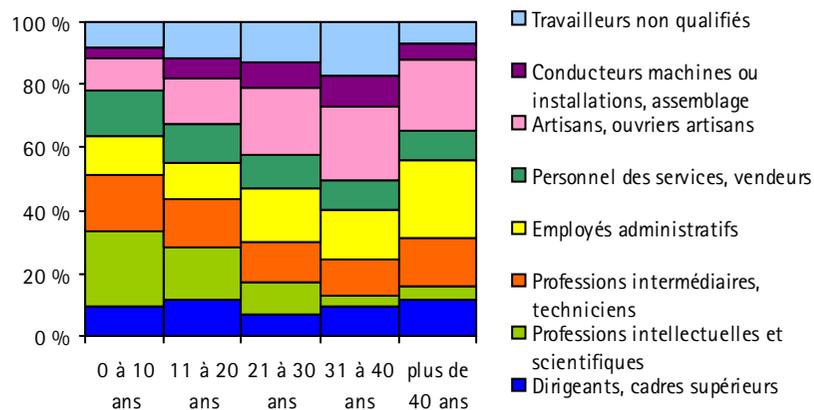


celle des vendeurs ont diminué de moitié chez les immigrés allemands, elles ont presque doublé chez les immigrés français entre 1946 et 2001. Les « cols blancs » représentent une part plus importante de l'immigration belge et allemande que de l'immigration française. Cette situation est la même depuis 1946.

L'immigration venant d'Italie et du Portugal

La proportion de « cols blancs » a augmenté depuis 40 ans parmi les immigrés italiens et la répartition des professions de ceux arrivés pendant la dernière décennie tend à ressembler à celle des immigrés des pays limitrophes. De même, on sait que la moyenne de l'âge à l'immigration a augmenté chez les immigrés italiens, probablement parce qu'ils terminent des études supérieures avant de venir au Luxembourg.

Gr.52. Profession actuelle des immigrés italiens selon la durée du séjour au Luxembourg

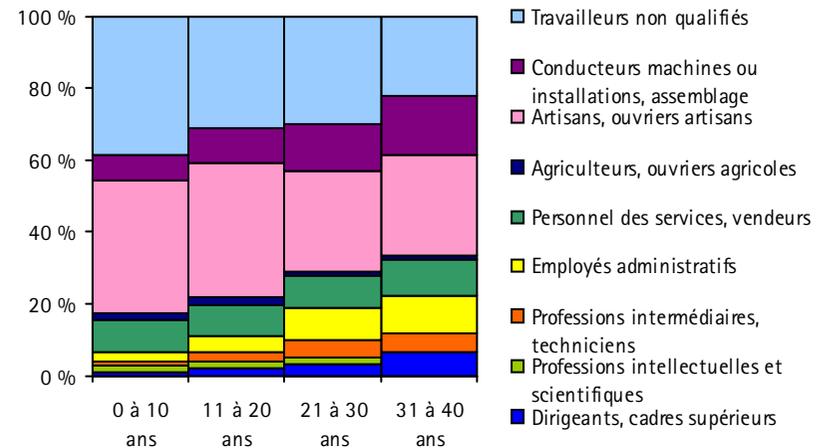


Source : Statec RP2001

Note de lecture : 18,5 % des immigrés italiens arrivés les dix dernières années et toujours au Luxembourg en 2001 sont actuellement techniciens ou ont une profession intermédiaire.

Pour les Portugais, ce sont les artisans et les travailleurs non qualifiés qui sont majoritaires. Le poids des travailleurs non-qualifiés est très élevé parmi les derniers venus. On peut supposer que tel a toujours été le cas dans l'immigration portugaise. Le graphique 53 montre que les personnes qui sont restées au Luxembourg s'intègrent et montent dans l'échelle sociale. Ce qui se traduit par exemple par l'augmentation de la catégorie « conducteurs machines ou installations, assemblage ». La comparaison entre les nouveaux venus et les premiers immigrés portugais montre bien les voies de la promotion sociale pour l'immigration ouvrière : après une trentaine d'années 6,4 % se retrouvent cadres ou dirigeants d'entreprises. Le nombre de ceux qui restent travailleurs non qualifiés ayant chuté à 22,4 %.

Gr.53. Profession actuelle des immigrés portugais selon la durée de séjour au Luxembourg



Source : Statec RP2001

Note de lecture : 1,1 % des immigrés portugais arrivés les dix dernières années et toujours au Luxembourg en 2001 sont actuellement techniciens ou ont une profession intermédiaire.



ÉTAT ET ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE

LA POPULATION ACTIVE A AUGMENTÉ DE PRÈS DE 25 % EN 20 ANS LE NOMBRE DE CHÔMEURS A QUASIMENT DOUBLÉ EN 20 ANS

La population active regroupe les personnes qui résident au Grand-Duché, qui ont un emploi ou sont au chômage.

La population active totale a subi une augmentation de près de 25 % entre 1981 et 2001. Cette croissance est la conséquence de deux phénomènes. Le premier est l'augmentation de la population des 15-64 ans (+ 14 % en 20 ans), notamment grâce à l'arrivée d'étrangers. Le second est la hausse du taux d'activité (rapport de la population active sur la population en âge de travailler de 15-64 ans). Le taux d'activité est passé de 61,3 % en 1981 à 67,3 % en 2001. Cette hausse est due en partie à l'augmentation du taux d'activité féminin¹.

Le taux de chômage est la part de chômeurs au sein de la population active totale. Cette définition possède deux qualités : elle est simple et elle est immuable dans le temps, permettant la comparaison recensement après recensement. Le taux de chômage est ainsi passé de 2 % en 1981 à 3,1 % en 2001, augmentant donc de moitié en 20 ans. Cette hausse est plus flagrante lorsque nous regardons les effectifs qui passent quasiment du simple au double : d'environ 3 100 chômeurs en 1981 à plus de 5 800 en 2001.

Néanmoins, le Luxembourg reste privilégié parmi les pays de l'Union Européenne. Les chiffres du BIT² permettent une comparaison internationale. Le Grand-Duché est le pays dont le taux de chômage est le plus faible de l'Union Européenne.. La Belgique (7,0 %), l'Allemagne (7,9 %) et la France (9,6 %) sont plus durement touchées par le chômage.

Tab.7. Évolution des taux d'activité et de chômage

	2001	1991	1981
Population active de 15 à 64 ans (A)	189 700	164 700	151 700
Population totale de 15 à 64 ans (B)	282 100	263 200	247 600
Taux d'activité (C=A/B)	67,3 %	62,6 %	61,3 %
Population active de 15 à 64 ans ayant un emploi (D)	183 800	161 400	148 600
Taux d'emploi (E=D/B)	65,2 %	61,3 %	60,0 %
Population au chômage (F)	5 800	3 300	3 100
Population active totale (G)	191 200	165 300	153 800
Taux de chômage (H=F/G)	3,1 %	2,0 %	2,0 %

Source : Statec RP2001, RP1991, RP1981

Note de lecture : En 2001, la population active de 15 à 64 ans comptait 189 700 personnes.

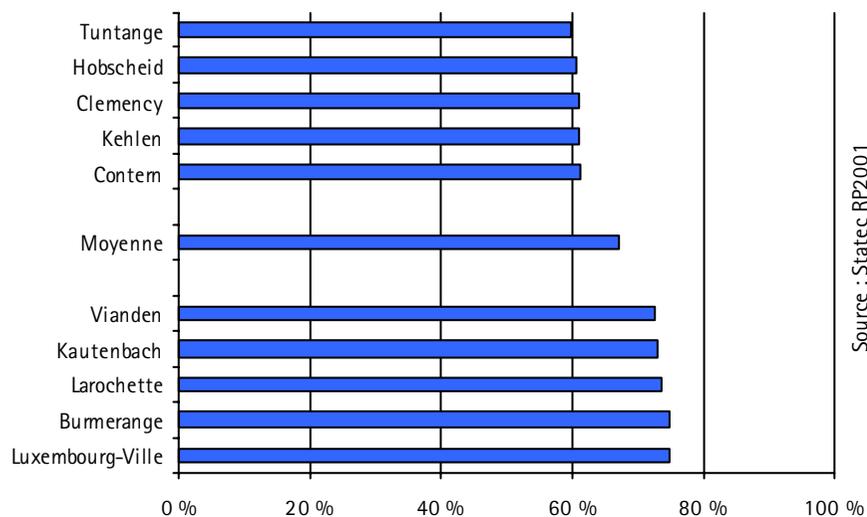
¹ Voir fiche « Travail des femmes : effectifs et taux d'activité ».

² Pour plus de renseignements sur les chiffres du BIT, voir fiche « Le chômage à travers le recensement ».



Cinq communes ont des taux d'activité supérieurs à 72 %. Deux se trouvent dans la moitié sud du pays et trois dans la moitié nord. Les taux forts (69,01 à 72 %) sont, de même, répartis essentiellement sur la partie nord du territoire (autour de la Nordstad) tandis que les faibles taux d'activité se situent plutôt dans la moitié sud du Luxembourg et notamment dans le Bassin Minier.

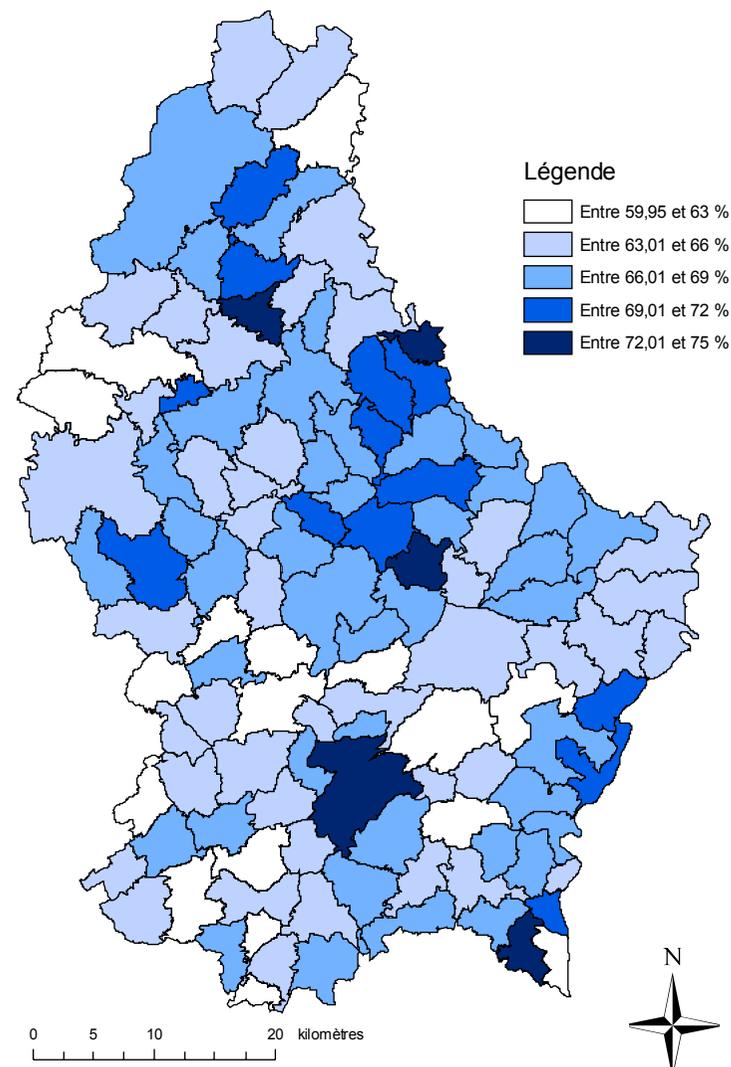
Gr.54. Taux d'activité : moyenne et extrêmes



Note de lecture : À Tuntange, le taux d'activité est de 60 %.

Source : Statec RP2001

Carte 17 : Taux d'activité par commune de résidence



Note de lecture : À Nommern, le taux d'activité se situe entre 69,01 et 72 %.

Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du Cadastre et de la topographie

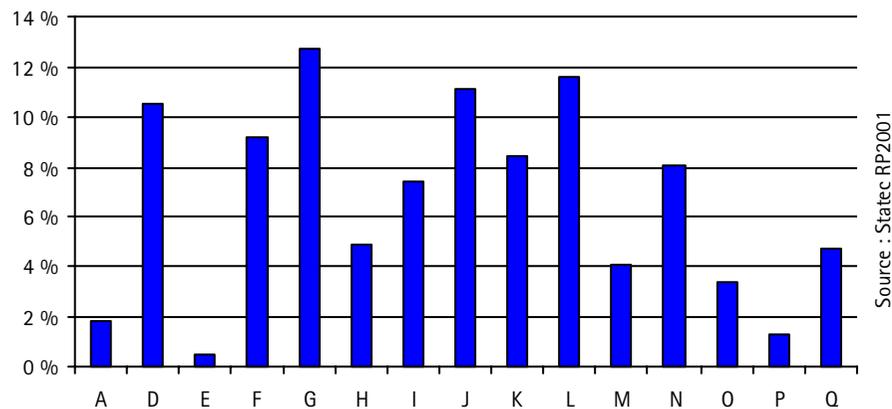


L'ACTIVITÉ PAR SECTEUR

DES SECTEURS « RÉSERVÉS » À L'UN OU L'AUTRE SEXE UNE RÉPARTITION PAR SECTEUR DIFFÉRENTE SELON LA NATIONALITÉ

La nomenclature NACE prévoit 17 grands secteurs d'activité au niveau le plus agrégé. Nous n'avons considéré ni le secteur de la pêche et de l'aquaculture ni le secteur des industries extractives qui regroupent chacun moins de 0,5 % des actifs ayant un emploi.

Gr.55. Répartition des habitants ayant un emploi selon le secteur d'activité



Source : Statec RP2001

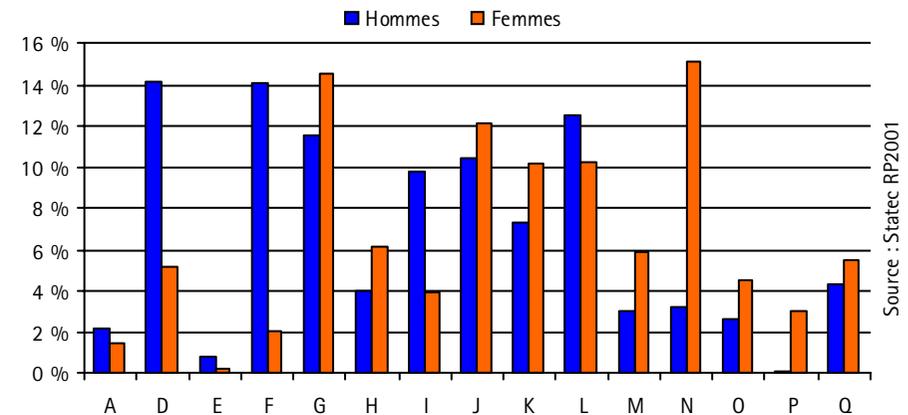
A. Agriculture, chasse et sylviculture
D. Industrie manufacturière
E. Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau
F. Construction
G. Commerce, réparations

automobiles et articles domestiques
H. Hôtels et restaurants
I. Transports et communication
J. Intermédiation financière
K. Immobilier, location et services aux entreprises

L. Administration publique
M. Éducation
N. Santé et action sociale
O. Services collectifs, sociaux et personnels
P. Services domestiques
Q. Activités extra-territoriales

Les secteurs dans lesquels travaillent le plus d'actifs résidents sont le commerce (12,8 %), l'administration publique (11,6 %), l'intermédiation financière (11,1 %) et l'industrie manufacturière (10,5 %). À noter que les travailleurs frontaliers ne sont pas pris en compte dans cette fiche, nous parlons uniquement des actifs résidant au Luxembourg.

Gr.56. Répartition des habitants ayant un emploi selon le secteur d'activité et le sexe



Source : Statec RP2001

Note de lecture : 14,2 % des hommes résidant au Luxembourg travaillent dans une industrie manufacturière (D). C'est le cas de 5,2 % des femmes résidant au Luxembourg.



Les hommes sont nombreux à travailler dans l'industrie manufacturière (14,2 %) et la construction (14,1 %) alors que les femmes s'orientent vers le secteur de la santé et de l'action sociale (15,1 %) et celui du commerce (14,5 %). Certains secteurs « réservés » à l'un ou l'autre sexe apparaissent très bien sur le graphique 56. En effet, les femmes sont très peu nombreuses dans les secteurs de l'industrie manufacturière, de la construction et des transports et communication, par rapport aux hommes. Ceux-ci sont peu représentés dans les secteurs de santé et d'action sociale et des services domestiques, par rapport aux femmes.

Si on choisit un niveau plus détaillé de la nomenclature NACE, les différences entre hommes et femmes apparaissent dans des secteurs tels que le commerce de détail et la réparation d'articles domestiques, les hôtels et restaurants, les activités extra-territoriales ou l'éducation dans lesquels les femmes ont plus tendance à travailler que les hommes. C'est le contraire pour les transports terrestres. En fait, il apparaît que les femmes se concentrent sur un nombre plus restreint de secteurs d'activité que les hommes.

Les secteurs dits « protégés » sont ceux dans lesquels la nationalité luxembourgeoise est souhaitée voire exigée soit par obligation (pour pouvoir être fonctionnaire) soit par tradition dans le secteur. Ce sont les secteurs de la production et la distribution d'électricité, de gaz et de chaleur et de l'administration publique et les sous-secteurs des transports ferroviaires (CFL), des Postes et Télécommunications nationales et de l'éducation primaire et secondaire. 30,8 % des actifs luxembourgeois travaillent dans ces secteurs.

La répartition des actifs par secteur diffère selon la nationalité. Ainsi, par exemple, 30,7 % des Portugais, 14,7 % des ressortissants des

pays hors Union Européenne et 10,7 % des Italiens travaillent dans le secteur de la construction (F) alors que le pourcentage ne dépasse pas 5 % pour les autres nationalités. De même, 17 % des ressortissants des pays hors UE et 14,2 % des Français travaillent dans le secteur des hôtels et restaurants (H) alors que cela concerne moins de 10 % des travailleurs pour les autres nationalités.

Tab.8. Répartition des habitants ayant un emploi selon le secteur d'activité et la nationalité

	Lux.	Allemands	Belges	Français	Italiens	Portugais	Autres UE	Autres
A	2,6 %	0,8 %	0,4 %	0,3 %	0,1 %	1,1 %	1,1 %	1,1 %
D	11,4 %	9,1 %	8,2 %	8,8 %	10,7 %	11,0 %	4,7 %	9,2 %
E	0,8 %	0,1 %	0,2 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %
F	4,2 %	4,0 %	3,3 %	3,6 %	10,7 %	30,7 %	2,0 %	14,7 %
G	12,9 %	11,9 %	13,0 %	13,7 %	16,9 %	13,0 %	5,8 %	12,5 %
H	2,2 %	2,9 %	3,6 %	14,2 %	9,1 %	7,8 %	3,9 %	17,0 %
I	9,4 %	5,0 %	4,0 %	3,8 %	3,8 %	4,9 %	4,1 %	6,5 %
J	10,2 %	22,6 %	25,7 %	17,0 %	15,0 %	2,5 %	25,2 %	8,4 %
K	6,1 %	10,5 %	16,0 %	15,5 %	9,1 %	10,2 %	10,3 %	13,0 %
L	19,0 %	1,3 %	1,2 %	1,2 %	2,1 %	1,7 %	1,0 %	1,3 %
M	6,1 %	2,6 %	1,6 %	1,7 %	1,1 %	1,1 %	1,6 %	1,7 %
N	9,6 %	8,5 %	8,3 %	6,0 %	5,2 %	5,9 %	2,9 %	5,7 %
O	3,6 %	4,8 %	3,1 %	3,4 %	3,0 %	2,8 %	2,0 %	4,1 %
P	0,4 %	0,5 %	0,3 %	0,5 %	0,8 %	5,1 %	0,5 %	1,9 %
Q	1,3 %	15,1 %	11,2 %	10,1 %	12,1 %	1,9 %	34,6 %	2,9 %
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Statec RP2001

Note de lecture : 11,4 % des Luxembourgeois actifs travaillent dans une industrie manufacturière (D). C'est le cas de 9,1 % des Allemands résidant au Luxembourg.

- | | | |
|--|---|---|
| A. Agriculture, chasse et sylviculture | tomobile et articles domestiques | L. Administration publique |
| D. Industrie manufacturière | H. Hôtels et restaurants | M. Éducation |
| E. Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau | I. Transports et communication | N. Santé et action sociale |
| F. Construction | J. Intermédiation financière | O. Services collectifs, sociaux et personnels |
| G. Commerce, réparations au- | K. Immobilier, location et services aux entreprises | P. Services domestiques |
| | | Q. Activités extra-territoriales |

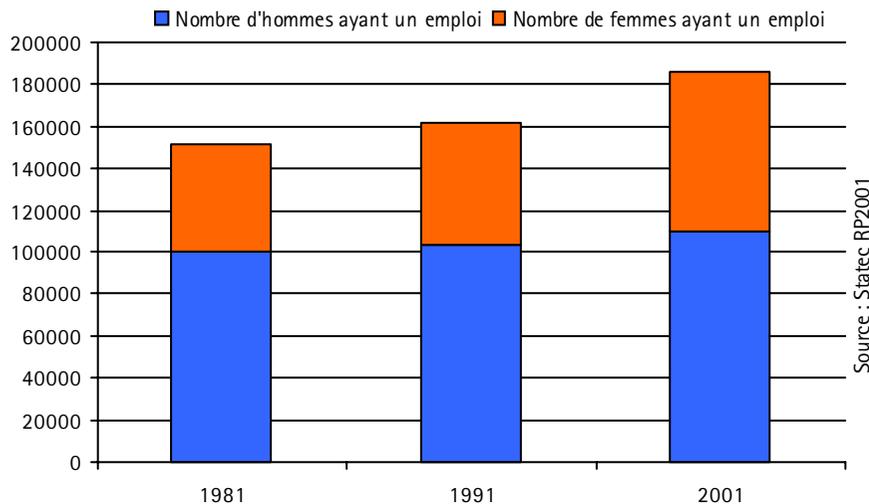


TRAVAIL DES FEMMES : EFFECTIFS ET TAUX D'ACTIVITÉ

LE TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES A AUGMENTÉ DE 15 POINTS DEPUIS 1981 LE NOMBRE DE FEMMES ÉTRANGÈRES AYANT UN EMPLOI A PLUS QUE DOUBLÉ EN 20 ANS

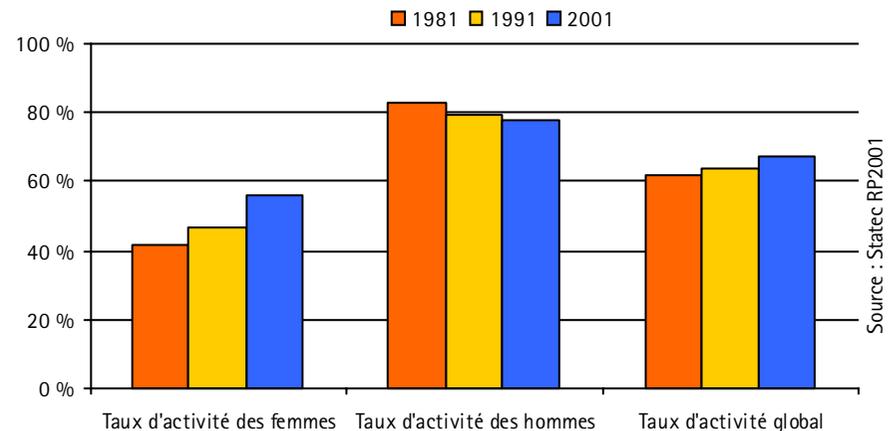
Le nombre de personnes ayant un emploi a augmenté de 35 000 unités en l'espace de 20 ans. Les trois quarts de cette augmentation sont dus à la croissance de l'effectif de femmes ayant un emploi. Elles ont vu leur nombre croître de 51,5 % tandis que celui des hommes n'augmentait que de 8,8 %.

Gr.57. Évolution de la population ayant un emploi selon le sexe



Note de lecture : En 2001, 75 700 femmes ont un emploi et 109 700 hommes.

Gr.58. Évolution du taux d'activité des 15-64 ans selon le sexe



Note de lecture : En 2001, le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans est de 56,4 %.

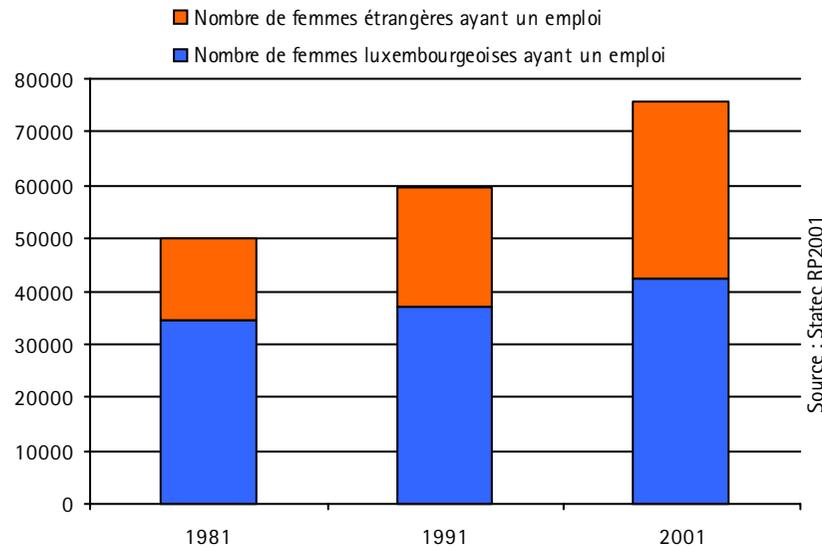
La hausse du nombre de femmes ayant un emploi n'est pas uniquement due à une augmentation du nombre de femmes en âge de travailler dans la population, le taux d'activité a crû lui aussi, passant de 41,4 % à 56,4 %. Les hommes, au contraire, ont vu leur taux d'activité diminuer de 82,8 % en 1981 à 77,6 % en 2001. L'effectif des hommes actifs ayant augmenté moins rapidement que l'effectif de la population masculine en âge de travailler.



La part des femmes dans la population ayant un emploi se rapproche petit à petit de celle des hommes. Elle était de 33,1 % en 1981 et dépasse maintenant 40,8 %.

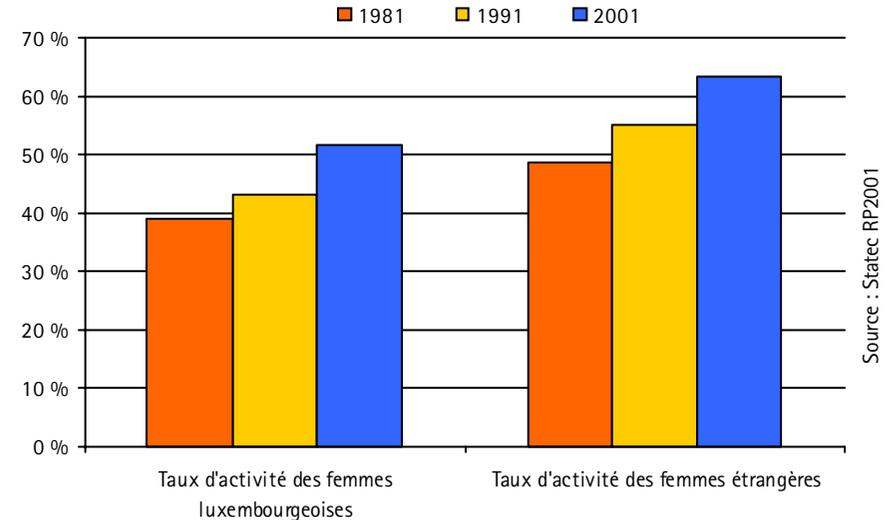
Pendant que l'effectif des femmes luxembourgeoises ayant un emploi augmente de 23,3 %, celui des femmes étrangères ayant un emploi a plus que doublé (augmentation de 114 %). Les femmes étrangères qui ne représentaient que 31,2 % des femmes ayant un emploi en 1981, atteignent 44,0 % en 2001.

Gr.59. Évolution des effectifs des femmes luxembourgeoises et étrangères ayant un emploi



Note de lecture : 42 400 femmes luxembourgeoises et 33 300 femmes étrangères ont un emploi en 2001.

Gr.60. Évolution des taux d'activité des femmes luxembourgeoises et étrangères de 15 à 64 ans



Note de lecture : En 2001, le taux d'activité des femmes étrangères de 15-64 ans est de 63,3 %.

La croissance du nombre de femmes luxembourgeoises ayant un emploi, même si elle est bien moins importante que celle des femmes étrangères, est toutefois très intéressante. En effet, le nombre de femmes luxembourgeoises en âge de travailler n'a pas augmenté mais diminué de près de 7 000 unités. Ceci signifie que l'effectif de femmes ayant un emploi a crû, bien que le nombre de femmes en âge d'être actives ait décrû. Le taux d'activité a donc grimpé proportionnellement. Il reste néanmoins largement en-dessous de celui des femmes étrangères (51,8 % pour les Luxembourgeoises et 63,3 % pour les femmes étrangères).

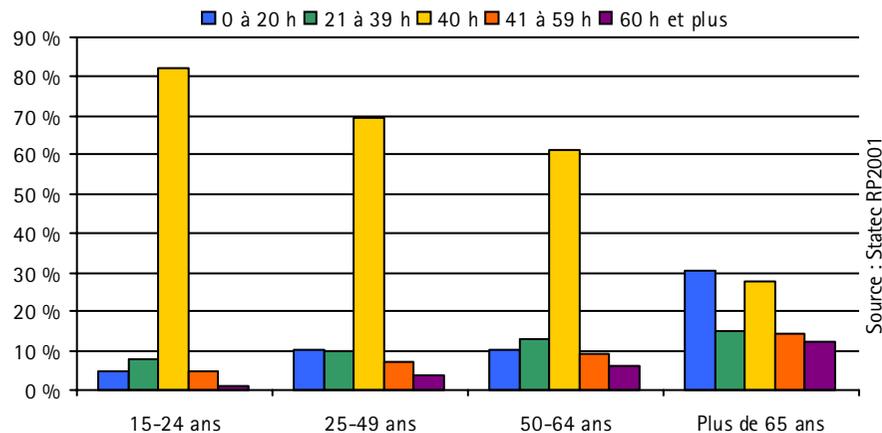


LA DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL

Le recensement de la population nous renseigne sur le nombre d'heures de travail hebdomadaire prestées par chaque personne ayant un emploi. Cela nous permet de comparer les volumes horaires des individus selon leur sexe, leur âge, leur profession, etc.

Toutefois, il nous est impossible d'analyser la situation en terme de temps plein et temps partiel. Ces notions sont en effet bien trop relatives à la profession exercée (le temps plein d'un professeur n'est pas le temps plein d'un cadre d'entreprise, par exemple).

Gr.61. Durée hebdomadaire de travail selon l'âge

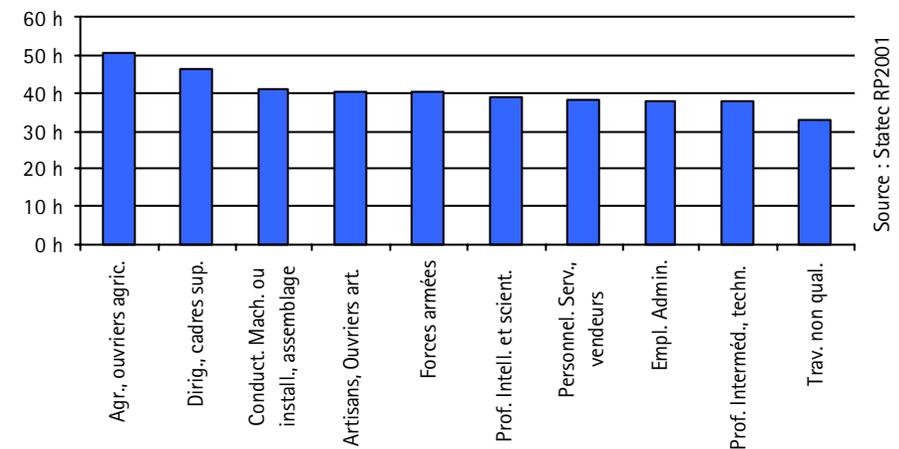


Note de lecture : 82,1 % des personnes âgées de 15 à 24 ans ayant un emploi travaillent 40 h par semaine.

Plus de 80 % des jeunes travaillent 40 heures par semaine. Ce pourcentage diminue avec l'âge. Il est au plus bas chez les personnes qui travaillent au-delà de 65 ans. En revanche, les proportions de per-

sonnes travaillant moins de 40 heures et plus de 40 heures augmentent avec l'âge.

Gr.62. Durée moyenne de travail hebdomadaire selon la profession



Note de lecture : Les dirigeants et cadres supérieurs travaillent en moyenne 46 heures par semaine.

La durée hebdomadaire de travail est fortement liée à la profession exercée¹. Les agriculteurs et ouvriers agricoles travaillent en moyenne plus de 50 heures par semaine. Suivent de près les dirigeants et cadres supérieurs avec plus de 46 heures. Les travailleurs des autres types de profession prestent en moyenne entre 37 et 41 heures sauf les travailleurs non qualifiés qui, en raison d'un fort pourcentage de personnes travaillant moins de 40 heures (plus de

¹ Il est très difficile, dans certaines professions, de comptabiliser précisément le nombre d'heures prestées. Nous pensons, par exemple, au métier d'agriculteur qui connaît des pics de travail à certaines périodes.

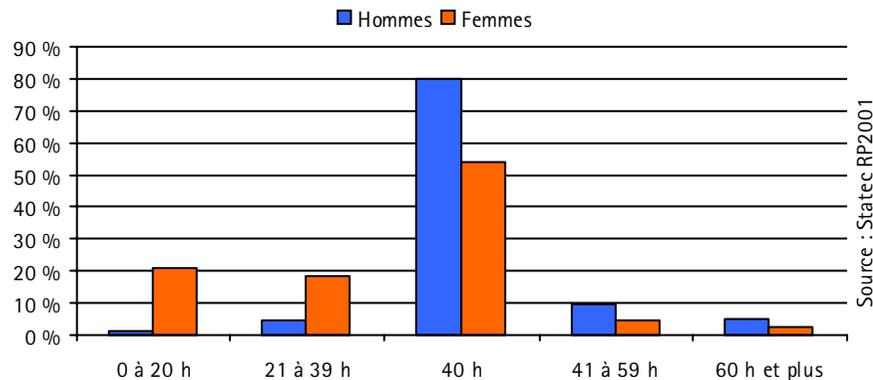


40 %), prestent en moyenne 32 heures.

Les femmes travaillent fréquemment moins de 40 heures (39,1 %) alors que ce n'est le cas que de 5,8 % des hommes.

Au contraire, 80 % d'entre eux travaillent 40 heures contre un peu plus de la moitié des femmes. De même, 14,4 % des hommes travaillent plus de 40 heures par semaine contre 6,9 % des femmes. Ceci explique que les hommes prestent en moyenne 41h30 et les femmes 34h30.

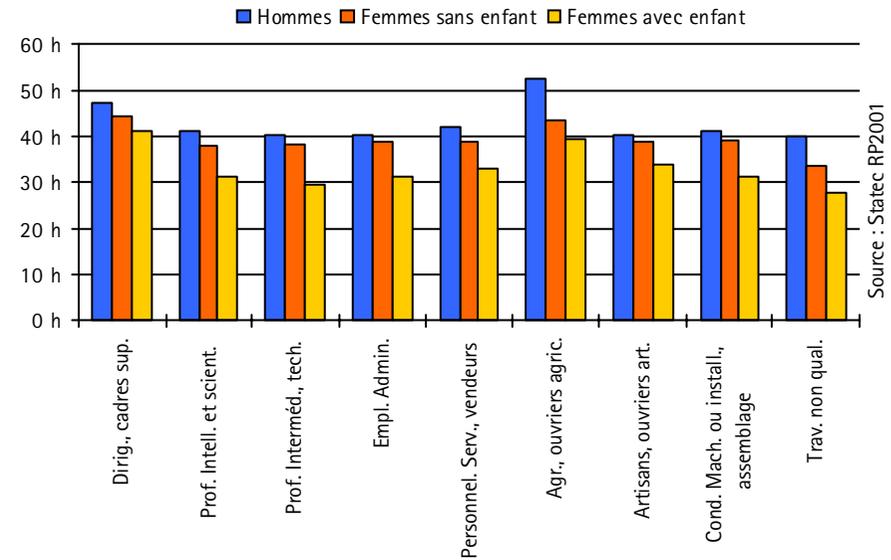
Gr.63. Durée de travail hebdomadaire selon le sexe



Note de lecture : 4,5 % des hommes ayant un emploi travaillent entre 21 et 39 h par semaine.

Quelle que soit la profession exercée, les hommes ont une durée de travail en moyenne supérieure à celle des femmes. L'écart est très important chez les travailleurs non qualifiés puisque les hommes travaillent en moyenne 40 heures et les femmes 29 heures. Dans les autres professions, l'écart tourne autour de 3-4 heures (sauf dans les Forces Armées où les femmes sont en effectifs infimes).

Gr.64. Durée moyenne de travail hebdomadaire selon le sexe, la profession et, pour les femmes, le fait d'avoir eu un ou des enfants



Note de lecture : Les hommes dirigeants et cadres supérieurs travaillent en moyenne 48 heures par semaine alors que les femmes occupant le même poste travaillent plutôt 45 heures, 42 heures si elles ont eu un ou plusieurs enfants.

La différence de durée moyenne de travail hebdomadaire entre hommes (41h30) et femmes sans enfant (38h10) est moins importante que la différence entre femmes sans enfant et femmes avec enfant (31h40). Le fait d'avoir un enfant ou non semble donc plus influencer la durée de travail que le fait d'être un homme ou une femme. Dans certaines professions, les différences entre les femmes avec et sans enfant sont peu importantes : c'est le cas des dirigeants et cadres supérieurs, des agriculteurs et ouvriers agricoles, et des travailleurs non qualifiés.



L'EMPLOI PRÉCAIRE

LES POPULATIONS « VICTIMES » DES CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE SONT LES JEUNES, LES FEMMES ET LES ÉTRANGERS NON EUROPÉENS

Sur les 185 400 personnes ayant un emploi et résidant au Luxembourg, 25 400 n'ont pas répondu à la question concernant leur contrat de travail. Nous supposons que ce chiffre, qui représente près de 13,8 % de la population, regroupe les personnes qui ne souhaitent pas répondre à la question ainsi que les personnes non concernées par la question (c'est-à-dire n'ayant pas de contrat de travail). Ceci explique pourquoi les aidants, les travailleurs intellectuels indépendants, les autres indépendants ainsi que les exploitants agricoles comptent tous au minimum 64,2 % de manquants. De même, les plus de 65 ans, appartenant pour la plupart à l'un des quatre statuts professionnels précités, ont un taux de non répondants de 72,0 %.

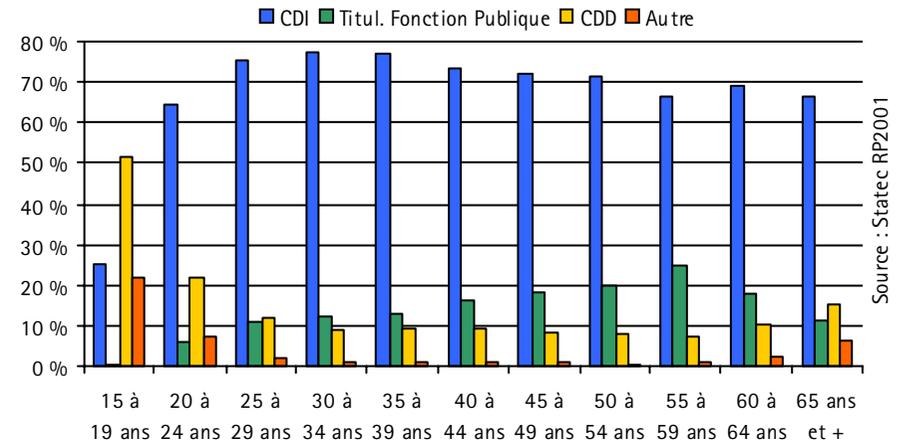
Le contrat à durée déterminée (CDD) est une forme de précarité de l'emploi. Nous allons essayer de voir quelles populations sont les plus atteintes et dans quelles proportions.

Parmi les personnes qui ont répondu, 72,7 % ont un contrat à durée indéterminée (CDI), 14,1 % sont titulaires de la fonction publique, 11,2 % ont un contrat à durée déterminée et 2,0 % ont un contrat « autre » (apprenti, stagiaire rémunéré,...).

Les femmes ont plus fréquemment un CDI que les hommes (74,1 % contre 71,7 %) mais elles sont moins souvent titulaires de la fonction publiques (11,2 % pour 16,1 % chez les hommes) et sont plus souvent « victimes » d'un CDD (12,8 % contre 10,1 %).

Le type de contrat est fortement tributaire de l'âge des travailleurs. Avant 20 ans, la situation est assez précaire avec un pourcentage de CDD très important (51,9 %) et peu de contrats à durée indéterminée (25,4 %). Entre 20 et 74 ans, la proportion de CDI dépasse allègrement les 60 %, le pourcentage de titulaires de la fonction publique augmente avec l'âge et les CDD diminuent jusqu'à 60 ans. Ces contrats précaires augmentent au-delà de 65 ans.

Gr.65. Contrat de travail selon l'âge



Source : Statec RP2001

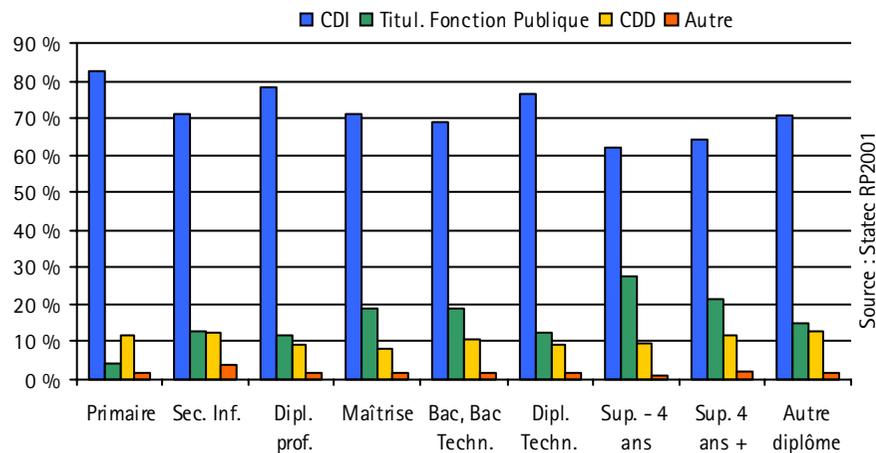
Note de lecture : 12,8 % des 35-39 ans ayant un emploi sont titulaires de la fonction publique.

Les Belges sont les moins touchés par les contrats à durée déterminée (8,4 %). Les ressortissants de pays hors Union Européenne



(21,4 %), les Yougo-Albanais (16,5 %) et les individus issus des autres pays de l'UE (14,8 %) en souffrent le plus. Les nationaux comptent évidemment le plus de titulaires de la fonction publique (22,1 %), même si les autres ressortissants de l'UE avec leurs fonctionnaires européens en comptent quelques-uns (12,9 %).

Gr.66. Contrat de travail selon le niveau d'instruction

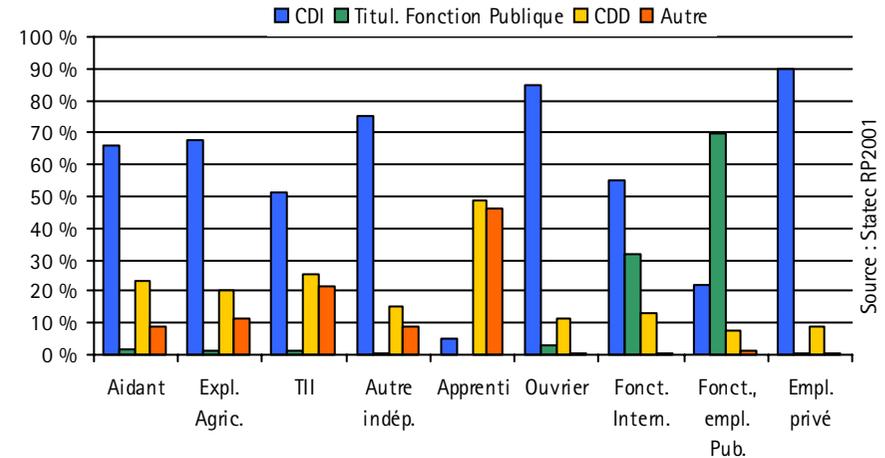


Note de lecture : 62,2 % des individus ayant un diplôme de l'enseignement supérieur de moins de 4 ans et ayant un emploi ont un contrat à durée indéterminée (CDI).

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le niveau d'instruction n'influence que très peu la possibilité d'être engagé à durée déterminée. Les individus possédant une maîtrise sont les moins touchés (8,2 %) et les individus ayant au maximum un diplôme du secondaire inférieur plafonnent à 12,4 %. Le fait d'être titulaire de la fonction publique est bien plus corrélé au niveau d'instruction. Si les personnes de niveau primaire ne sont que 4,1 % à posséder ce type de contrat, ils sont près de 20 % parmi ceux qui ont une maîtrise, le bac

(général ou technique) ou un diplôme supérieur de plus de 4 ans. Les travailleurs ayant un diplôme supérieur de moins de 4 ans sont jusqu'à 27,3 % à être titulaires de la fonction publique.

Gr.67. Contrat de travail selon le statut professionnel



Note de lecture : 84,5 % des ouvriers ont un contrat à durée indéterminée.

Nous ne parlerons pas des aidants, des exploitants agricoles, des travailleurs intellectuels indépendants et des autres indépendants qui ne sont qu'un tiers à avoir répondu à la question. Les apprentis sont à 48,9 % engagés avec un CDD et à 45,6 % sous contrat « autres » (comprenant le contrat d'apprenti). Les ouvriers et les employés privés ont de très fortes proportions de détenteurs de CDI (respectivement 84,5 % et 90,2 %), peu de CDD (11,4 % et 8,6 %) et quasiment pas de titulaires de la fonction publique ou d'« autre contrat ». Les fonctionnaires et les employés de la fonction publique et les fonctionnaires internationaux ont évidemment les taux de titulaires de la fonction publique les plus importants (69,3 % et 31,4 %) et les taux les plus faibles de CDI (21,9 % et 54,8 %).



LES STATUTS PROFESSIONNELS

DESCRIPTION, REMARQUES ET PREMIÈRES INFORMATIONS

Toutes les données concernant le statut professionnel sont tirées de la question du recensement 2001 : « Sous quel statut exercez-vous votre profession ? ».

La population concernée par cette question se restreint à environ 185 000 personnes exerçant une profession au moment du recensement. Sur ce nombre, quelques 7 500 (4,1 %) n'ont pas répondu à la question.

Neuf statuts sont prévus par le questionnaire : l'aidant familial non rémunéré, l'exploitant agricole, le travailleur intellectuel indépendant, l'autre indépendant, l'apprenti sous contrat, l'ouvrier, le fonctionnaire international, le fonctionnaire ou employé public et enfin l'employé privé.

Description de certains statuts professionnels

L'aidant familial non rémunéré est « le recensé qui aide habituellement un autre membre du ménage dans l'exercice de sa profession sans pour autant toucher un salaire normal »¹. Par peur du fisc ou tout simplement parce que la personne ne considère pas son aide comme une profession, une série d'aidants ne se manifestent pas. Ce statut ne fera donc pas l'objet d'une analyse en tant que telle.

Le travailleur intellectuel indépendant (TII) est une personne exerçant une profession libérale telle qu'architecte, médecin ou avocat. Il constitue avec « l'autre indépendant » la catégorie des indépendants.

« L'autre indépendant » est tout indépendant autre que le travailleur intellectuel indépendant, c'est-à-dire toute personne exploitant sa propre entreprise ou exerçant pour son propre compte une profession ou un métier tel que l'industriel, le commerçant, l'artisan, etc. Les deux catégories d'indépendants ont été scindées afin de mettre à jour deux réalités sociales différentes.

L'apprenti est normalement une personne bénéficiant d'un contrat d'apprentissage.

Le fonctionnaire international est, « en principe, une personne travaillant dans des organismes ou institutions internationales et qui a un statut spécial différent de celui des employés ou fonctionnaires du pays où il travaille. Il est probable qu'un certain nombre de personnes employées dans de telles institutions aient coché la réponse « fonctionnaire international » sans pour autant bénéficier de ce statut.»³

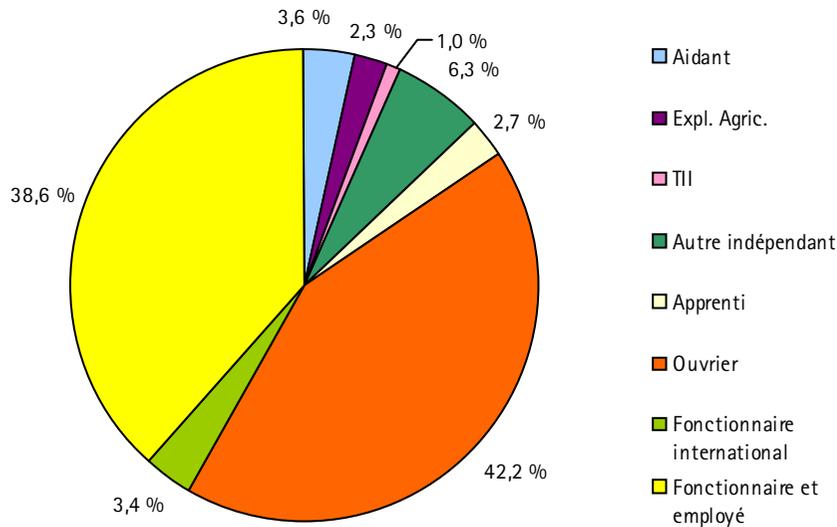
¹ STATEC, Recensement de la population au 1er Mars 1991 : Volume 2 Caractéristiques socio-économiques, Luxembourg, 1994, p.5.

² Voir fiche « Les indépendants ».

³ Op. cit., p.5.

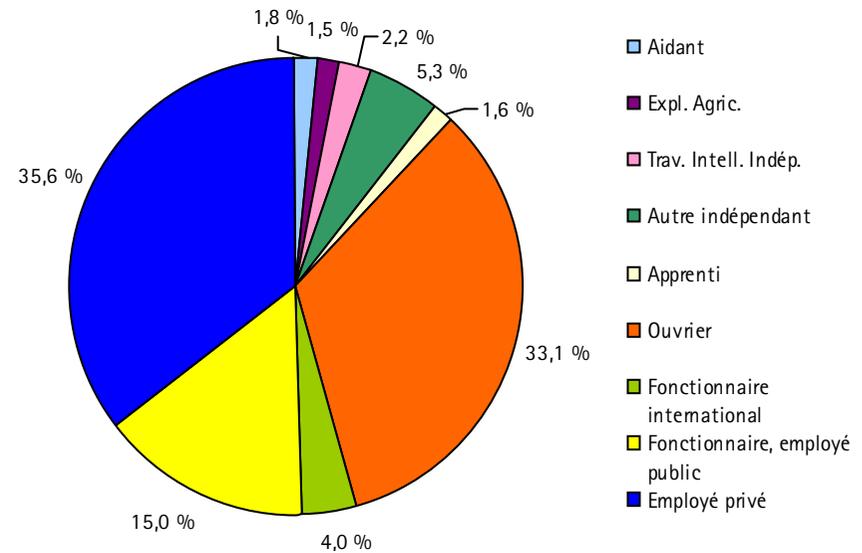


Gr.68. Répartition des actifs selon le statut professionnel en 1981



Note de lecture : En 1981, il y avait 38,6 % de fonctionnaires et d'employés parmi les actifs résidant au Luxembourg.

Gr.69. Répartition des actifs selon le statut professionnel en 2001



Note de lecture : En 2001, il y a 35,6 % d'employés privés parmi les actifs résidant au Luxembourg.

Si nous comparons la répartition de 2001 avec celle de 1981⁴, nous remarquons que les ouvriers ne sont plus aujourd'hui la première force de travail qu'ils étaient il y a 20 ans. D'autres ont aussi perdu des effectifs : les aidants (-41,3 %), les apprentis (-31,6 %), les exploitants agricoles (-21,9 %), et les autres indépendants (-0,4 %). Au contraire, les travailleurs intellectuels indépendants (+267,9 %), les fonctionnaires et employés (publics et privés) (+ 54,6 %) et les fonctionnaires internationaux (+ 40,8 %) ont vu croître leur population.

⁴ Il faut noter que le recensement de 1981 regroupait les fonctionnaires et employés publics avec les employés privés.



LES EXPLOITANTS AGRICOLES

Les exploitants agricoles représentent 1,5 % de la population ayant un emploi. Ils sont moins de 3 000. En l'espace de 20 ans, ils ont perdu plus du cinquième de leur effectif.

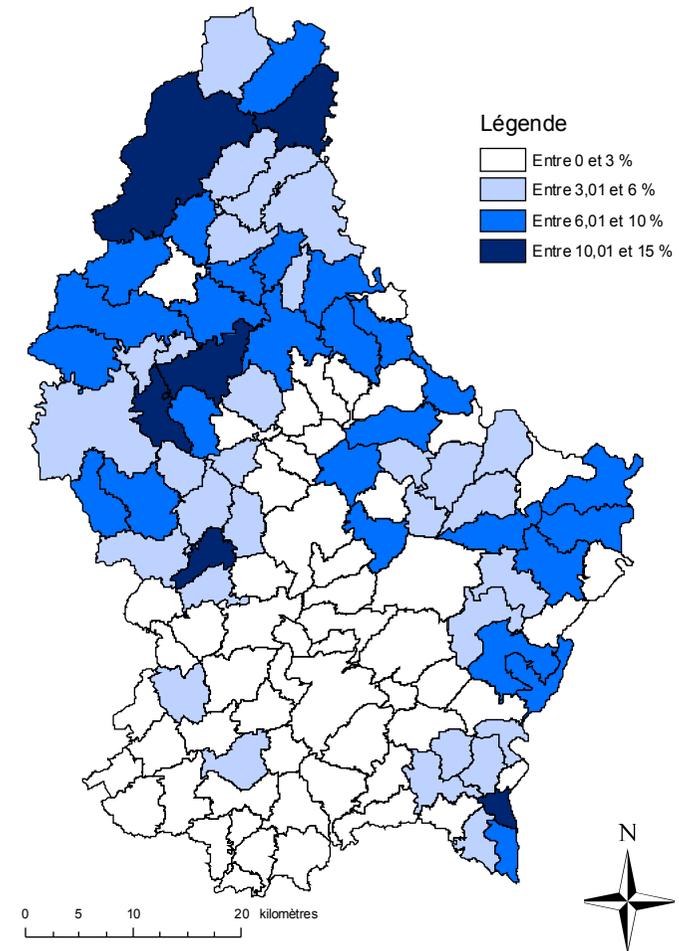
72,3 % des exploitants agricoles sont des hommes. Toutefois, la situation est en évolution puisque la répartition est moins inégale qu'il y a vingt ans où 87,9 % des exploitants agricoles étaient de la gende masculine. Il faut aussi souligner que les exploitations agricoles sont souvent familiales. Les aidants familiaux sont sans doute dans de fortes proportions impliqués dans ce genre d'exploitation ; or près de 79,4 % des aidants sont des femmes.

Les étrangers ne représentent qu'à peine 4,2 % des exploitants agricoles. Ceci n'a rien d'étonnant, les terres agricoles s'acquièrent en général par voie successorale. Le pourcentage d'exploitants étrangers augmente pourtant, l'effectif d'exploitants luxembourgeois diminuant plus vite que celui des étrangers. Ceci s'explique sans doute par le fait que les exploitants agricoles étrangers sont en moyenne plus jeune que leurs homologues luxembourgeois (42,7 ans contre 46,1 ans).

Près de 81,8 % des exploitants agricoles ont au maximum un diplôme soit du primaire, soit de secondaire inférieur ou professionnel alors que la moyenne, tous statuts confondus, se situe aux alentours de 56,5 %.

Sans surprise, les exploitants agricoles se retrouvent principalement dans le Nord du pays (hormis la Nordstad, Vianden et Wiltz) et dans la vallée de la Moselle.

Carte 18 : Pourcentage d'exploitants agricoles



Note de lecture : Il y a entre 3,01 et 6 % d'exploitants agricoles à Garnich.

Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du Cadastre et de la Topographie



LES INDÉPENDANTS

L'effectif de la catégorie des « indépendants » a augmenté de 21,8 % depuis 1981 et est de plus de 13 200 aujourd'hui. Cette catégorie statistique englobe deux réalités sociales distinctes. Elle se compose des « travailleurs intellectuels indépendants » (TII) (médecins, architectes, avocats) d'une part et des « autres indépendants » (artisans et commerçants) d'autre part. Le premier groupe, souvent appelé les nouvelles classes moyennes, est en plein essor : les TII ont, en effet, plus que doublé en 20 ans. Le deuxième groupe, les anciennes classes moyennes, a conservé, quant à lui, la quasi-totalité de ses effectifs.

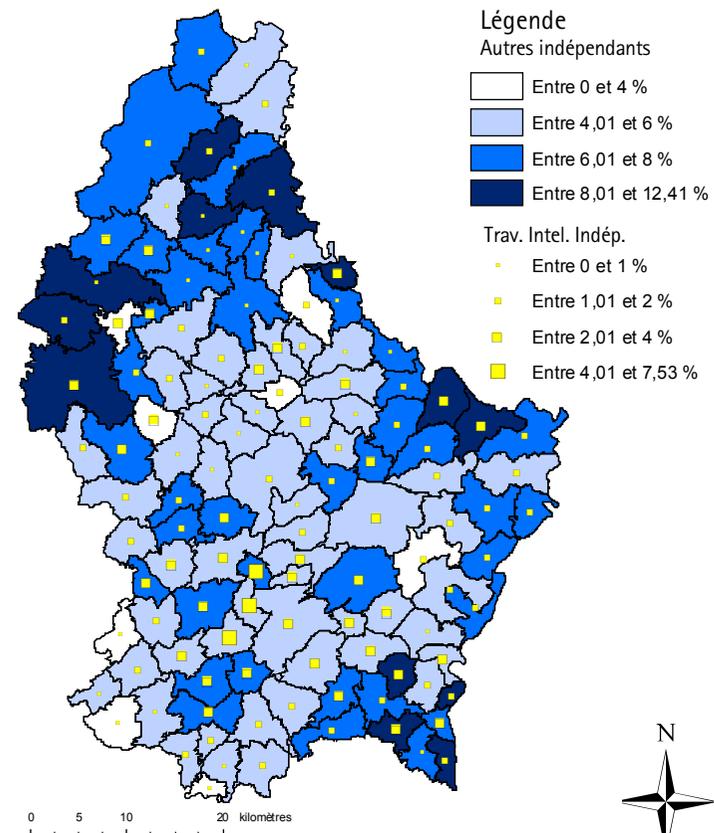
Le nombre de Luxembourgeois « autres indépendants » diminue (-21,0 % de 1981 à 2001) tandis que celui des TII luxembourgeois double. Les effectifs des étrangers augmentent pour les deux catégories : les TII sont multipliés par 8 et les « autres indépendants » augmentent de 78 % (quand la part d'étrangers dans la population ayant un emploi augmente de 65 %). Au total, les étrangers représentent 35,2 % des indépendants, prouvant ainsi qu'artisanat et commerce sont des voies importantes de la promotion sociale des immigrés.

Les TII sont des hommes à 66,8 %. Les femmes ont, néanmoins, gagné près de 17 points en 20 ans. La part des femmes « autres indépendantes » n'a, quant à elle, pas évolué et reste aux alentours de 34 %.

79,7 % des TII possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur de plus de 4 ans. Les « autres indépendants » sont 20,9 % à posséder une maîtrise et 21 % un diplôme de l'enseignement professionnel.

Les TII se retrouvent principalement près de la capitale tandis que les « autres indépendants » se situent dans le Nord-Ouest, près d'Echternach et près de Remich.

Carte 19 : Pourcentage de travailleurs intellectuels indépendants et d'autres indépendants



Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du Cadastre et de la Topographie

Note de lecture : Il y a entre 4,01 et 6 % d'autres indépendants et entre 2,01 et 4 % de travailleurs intellectuels indépendants à Luxembourg-Ville.



LES EMPLOYÉS PRIVÉS

LE NOMBRE D'EMPLOYÉS PRIVÉS LUXEMBOURGEOIS STAGNE TANDIS QUE CELUI DES ÉTRANGERS AUGMENTE DE PLUS DE 65 % EN 10 ANS

Le recensement 2001 est le premier à voir l'effectif des employés privés dépasser celui des ouvriers. Le statut d'employé privé, ayant augmenté ses effectifs de près de 20 % en 10 ans, est désormais le statut le mieux représenté (35,6 % de la population ayant un emploi).

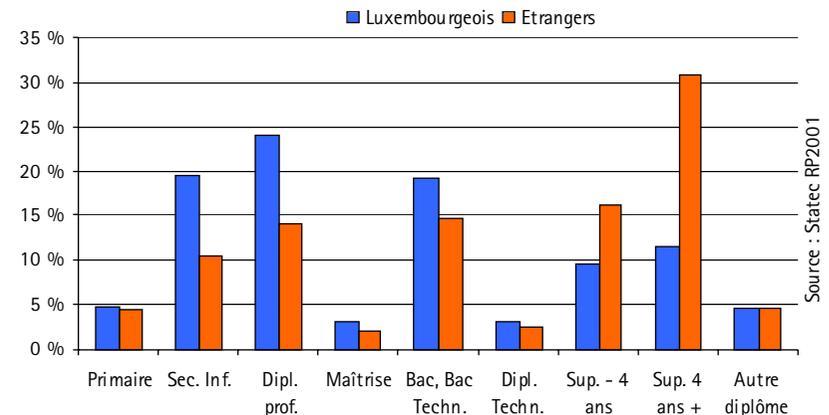
La population luxembourgeoise compte proportionnellement plus d'employés privés que la population étrangère, cette dernière restant encore majoritairement ouvrière. Toutefois, en l'espace de 10 ans, le nombre d'employés privés luxembourgeois n'a quasiment pas évolué alors que celui des employés étrangers a augmenté de près de 66 % pour atteindre 38,9 % du total des employés privés. À ce rythme, il ne faudra pas dix ans de plus pour que l'effectif des étrangers dépasse celui des autochtones. La population étrangère est relativement hétérogène : 8,4 % des employés résidant au Grand-Duché sont français, 7,7 % belges, 6,2 % viennent d'autres pays de l'Union Européenne, 5,1 % du Portugal, 4,8 % d'Italie, 3,8 % d'Allemagne et 3,0 % d'autres pays (hors UE).

L'âge moyen des employés est de 37,4 ans mais est dépendant du fait que l'on soit Luxembourgeois ou étranger. Les Allemands ont un âge moyen de 39,3 ans, les Luxembourgeois de 38,4 ans tandis que les Portugais ont en moyenne 30,3 ans.

Le niveau d'instruction est relativement élevé. Le pourcentage de personnes ayant au maximum un diplôme de primaire est faible

(4,7 % pour une moyenne générale de 19,1 %) alors que celui des personnes ayant un diplôme supérieur ou égal au bac est conséquent (51,5 % tandis que la moyenne parmi les personnes ayant un emploi est de 35,7 %). Le niveau d'instruction est différent que l'on soit Luxembourgeois ou étranger. Les premiers sont sur-représentés pour les diplômes de secondaire inférieur, professionnel, pour le bac général et le bac technique ; les seconds sont sur-représentés dans les diplômes d'études supérieures.

Gr.70. Niveau d'instruction des employés privés selon la nationalité



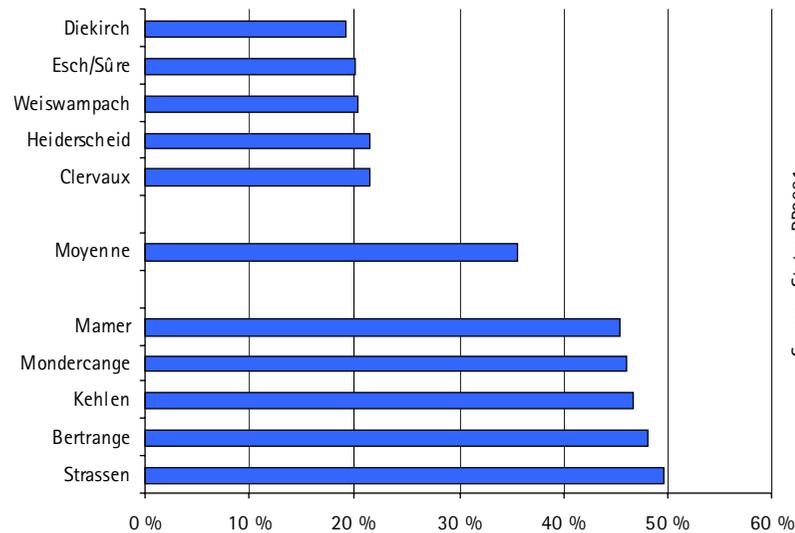
Note de lecture : 4,8 % des employés privés luxembourgeois ont au maximum un diplôme primaire.



En 1991, 36,4 % des personnes ayant un emploi étaient des femmes mais la parité était quasiment de mise parmi les employés privés (49,7 % de femmes). En 2001, alors que la population féminine atteint 40,8 % des personnes ayant un emploi, la part des femmes diminue parmi les employés privés et descend à 48,6 %.

Les employés privés se concentrent autour de Luxembourg-Ville, dans la première et deuxième couronne. Quatre communes se démarquent dans ce paysage : Differdange et Esch/Alzette qui conservent une part importante d'ouvriers et Saeul et Wellenstein qui abritent une proportion relativement importante d'exploitants agricoles et d'aïdants (et de fonctionnaires et employés publics pour Saeul).

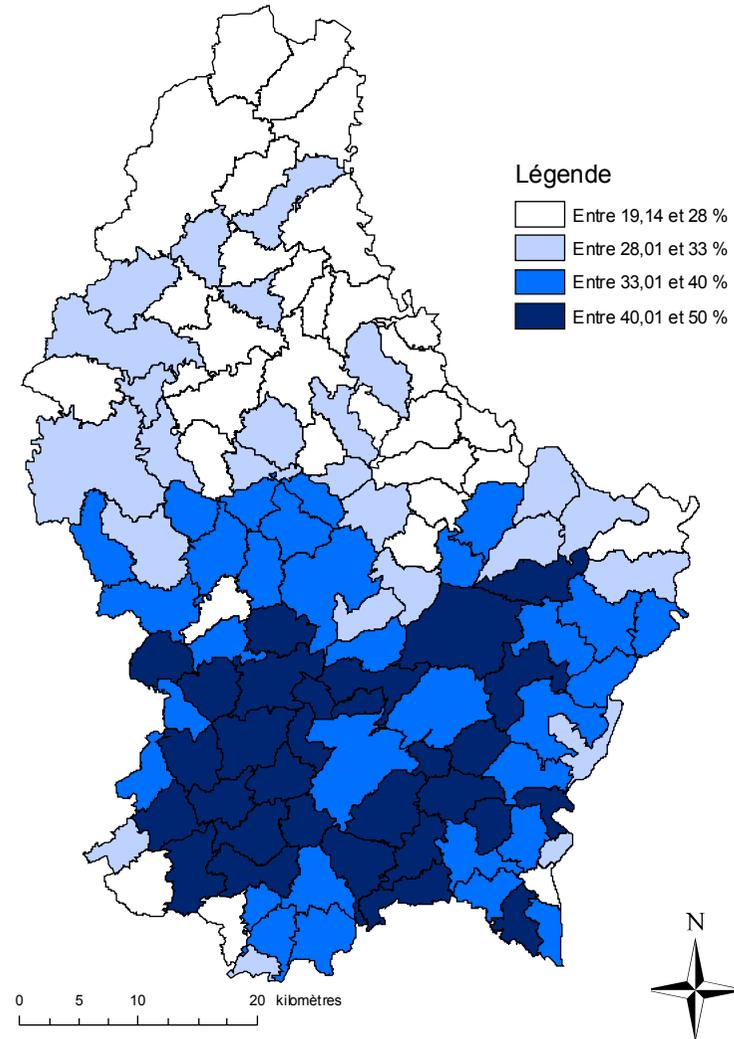
Gr.71. Proportion d'employés privés : moyenne et extrêmes



Source : Statec RP2001

Note de lecture : Strassen compte 49,6 % d'employés privés parmi les habitants actifs de la commune.

Carte 20 : Pourcentage d'employés privés



Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie

Note de lecture : À Diekirch, la proportion d'employés privés se situe entre 19,14 et 28 %.



LES OUVRIERS

La population ouvrière est en plein déclin, non seulement elle perd des parts de la population ayant un emploi (42,2 % en 1981 pour 33,1 % actuellement) mais son effectif diminue lui aussi. Les ouvriers étaient 63 600 en 1981 et ne sont plus que 58 800 aujourd'hui.

Il y a plus d'ouvriers étrangers que d'ouvriers luxembourgeois¹. Les premiers sont près de 36 000 tandis que les seconds sont à peine 23 000.

66,3 % des ouvriers sont des hommes. Le statut d'ouvrier est d'ailleurs le statut professionnel où l'on retrouve le plus d'hommes puisque 36,9 % d'entre eux sont ouvriers. Les femmes, quant à elles, sont plus fréquemment employées privées (42,7 %) qu'ouvrières (27,4 %).

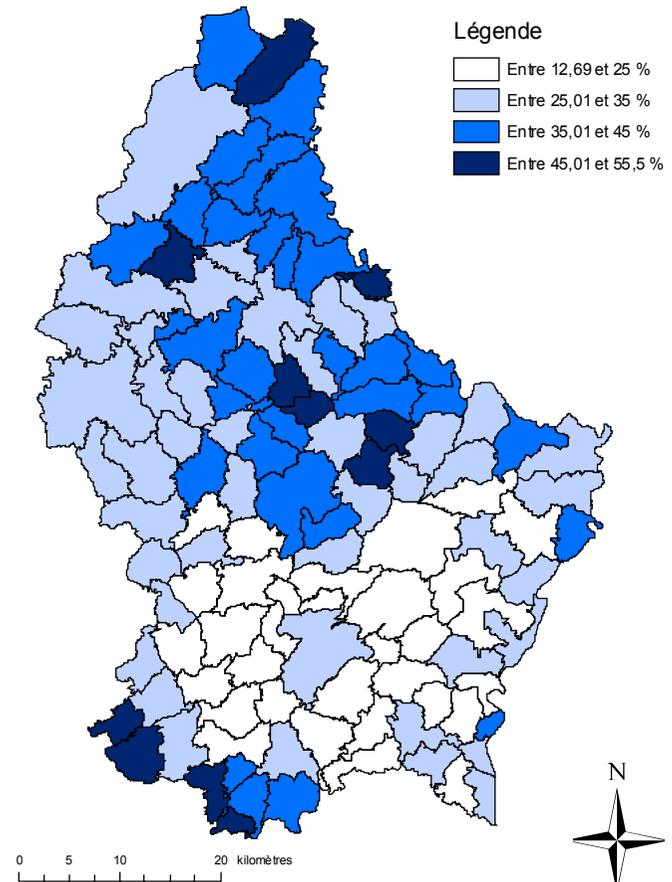
La part d'ouvriers ayant au maximum un diplôme de primaire est conséquente : 46,8 % quand la moyenne dans l'ensemble des personnes ayant un emploi est de 19,1 %. Leur niveau d'instruction est faible puisque 92,2 % d'entre eux ont un diplôme inférieur au bac.

Les ouvriers sont un peu plus jeunes que la moyenne des personnes ayant un emploi (37,3 ans pour une moyenne de 38,5 ans).

Les ouvriers sont disséminés dans tout le territoire sauf dans la périphérie de Luxembourg-Ville. Les proportions les plus importantes se retrouvent dans le Bassin Minier, aux alentours de la Nordstad et au nord-est du Grand-Duché.

¹ Voir fiche « Deux statuts emblématiques ».

Carte 21 : Pourcentage d'ouvriers



Note de lecture : À Differdange il y a entre 45,01 et 55,5 % d'ouvriers parmi les habitants actifs.



LES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS PUBLICS

Étant donné que le recensement de 1981 ne faisait pas la différence entre les employés privés et publics, nous ne pourrons pas faire de comparaison sur 20 ans.

En 1991, il y avait 19 300 fonctionnaires et employés publics. À l'heure actuelle ils sont plus de 26 600, soit une augmentation de 37,5 %. La part de fonctionnaires et employés publics au sein de la population ayant un emploi croît elle aussi (de 12,1 % à 15,0 %).

Les proportions de Luxembourgeois et d'étrangers sont parlantes. En 1991, sur les 19 300 fonctionnaires et employés publics, il y avait 400 étrangers, soit seulement 2,0 %. En 2001, leur part augmente légèrement pour atteindre 4,4 % (25 400 Luxembourgeois et 1 200 étrangers). Ceci n'a rien d'étonnant puisqu'un quart des Luxembourgeois sont dans la fonction publique¹.

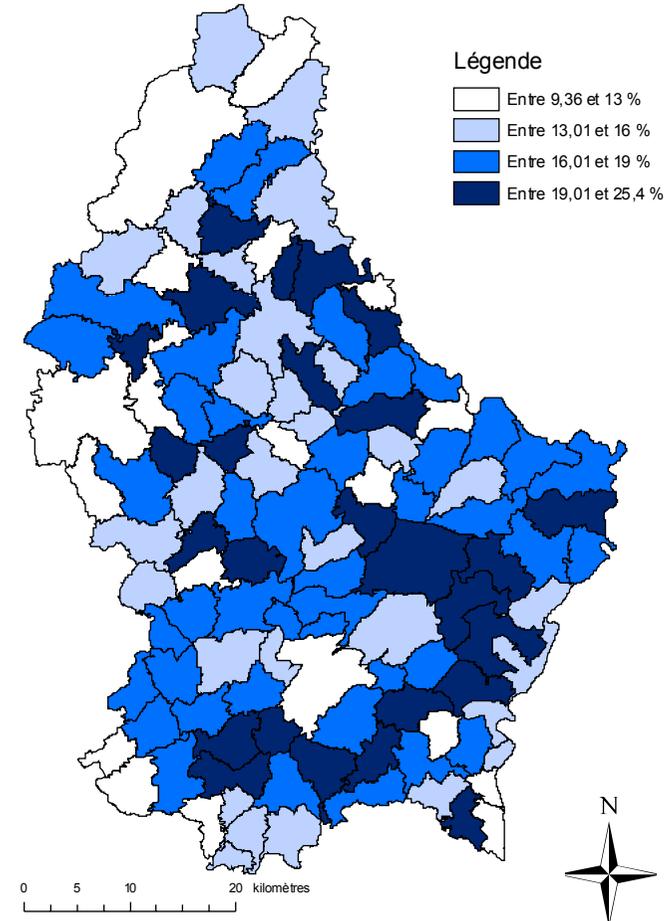
16,1 % des hommes et 13,3 % des femmes sont fonctionnaires ou employés publics. Par ailleurs, 36,2 % des fonctionnaires et employés publics sont des femmes, leur nombre étant passé de 5 000 à 9 600 en 10 ans.

Le niveau d'instruction des fonctionnaires et employés publics est assez élevé puisque 37,4 % ont un diplôme de l'enseignement supérieur et 17,8 % le bac ou le bac technique.

Les fonctionnaires et employés publics se retrouvent autour de la capitale (principalement dans les communes à l'est de Luxembourg-Ville) et aux alentours de la Nordstad.

¹ Voir fiche « L'évolution des statuts professionnels selon la nationalité ».

Carte 22 : Pourcentage de fonctionnaires et employés publics



Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du Cadastre et de la topographie

Note de lecture : À Leudelange, il y a entre 19,01 et 25,4 % de fonctionnaires et employés publics parmi les habitants actifs.



L'ÉVOLUTION DES STATUTS PROFESSIONNELS SELON LA NATIONALITÉ

42,5 % DES RÉSIDENTS AYANT UN EMPLOI SONT ÉTRANGERS

UN QUART DES LUXEMBOURGEOIS SONT FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS PUBLICS

La population résidant au Grand-Duché et ayant un emploi a augmenté de plus de 35 000 unités en l'espace de deux décennies. Cette augmentation est principalement due à une augmentation de l'effectif d'étrangers au travail. La part des étrangers, de 30 % en 1981, dépasse aujourd'hui 42,5 % du total des habitants ayant un emploi.

Les apprentis, les exploitants agricoles, les aidants, les autres indépendants¹ et les ouvriers en déclin

Les Luxembourgeois désertent ces cinq statuts. Les étrangers ont, eux aussi, délaissé le statut d'apprenti qui perd en vingt ans plus de 31,6 % de ses effectifs. Avec, entre autre, le déclin de la sidérurgie, les ouvriers luxembourgeois ont perdu plus de 12 000 hommes en 20 ans, toutefois la perte a été en partie comblée par l'engagement de 7 000 ouvriers étrangers supplémentaires. Ceci a évidemment comme conséquence d'augmenter sensiblement la part d'étrangers qui, d'ailleurs, deviennent majoritaires parmi les ouvriers (61,0 %). Dans une moindre mesure, les aidants et les indépendants « non intellectuels » ont suivi la même tendance : moins de Luxembourgeois, plus d'étrangers et passage de 10,9 à 30,9 % d'étrangers pour les uns et de 20,3 à 36,2 % pour les autres.

Les employés privés, les travailleurs intellectuels indépendants, les fonctionnaires internationaux, les fonctionnaires et employés publics en hausse

Ces statuts voient leur effectif augmenter soit que le nombre d'étrangers croît alors que celui des Luxembourgeois n'évolue pas, comme pour les employés privés, soit que le nombre de Luxembourgeois et d'étrangers augmente. Pour ce qui est des employés privés et des travailleurs intellectuels indépendants, leur part d'étrangers augmente respectivement de 27,8 à 38,9 % et de 11,4 à 32,7 % de 1991 à 2001. Les fonctionnaires et employés publics sont à 95,6 % luxembourgeois et la mainmise est toujours étrangère chez les fonctionnaires internationaux (86,1 % d'étrangers).

Face à la montée des effectifs étrangers dans quasiment tous les statuts professionnels, les Luxembourgeois désertent certains statuts dévalorisés pour en investir de plus rémunérateurs et stables. Nous pouvons vérifier cela grâce à l'évolution de la répartition des statuts pour les nationaux et les étrangers.

¹ Les indépendants sont divisés en deux catégories : les travailleurs intellectuels indépendants et les autres indépendants.



Les Luxembourgeois

Les graphiques des Luxembourgeois nous montrent qu'en 1981, 80,2 % des personnes ayant un emploi se répartissaient dans trois statuts professionnels : les ouvriers, les fonctionnaires/employés publics et les employés privés². Ce taux est de 84,3 % aujourd'hui. Augmentation qui semble indiquer un repli des Luxembourgeois dans certains statuts.

La part des ouvriers a chuté de plus de 11 points. Ce sont surtout les fonctionnaires et employés publics qui ont gonflé leur part. Quant aux autres statuts, mis à part celui des travailleurs intellectuels indépendants, ils ont tous perdu des points.

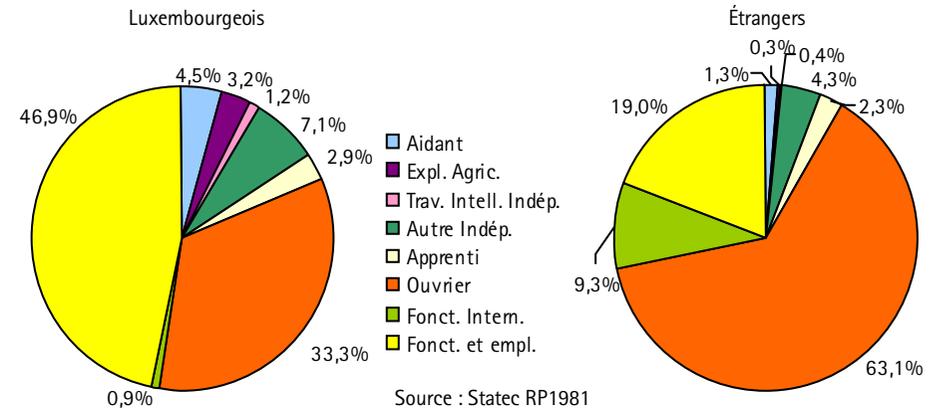
Les étrangers

En 1981, 91,4 % des étrangers ayant un emploi avaient un statut soit de fonctionnaire, d'employé public ou privé, soit de fonctionnaire international ou encore d'ouvrier. En 2001, ces quatre statuts regroupent encore 91,0 % des travailleurs étrangers.

Même si le nombre d'ouvriers étrangers a augmenté entre 1981 et 2001, leur part au sein de la population étrangère a diminué de 15 points en 20 ans. C'est la part des employés privés qui a le plus évolué. La part des fonctionnaires internationaux a subi une légère diminution tandis que celle des travailleurs intellectuels indépendants passe de 0,4 à 1,7 %. Signalons aussi que les fonctionnaires et employés publics ont entamé une percée en l'espace de dix années (passant de 0,7 % à 1,6 %).

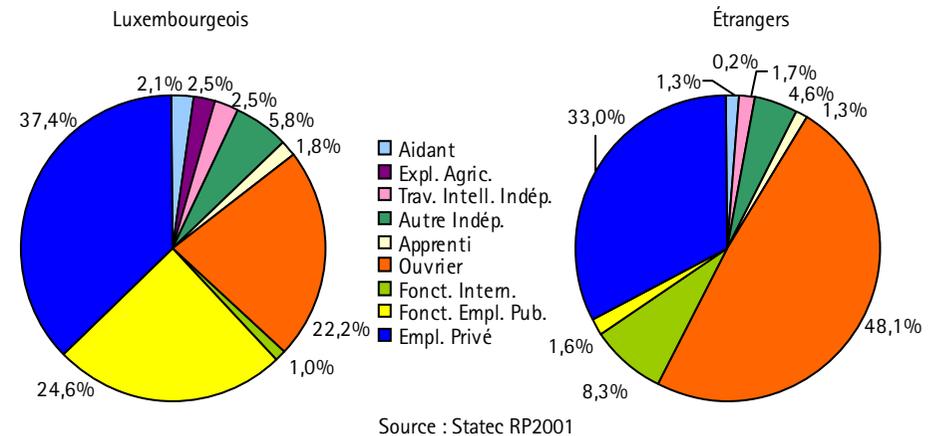
² Le recensement de 1981, contrairement à ceux de 1991 et 2001, regroupe les fonctionnaires et employés publics avec les employés privés.

Gr.72. Répartition des actifs selon le statut professionnel et la nationalité en 1981



Note de lecture : En 1981, 33,3 % des actifs luxembourgeois étaient ouvriers, contre 63,1 % des actifs étrangers.

Gr.73. Répartition des actifs selon le statut professionnel et la nationalité en 2001



Note de lecture : En 2001, 22,2 % des actifs luxembourgeois sont ouvriers, contre 48,1 % des actifs étrangers.



LES COMMUNES SELON LE STATUT PROFESSIONNEL ET LA NATIONALITÉ

LA CAPITALE ET SA PREMIÈRE COURONNE SONT PARTICULIÈREMENT RICHES EN « COLS BLANCS » ÉTRANGERS

En procédant à une classification hiérarchique des communes selon la statut professionnel et la nationalité des personnes ayant un emploi, nous avons pu déceler 5 types de communes. Chaque type réunit en son sein des communes ayant les mêmes profils de travailleurs, c'est-à-dire des communes dont les habitants ayant un emploi ont tendance à avoir les mêmes statuts professionnels et la même nationalité.

Type 1 : Employés privés étrangers, fonctionnaires internationaux étrangers et autres « cols blancs » étrangers

Les communes de ce type forment la première couronne autour de Luxembourg-Ville. Il semble donc que les cols blancs étrangers choisissent leur lieu d'habitation le plus proche possible de leur lieu de travail. Niederanven est typique puisqu'elle ne compte pas moins de 18,3 % de fonctionnaires internationaux étrangers. Quand on sait que la moyenne nationale de fonctionnaires internationaux étrangers est de 3,5 %, on comprend le caractère tout particulier de ces communes.

Type 2 : Employés privés, fonctionnaires et employés publics et autres « cols blancs » luxembourgeois

Ce deuxième type reprend les communes de la deuxième couronne de

Luxembourg-Ville ainsi qu'Erpeldange et Bettborn. Les travailleurs de ces communes sont dans des proportions importantes des employés privés ou des fonctionnaires et employés publics luxembourgeois. À titre d'exemple, Burmerange compte 35,6 % d'employés privés luxembourgeois (contre 21,7 % en moyenne nationale) et 24,4 % de fonctionnaires et employés publics luxembourgeois (contre une moyenne de 14,3 %).

Type 3 : Exploitants agricoles et aidants luxembourgeois et étrangers

Ces communes se retrouvent dans la moitié nord du pays et dans la vallée mosellane. On y retrouve des pourcentages importants d'exploitants agricoles et d'aidants familiaux. Wintrange est un bon exemple de ce type de commune. 14,3 % des habitants de Wintrange sont des exploitants agricoles luxembourgeois alors que la moyenne nationale est de 1,5 %. 6,4 % sont des aidants familiaux quand la moyenne est de 1,2 %.

Type 4 : Apprentis luxembourgeois et ouvriers étrangers

Une seule commune compose cette classe, il s'agit de Diekirch. On y retrouve une proportion importante d'apprentis luxembourgeois (17,8 % contre une moyenne de 1,0 %) et d'ouvriers étrangers



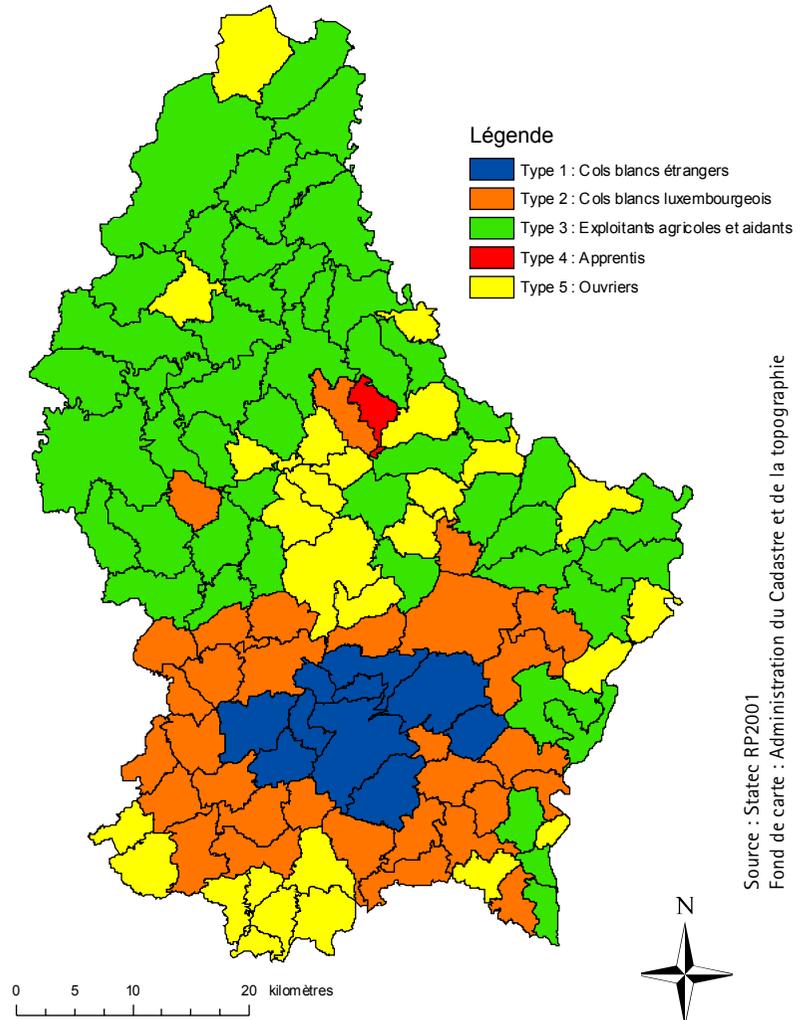
(28,4 % pour une moyenne nationale de 20,2 %).

Le nombre important d'apprentis dans une « si » petite ville s'explique par la présence d'une école hôtelière accueillant près de 250 élèves.

Type 5 : Ouvriers luxembourgeois et étrangers

Les communes de ce cinquième type sont dispersées sur l'ensemble du territoire. Elles occupent principalement le Bassin Minier, le Centre du pays mais aussi une partie de la vallée de la Moselle. Les travailleurs résidant dans ces communes ont tendance à posséder le statut d'ouvrier. C'est ainsi à Larochette où 44,6 % des habitants sont des ouvriers étrangers et 6,2 % sont des ouvriers luxembourgeois.

Carte 23 : Typologie des communes selon le statut professionnel et la nationalité des habitants



Note de lecture : Dans notre typologie, Luxembourg-Ville est du type 1.



DEUX STATUTS EMBLÉMATIQUES

61 % DES OUVRIERS ET 86,1 % DES FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX SONT ÉTRANGERS

Deux statuts professionnels se caractérisent par une main d'œuvre majoritairement étrangère : les ouvriers et les fonctionnaires internationaux. Les premiers comptent 61 % et les seconds 86,1 % d'étrangers. Il n'y a là rien de vraiment étonnant. Le Grand-Duché du Luxembourg est un pays d'immigration depuis maintenant près d'un siècle. Ces deux statuts sont emblématiques de deux types d'immigration fort différents : une immigration venant renforcer le bas de l'échelle sociale permettant l'ascension sociale des Luxembourgeois et une immigration par le haut de l'échelle sociale vers des postes que les Luxembourgeois ne peuvent occuper faute de compétence (pénurie de personnel qualifié) ou de possibilité (quota de nationalité dans les Institutions Européennes).

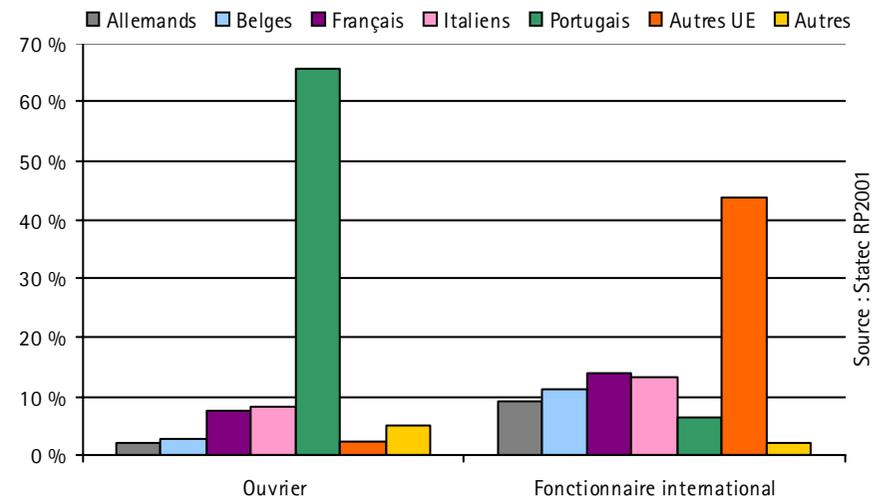
Si les ouvriers étrangers sont ceux qui ont le plus gros pourcentage de personnes ayant au maximum un diplôme de primaire (53,4 %), les fonctionnaires internationaux étrangers, eux, ont le plus important pourcentage de personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur de 4 ans et plus (47,5 %).

Les ouvriers étrangers sont à 65,6 % portugais tandis que les fonctionnaires internationaux étrangers sont à 43,7 % ressortissants d'un pays de l'Union Européenne autre que la France (14,1 %), l'Italie (13,2 %), la Belgique (11,3 %), l'Allemagne (9,3 %) et le Portugal (6,4 %). Nous voyons donc bien que selon le statut professionnel, le

pays d'origine est complètement différent.

L'âge moyen des ouvriers étrangers est bien moins élevé que celui des fonctionnaires internationaux étrangers. Les ouvriers ont en moyenne 36,6 ans alors que les fonctionnaires internationaux ont en moyenne 44,9 ans.

Gr.74. Nationalité des travailleurs étrangers



Note de lecture : 65,6 % des ouvriers étrangers sont Portugais.

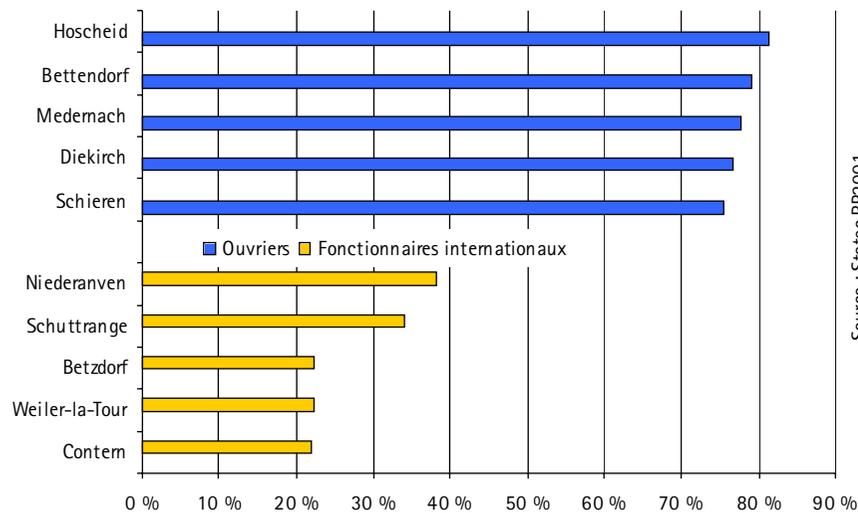
Source : Statec RP2001



Les femmes sont mieux représentées parmi les fonctionnaires internationaux étrangers (46,1 %) que parmi les ouvriers étrangers (37,6 %) ; en moyenne, dans la population étrangère 42,3 % des personnes ayant un emploi sont des femmes.

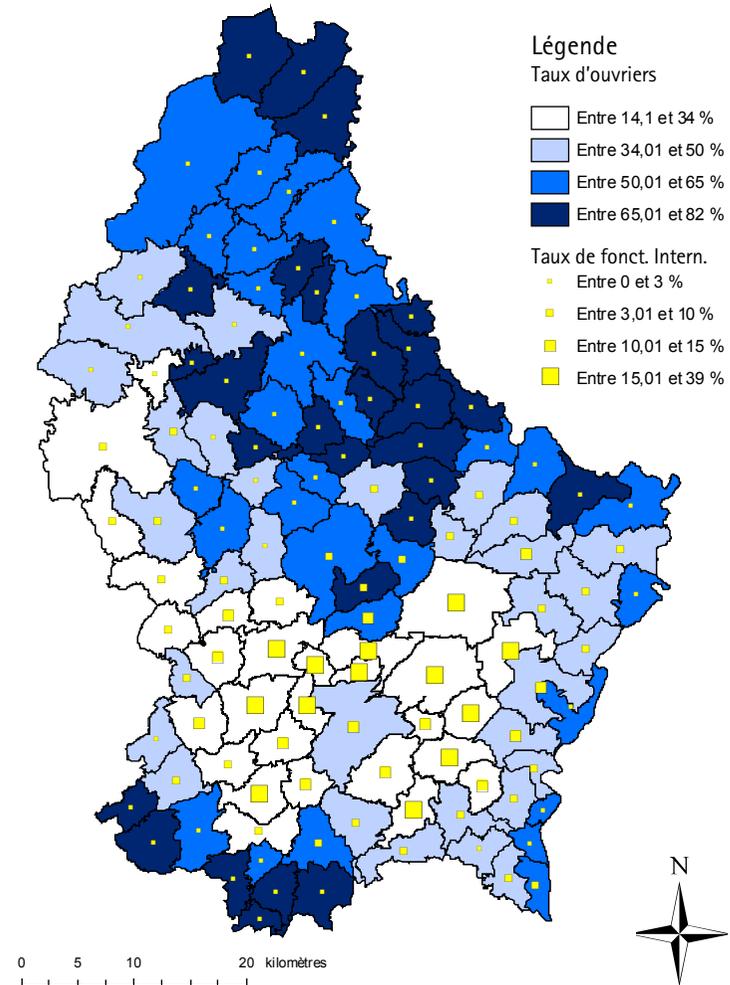
La situation géographique ne fait pas exception à la règle et distingue elle aussi clairement les ouvriers et les fonctionnaires internationaux. Les ouvriers occupent une bonne partie du territoire, avec des préférences pour le Nord-Est, le Bassin Minier et le Centre, mais laissent libre la périphérie de la capitale pour les fonctionnaires internationaux qui s'y cantonnent quasi exclusivement. Les uns et les autres concilient au mieux et selon leurs moyens, des loyers exorbitants et leur volonté d'être proches de leur lieu de travail.

Gr.75. Proportion d'ouvriers et de fonctionnaires internationaux chez les actifs étrangers : maxima



Note de lecture : Plus de 80 % des ouvriers actifs de Hoscheid sont ouvriers.

Carte 24 : Proportion d'ouvriers et de fonctionnaires internationaux au sein de la population étrangère



Note de lecture : À Luxembourg-Ville, il y a entre 34,01 % et 50 % d'ouvriers et entre 10,01 et 15 % de fonctionnaires internationaux au sein de la population étrangère.



LE CHÔMAGE À TRAVERS LE RECENSEMENT

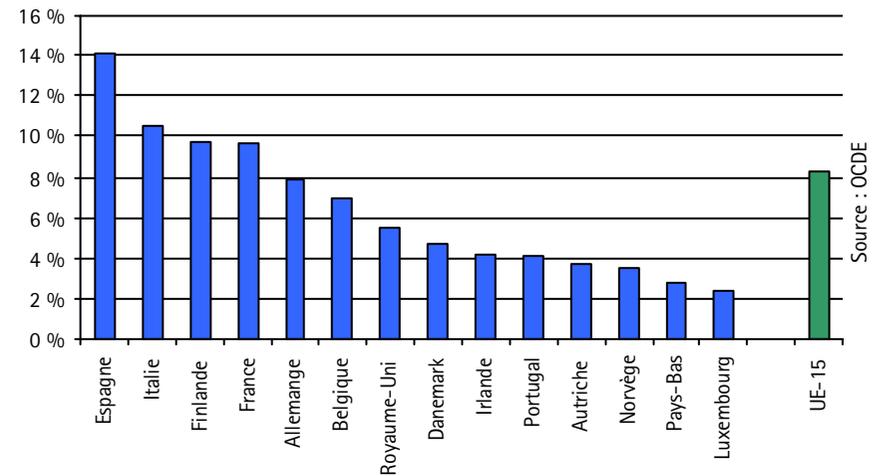
Le nombre de chômeurs, et donc le taux de chômage, peuvent être calculés de diverses façons. Il existe au Luxembourg une administration (l'ADEM) chargée d'enregistrer les demandes d'emploi non satisfaites. Les statistiques de l'ADEM ne reprennent que les personnes inscrites en ses bureaux. Les chiffres que nous utilisons sont ceux du recensement. Sont considérées au chômage les personnes qui ont déclaré, lors du recensement de la population, être « sans emploi et à la recherche d'un emploi ». Dès lors, les résultats que nous présenterons dans les pages suivantes sont différents de ceux publiés par l'ADEM, entre autres parce que des personnes peuvent s'être déclarées sans emploi et à la recherche d'un emploi dans le recensement, sans être inscrites auprès de l'ADEM.

La définition du chômage via le recensement est plus proche de la définition des chômeurs proposée par le Bureau International du Travail (BIT). Celui-ci considère comme chômeurs les personnes d'âge actif qui, durant la période de référence, étaient sans emploi, disponibles pour travailler et avaient entrepris des démarches actives en quête d'emploi. Cette définition étant plus restrictive que celle du recensement, le taux de chômage¹ du Luxembourg publié par l'OCDE (2,4 %) est un peu plus faible que celui issu du recensement (3,1 %). Ajoutons que les chiffres du BIT sont issus d'un échantillon relativement peu important sujet à des variations aléatoires (erreurs d'échantillonnage) et que le taux de non-réponse des chômeurs interrogés à plusieurs reprises est important.

¹ Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes actives, c'est-à-dire ayant un emploi ou étant au chômage (sans limite d'âge).

D'après les chiffres du BIT, le taux de chômage moyen des pays de l'Union Européenne est de 8,2 %. Le Luxembourg, avec 2,4 %, est le pays dont le taux de chômage est le plus bas.

Gr.76. Taux de chômage standardisés des pays de l'Union Européenne en 2000, selon la définition du BIT



Note de lecture : Les Pays-Bas ont un taux de chômage de 2,8 %, et la moyenne des 15 pays de l'Union Européenne est de 8,2 %. À noter que le taux de chômage de la Grèce est inconnu, mais estimé dans le taux de chômage global de l'Europe des 15.

Il est cependant très important de préciser que les frontaliers, qui comptent pour plus d'un tiers des travailleurs au Luxembourg, ne sont pas pris en compte dans les chiffres du chômage luxembourgeois car ils résident à l'étranger.

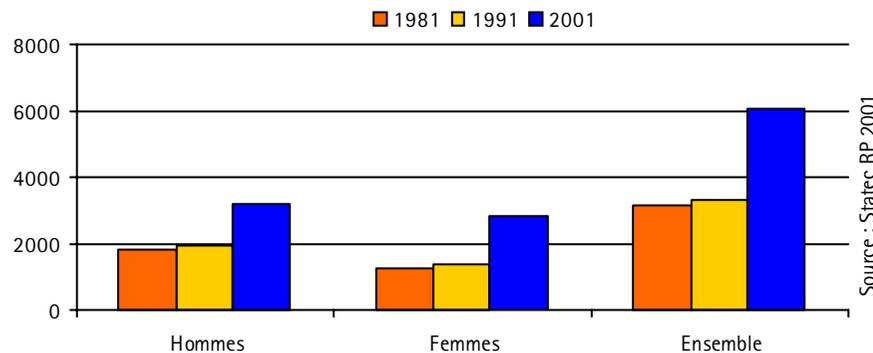


LE CHÔMAGE : ÉTAT ACTUEL ET ÉVOLUTION

LE TAUX DE CHÔMAGE AU LUXEMBOURG EST DE 3,1 % LE NOMBRE DE CHÔMEURS AUGMENTE

Le recensement de la population nous présente une photographie de la situation à un moment donné, c'est-à-dire au 15 février 2001. Or, si l'on observe les données mensuelles concernant le chômage, on constate que celui-ci a un caractère très saisonnier, et que le mois de février est un mois pendant lequel le nombre de chômeur est généralement élevé. En outre, rappelons que ces chiffres ne tiennent pas compte des frontaliers¹.

Gr.77. Évolution du nombre de chômeurs selon le sexe



Note de lecture : En 1981, il y avait 3 200 chômeurs, en 2001 il y en a 6 000.

Tab.9. Évolution du taux de chômage selon le sexe

	Hommes	Femmes	Ensemble
1981	1,8 %	2,5 %	2,0 %
1991	1,8 %	2,3 %	2,0 %
2001	2,7 %	3,7 %	3,1 %

Source : Statec RP1981, RP1991 et RP2001

Note de lecture : En 2001, le taux de chômage des hommes est de 2,7 %, celui des femmes de 3,7 % et celui de l'ensemble de la population de 3,1 %.

D'après les chiffres issus du recensement, le nombre de chômeurs a presque doublé en 20 ans (le gros de la hausse s'étant produit entre 1991 et 2001). Le nombre de chômeurs enregistré par l'ADEM a quant à lui quadruplé, passant de 1 094 demandes d'emploi non satisfaites en 1980 à 4 964 en 2000. Le taux de chômage est passé de 2,0 % à 3,1 %. Parallèlement, le nombre d'offres d'emploi non satisfaites² est devenu 7 fois plus important (de 207 en 1980 à 1 364 en 2000)³. Tout porte donc à croire que le chômage au Luxembourg s'explique en partie par une relative inadéquation de l'offre et de la demande sur le marché de l'emploi, c'est-à-dire qu'un nombre important de demandeurs d'emploi ne trouvent pas de poste correspondant à leur profil, tandis que de nombreux postes restent vacants faute de personnes qualifiées pour les occuper.

¹ Voir fiche « Le chômage à travers le recensement ».

² Offres d'emploi émanant d'entreprises qui sont à la recherche d'employés et signalées à l'ADEM.

³ Administration de l'emploi (ADEM).



TYPOLOGIE DES CHÔMEURS

Il est possible d'identifier huit grands groupes de chômeurs, selon leurs caractéristiques. La classification que nous présentons ici est issue d'une analyse des correspondances multiples. Chaque classe est composée d'individus les plus semblables, et les individus appartenant à des classes différentes présentent des profils les plus différents possibles.

Type 1 : Les jeunes Luxembourgeois (27,1 %)

Plus d'un quart des chômeurs sont des jeunes Luxembourgeois âgés de 15 à 24 ans, célibataires et peu instruits. Il s'agit donc de jeunes ayant quitté l'école relativement tôt et ayant des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Le fait qu'ils vivent au sein de ménages propriétaires de leur logement indique probablement qu'ils vivent toujours chez leurs parents.

Type 2 : Les Luxembourgeois d'âge mûr (16,7 %)

La deuxième catégorie la mieux représentée est celle des Luxembourgeois ayant la quarantaine. Ces personnes sont souvent divorcées, et ont un niveau d'instruction assez bas.

Type 3 : Les Portugais arrivés dans les années 80 et 90 (16,0 %)

Les étrangers les mieux représentés parmi les chômeurs sont les Portugais qui sont arrivés au Luxembourg ces vingt dernières années. Ils sont généralement âgés de 35 à 39 ans, sont mariés et peu instruits. En outre, ils sont principalement locataires de leur logement (majoritairement des logements loués vides).

Type 4 : Les Portugais arrivés dans les années 70 (8,2 %)

Ces Portugais sont arrivés dans les années 70 et sont plus âgés que ceux du groupe précédent (ils ont la cinquantaine). Ils sont également souvent mariés et peu instruits.

Type 5 : Les ressortissants des pays de l'UE (13,4 %)

Ces Européens (dont un grand nombre de Belges, mais aussi de Français) viennent d'arriver au Luxembourg. Ils sont jeunes (25-29 ans) et très instruits. Ils sont locataires de logements souvent meublés.

Type 6 : Les ressortissants des pays hors Union Européenne (7,7 %)

Jeunes et bien instruits, ils sont arrivés récemment au Luxembourg. Ils sont généralement mariés et locataires.

Type 7: Les réfugiés (7,5 %)

Ces personnes sont presque exclusivement des Yougoslaves et Albanais, au Luxembourg depuis quelques années. Le fait qu'ils soient logés gratuitement indique très probablement qu'ils sont réfugiés et accueillis dans des centres spécialisés.

Type 8 : Les Italiens (3,4 %)

Cette dernière catégorie de chômeurs est constituée d'Italiens dont l'immigration remonte aux années 60.



LE CHÔMAGE SELON L'ÂGE ET LE SEXE

LES FEMMES ET LES JEUNES SONT LES PLUS TOUCHÉS PAR LE CHÔMAGE

Les femmes sont moins actives que les hommes : seulement 56,4 % des femmes de 15 à 64 ans sont présentes sur le marché du travail, contre 77,6 % des hommes du même âge. Pourtant, elles connaissent un taux de chômage plus important que ces derniers.

Tab.10. Taux d'activité et de chômage selon le sexe

	Femmes	Hommes	Ensemble
Taux d'activité	56,4 %	77,6 %	67,3 %
Taux de chômage	3,7 %	2,7 %	3,1 %

Source : Statec RP2001

Note de lecture : Le taux d'activité¹ des femmes est de 56,4 %, celui des hommes et des femmes confondus est de 67,3 %. Le taux de chômage² des femmes est de 3,7 %, celui des hommes et des femmes confondus est de 3,1 %.

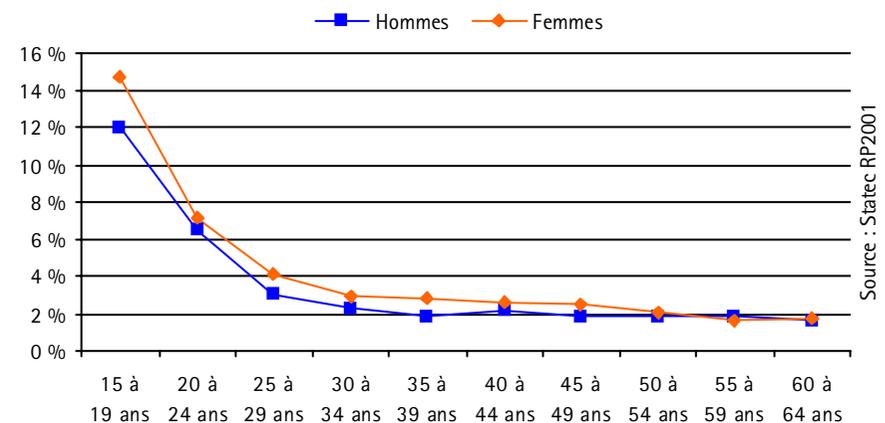
Les plus jeunes sont les plus touchés par le chômage : le taux de chômage des 15-19 ans est quatre fois plus important que le taux de chômage moyen. Cela traduit les difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail. Plus l'entrée dans le monde du travail se fait tôt, plus elle est difficile.

Chez les plus de 30 ans, le chômage devient relativement stable, surtout pour les hommes.

¹ Rapport entre le nombre d'actifs de 15-64 ans, c'est-à-dire les personnes qui ont un emploi ou en recherchent un, et le nombre de résidents du pays de 15-64 ans.

² Rapport entre le nombre total de chômeurs et le nombre total d'actifs.

Gr.78. Taux de chômage selon l'âge et le sexe



Note de lecture : 12 % des hommes actifs de 15-19 ans sont au chômage. C'est le cas de 14,7 % des femmes de cet âge.

Nous pouvons en outre constater que c'est parmi les jeunes que la différence entre les hommes et les femmes est la plus forte. Entre 15 et 19 ans, 14,7 % des femmes actives sont au chômage, contre 12,0 % des hommes. Avec l'âge, le taux de chômage des femmes tend à rejoindre celui des hommes. Entre 55 et 59 ans, celui des hommes est même légèrement supérieur à celui des femmes.

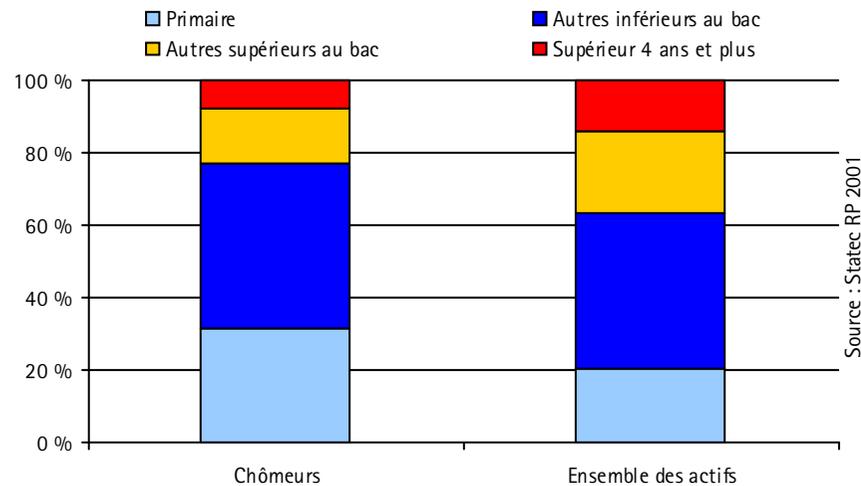


LE CHÔMAGE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

LES MOINS INSTRUITS SONT LES PLUS VULNÉRABLES FACE AU CHÔMAGE

Le niveau d'instruction des chômeurs est moins élevé que celui des actifs. Les personnes ayant un niveau d'instruction inférieur au bac représentent près de 73,8 % des chômeurs. Par contre, ils ne constituent que 60,9 % de l'ensemble des actifs.

Gr.79. Répartition des chômeurs et des actifs par niveau d'instruction

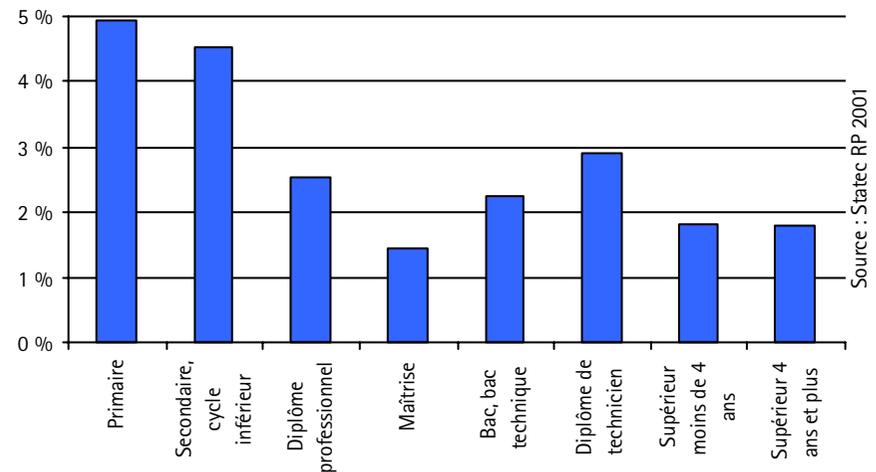


Note de lecture : Les personnes ayant un niveau d'instruction primaire représentent 31,9 % des chômeurs, et 20,5 % des actifs.

Tous niveaux d'instruction confondus, le taux de chômage est de

3,1 %. Les personnes les moins instruites sont celles qui ont les taux de chômage les plus élevés : près de 4,9 % pour le niveau d'instruction primaire. À noter que les détenteurs d'une maîtrise apparaissent relativement épargnés par le chômage.

Gr.80. Taux de chômage selon le niveau d'instruction



Note de lecture : Les personnes ayant un niveau d'instruction primaire ont un taux de chômage de près de 4,9 %.

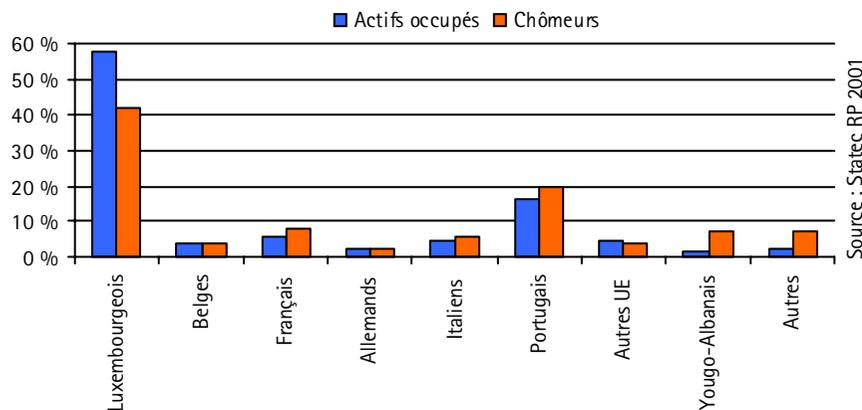


LE CHÔMAGE SELON LA NATIONALITÉ

LES CHÔMEURS SONT MAJORITAIREMENT ÉTRANGERS IL EXISTE CEPENDANT DES DIFFÉRENCES ENTRE LES NATIONALITÉS

Le recensement ne tenant compte que des habitants du Luxembourg, nous ne traitons que de l'emploi national. Les étrangers dont nous parlons sont exclusivement les étrangers domiciliés au Grand-Duché.

Gr.81. Répartition des actifs selon la nationalité



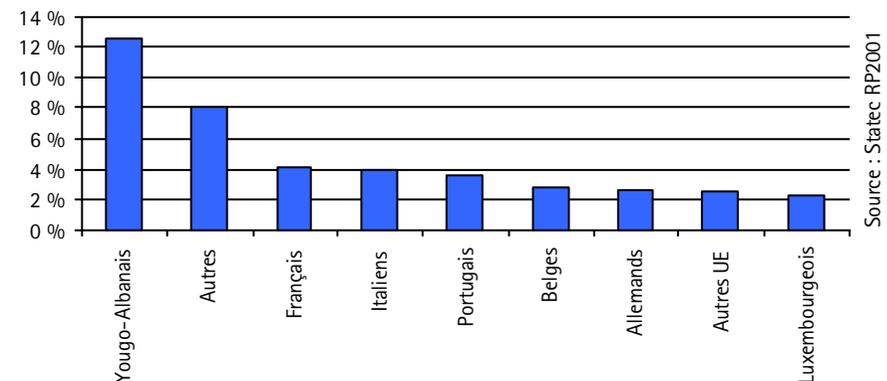
Note de lecture : Les Luxembourgeois représentent 41,9 % des chômeurs, et 57,6 % des actifs occupés (ayant un emploi).

Les Luxembourgeois représentent un peu plus de 40 % des chômeurs du Luxembourg. Les étrangers constituent donc la majorité des personnes à la recherche d'un emploi. Les Portugais sont les étrangers que l'on rencontre le plus parmi les chômeurs. En outre, le poids des

Luxembourgeois au sein des chômeurs est moins important que parmi les personnes ayant un emploi. Du côté des étrangers, ce n'est le cas que des Belges, des Allemands et des ressortissants des autres pays de l'Union Européenne.

Le taux de chômage des étrangers (4,1 %) est près de deux fois plus élevé que celui des Luxembourgeois (2,2 %). Les Yougoslaves et Albanais (principalement des réfugiés) sont les étrangers qui connaissent le taux de chômage le plus important : 12,7 %.

Gr.82. Taux de chômage selon la nationalité



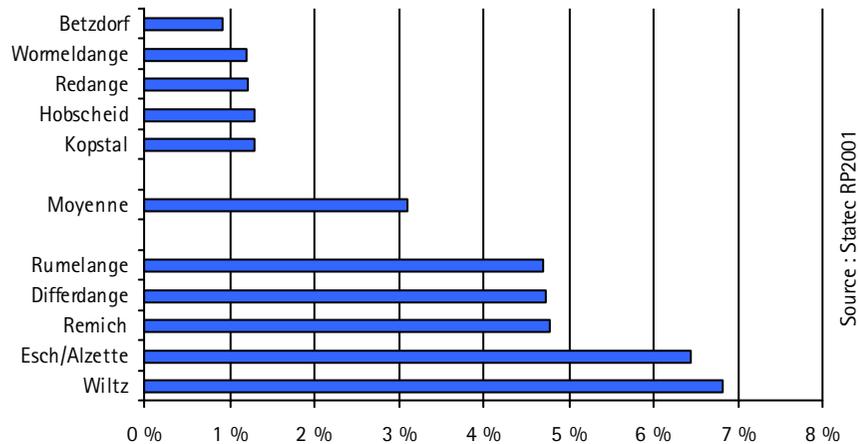
Note de lecture : Le taux de chômage des Luxembourgeois est de 2,2 %, celui des Belges de 2,8 %.



LE CHÔMAGE PAR COMMUNE

Il est possible d'identifier des poches de chômage sur le territoire du Grand-Duché : le Bassin Minier (Esch/Alzette et Differdange comptent parmi les 5 communes ayant les taux de chômage les plus importants), la région echternachoise (le taux de chômage d'Echternach est de 4,5 %) et le Nord du pays (Wiltz est la commune dont le taux de chômage est le plus élevé du pays). Ces communes se caractérisent par une forte présence d'ouvriers et de personnes peu instruites¹. Le chômage est en effet fortement corrélé avec le niveau d'instruction².

Gr.83. Taux de chômage des communes de plus de 2 000 habitants : moyenne et extrêmes

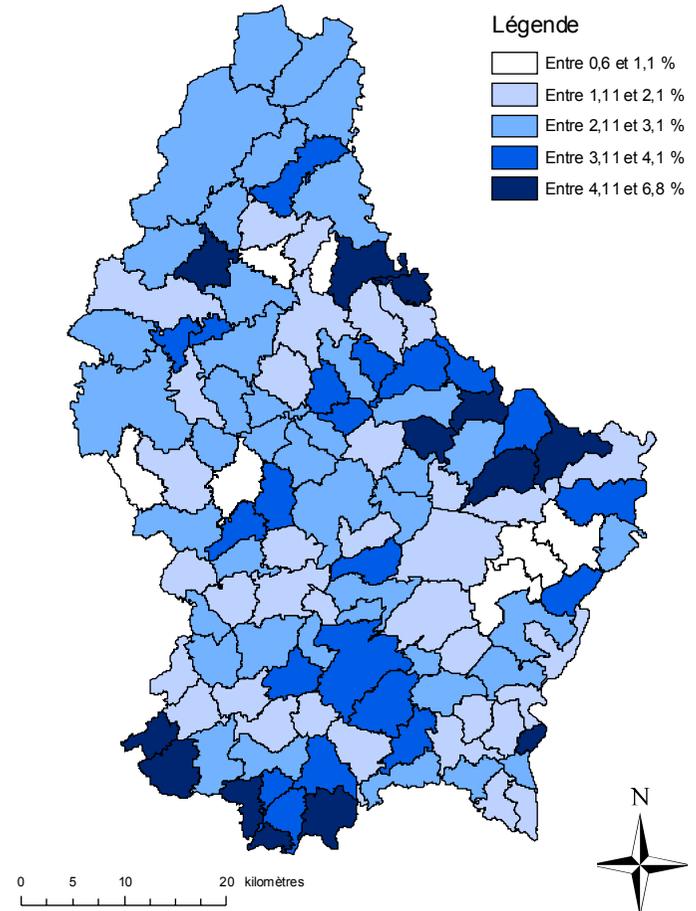


Note de lecture : Le taux de chômage moyen est de 3,1 % et celui de Esch/Alzette est de 6,5 %.

¹ Voir par exemple fiche « Les ouvriers ».

² Voir fiche « Le chômage selon le niveau d'instruction ».

Carte 25 : Taux de chômage par commune de résidence



Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie

Note de lecture : La capitale a un taux de chômage situé entre 3,11 et 4,1 %, et la moyenne nationale est de 3,1 %.

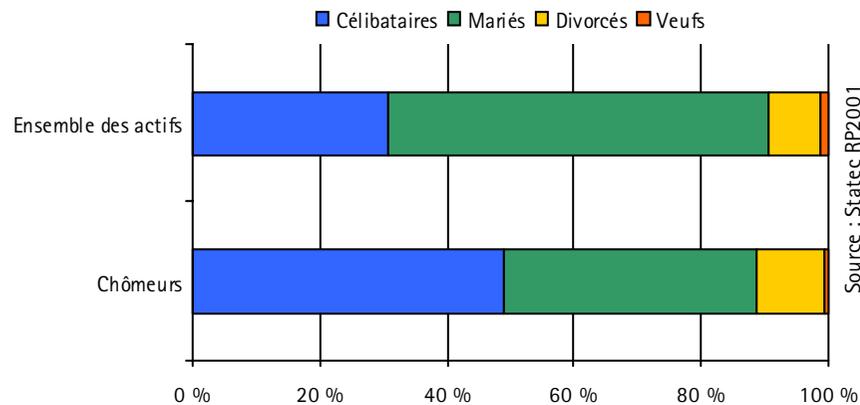


LE CHÔMAGE SELON LA SITUATION FAMILIALE

LES CÉLIBATAIRES ET LES DIVORCÉS SONT LES PLUS TOUCHÉS PAR LE CHÔMAGE LES HOMMES MARIÉS SONT LES MOINS VULNÉRABLES

Les célibataires, avec un taux de chômage de près de 4,8 %, sont les plus touchés par le chômage. Ils sont beaucoup moins bien représentés chez les actifs que chez les chômeurs, parmi lesquels ils représentent près de la moitié des effectifs. Ce phénomène est à mettre en rapport avec le chômage des jeunes¹. Les veufs, de leur côté, sont peu concernés par le chômage, ce qui s'explique par le fait que ce sont

Gr.84. Répartition des chômeurs et des actifs selon la situation familiale

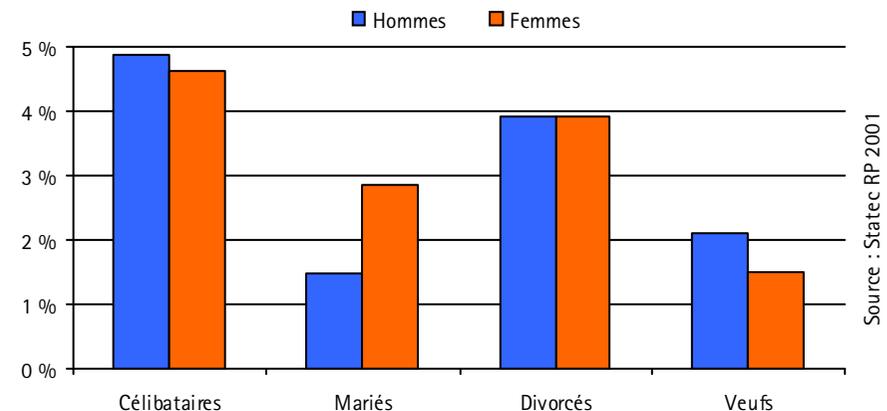


Note de lecture : Les célibataires représentent 30,9 % des actifs et 49 % des personnes au chômage.

¹ Voir la fiche « le chômage selon l'âge et le sexe ».

principalement des personnes âgées. Tout comme les célibataires, les divorcés sont davantage représentés parmi les chômeurs que parmi les actifs, et ont un taux de chômage relativement important. Cela pourrait s'expliquer par un phénomène de marginalisation ou encore par le fait que les femmes mariées, bien qu'à la recherche d'un emploi, déclarent s'occuper de leur propre ménage (le nombre de personnes mariées et au chômage est donc sous-estimé).

Gr.85. Taux de chômage selon le sexe et la situation familiale



Note de lecture : Le taux de chômage des veufs est de 2,1 %, celui des veuves de 1,5 %.



MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS

TEMPS DE TRAJET DOMICILE/TRAVAIL : INQUIÉTANT MAIS PAS DRAMATIQUE LES FEMMES, ADEPTES DES TRANSPORTS EN COMMUN

Utiliser le recensement pour analyser la mobilité des travailleurs nous pose plusieurs soucis. Nous ne prenons en compte que les habitants du pays et uniquement le moyen de transport utilisé pour effectuer « la plus longue partie du trajet » (en durée ou distance ?). Nous omettons donc l'important trafic des frontaliers ainsi que les transports mixtes (voiture+train, voiture+marche, etc.). De plus, les taux élevés de non répondants, de l'ordre de 16 %, nous obligent à ne tirer de conclusions que sur de grandes tendances.

Ce qui inquiète dans l'hypothétique Luxembourg des 700 000 habitants, ce sont les conséquences collatérales : pénurie de logements et saturation du réseau routier en tête. À propos de celle-ci, le Ministère des travaux publics propose, via le groupe de travail « Mobilité »¹, quelques objectifs à atteindre.

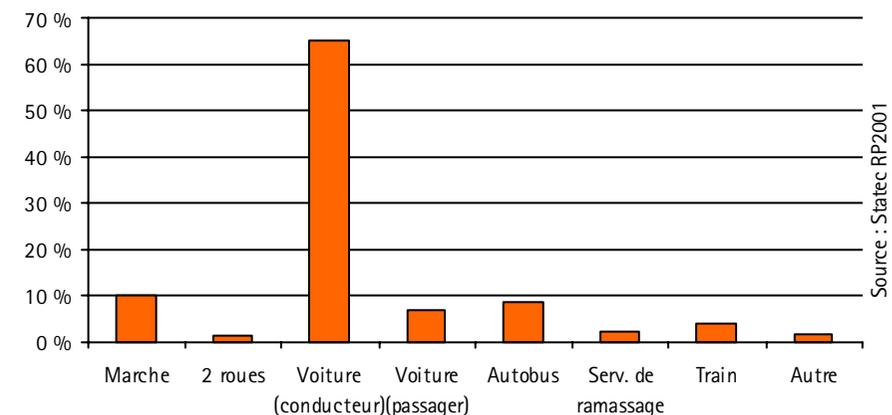
« Rapprocher les lieux d'habitation et d'activité (travail, enseignement, loisirs, etc.) »

Actuellement, 75,6 % des travailleurs résidant au Luxembourg mettent moins d'une demi-heure pour rejoindre leur travail et 35,9 % mettent moins de 15 minutes. Ces résultats coïncident avec les résultats de la « Troisième enquête européenne sur les conditions de travail 2000 »², enquête qui révèle que la durée moyenne des trajets est de 34,7 minutes au Grand-Duché, de 41,4 minutes en Belgique et

de 37,5 minutes dans l'Union Européenne. La situation du Luxembourg, loin d'être catastrophique, est toutefois inquiétante puisque ces données ne prennent en considération ni les frontaliers dont les temps de trajets sont vraisemblablement plus longs, ni le fait que le Luxembourg est un petit pays où les distances sont forcément limitées.

« Objectif à long terme d'un modal-split 25/75 revenant à réaliser 25 % des mouvements par les transports en commun et 75 % par le trafic individuel »

Gr.86. Moyen de transport des travailleurs



Source : Statec RP2001

¹ MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, « Concept global sur la mobilité : Conférence de presse du 25 Mars 2002 ».

² <http://www.fr.eurofound.eu.int/publications/files/EF0121FR.pdf>

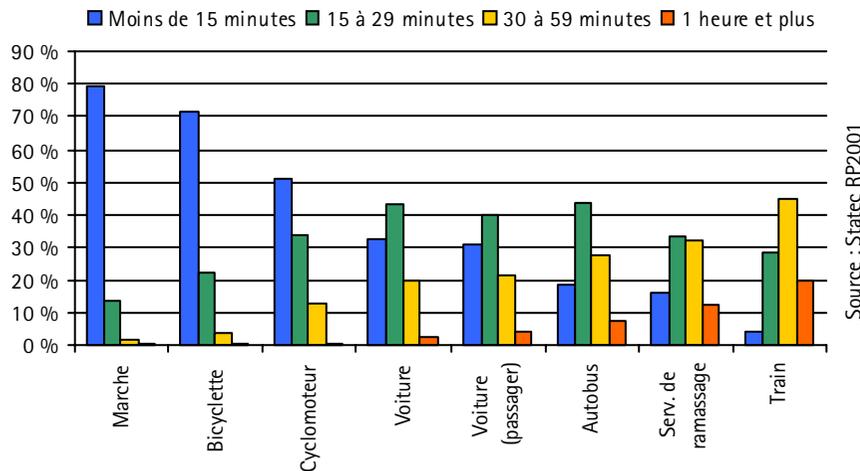


Seulement 15 % de la population utilise les transports en commun pour aller au travail. La grande majorité (72,2 %) s'y rend en voiture, 10,1 % vont à pied, et 2,7 % utilisent un deux-roues ou un autre moyen de transport.

« Une mobilité durable est possible, mais elle nécessite le concours de tous les acteurs : État, communes, entreprises, et aussi ne l'oublions pas, une adaptation des habitudes de chacun »

Si l'on souhaite adapter les habitudes de chacun, il est primordial de les connaître.

Gr.87. Moyen de transport selon la durée du trajet

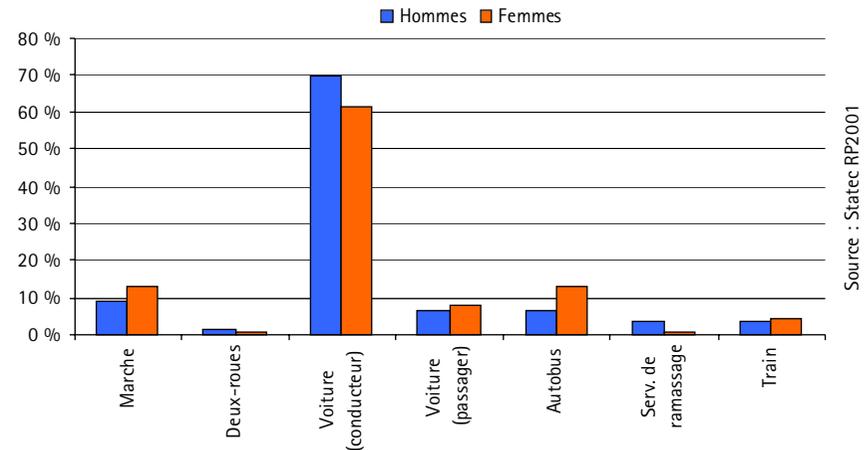


Note de lecture : Parmi les personnes qui vont à pied sur le lieu de leur travail, 79,6 % ont un temps de trajet de moins de 15 minutes.

Le choix du moyen de transport est lié à la durée du trajet. Ainsi, La marche et les deux-roues sont choisis pour les trajets de moins de 15

minutes, la voiture et le bus pour les trajets de 15 à 30 minutes tandis que le train est préféré pour les trajets de plus d'une demi-heure.

Gr.88. Moyen de transport selon le sexe



Note de lecture : 12,6 % des femmes marchent pour se rendre sur le lieu de leur travail alors que ce n'est le cas que de 8,5 % des hommes.

Les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes habitudes de mobilité. Les hommes préfèrent conduire eux-mêmes le véhicule qui les transporte (deux-roues ou voiture). Les femmes – par souci d'écologie ou pour toute autre raison (dans un couple n'ayant qu'une seule voiture, qui l'utilise ?) – préfèrent la marche ou sont plutôt passagères d'une voiture, d'un autobus ou d'un train. En outre, elles travaillent plus souvent sur leur lieu de résidence et ont des trajets moins longs. Seule exception, les services de ramassage concernent plus d'hommes que de femmes mais cela est inhérent au secteur typiquement masculin proposant ce type de service (bâtiment, chantier, etc.).



INTENSIFICATION DU TRAFIC

54 % DE NAVETTEURS INTERNES¹ EN PLUS LE NOMBRE DE FRONTALIERS MULTIPLIÉ PAR 7,6 EN L'ESPACE DE 20 ANS

Trois phénomènes peuvent aider à expliquer la saturation de plus en plus fréquente du réseau routier luxembourgeois. Primo, le nombre d'usagers de la route (navetteurs entre autres) a considérablement augmenté ; secundo, les distances parcourues sont plus importantes² ; tertio, les navetteurs convergent de plus en plus vers les mêmes centres d'emplois³. Malheureusement, le recensement ne prend pas en compte les frontaliers, pourtant d'une importance capitale sur ce sujet.

Les actifs résidant au Luxembourg travaillent de moins en moins dans leur commune de résidence. Les cartes 26 et 27 permettent de comparer la situation de 1981 et celle de 2001. En 1981, 49,5 % de la population active au Luxembourg faisait la navette alors que ce pourcentage monte à 68,6 % en 2001. Ce qui, en effectif, fait passer les navetteurs de 73 000 à 111 000 et augmente dans la même proportion le nombre de trajets. Cette augmentation des trajets est à expliquer en partie par l'immigration, par la centralisation des emplois⁴ et par l'augmentation du travail des femmes. En 1981, certaines communes avoisinant Luxembourg-Ville et d'autres proches de la Nordstad comptent plus de 60 % de leurs actifs comme navetteurs. Une quinzaine de communes, proches de la capitale ou situées entre

Luxembourg-Ville et Esch-sur-Alzette voient même plus de 80 % de leurs actifs quitter leur territoire pour travailler. En 2001, la situation est bien plus avancée, les communes qui voient 80 % de leurs actifs « faire la navette » sont légions notamment dans la grande périphérie de Luxembourg-Ville et aux abords de la Nordstad. Toutes les autres communes, hormis sept, comptent entre 60 et 80 % de leurs effectifs comme navetteurs. Et, à ce trafic, il faut ajouter celui des enfants qui vont à l'école, celui concernant les courses, les loisirs, etc. Le Programme Directeur du gouvernement⁵ nous apprend que seulement 29 % des déplacements en jours ouvrables sont le fait de personnes se rendant sur leur lieu de travail.

Il faut aussi y joindre les nombreux frontaliers (passés de 13 400 en 1981 à 101 600 en mars 2002) qui préfèrent de loin leur voiture puisqu'ils ne se déplacent qu'à hauteur de 6 % via les transports en commun⁶.

En conclusion, il y a clairement plus de trafic au Luxembourg en 2001 qu'en 1981. Les frontaliers sont en partie responsables de l'augmentation du trafic tout comme les navetteurs internes.

¹ Est navetteur, toute personne résidant au Luxembourg et travaillant dans une commune autre que sa commune de résidence. L'INSEE les appelle « migrants alternants ». Est navetteur interne, toute personne résidant au Luxembourg et travaillant dans une commune luxembourgeoise autre que sa commune de résidence.

² Voir fiche « Distance par rapport au lieu de travail ».

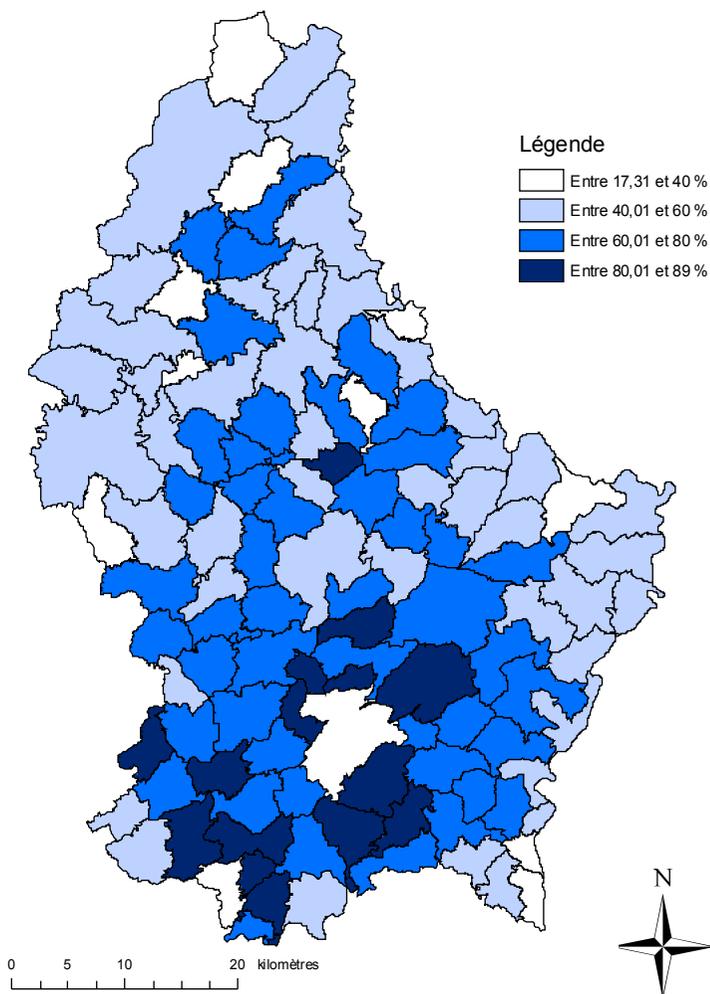
^{3,4} Voir fiche « Concentration de l'emploi des habitants ».

⁵ MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, Programme directeur d'aménagement du territoire, mai 1999, p.38.

⁶ http://www.gouvernement.lu/dossiers/amenagement_territoire/friches/part2.pdf

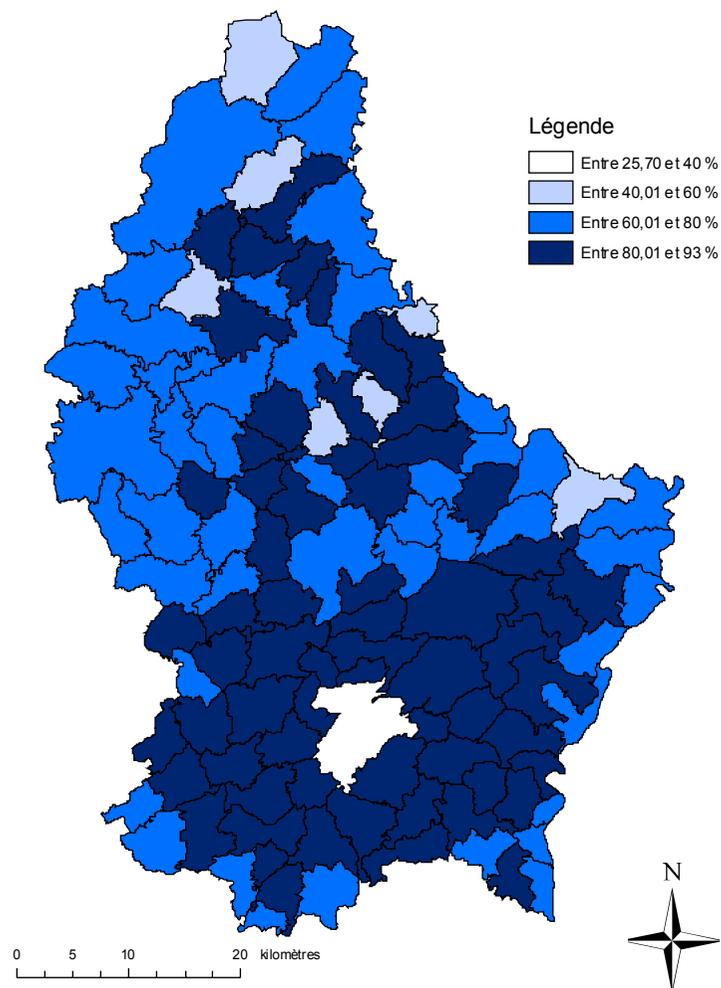


Carte 26 : Pourcentage de navetteurs internes par commune de résidence en 1981



Note de lecture : En 1981, entre 60,01 et 80 % des personnes résidant à Junglinster et travaillant au Grand-Duché quittent leur commune pour travailler.

Carte 27 : Pourcentage de navetteurs internes par commune de résidence en 2001



Note de lecture : En 2001, entre 60,01 et 80 % des personnes résidant à Hosingen et travaillant au Grand-Duché quittent leur commune pour travailler.

Source : Statec RP1981
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie

Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie



DISTANCE PAR RAPPORT AU LIEU DE TRAVAIL

La distance domicile/travail ne fait pas l'objet d'une question du recensement 2001. Nous avons donc dû calculer cette distance. La distance, inspirée du mode de calcul de l'INSEE, est mesurée à vol d'oiseau entre la mairie de la commune de résidence et la mairie de la commune de travail. Nous obtenons donc des distances moyennes par commune de résidence qui sous-estiment les distances réelles. Le calcul ne prend donc en compte que les habitants du pays¹ qui travaillent hors de leur commune de résidence.

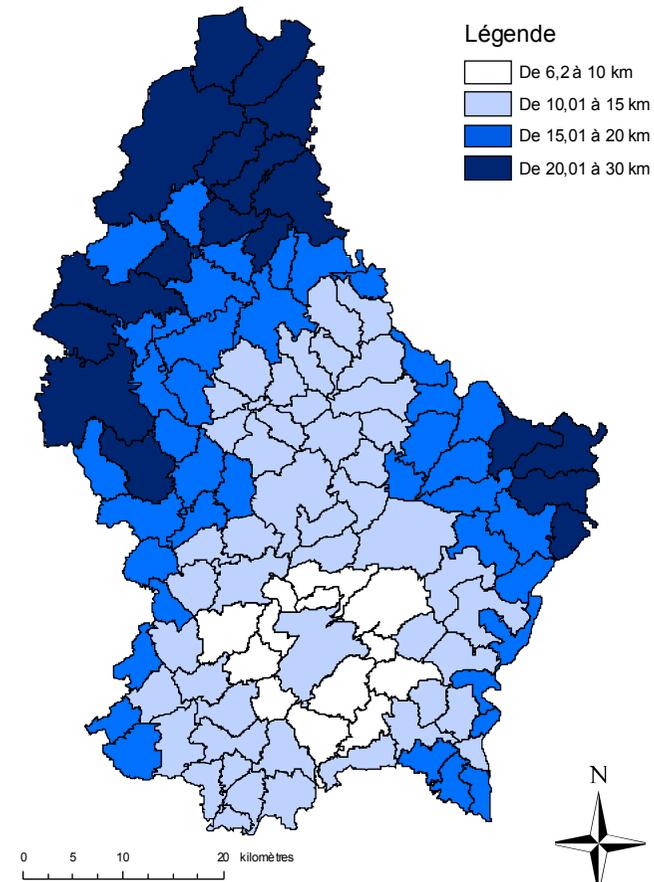
La distance moyenne domicile/travail s'allonge de 2 km en 20 ans (11,5 km en 1981 contre 13,3 km en 2001). Le phénomène est similaire en France où le trajet est passé de 13,1 km en 1982 à 15,1 km en 1999².

Les communes de la périphérie de la capitale sont celles où les déplacements sont les plus courts. Les distances s'allongent au fur et à mesure que l'on s'éloigne de Luxembourg-Ville et de la Nordstad. Les trajets les plus longs sont effectués par les habitants de la pointe Est près de Rosport, par ceux des communes du Nord-Ouest autour de Boulaide et par ceux des communes du Nord. Ces personnes travaillent dans des communes situées en moyenne à plus de 20 kilomètres de leur commune de résidence. Les habitants de la capitale ont, en moyenne, plus de 10 km de parcours. En effet, comme pour les autres communes, nous n'avons pris en compte que les navetteurs sortants, ceux-ci se rendant dans tous les coins du pays.

¹ Pour des informations sur les frontaliers, voir STATEC, « La main d'œuvre frontalière au Luxembourg », Cahiers économiques n°84, Luxembourg, 1995, p. 70.

² TALBOT Julien, « Les déplacements domicile-travail : De plus en plus d'actifs travaillent loin de chez eux », in INSEE Première, n°767- avril 2001.

Carte 28 : Distance moyenne domicile/travail selon la commune de résidence



Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie

Note de lecture : Les personnes résidant à Heiderscheid et ayant un travail hors de leur commune parcourent en moyenne entre 15,01 et 20 kilomètres pour atteindre leur lieu de travail.



LES COMMUNES AU RYTHME DES NAVETTEURS

LA DISTANCE DU LIEU DE TRAVAIL ET L'OFFRE DE TRANSPORT PUBLIC DÉTERMINENT LA CARTE DES NAVETTEURS DU PAYS

Pour étudier la durée du trajet entre le domicile et le lieu de travail ainsi que le moyen de transport utilisé par la population active, nous avons procédé à une classification hiérarchique. Par cette méthode, deux communes sont réunies dans une même classe si leurs habitants ayant un emploi ont tendance à utiliser le(s) même(s) moyen(s) de transport et à avoir des durées de trajet similaires. Le lecteur gardera à l'esprit qu'il ne s'agit que de tendances. La voiture étant hégémonique dans tout le pays, c'est surtout la variation des moyens de transport minoritaires qui créera les classes typiques.

Type 1 : Trajet court / Marche ou autobus

Une seule commune constitue la première classe, démontrant son caractère particulier, il s'agit de Luxembourg-Ville. Le trajet est de moins de 15 minutes pour 47,6 % des habitants puisqu'une très large majorité travaille à Luxembourg-Ville même. Vu que le trajet est court, la marche est choisie par 17,3 % et le bus par 19,7 % des travailleurs.

Type 2 : Trajet moyen / Voiture ou autobus

Les communes de ce type se trouvent à la périphérie de Luxembourg-Ville. Les habitants travaillent, pour la plupart, dans la capitale. Le trajet est moyennement long et le réseau routier est saturé. Dans ces conditions, le bus, avec un réseau développé et fiable, offre une solution intéressante. Walferdange est un bon exemple de ce type de

commune : 59,9 % des travailleurs mettent entre 15 et 29 minutes pour se rendre sur leur lieu de travail et 15,7 % vont en bus. Même s'il y a une gare à Walferdange, le train est moins flexible parce qu'il oblige à un détour obligatoire par la Gare Centrale et en attendant de nouveaux tracés et de nouveaux arrêts, il n'entre pas en concurrence avec l'autobus.

Type 3 : Trajet moyen / Voiture ou train

Ces communes se situent à la même distance de Luxembourg-Ville que celles du deuxième type et ont donc les mêmes durées de trajet. Toutefois, elles disposent d'un réseau ferroviaire développé qui fait préférer le train aux navetteurs. Par exemple, 53,9 % des travailleurs de Bettembourg mettent entre 15 et 29 minutes pour rejoindre leur travail et 13,8 % vont en train.

Type 4 : Trajet assez long / Voiture ou autobus

En s'éloignant légèrement de la capitale, la durée du trajet augmente. Les communes du quatrième type sont caractérisées par une sur-représentation des personnes dont la durée du trajet domicile/travail est de 30 à 59 minutes. Les travailleurs de ces communes prennent souvent leur voiture ou l'autobus. À l'instar de Septfontaines, où 89,9 % des travailleurs utilisent leur voiture et 36,4 % ont une durée de trajet de 30 à 59 minutes.



Type 5 : Trajet court ou long / Voiture ou train

Le Nord se caractérise par deux types distincts d'actifs : une partie des habitants se rend dans la capitale pour travailler (15,1 % des habitants de Troisvierges ont un trajet de plus d'une heure) et une autre reste dans le voisinage proche, la Nordstad par exemple (46,1 % de trajets de moins de 15 minutes au départ de Troisvierges). Vu la présence de la ligne de chemin de fer du Nord (Luxembourg-Gouvy), les utilisateurs du train sont en surnombre (9,7 % de la population de Troisvierges).

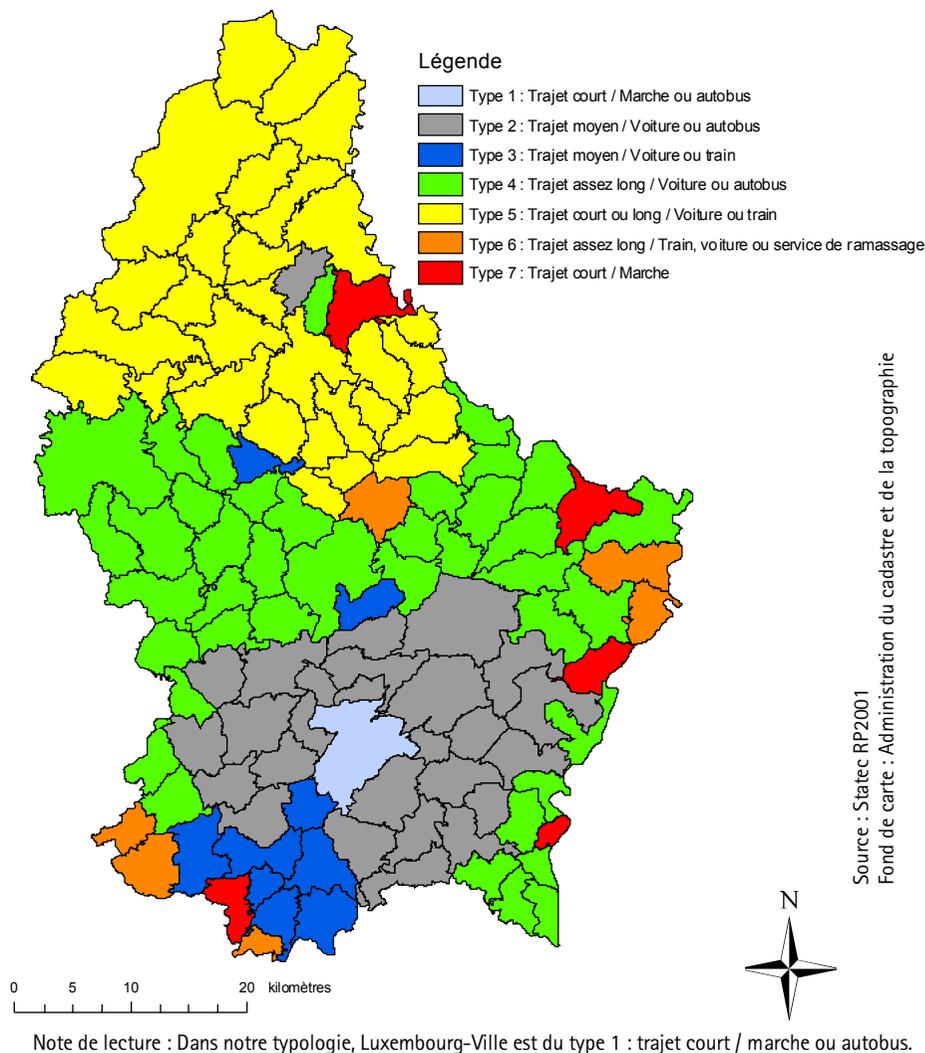
Type 6 : Trajet assez long / Train, voiture ou service de ramassage

Contrairement aux types précédents, celui-ci n'est pas constitué de communes géographiquement proches les unes des autres. Elles ont en commun d'être moyennement éloignées de Luxembourg-Ville et d'être proches des lignes de chemin de fer. Rajoutons que dans les trois communes du Bassin Minier, beaucoup de personnes bénéficient d'un service de ramassage. La situation de Pétange est typique : 34,4 % des habitants ayant un emploi mettent entre 30 et 59 minutes pour se rendre au travail, 10,5 % utilisent le train et 4,5 % un service de ramassage.

Type 7 : Trajet court / Marche

Petits chefs-lieux de canton offrant un certain nombre d'emplois dans le commerce et l'administration, les communes de cette dernière classe ont en commun de voir un grand nombre de leurs concitoyens aller à pied à leur travail et avoir un trajet de moins de 15 minutes. Ainsi, à Echternach, 46,7 % des habitants actifs mettent moins de 15 minutes pour aller au travail et 27,7 % vont à pied.

Carte 29 : Typologie des communes selon la durée de trajet domicile/travail et le moyen de transport utilisé





CONCENTRATION DE L'EMPLOI DES HABITANTS

CONCENTRATION DES EMPLOIS AUTOUR DE LA CAPITALE PERTE DE VITESSE DU BASSIN MINIER

Nous entendons souvent dire que les emplois se concentrent de plus en plus au sein d'un nombre restreint de communes. Est-ce une réalité ou une croyance non fondée ? Notre réponse, basée sur les données du recensement, ne prend pas en compte les frontaliers.

En 1981, seules 10 communes¹ du pays concentraient les emplois de 70 % des actifs résidant au Grand-Duché. En 2001, il n'en faut plus dix mais quatorze² pour atteindre ce pourcentage. Il semblerait donc qu'il n'y ait pas concentration mais déconcentration de l'emploi. Néanmoins, si nous regardons d'un peu plus près les cartes 30 et 31, nous remarquons que quatre des cinq nouvelles communes se trouvent à la périphérie proche de Luxembourg-Ville.

En 1981, les trois bassins d'emploi les plus importants, à savoir Luxembourg-Ville et sa première couronne³, le Bassin Minier⁴ et la Nordstad⁵, offraient du travail à 75 % de la population ayant un emploi ; en 2001, ils en offrent à 73,9 %. La chute est très faible et cache des réalités fort différentes selon les bassins d'emplois. En effet, Luxembourg-Ville et sa première couronne gagnent 5,4 points, la Nordstad gagne 0,6 point et le Bassin Minier en perd 7,1.

De plus, l'ordre des communes selon le nombre d'emplois qu'elles offrent (voir cartes 30 et 31) permet de se rendre compte : primo, de la perte de vitesse du Bassin Minier ; secundo, des avancées de communes de la première couronne de la capitale, telle Niederanven ; tertio, de la stagnation de la Nordstad.

La crise sidérurgique fait fuir les travailleurs du deuxième bassin d'emploi du pays, le Bassin Minier (-7 000 emplois en 20 ans). À titre d'exemple, Esch-sur-Alzette compte en 2001 à peine 10 000 emplois occupés par ses habitants, alors qu'elle en comptait plus de 14 500 en 1981.

Dans le même temps, la tertiarisation de l'économie concentre les emplois à Luxembourg-Ville. La capitale semble néanmoins se stabiliser (elle abrite la même proportion d'emplois qu'en 1981 : 41,5 % des emplois du pays). Les emplois débordent donc par effet de contagion sur la périphérie de Luxembourg-Ville.

Le troisième bassin d'emploi qu'est la Nordstad n'évolue que très peu, par contre un axe d'emploi Luxembourg-Nordstad se crée le long de la Route du Nord et de la voie de chemin de fer du Nord.

¹ Les 10 communes sont signalées par ordre d'importance par un chiffre sur la Carte 30.

² Les 14 communes sont signalées par ordre d'importance par un chiffre sur la Carte 31.

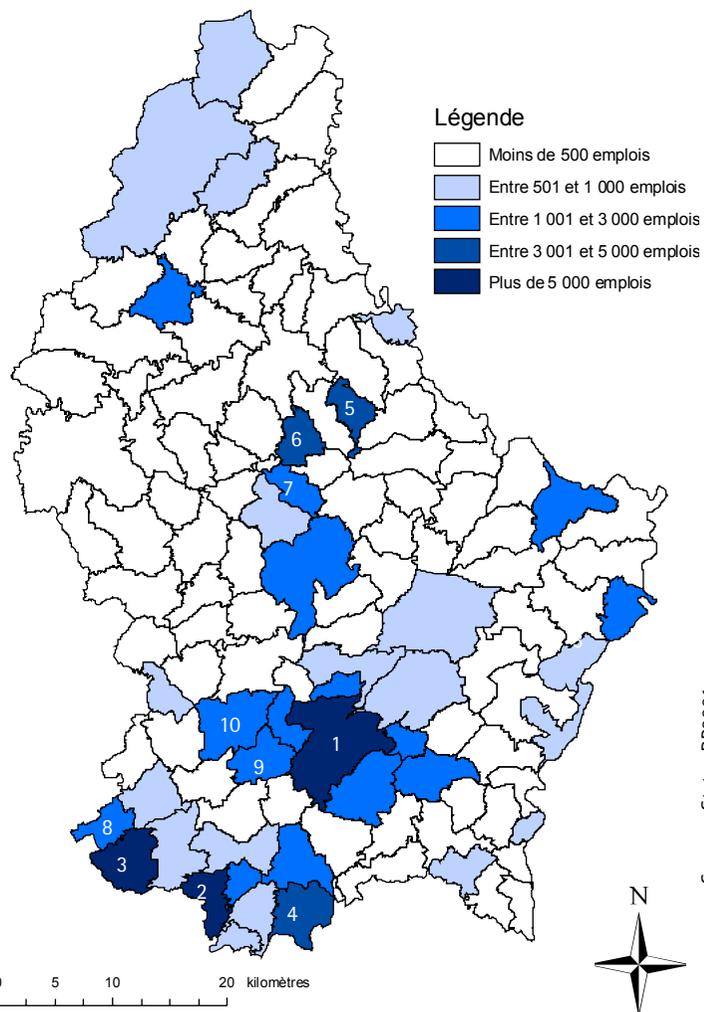
³ La première couronne de Luxembourg-Ville est composée des communes suivantes : Walferdange, Steinsel, Niederanven, Sandweiler, Hesperange, Roeser, Leudelange, Bertrange, Strassen et Kopstal.

⁴ Le Bassin Minier est composé des communes suivantes : Pétange, Differdange, Sanem, Esch-sur-Alzette, Schiffange, Kayl, Rumelange et Dudelange.

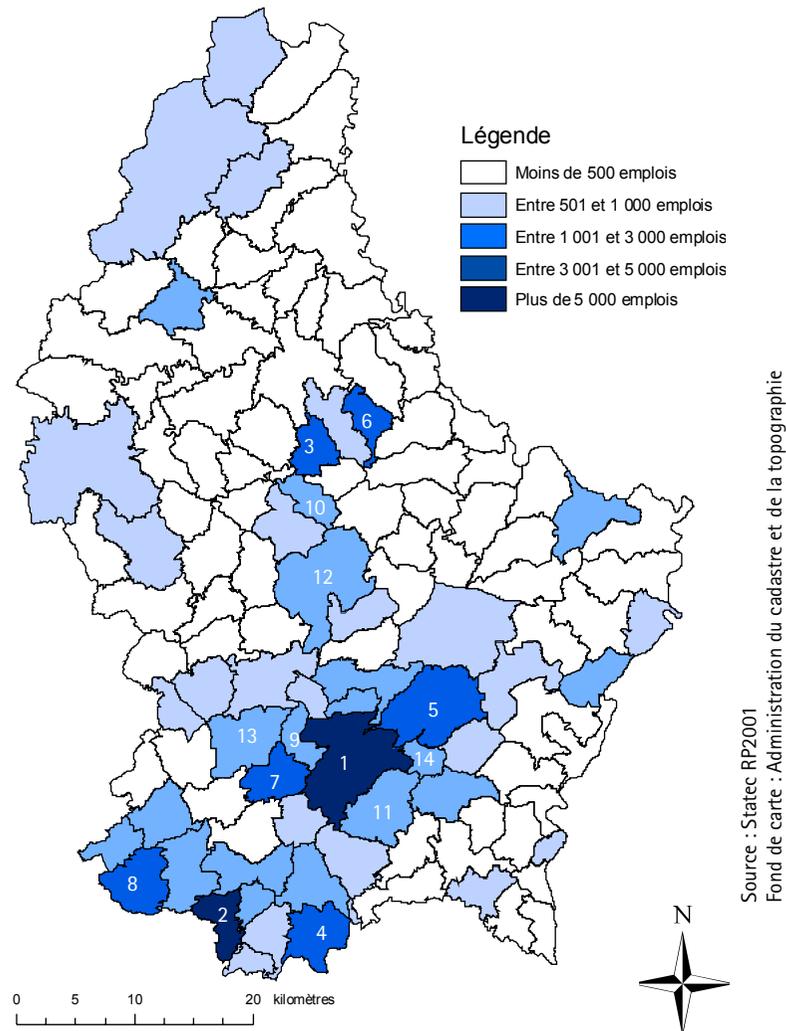
⁵ La Nordstad est composée des communes suivantes : Schieren, Ettelbruck, Erpeldange, Diekirch et Bettendorf.



Carte 30 : Nombre d'emplois par commune en 1981



Carte 31 : Nombre d'emplois par commune en 2001



Note de lecture : Les chiffres à l'intérieur des communes permettent de savoir que Luxembourg-Ville est la commune offrant le plus d'emplois en 1981 et 2001, que Differdange est le troisième pourvoyeur d'emplois en 1981 mais le huitième en 2001, etc.



LES BASSINS D'EMPLOI

Le ratio d'attractivité est défini comme le rapport entre le nombre d'emplois offerts par une commune et le nombre de travailleurs résidant dans cette commune. Un score de 1 signifie qu'il y a autant d'emplois que de travailleurs et que la commune n'est donc ni source d'emploi, ni source de main d'œuvre. Un ratio supérieur à 1 signifie que la commune est un bassin d'emploi et attire des navetteurs. Un score inférieur à 1 signifie que la commune compte un surplus de travailleurs, qui font la navette vers d'autres communes.

Les données du recensement ne prennent pas en compte les emplois occupés par les frontaliers, le ratio calculé ici n'est donc pas un indice complet (le ratio est minimisé).

La carte de 1981 nous permet de repérer quatre bassins d'emplois différents. Le premier est le Bassin Minier autour de Esch/Alzette et de Differdange. Le second est la capitale, le troisième est la Nordstad (en particulier Diekirch et Ettelbruck) et Colmar-Berg et le dernier se situe au niveau de Clervaux, Wiltz et Esch/Sûre.

Le Bassin Minier est un ensemble de huit communes¹ ayant en commun l'industrie sidérurgique. Le Bassin semble en perte de vitesse puisque son ratio d'attractivité est passé de 0,88 en 1981 à 0,61 en 2001. De plus, il comptait deux communes ayant un ratio d'attractivité supérieur à 1 en 1981 mais n'en compte plus aucune en 2001. Nous ne pouvons malheureusement pas savoir si les emplois perdus par les habitants sont occupés par des frontaliers ou s'il s'agit d'emplois supprimés.

¹ Pétange, Differdange, Sanem, Esch/Alzette, Schifflange, Kayl, Rumelange et Dudelange.

² Schieren, Ettelbruck, Erpeldange, Diekirch et Bettendorf

La capitale est en croissance : son ratio est monté de 1,74 à 2,49. De plus, le phénomène s'étend à la périphérie puisque de trois communes « attractives », nous sommes maintenant passés à six.

La Nordstad évolue lentement, Ettelbruck et Diekirch ont toujours un score supérieur à 1 et le noyau « Nordstad² » passe de 1,09 à 1,16. Seul changement de taille, Colmar-Berg perd 2 points entre 1981 et 2001 (moins d'emplois offerts et plus d'habitants actifs occupés).

Les trois communes du Nord sont des pôles de moindre importance mais conservent néanmoins leur attractivité tout au long de ces 20 dernières années.

À côté de ces sources d'emplois importantes ou moyennes, il en existe de plus petites. Vianden était à 1 en 1981, est passée à 1,14 en 1991 puis est retombée à 0,91 en 2001. Echternach connaît une évolution plus continue puisque son ratio d'attractivité ne cesse d'augmenter, passant de 0,92 à 0,96 de 1981 à 1991 pour arriver à 1,02 en 2001.

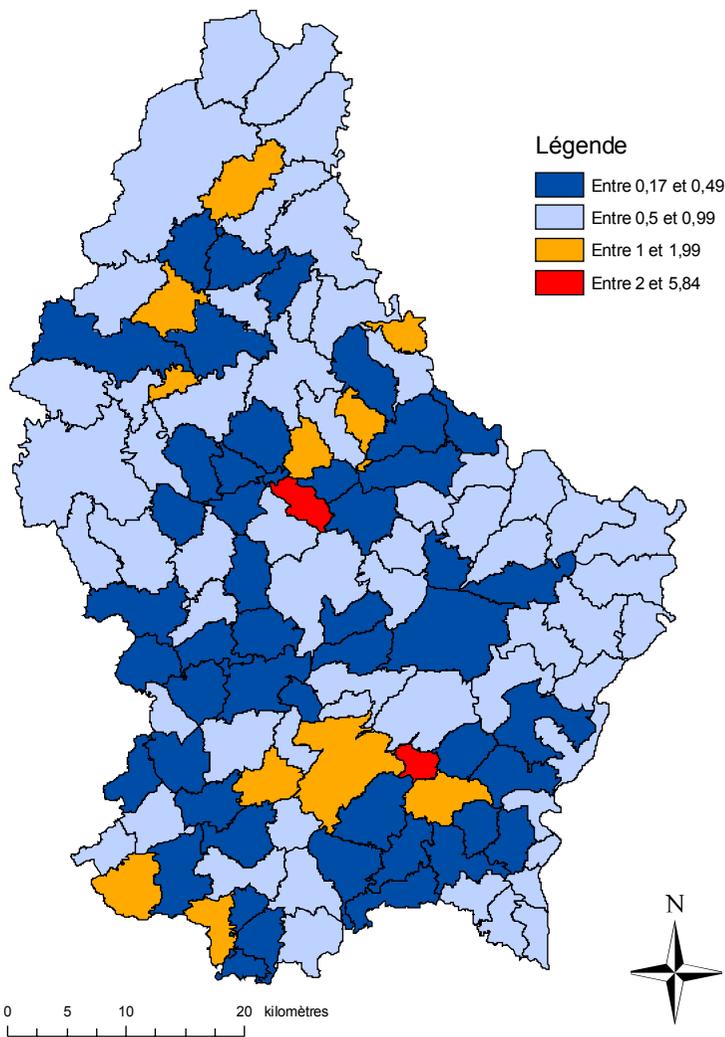
Pour l'ensemble du pays, il y a de plus en plus de communes avec un ratio inférieur à 0,5. Ceci signifie qu'il y a de moins en moins d'auto-suffisance des communes, qu'il y a donc de plus en plus de navetteurs³ et de gros centres de travail⁴. Globalement, les ratios diminuent plus en raison du nombre croissant d'habitants ayant un emploi qu'en raison d'une diminution du nombre d'emplois offerts.

³ Voir fiche « Intensification du trafic ».

⁴ Voir fiche « Concentration de l'emploi des résidents ».

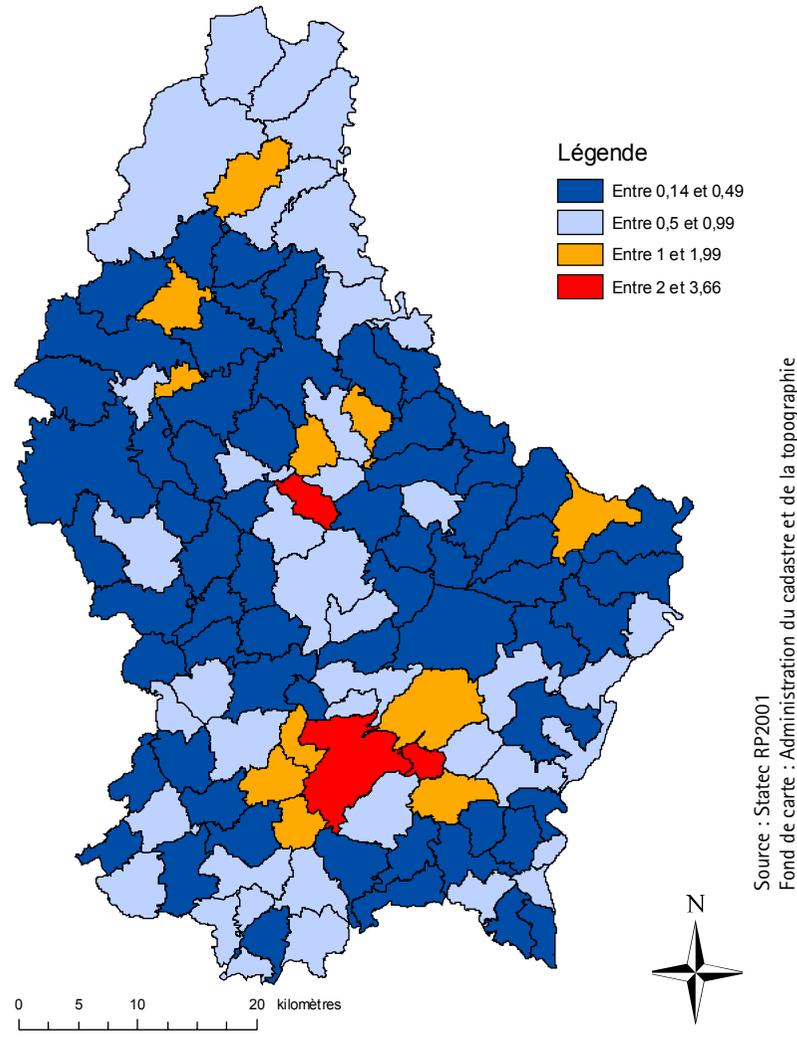


Carte 32 : Ratio d'attractivité en 1981



Note de lecture : En 1981, Sandweiler avait un ratio d'attractivité entre 2 et 5,84.

Carte 33 : Ratio d'attractivité en 2001



Note de lecture : En 2001, Leudelange a un ratio d'attractivité entre 1 et 1,99.

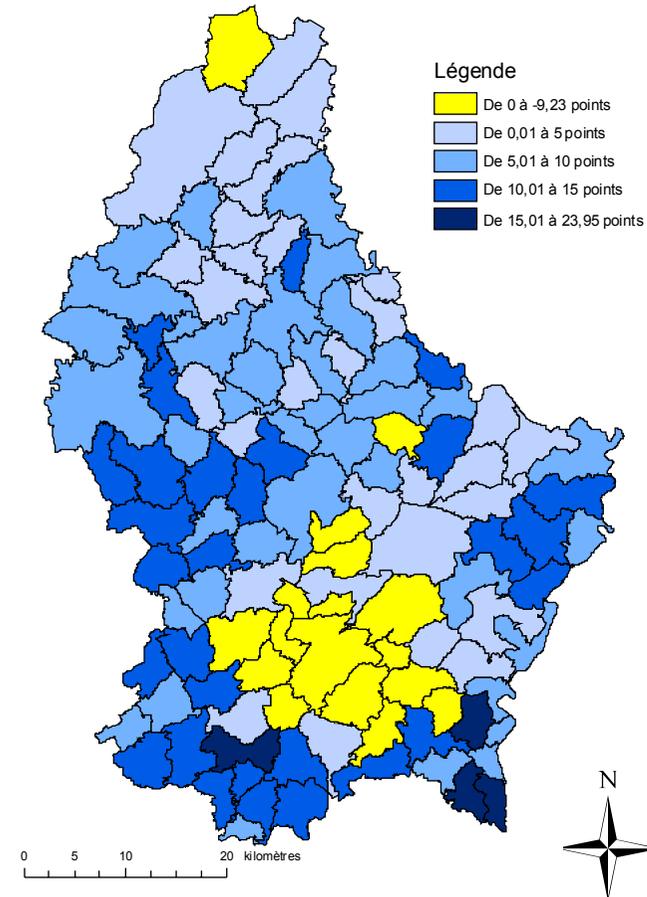


LUXEMBOURG-VILLE

Si, en 1981, quelques communes du Nord (9) échappent plus ou moins à l'influence de la capitale, il n'en est plus rien en 2001. Toutes les communes du pays voient au minimum 7,8 % de leurs actifs partir travailler à Luxembourg-Ville. Toute la moitié Sud du Grand-Duché est fortement touchée par le rayonnement de la capitale. Même le Bassin Minier, deuxième pôle du pays, a succombé dans son ensemble. À Esch/Alzette, 27 % des habitants ayant un emploi travaillent à Luxembourg-Ville.

La carte 34 permet de percevoir l'évolution, de 1981 à 2001, du pourcentage de personnes travaillant à Luxembourg-Ville selon la commune de résidence. Nous constatons que les communes ayant les augmentations les plus fortes se trouvent dans un rayon plus ou moins large autour de la capitale. La moitié Nord voit les pourcentages croître de quelques points tandis que la première couronne de Luxembourg-Ville chute. Ce déclin du pourcentage de personnes travaillant dans la capitale s'explique par le fait que des emplois se créent autour de la ville. Les communes qui abritaient typiquement des cités dortoirs il y a 20 ans, sont aujourd'hui aussi des centres d'emploi. Luxembourg-Ville perd presque 9 points entre 1981 et 2001, cela correspond à environ 8000 travailleurs résidant à Luxembourg-Ville et travaillant en-dehors de la capitale.

Carte 34 : Évolution du pourcentage de travailleurs ayant un emploi à Luxembourg-Ville entre 1981 et 2001

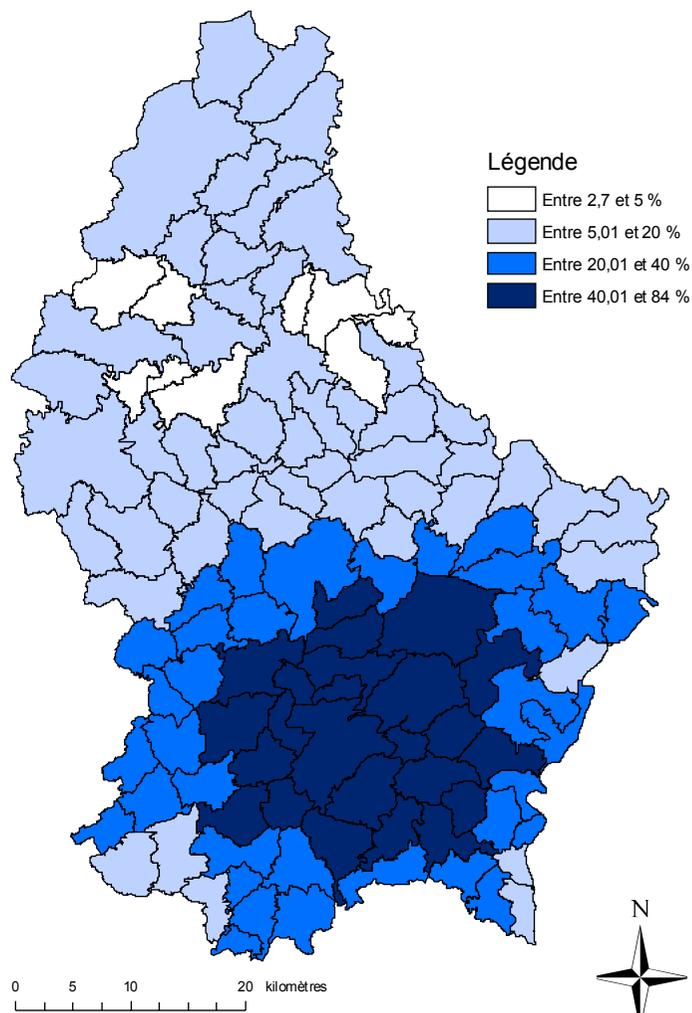


Source : Statec RP1981, RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie

Note de lecture : Le pourcentage de travailleurs résidant à Sanem et travaillant à Luxembourg-Ville a augmenté de 10,01 à 15 points entre 1981 et 2001.

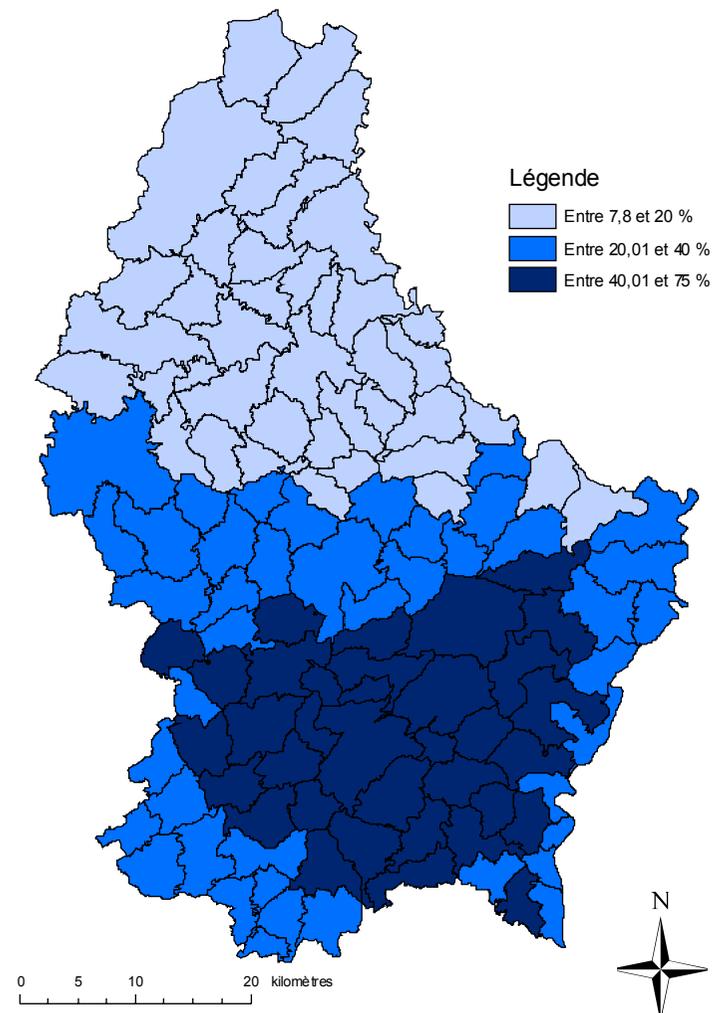


Carte 35 : Pourcentage de travailleurs ayant un emploi à Luxembourg-Ville en 1981



Note de lecture : En 1981, entre 5,01 et 20 % des travailleurs résidant à Sanem vont travailler à Luxembourg-Ville.

Carte 36 : Pourcentage de travailleurs ayant un emploi à Luxembourg-Ville en 2001



Note de lecture : En 2001, entre 20,01 et 40 % des travailleurs résidant à Sanem vont travailler à Luxembourg-Ville.



LE BASSIN MINIER

En 1981, la zone d'influence du Bassin Minier s'étend le long des frontières belge et française de Rambrouch à Burmerange (Carte 38). L'aura ne s'étend pas vers Luxembourg-Ville qui happe tous les travailleurs de sa périphérie. Au minimum 65 % des actifs occupés des huit communes de la Minette¹ travaillent au sein même du Bassin Minier. Toutefois, seules sept communes hors Minette voient plus de 20 % de leurs actifs travailler dans le Bassin. Parmi ces sept communes, trois dépassent les 40 % (Bascharage, Clemency et Mondrange).

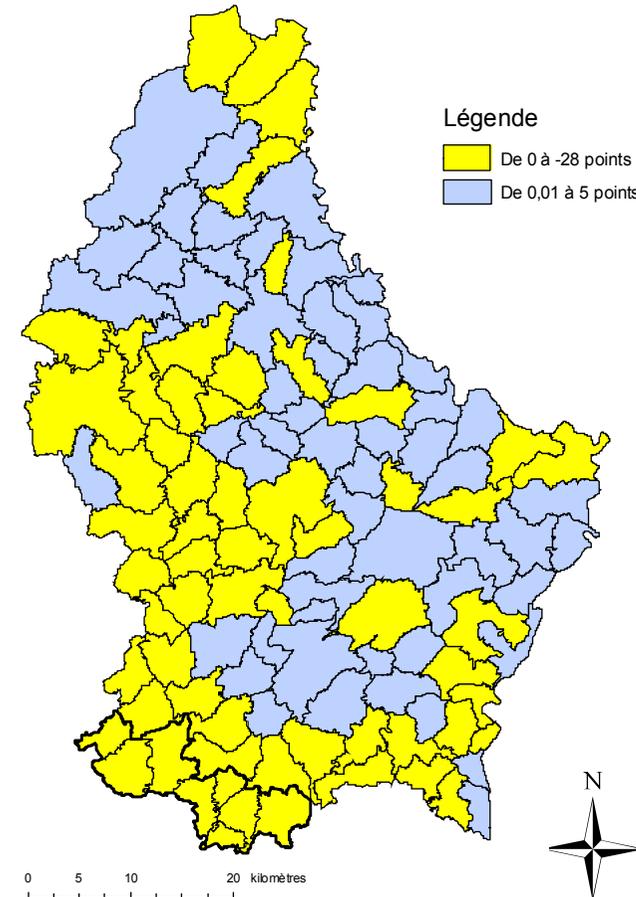
Entre 1981 et 2001, la zone d'influence a fondu. 34 communes voyaient au moins 5 % de leurs travailleurs partir dans le Bassin Minier en 1981, elles ne sont plus que 25 en 2001. Les diminutions majeures se situent le long de la frontière belge. Seules 3 des 8 communes du bassin voient au moins 50 % de leurs actifs travailler dans la Minette. Les 5 autres sont aux alentours de 45 %. Plus aucune commune hors du Bassin n'atteint 40 % et seules 4 dépassent 20 %.

Les pertes entre 1981 et 2001 (Carte 37) sont colossales au sein même du Bassin Minier, de l'ordre de 20 points par commune. Les augmentations, quant à elles, ne concernent pas la moitié des communes luxembourgeoises et sont infimes, de 2,3 points maximum. Nous les retrouvons autour de la capitale, à l'est et au nord du pays.

Pour ce qui est des travailleurs résidant au Luxembourg, le Bassin Minier est donc un centre d'emploi en déclin qui subit de plus en plus la concurrence de Luxembourg-Ville.

¹ Pétange, Differdange, Sanem, Esch-sur-Alzette, Schifflange, Kayl, Rumelange et Dudelange.

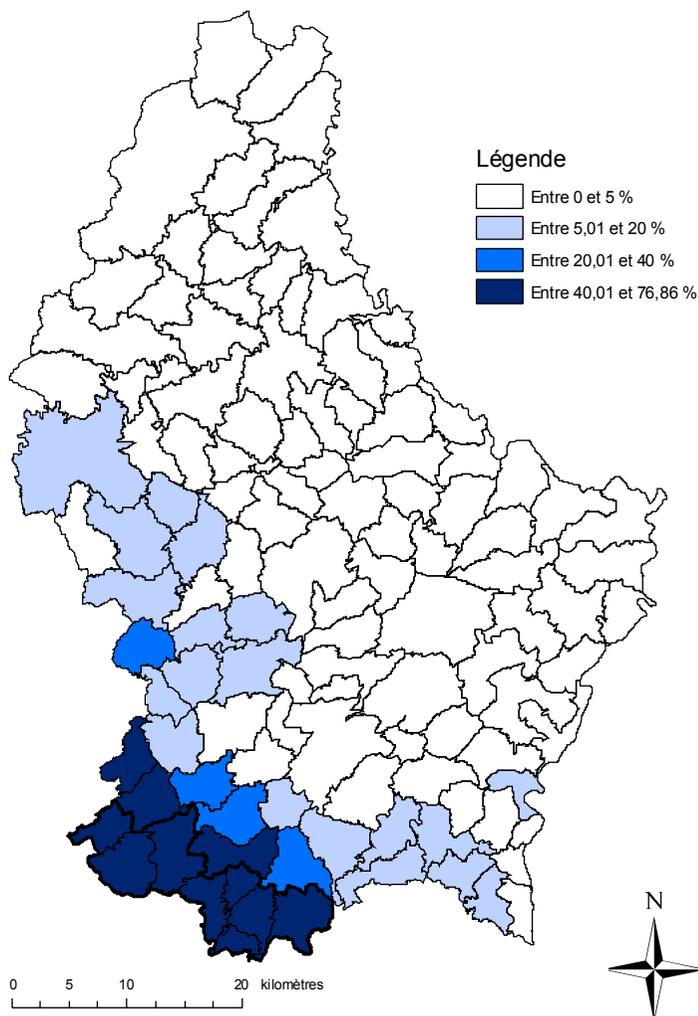
Carte 37 : Évolution du pourcentage de travailleurs ayant un emploi dans le Bassin Minier entre 1981 et 2001



Note de lecture : Le pourcentage de travailleurs résidant à Dudelange et travaillant dans le Bassin Minier a diminué de 0 à 28 points entre 1981 et 2001.



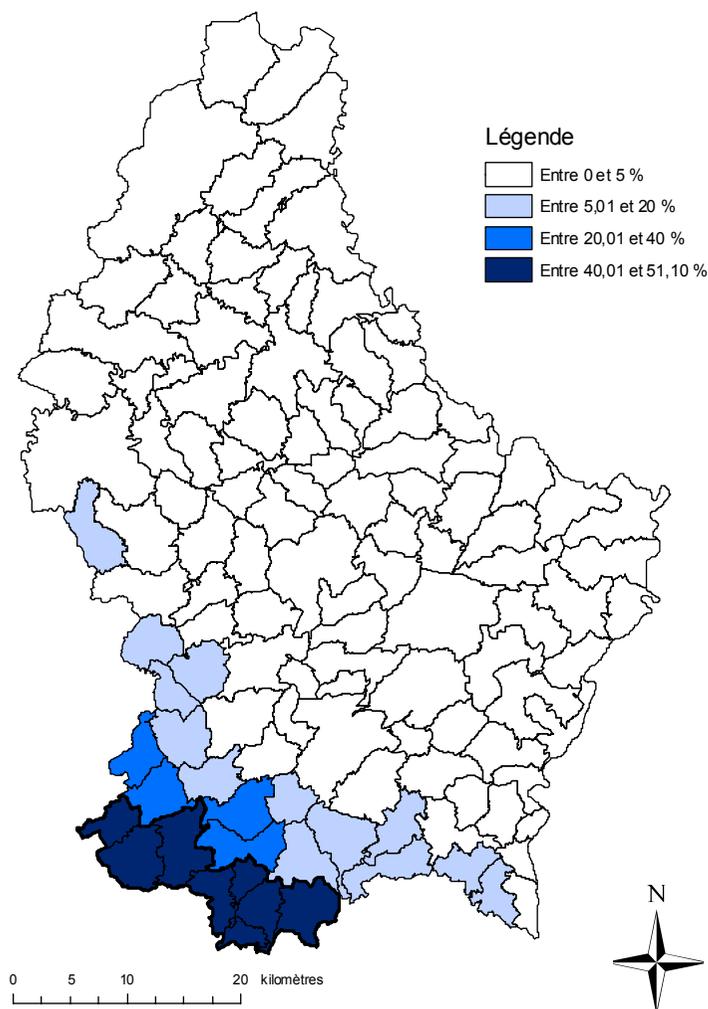
Carte 38 : Pourcentage de travailleurs ayant un emploi dans le Bassin Minier en 1981



Source : Statec RP1981
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie

Note de lecture : En 1981, entre 40,01 et 76,86 % des travailleurs résidant à Dudelange travaillent dans le Bassin Minier.

Carte 39 : Pourcentage de travailleurs ayant un emploi dans le Bassin Minier en 2001



Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie

Note de lecture : En 2001, entre 40,01 et 51,10 % de travailleurs résidant à Dudelange travaillent dans le Bassin Minier.



LA NORDSTAD

Le Ministère de l'Intérieur a défini un « noyau Nordstad » de 5 communes et une « région Nordstad » de 15 communes. Cette fiche est consacrée au « noyau Nordstad » composé de Diekirch, Erpeldange, Ettelbruck, Bettendorf et Schieren.

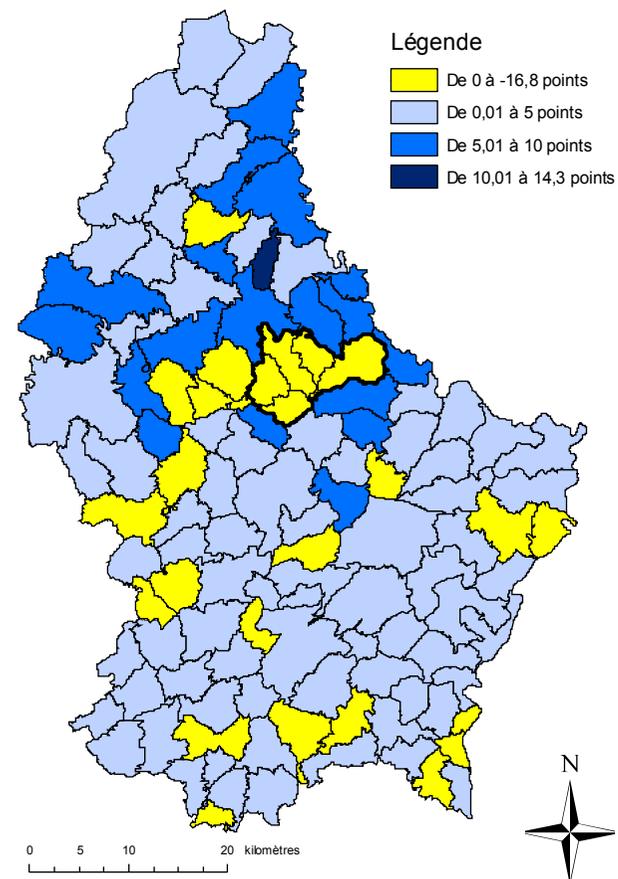
Les cartes 41 et 42 nous permettent de percevoir très finement l'évolution de la Nordstad. En 1981, la Nordstad exerce surtout son influence sur le Nord-Est du pays. Vingt années plus tard, nous constatons que l'aura s'est répandue sur toute la partie Nord du territoire au-dessus de la ligne Rambrouch-Mersch-Beaufort. Fait nouveau en 2001, une commune (Bastendorf) n'appartenant pas au noyau Nordstad voit plus de 40 % de ses actifs faire la navette vers ce bassin d'emplois. De plus, le nombre de communes dont au moins 20 % et au plus 40 % des actifs travaillent dans la Nordstad est passée de 8 à 14. L'influence de la Nordstad prend donc de l'ampleur.

Toutefois, la carte 40 nous apporte un éclairage différent puisqu'elle nous apprend que c'est au cœur même de la Nordstad que les proportions de personnes travaillant dans la Nordstad ont le plus chuté. La cause de ce phénomène est évidemment à chercher auprès de la capitale qui étend de plus en plus son influence vers le nord¹.

De même, c'est toujours l'influence de Luxembourg-Ville qui explique que la Nordstad ne s'étende pas vers le Sud du pays et qui implique aussi que ce soient les communes du Nord qui accroissent le plus leur pourcentage de personnes travaillant au sein du « noyau Nordstad ».

¹ Voir fiche « Luxembourg-Ville ».

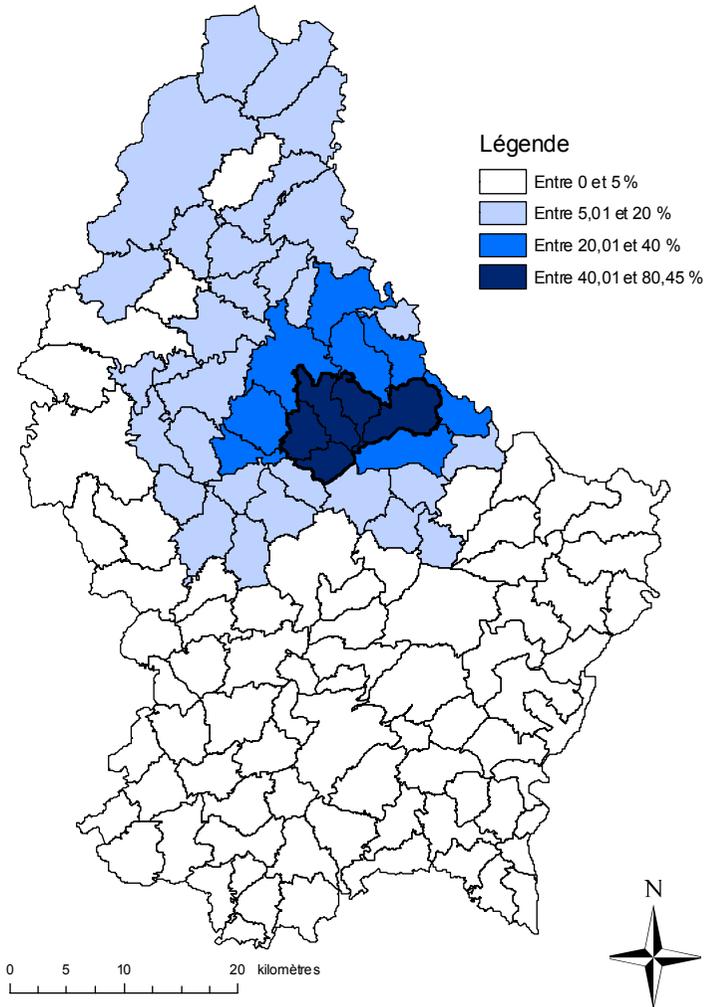
Carte 40 : Évolution du pourcentage de travailleurs ayant un emploi dans la Nordstad entre 1981 et 2001



Note de lecture : Le pourcentage de travailleurs résidant à Reisdorf et travaillant dans la Nordstad a augmenté de 5,01 à 10 points entre 1981 et 2001.

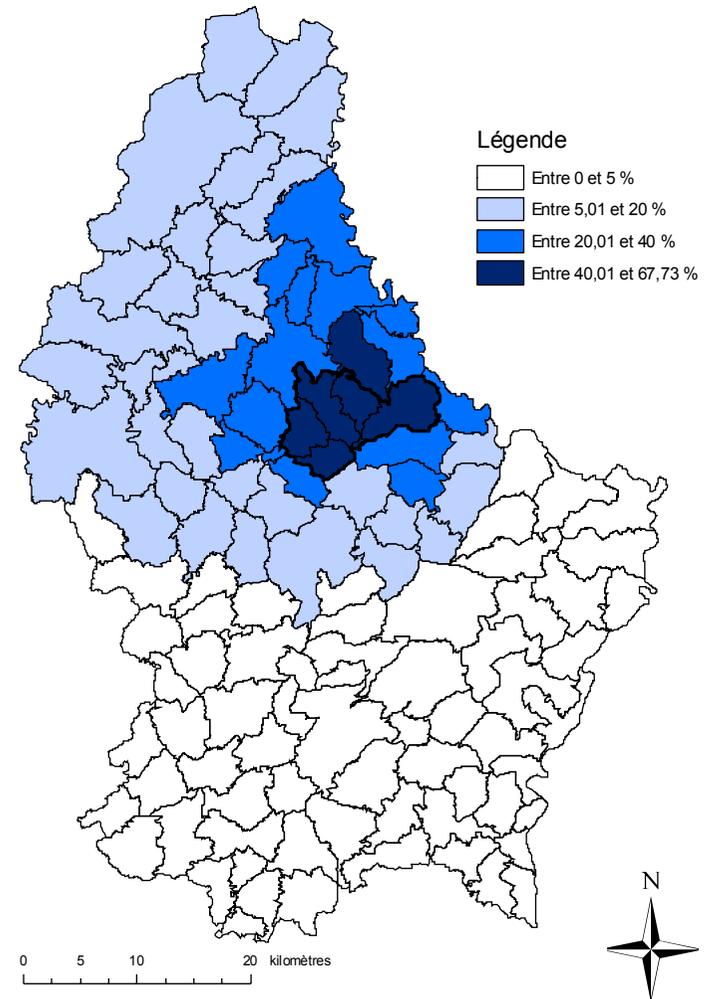


Carte 41 : Pourcentage de travailleurs ayant un emploi dans la Nordstad en 1981



Note de lecture : En 1981, entre 20,01 et 40 % des travailleurs résidant à Reisdorf vont travailler dans la Nordstad.

Carte 42 : Pourcentage de travailleurs ayant un emploi dans la Nordstad en 2001



Note de lecture : En 2001, entre 20,01 et 40 % des travailleurs résidant à Reisdorf vont travailler dans la Nordstad.



ZONAGE EN AIRES URBAINES ET RURALES : DÉFINITIONS

Trois fiches sont nécessaires pour appréhender le zonage en aires urbaines et rurales : la première donne les définitions, la deuxième en retire les résultats et la dernière s'attarde sur l'évolution depuis 1981.

L'INSEE a créé un découpage du territoire en aires urbaines et rurales. Ce zonage est basé sur les déplacements domicile/travail. Il permet de se faire une idée globale des zones d'influence du pays et de leur évolution sur 20 ans.

Ce découpage étant adapté à un pays de la grandeur de la France (voir Carte 43), nous avons dû lui apporter quelques modifications¹ afin de l'ajuster à la petite taille du Grand-Duché et donc de rendre les cartes plus parlantes.

Couronne périurbaine : Ensemble des communes dont au moins 40 % de la population résidante ayant un emploi travaille dans le pôle.

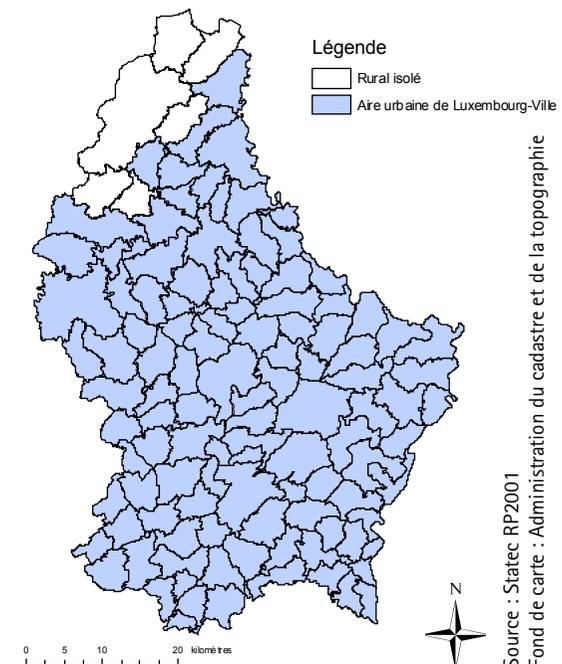
Pôle urbain : Commune offrant 3 000 emplois ou plus et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain. En effet, certaines communes dépassant le seuil de 3 000 emplois sont sous la dépendance économique d'une commune plus importante : plus de 40 % de leur population active résidante travaille dans le pôle. Ces communes sont alors incluses dans la couronne périurbaine du pôle

¹ Les modifications sont de trois types : le nombre d'emplois définissant les pôles urbain et rural sont revus à la baisse ; la couronne périurbaine concerne uniquement l'ensemble des communes dont au moins 40 % de la population résidante ayant un emploi travaille dans le pôle (et non dans les communes attirées par le pôle); et enfin, les communes remplacent les unités urbaines de l'INSEE. Pour l'INSEE, une unité urbaine est un ensemble d'une ou plusieurs communes dont le territoire est totalement ou partiellement couvert par une zone bâtie d'au moins 2000 habitants. Dans cette zone bâtie, les constructions sont séparées de leurs voisins de moins de 200 mètres.

sous l'influence duquel elles se trouvent.

Aire urbaine : Ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et une couronne périurbaine. Il peut arriver qu'une aire urbaine se réduise au seul pôle urbain.

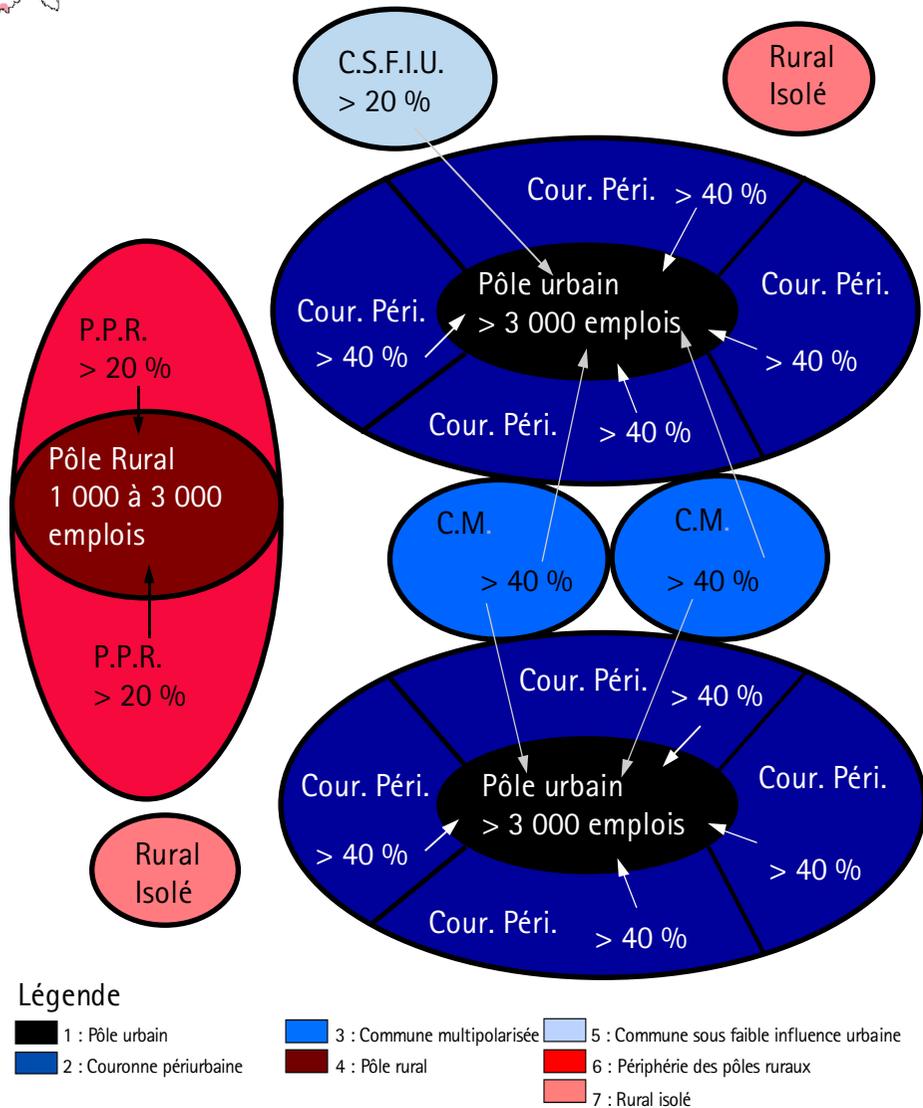
Carte 43 : Zonage de l'INSEE



Note de lecture : La carte 43 nous montre le résultat du zonage de l'INSEE sur le Luxembourg. Accolé au zonage de la France, cette carte pourrait être fort intéressante pour comparer l'influence du pôle luxembourgeois et celui des autres pôles français.



Gr.89. Zonage en aires urbaines et rurales



Communes multipolarisées : Communes situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidante ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

Espace urbain : Ensemble d'un seul tenant de plusieurs aires urbaines et des communes multipolarisées qui s'y rattachent. Dans l'espace urbain multipolaire, les aires urbaines sont soit contiguës, soit reliées entre elles par des communes multipolarisées. Un espace urbain composé d'une seule aire urbaine est dit monopolaire.

Espace à dominante urbaine : Ensemble des aires urbaines et des communes multipolarisées. Il peut également se définir comme l'ensemble des espaces urbains.

Espace à dominante rurale : L'espace à dominante rurale regroupe les communes non prises en compte par le zonage en aire urbaine.

Pôle rural : Commune offrant de 1 000 à 3 000 emplois et dont le nombre d'emplois est supérieur ou égal au nombre d'actifs résidant.

Rural sous faible influence urbaine : Ensemble des communes n'étant pas pôles ruraux et dont 20 % ou plus des habitants actifs travaillent dans des aires urbaines.

Périphérie des pôles ruraux : Ensemble des communes n'étant ni pôle rural ni sous faible influence urbaine et dont 20 % ou plus des habitants actifs travaillent dans les pôles ruraux.

Rural isolé : Communes non prises en compte dans les trois catégories ci-dessus.



ZONAGE EN AIRES URBAINES ET RURALES : RÉSULTATS

Les pôles urbains (Ettelbruck, Diekirch, Luxembourg-Ville, Differdange, Esch/Alzette, Dudelange) ne représentent que 5,3 % de la surface totale du territoire, mais abritent 34,1 % des travailleurs et offrent du travail à 56,8 % de l'ensemble des habitants du Luxembourg ayant un emploi. Le pourcentage de navetteurs parmi les travailleurs résidant dans les pôles urbains - 56,9 % - est l'un des plus faibles. Les navetteurs parcourent en moyenne 13,9 kilomètres pour se rendre à leur travail.

La couronne périurbaine (de Luxembourg-Ville) s'étend sur 26,5 % du territoire. 26,3 % de l'ensemble des travailleurs y logent et 20,1 % y travaillent. Le pourcentage de navetteurs y est le plus important : 85,5 % des habitants de la couronne ayant un emploi. Ces navetteurs sont ceux qui parcourent le trajet le moins long : en moyenne 11,2 kilomètres.

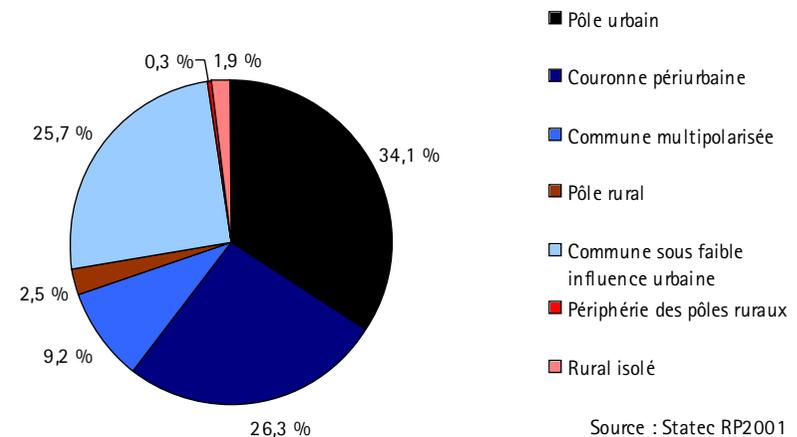
Les cinq communes multipolarisées (Bascharage, Sanem, Mondrange, Schifflange et Kayl) couvrent 3,4 % du territoire. Elles ne comptent pas moins de 9,2 % des travailleurs du pays parmi leurs habitants et offrent du travail à 4,1 % des actifs occupés résidant au Luxembourg. La part de navetteurs est la même que dans la couronne périurbaine, 85,5 %. La distance moyenne parcourue par ces navetteurs est par contre légèrement plus élevée : 11,7 kilomètres.

Les pôles ruraux (Echternach, Colmar-Berg, Wiltz) ne représentent que 2 % de la surface du territoire, ils abritent peu de travailleurs (2,5 % de l'ensemble des travailleurs du pays) et n'offrent de travail qu'à 3,9 % des actifs occupés. La proportion de navetteurs est la plus

faible du pays avec 54,5 % des travailleurs de la commune. Par contre, ils ont une distance moyenne très longue entre leur domicile et leur lieu de travail : 20,2 kilomètres.

Les communes sous faible influence urbaine recouvrent plus de la moitié du Grand-Duché (52,7 %). Malgré cela, ces communes n'offrent de travail qu'à 25,7 % et de travail qu'à 13,4 % des travailleurs du pays. La part de navetteurs au sein de ces communes est assez importante puisque 77,5 % des actifs occupés quittent leur commune pour travailler. En moyenne, ils effectuent un trajet de 16,9 kilomètres pour rejoindre leur lieu de travail.

Gr.90. Répartition des travailleurs selon la zone de résidence



Note de lecture : 34,1 % des travailleurs vivent dans un pôle urbain.

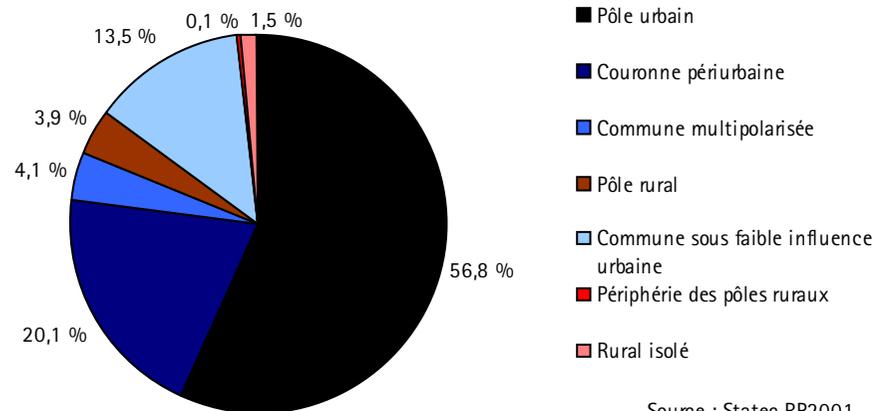


La périphérie des pôles ruraux ne compte que deux communes qui totalisent 1,9 % de la surface du pays. Ces deux communes ne logent que 0,3 % des actifs occupés. De plus, seul 0,1 % des actifs occupés du Grand-Duché travaillent

dans ces communes. Le nombre de navetteurs parmi les travailleurs est d'ailleurs très important (79,9 %) et le nombre de kilomètres qu'ils doivent parcourir pour aller travailler est de 17,4.

Le rural isolé se limite à 8,2 % de la superficie du territoire. 1,9 % des travailleurs du pays y vivent et encore moins y travaillent (1,5 %). Le caractère isolé de ces communes apparaît lorsque l'on sait que seuls 57,4 % des travailleurs de ces communes sont des navetteurs et que ceux-ci doivent parcourir en moyenne pas moins de 25,6 kilomètres pour atteindre leur lieu de travail.

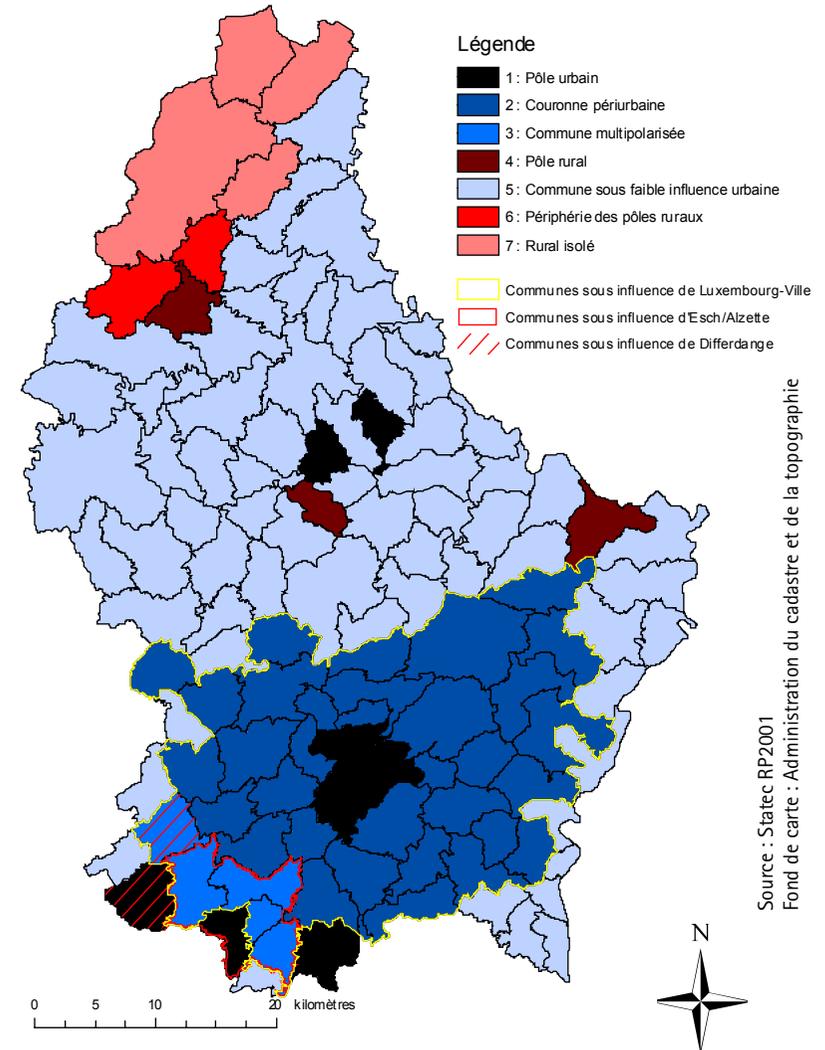
Gr.91. Répartition des travailleurs selon la zone de travail



Source : Statec RP2001

Note de lecture : 56,8 % des travailleurs travaillent dans un pôle urbain.

Carte 44 : Zonage en aires urbaines et rurales en 2001



Note de lecture : Luxembourg-Ville, Dudelange, Esch/Alzette, Differdange, Ettelbruck et Diekirch sont les pôles urbains du Luxembourg.



ZONAGE EN AIRES URBAINES ET RURALES : ÉVOLUTION DEPUIS 1981

AVANCÉE DU PÉRIURBAIN ET DES COMMUNES SOUS FAIBLE INFLUENCE URBAINE

Les pôles urbains Il y a autant de pôles urbains en 1981 qu'en 2001. Toutefois, au dernier recensement, Niederanven et Bertrange auraient pu être désignées comme « pôle urbain » si elles n'étaient pas sous l'influence de Luxembourg-Ville.

La couronne périurbaine En 1981, deux des six pôles ont une couronne périurbaine, il s'agit d'Esch/Alzette et de Luxembourg-Ville. En 2001, par contre, Esch n'a plus de couronne périurbaine car les trois communes de sa couronne sont devenues des communes multipolarisées associées à Luxembourg-Ville. La capitale, seul pôle à posséder une couronne, a augmenté de manière conséquente le nombre de ses communes périurbaines : la couronne passe de 23 à 33 communes.

Les communes multipolarisées En 1981, quatre communes étaient multipolarisées : Erpeldange sous l'influence de Diekirch et Ettelbruck, Bettembourg sous l'influence de Luxembourg-Ville et Dudelange, Kayl sous l'influence d'Esch et Dudelange, et Dippach sous l'influence d'Esch et de la capitale. En 2001, la situation a bien changé puisqu'Erpeldange n'est plus multipolarisée, tandis que dans le Bassin Minier l'influence de la capitale gagne du terrain. Bettembourg et Dippach sont totalement sous l'influence de Luxembourg-Ville, Kayl est multipolarisée entre Esch et Luxembourg-Ville, tout comme Schiffange, Mondercange et Sanem, et enfin Bascharage est sous l'influence de Differdange et de la capitale. Si l'on croit les exemples de Bettembourg et Dippach, la phase de multipolarisation semble être une étape intermédiaire avant la périurbanisation.

Les pôles ruraux En 1981, il y avait deux pôles ruraux dans le pays. L'un à Colmar-Berg et l'autre à Wiltz. Un troisième est apparu à Echternach depuis.

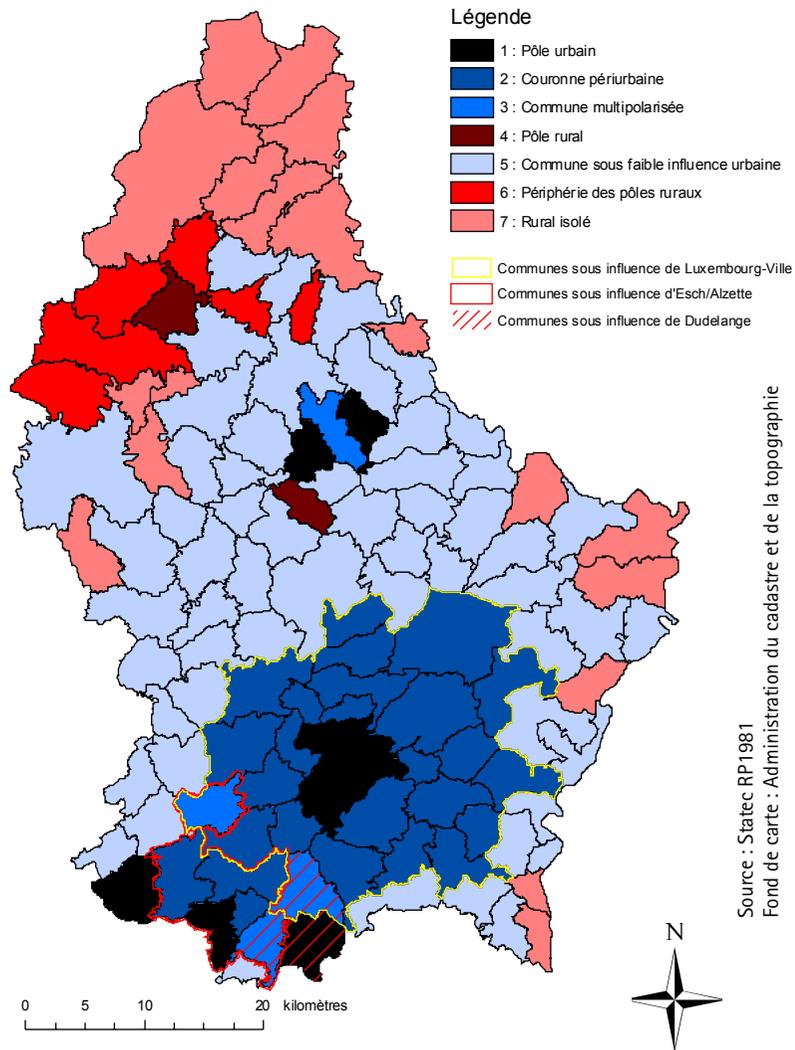
Les communes sous faible influence urbaine Depuis 1981, elles ont conquis quasiment tout le territoire laissé libre par l'espace urbain. Ceci signifie que dans la quasi-totalité des communes, au moins 20 % des personnes ayant un emploi travaillent dans un des 6 pôles urbains. Le poids de Luxembourg-Ville est bien sûr déterminant dans ce calcul (voir fiche « Luxembourg-Ville »).

La périphérie des pôles ruraux Seul Wiltz avait une périphérie en 1981. En 2001, la périphérie de Wiltz, qui comptait 6 communes, s'est réduite à seulement 2 communes (Eschweiler et Winseler). La raison de cet état de fait n'est pas tant la perte d'attractivité des pôles ruraux que le gain des pôles urbains et surtout de Luxembourg-Ville. En 1981, 9,6 % des travailleurs de Boulaide et 6,4 % du Lac de la Haute-Sûre travaillaient à Luxembourg-Ville ; en 2001, ils sont respectivement 15,1 % et 12,3 %.

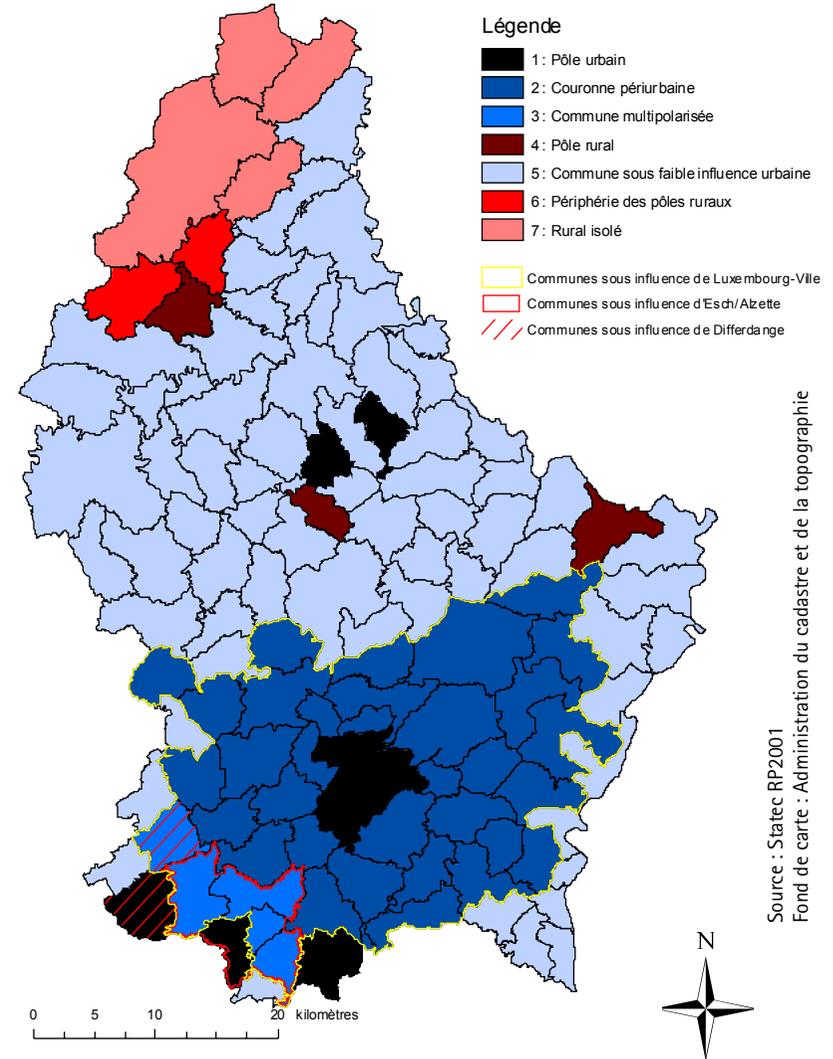
Les communes du rural isolé Les communes du rural isolé étaient au nombre de 18 en 1981 et se répartissaient surtout dans la vallée de la Moselle et dans le Nord du pays. Aujourd'hui, l'effectif a littéralement fondu. On n'en retrouve plus que 4 à l'extrême nord-ouest du pays. Ce sont clairement les communes sous faible influence urbaine qui ont aspiré le rural isolé.



Carte 45 : Zonage en aires urbaines et rurales en 1981



Carte 46 : Zonage en aires urbaines et rurales en 2001



Note de lecture : Les contours et hachures permettent de repérer à quel pôle urbain sont rattachées les communes de la couronne périurbaine et les communes multipolarisées.



LES FRONTALIERS

8,1 % DES FRONTALIERS NE VIENNENT PAS DES RÉGIONS DIRECTEMENT LIMITOPHES 75 % DES FRONTALIERS TRAVAILLENT DANS LA CAPITALE, SA PREMIÈRE COURONNE ET LE BASSIN MINIER

Le travail frontalier¹ est une composante essentielle de l'emploi : 38,7 % des salariés travaillant au Luxembourg au 31 mars 2003 sont frontaliers².

Faute d'informations disponibles via le Recensement de la Population de 2001, nous nous sommes adressés à l'Administration des Contributions Directes qui possède un fichier informatique établi à partir des demandes remplies par les salariés ne résidant pas au Luxembourg pour obtenir une carte d'impôt³. Le fichier que nous avons utilisé surestime le nombre de frontaliers. Il présente la situation au 1er janvier 2003 et intègre toutes les nouvelles demandes introduites jusqu'au 16 avril 2003. Par contre, les personnes qui ne sont plus affiliées depuis le 1er janvier sont toujours présentes dans le fichier (l'opération de mise à jour ne s'effectue qu'une fois par an, en début d'année).

Le règlement CE n°1407/71 des Communautés Européennes définit comme travailleur frontalier « tout travailleur salarié ou non-salarié qui exerce son activité professionnelle sur le territoire d'un État membre et réside sur le territoire d'un autre État membre où il retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine ».

Environ 1 700 frontaliers présents dans la base de l'Administration des Contributions Directes (soit 1,4 %) ont un pays de résidence différent des trois pays voisins du Luxembourg. Dans la mesure où nous nous intéressons aux déplacements de travailleurs entre le Luxembourg et ses trois voisins, nous n'avons considéré que les frontaliers qui ont déclaré habiter en Allemagne, en Belgique ou en France.

À l'intérieur de ces trois pays, les communes de résidence sont parfois très éloignées des frontières grand-ducales, soulignant que l'attraction du Luxembourg s'effectue bien au-delà des régions directement limitrophes (8,1 % des frontaliers sont concernés). En France, 2 900 frontaliers (soit 4,5 %) ne résident pas en Moselle, Meurthe-et-Moselle ou Meuse. En Belgique, 11,5 % des frontaliers (soit 3 800) n'habitent pas une province voisine du Luxembourg (Province de Luxembourg ou de Liège). Enfin, pour les frontaliers venant d'Allemagne, on peut considérer que les régions les plus concernées par le travail au Luxembourg sont le Land de Sarre, le Regierungsbezirk de Trèves et le Kreis de Birkenfeld. A peu près 13 % des frontaliers d'Allemagne (3 140) résident en dehors de ces régions.

Cette nouvelle source constituée par les fichiers de l'Administration

¹ Pour de plus amples informations sur les frontaliers ainsi que sur la source de données utilisée, voir CASTEELS Yvan, PIROTH Isabelle, « Où travaillent les frontaliers ? », Économie et Statistiques, à paraître.

² D'après les données de la Sécurité Sociale Luxembourgeoise (IGSS, CCSS).

³ Ces formulaires contiennent des informations sur le lieu de travail des frontaliers puisque la distance entre commune de résidence et commune/localité de travail détermine les déductions accordées pour frais de déplacement. D'autres caractéristiques personnelles sont par ailleurs disponibles (âge, sexe, état civil, nombre d'enfants).



des Contributions Directes permet d'identifier la commune de travail des quelques 121 400 frontaliers venant de France, d'Allemagne ou de Belgique. Les plus nombreux sont les frontaliers venant de France (53 %, soit 64 400). Les frontaliers en provenance de Belgique représentent 27,3 % de l'ensemble des frontaliers (33 100) et ceux venant d'Allemagne 19,7 % (soit 23 900).

La capitale et les communes contiguës formant sa première couronne, ainsi que le Bassin Minier, concentrent de nombreuses activités. Elles ont donc un pouvoir attractif très important (les trois quarts de l'ensemble des frontaliers y travaillent). Le lieu de travail des frontaliers est par ailleurs fortement influencé par la proximité avec leur frontière nationale.

Si nous observons le canton⁴ de travail, nous constatons que plus d'un tiers des frontaliers de Belgique travaillent à Luxembourg-Ville. Par ailleurs, plus de 10 % sont occupés dans chacun des cantons de Luxembourg-Campagne, Capellen, Esch-sur-Alzette et Clervaux (voir Tableau 11). Cette répartition est fortement influencée par le bassin d'emploi de Luxembourg-Ville qui déborde sur sa première couronne, ainsi que par l'importante offre d'emploi de l'ancien Bassin Minier, mais aussi par l'autoroute d'Arlon (E411) qui facilite grandement les déplacements des frontaliers venant de Belgique.

Les frontaliers de France suivent le même principe dans leurs déplacements quotidiens, mis à part que ces déplacements sont bien plus concentrés. Trois cantons attirent près de 9 frontaliers sur 10. Il s'agit de Luxembourg-Ville, du canton d'Esch-sur-Alzette et de celui

de Luxembourg-Campagne. Il faut bien dire que cette zone abrite les deux plus gros centres d'emplois du pays et est proche des frontières françaises.

La répartition des frontaliers d'Allemagne est également fortement liée au pôle d'attraction qu'est Luxembourg-Ville et au tracé de l'autoroute de Trêves. La capitale et le canton de Luxembourg-Campagne attirent près de 47 % des frontaliers allemands tandis que le canton de Grevenmacher, traversé par l'autoroute, en accueille 17,5 %. Les autres frontaliers d'Allemagne sont dispersés sur le reste du territoire avec une préférence marquée pour les cantons de l'est du pays, même si le canton d'Esch-sur-Alzette n'est pas oublié.

Tab.11. Canton de travail selon le pays de résidence des frontaliers

Cantons	Belgique	France	Allemagne	Ensemble des frontaliers
Luxembourg-Ville	36,9 %	38,2 %	28,3 %	35,9 %
Canton de Capellen	11,4 %	6,4 %	3,1 %	7,1 %
Canton d'Esch/Alzette	11,3 %	35,1 %	6,2 %	22,9 %
Canton de Luxembourg-Campagne	12,2 %	13,7 %	18,5 %	14,2 %
Canton de Mersch	4,7 %	1,1 %	2,1 %	2,3 %
Canton de Clervaux	11,0 %	0,1 %	3,9 %	3,8 %
Canton de Diekirch	2,9 %	0,6 %	4,4 %	1,9 %
Canton de Redange	3,6 %	0,2 %	0,2 %	1,1 %
Canton de Vianden	0,0 %	0,0 %	1,0 %	0,2 %
Canton de Wiltz	4,5 %	0,1 %	0,2 %	1,3 %
Canton d'Echternach	0,2 %	0,1 %	8,9 %	1,8 %
Canton de Grevenmacher	1,0 %	1,5 %	17,5 %	4,5 %
Canton de Remich	0,4 %	3,0 %	5,8 %	2,8 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

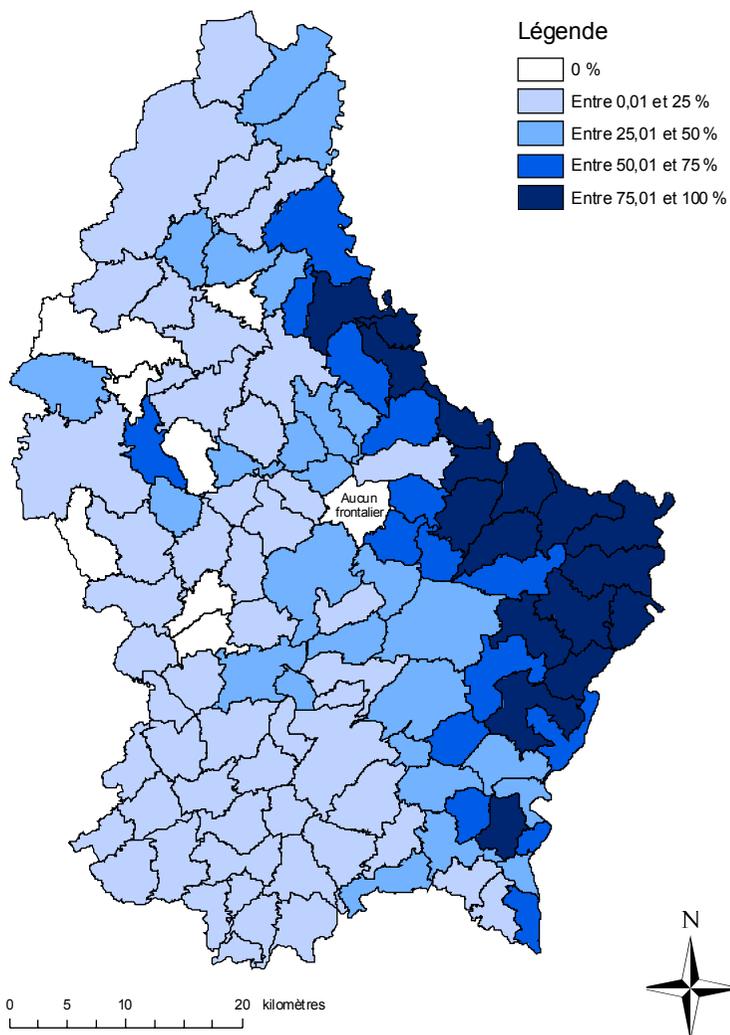
Source : Administration des Contributions Directes, situation au 1er janvier 2003 et nouvelles demandes introduites jusqu'au 16 avril 2003.

Note de lecture : 11 % des frontaliers venant de Belgique travaillent dans le canton de Clervaux.

⁴ Les cartes sont disponibles par commune mais pour plus de facilité l'analyse est réalisée par canton. Remarquons que Luxembourg-Ville est considérée à part en plus des 12 cantons habituels.

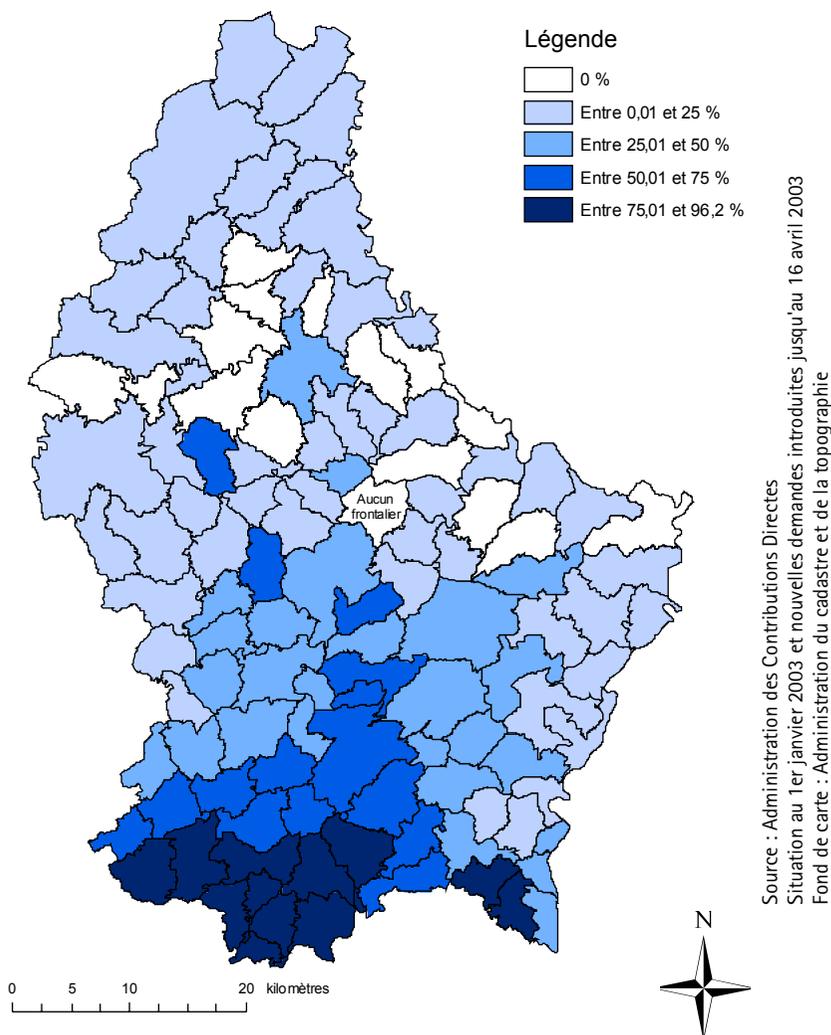


Carte 47 : Pourcentage de frontaliers d'Allemagne parmi les frontaliers travaillant dans la commune



Note de lecture : Entre 0,01 et 25 % des frontaliers travaillant à Bissen viennent d'Allemagne.

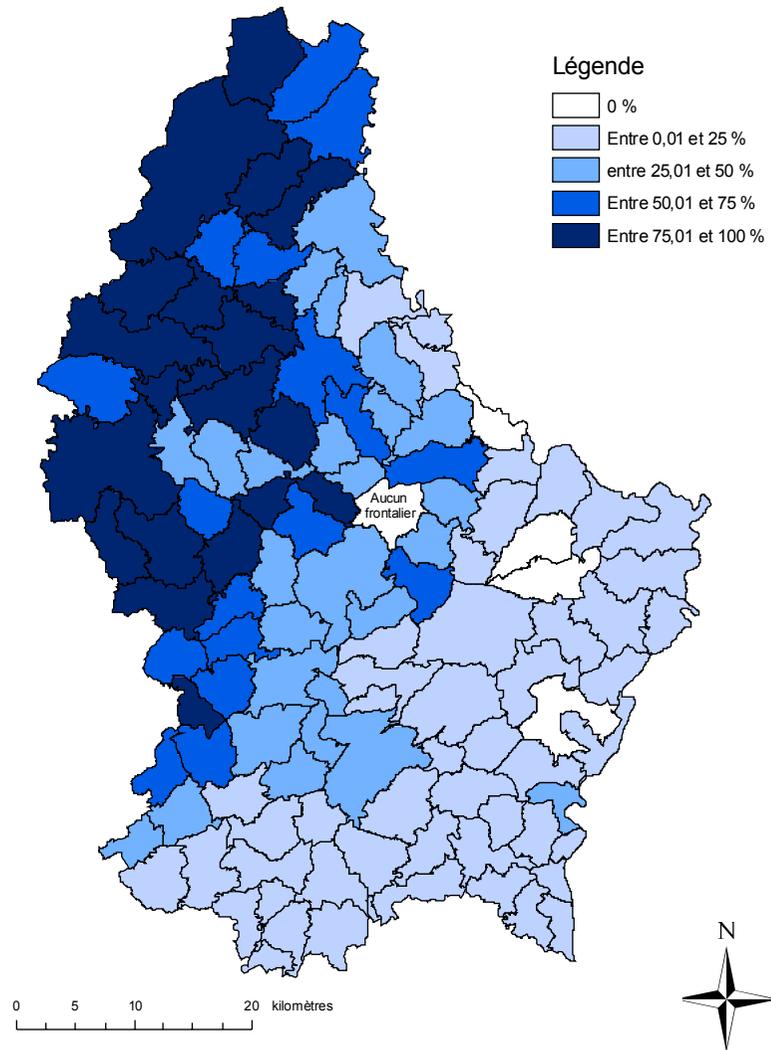
Carte 48 : Pourcentage de frontaliers de France parmi les frontaliers travaillant dans la commune



Note de lecture : Entre 75,01 et 96,2 % des frontaliers travaillant à Kayl viennent de France.



Carte 49 : Pourcentage de frontaliers de Belgique parmi les frontaliers travaillant dans la commune



Source : Administration des Contributions Directes
Situation au 1er janvier 2003 et nouvelles demandes introduites jusqu'au 16 avril 2003
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie

Note de lecture : entre 75,01 et 100 % des frontaliers travaillant à EI1 viennent de Belgique.

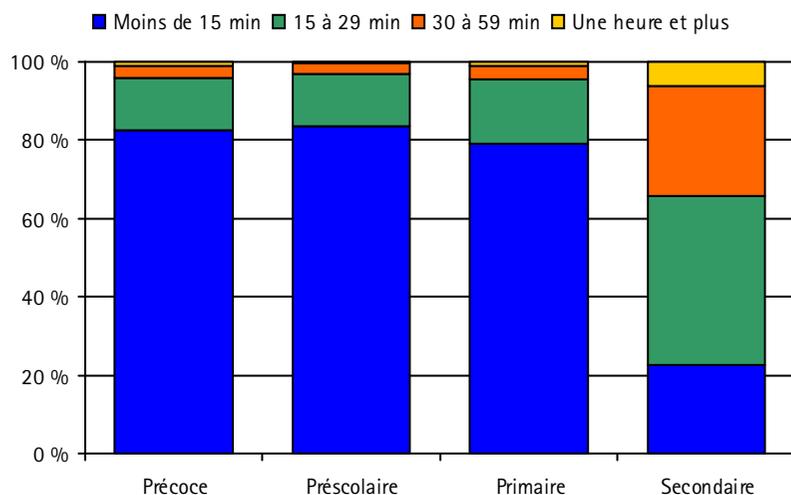


LES TRAJETS DES ÉLÈVES

LES ÉLÈVES PARCOURENT EN MOYENNE 11,2 KM POUR SE RENDRE À L'ÉCOLE LES JEUNES ÉLÈVES FONT DES TRAJETS MOINS LONGS

Le temps de trajet et la distance parcourue sont évidemment intimement liés. Le type de transport utilisé est en grande partie fonction de la durée du trajet, mais aussi de la disponibilité de ces moyens de transport¹.

Gr.92. Temps de trajet des élèves selon les études poursuivies

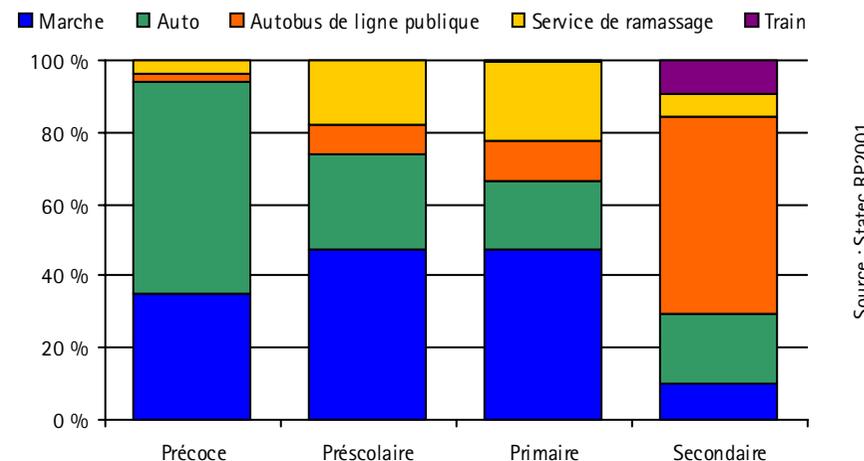


Note de lecture : 82,6 % des élèves de l'enseignement précoce et 22,7 % de ceux du secondaire mettent moins de 15 minutes pour effectuer le trajet domicile/école.

¹ Voir aussi fiche « Trajets des élèves : typologie des communes ».

De grandes différences apparaissent selon la nature des études poursuivies, qui elle-même est liée à l'âge des enfants : les élèves du primaire ont généralement la possibilité de se rendre à l'école dans leur commune et sont probablement trop jeunes pour prendre le bus seuls, ce qui n'est pas le cas des élèves du secondaire.

Gr.93. Moyen de transport utilisé par les élèves pour la partie la plus longue du trajet selon les études poursuivies



Note de lecture : Parmi les élèves de l'enseignement précoce, 35,2 % se rendent à l'école à pied et 57,9 % y vont en voiture.

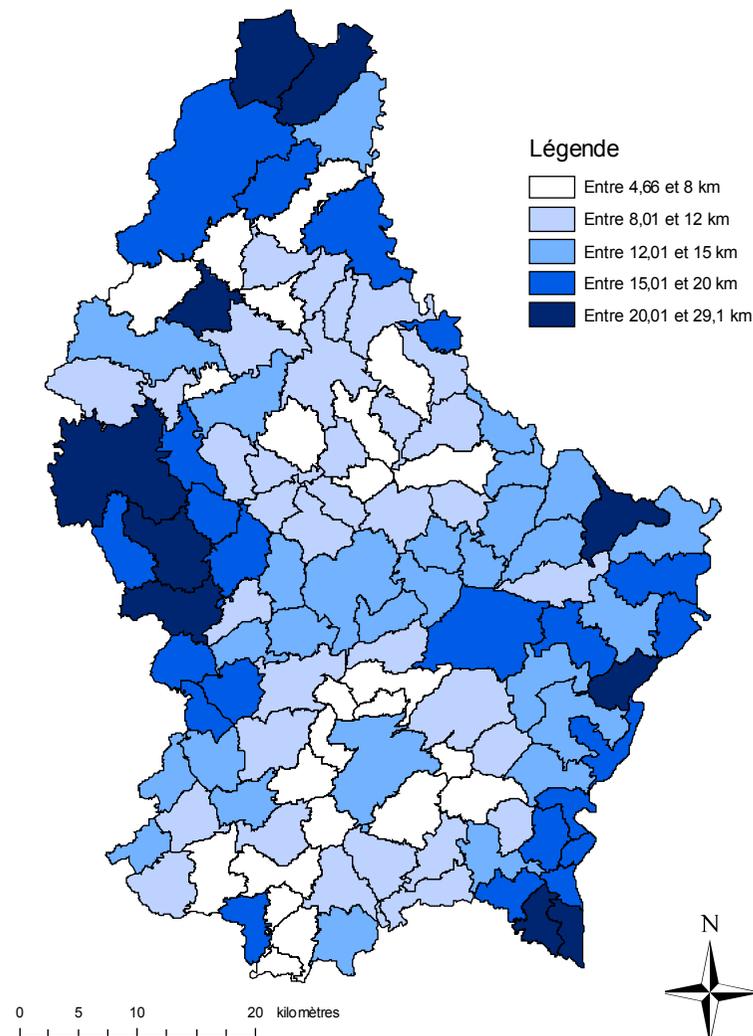


La commune de résidence influence également la nature des trajets des enfants vers l'école. Si pour 89,8 % des élèves du précoce au primaire, la commune de résidence est également la commune de scolarisation (la plupart des communes sont pourvues d'écoles préscolaires et primaires), ce n'est le cas que de 23,2 % des élèves du secondaire, les communes ayant une école secondaire sur leur territoire étant peu nombreuses.

La distance domicile/école n'est pas disponible directement dans le recensement. Nous l'avons calculée sur base du mode de calcul des distances utilisé par l'INSEE, qui prend comme distance de référence entre la commune de résidence et la commune de scolarisation la distance à vol d'oiseau qui sépare les mairies des deux communes. De cette façon, il n'est pas possible de calculer de distance au sein d'une même commune. Seuls les élèves qui quittent leur commune sont pris en compte dans ces calculs. La distance calculée est donc approximative car les kilomètres parcourus au sein d'une même commune ne sont pas comptabilisés et la distance entre deux communes est calculée à vol d'oiseau.

La distance moyenne parcourue par les élèves entre leur domicile et l'école est de 11,2 km. Les enfants qui habitent les communes entourant la capitale et Esch/Alzette, ainsi qu'une partie des communes du Nord (autour de la Nordstad et de Wiltz), sont ceux qui font le moins de kilomètres pour aller à l'école (moins de 8 km en moyenne). Les enfants qui parcourent les plus longues distances (plus de 20 km en moyenne) sont ceux des communes situées le plus au nord, à l'ouest du canton de Redange, au sud du canton de Remich, et à Echternach et Grevenmacher. Ces communes sont particulièrement éloignées des principales villes du pays qui bénéficient sur leur territoire d'un grand nombre d'établissements scolaires (la capitale et sa couronne, le Bassin Minier, la Nordstad).

Carte 50 : Distance moyenne domicile/école parcourue par les élèves scolarisés hors de leur commune



Note de lecture : Les élèves de la capitale scolarisés dans une autre commune du Grand-Duché parcourent en moyenne entre 12,01 et 15 km pour aller à l'école.

Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie



TRAJETS DES ÉLÈVES : TYPOLOGIE DES COMMUNES

LA PROXIMITÉ DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ET LA DISPONIBILITÉ DES MOYENS DE TRANSPORT EXPLIQUENT EN GRANDE PARTIE LE TYPE DE TRAJETS QU'EFFECTUENT LES ÉLÈVES DES DIFFÉRENTES COMMUNES

Cette fiche aborde le point de vue géographique des trajets des élèves et apporte un complément d'information à la fiche « Les trajets des élèves ». Afin de créer une typologie des communes selon la durée du trajet et le moyen de transport utilisé pour la plus longue partie du trajet par les élèves, nous avons effectué une classification hiérarchique. Cette méthode nous permet de regrouper des communes dont les élèves effectuent le même type de trajet, tandis que les communes dont les élèves ont des habitudes très différentes se trouveront dans des types différents. Nous pouvons dès lors dire que dans telle commune, les élèves ont tendance à effectuer tel type de trajet pour se rendre à l'école. Il est important de souligner qu'il s'agit ici de tendances.

Type 1 : Trajets courts, moyens de transport divers

Les communes appartenant à ce type sont la capitale, quelques communes du Bassin Minier et des alentours de la Nordstad. L'offre scolaire à tous les niveaux d'étude y est importante. Les élèves parcourent des trajets courts, généralement de moins de 15 minutes, ce qui leur permet d'utiliser un vélo ou un cyclomoteur (utilisés deux fois plus dans ces communes que dans l'ensemble du pays). Mais la plupart des enfants se rendent à l'école à pied, en voiture ou en autobus.

Type 2 : À pied pour les trajets courts et en train pour les trajets longs

Ce deuxième type concerne la plupart des communes dotées d'établissement(s) d'enseignement secondaire : quelques communes du Bassin Minier, de la région echternachoise et de la Nordstad. Les élèves vivant dans ces communes vont très souvent à l'école à pied : près d'un enfant sur deux effectue un trajet de moins de 15 minutes à pied (contre 28 % dans l'ensemble du pays). Néanmoins, le chemin de fer passant à proximité, ils empruntent le train lorsque la durée du trajet est supérieure à 30 minutes.

Type 3 : Trajets moyens en train

Un quart des élèves des communes de Lintgen et de Bettembourg (qui profitent d'un réseau ferroviaire développé) utilisent le train comme principal moyen de transport (trajets d'une demi-heure maximum). 2,6 % des enfants empruntent le train pour des trajets d'une durée inférieure à 15 minutes. Enfin, un tiers des enfants font moins d'un quart d'heure de marche jusqu'à l'école.

Type 4 : Trajets moyens en auto, autobus public ou service de ramassage

Les communes de la couronne de Luxembourg-Ville, ainsi que celles



situées sur la trajectoire de l'autoroute de Trèves, mais aussi les communes bordant la frontière belge au nord du pays font partie de ce quatrième type (entre 5 et 10 % des élèves de ces dernières communes vont à l'école en Belgique). Près

de la moitié des enfants de ces communes mettent entre 15 et 29 minutes pour rejoindre leur établissement scolaire. Pour ce faire, ils ont recours à la voiture, aux services de ramassage ou encore aux autobus de ligne publique.

Type 5 : Autobus publics pour tous les trajets et service de ramassage pour les trajets courts

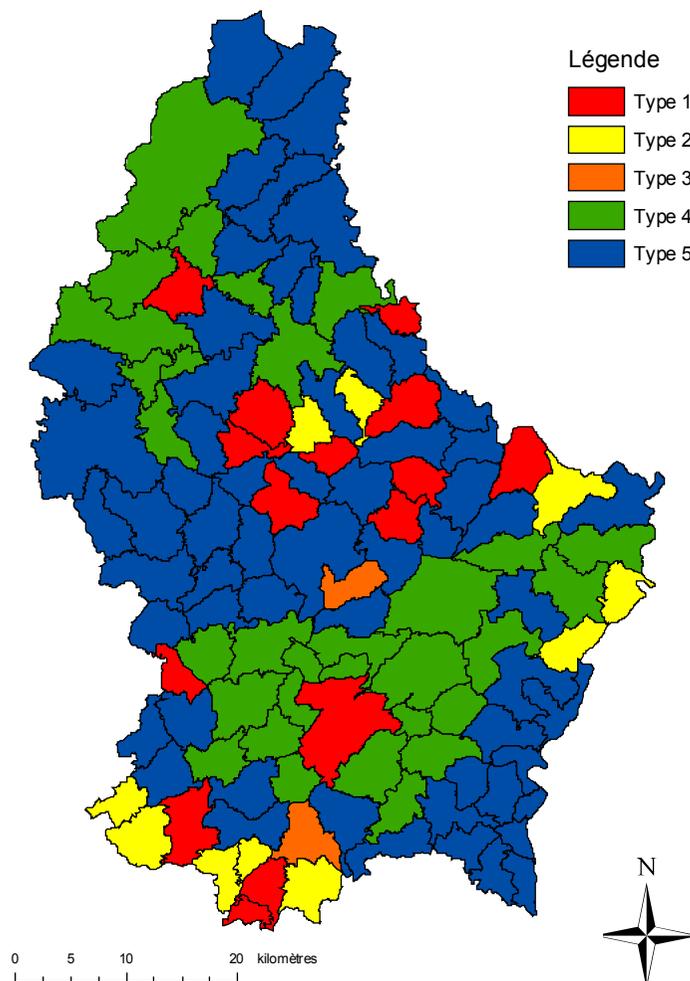
Les communes relevant de ce type sont celles du nord, du sud-est et de l'ouest du pays. Ces communes sont caractérisées par le fait que leurs élèves utilisent beaucoup plus les autobus et les services de ramassage que l'ensemble des élèves du pays. Ces enfants effectuent autant des trajets courts que des trajets longs.

La distance par rapport à la capitale et à quelques villes possédant des écoles secondaires ou vers lesquelles vont travailler les parents explique en grande partie la durée des trajets, et donc également le type de transport utilisé. Néanmoins, l'offre des transports en commun ou les infrastructures routières plus ou moins développées influencent le choix des utilisateurs (le chemin de fer n'est par exemple pas présent dans toutes les communes).

Une typologie des communes a également été réalisée sur base des trajets des actifs¹. Les deux cartes sont relativement proches, surtout au niveau des transports utilisés.

¹ Voir fiche « Les communes au rythme des navetteurs ».

Carte 51 : Typologie des communes selon la durée du trajet domicile/école et le moyen de transport utilisé



Source : Statec RP2001

Note de lecture : La capitale relève du type 1, c'est-à-dire que ses élèves effectuent des trajets courts et que les moyens de transports qu'ils utilisent sont variés.



CHAMP D'ATTRACTION DES LYCÉES

Dans cette fiche, nous avons choisi de traiter de l'enseignement secondaire général dans les principales villes du pays. Une seconde fiche est consacrée aux lycées techniques et à leurs particularités.

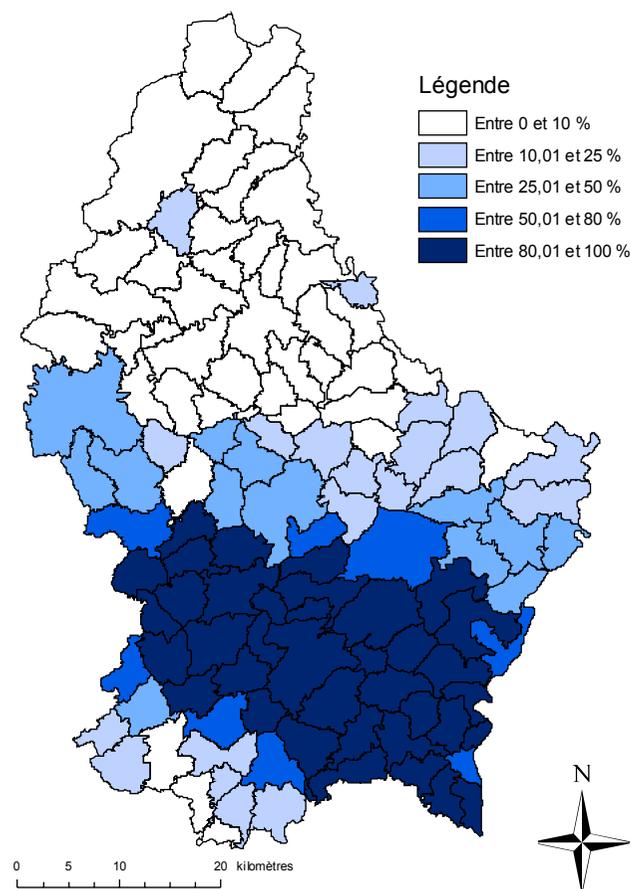
Le champ d'attraction des lycées est plus ou moins étendu (la capitale attire des lycéens de communes assez éloignées, contrairement à Esch/Alzette), mais cette attraction reste généralement limitée aux communes limitrophes et forme un espace relativement homogène.

Le champ d'attraction des lycées dépend principalement de la proximité géographique du lycée, mais également de son prestige (certains établissements ont une meilleure réputation que d'autres) et des aspects pratiques (par exemple la présence d'un internat). De nombreux lycéens doivent parcourir plus de 15 kilomètres avant d'atteindre le lycée le plus proche de leur commune de résidence. Ces communes sont par exemple Remerschen, Ell et Troisvierges. L'enseignement au Luxembourg est donc très centralisé. Luxembourg-Ville attire 58 % des lycéens du pays¹, alors qu'Esch, par exemple, n'en attire que 16 %.

Tous les élèves domiciliés à Luxembourg-Ville ou à Wiltz se rendent dans un lycée de leur commune. À Esch/Alzette, c'est le cas de 92 % des lycéens, les 8 % restant se rendant majoritairement dans la capitale. Le pourcentage tombe à 83 % pour Echternach (7 % vont à Grevenmacher et 6 % à Luxembourg-Ville), et à 79 % pour Diekirch (Ettelbruck attirant 15 % des lycéens de Diekirch).

¹ Ne sont pris en compte ici que les élèves domiciliés et scolarisés au Luxembourg.

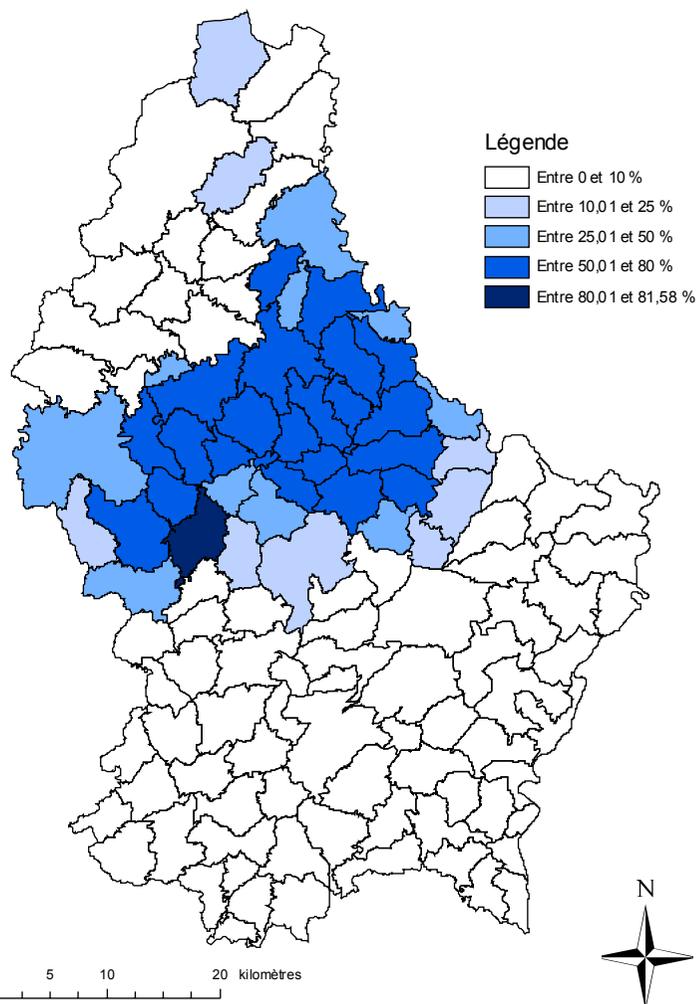
Carte 52 : Pourcentage d'élèves du secondaire général scolarisés à Luxembourg-Ville



Note de lecture : Entre 80,01 et 100 % des élèves inscrits dans le secondaire général et habitant Bertrange sont scolarisés à Luxembourg-Ville.



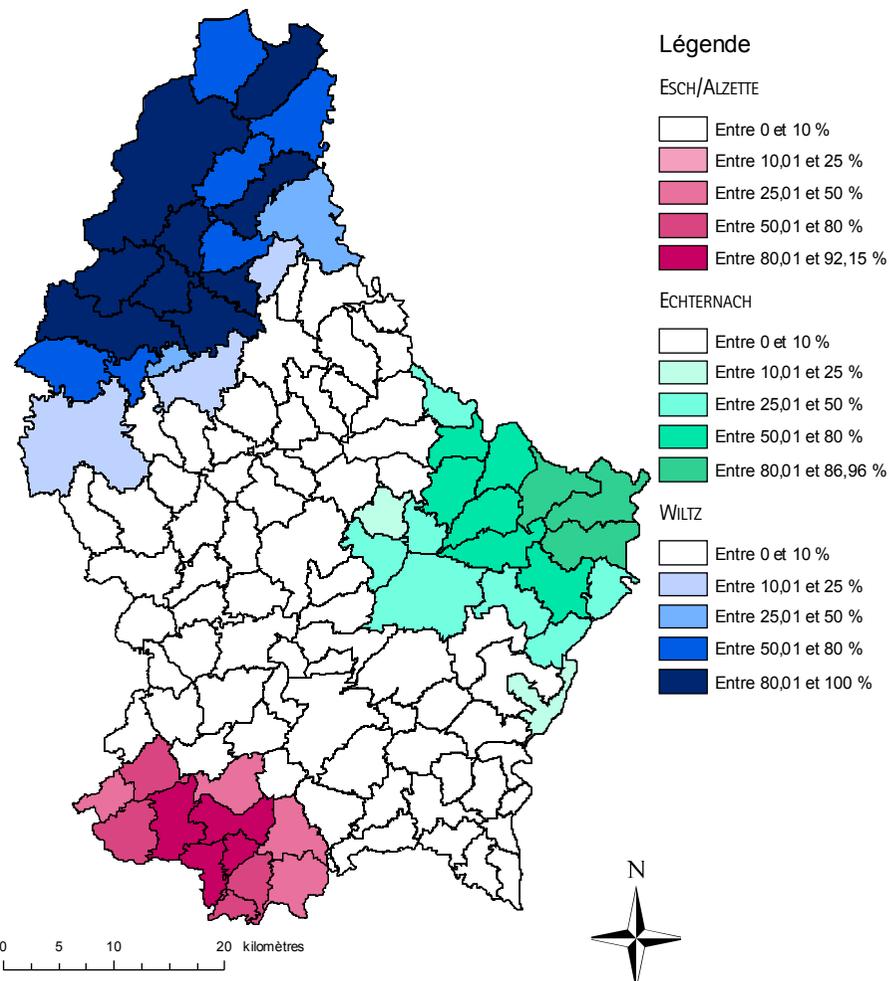
Carte 53 : Pourcentage d'élèves du secondaire général scolarisés à Diekirch



Note de lecture : Entre 10,01 et 25 % des lycéens de l'enseignement général domiciliés à Troisvierges sont scolarisés à Diekirch.

Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie

Carte 54 : Pourcentage d'élèves du secondaire général scolarisés à Esch/Alzette, Echternach et Wiltz



Note de lecture : Entre 50,01 et 80 % des lycéens de l'enseignement général domiciliés à Troisvierges sont scolarisés à Wiltz, et entre 80,01 et 92,15 % des lycéens de l'enseignement général domiciliés à Esch/Alzette vont à l'école à Esch/Alzette.



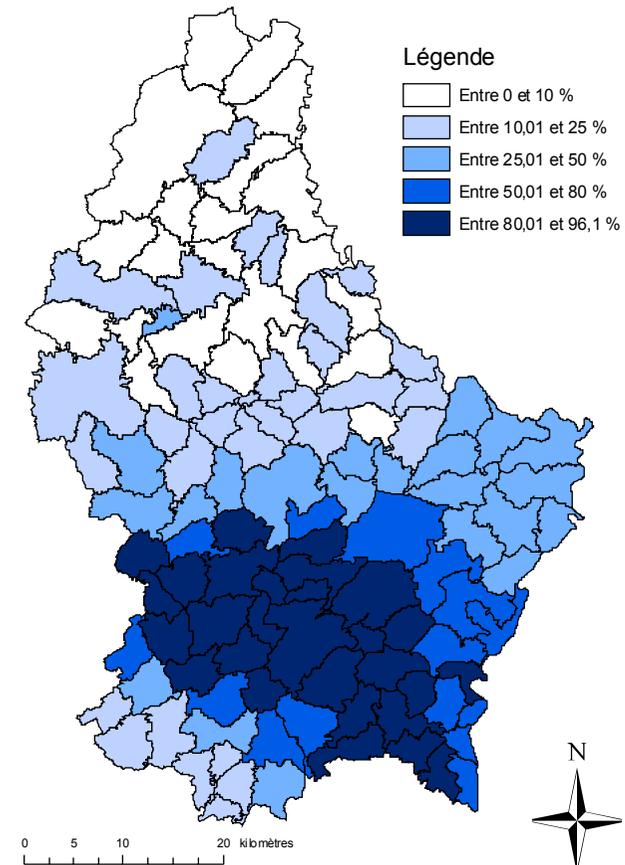
CHAMP D'ATTRACTION DES LYCÉES TECHNIQUES

Nous avons choisi de traiter séparément les lycées de l'enseignement général et les lycées techniques et professionnel, car ces derniers ne proposent pas toujours un cycle complet et offrent parfois une formation unique dans le pays.

Luxembourg-Ville est le lieu de scolarisation de 47 % des lycéens de l'enseignement technique du pays. L'enseignement technique de la capitale attire moins que l'enseignement général (58 %), mais son influence est plus étendue au niveau géographique. 23 % de ces lycéens ne sont pas originaires de la capitale, tandis que 5 % des habitants de la capitale quittent celle-ci pour aller à l'école. Cela s'explique par l'attraction qu'exercent certains lycées techniques et professionnels qui offrent une formation particulière.

Certains lycées techniques proposent en effet des formations qu'il n'est pas possible de suivre ailleurs dans le pays. Par exemple Diekirch (3 % des lycéens du pays, 29 % des élèves de la commune) et son école hôtelière, qui a un rayonnement large, et Ettelbruck (13 % des élèves du pays, 80 % des élèves de la commune) avec son lycée agricole qui attire une population spécifique, à savoir les lycéens issus des milieux ruraux du nord du pays. Leur champ d'attraction est donc très étendu, car les élèves qui veulent suivre ces formations particulières n'ont pas le choix. Contrairement aux lycées de l'enseignement général, l'aire d'attraction de certains lycées techniques n'est pas homogène. Toutefois, la proximité géographique semble jouer un rôle : c'est tout de même dans les communes les plus proches que l'on trouve les proportions d'élèves les plus élevées.

Carte 55 : Pourcentage d'élèves du secondaire technique et professionnel scolarisés à Luxembourg-Ville

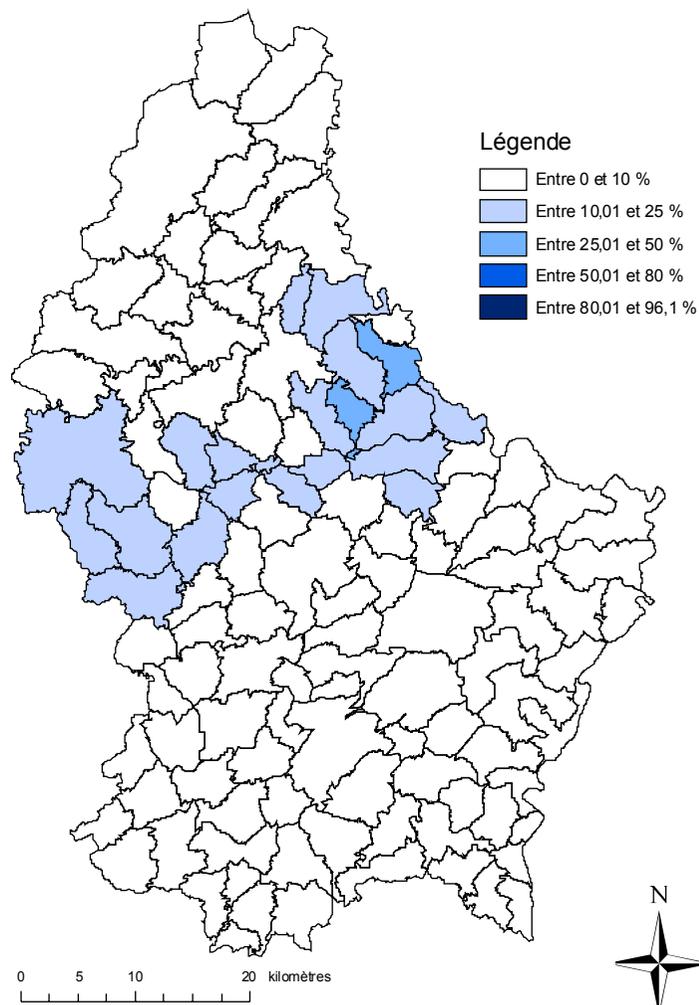


Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie

Note de lecture : Entre 80,01 et 96,1 % des lycéens de l'enseignement technique et professionnel domiciliés à Luxembourg-Ville sont scolarisés à Luxembourg-Ville.

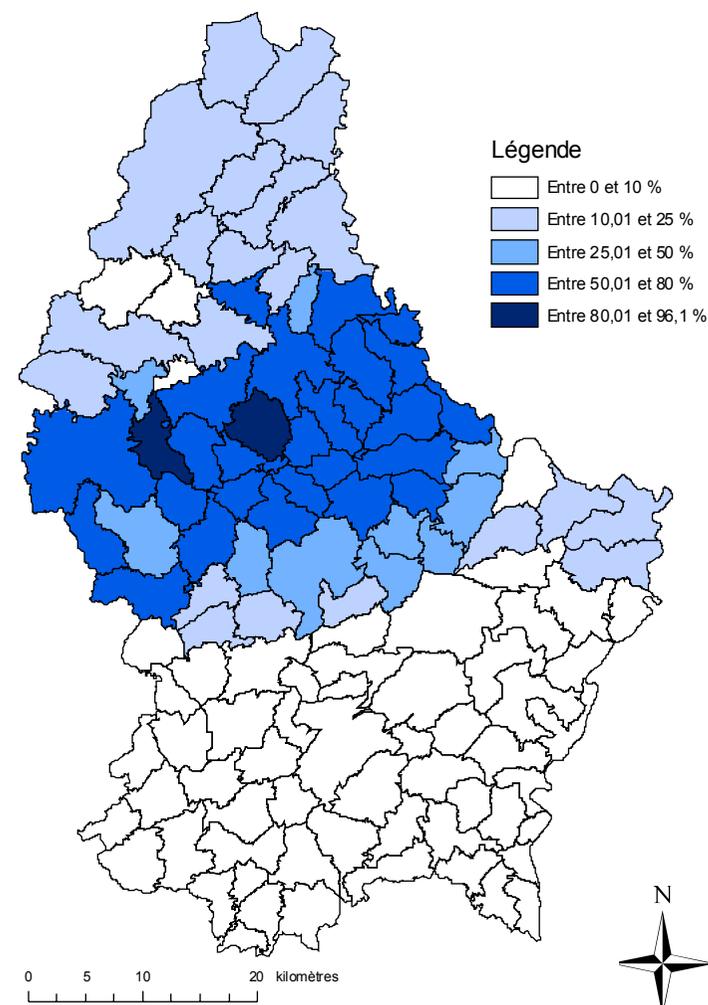


Carte 56 : Pourcentage d'élèves du secondaire technique et professionnel scolarisés à Diekirch



Note de lecture : Entre 10,01 et 25 % des lycéens de l'enseignement technique et professionnel domiciliés à Erpeldange sont scolarisés à Diekirch.

Carte 57 : Pourcentage d'élèves du secondaire technique et professionnel scolarisés à Ettelbruck



Note de lecture : Entre 50,01 et 80 % des lycéens de l'enseignement technique et professionnel domiciliés à Erpeldange sont scolarisés à Ettelbruck.

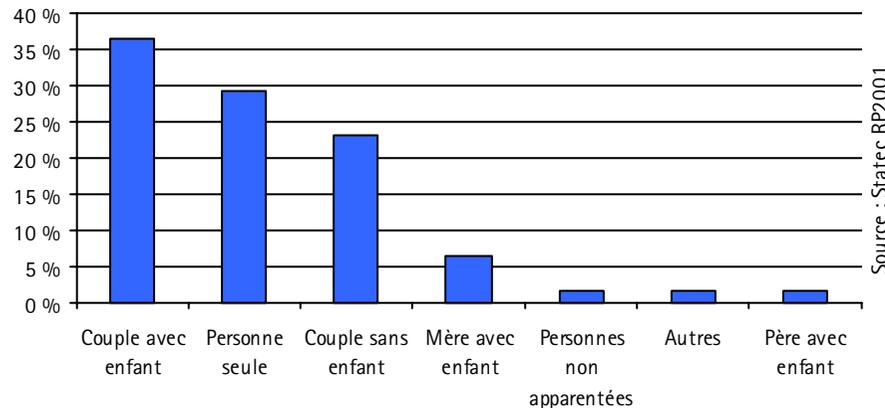


LA COMPOSITION DES MÉNAGES

EN 20 ANS, LE NOMBRE DE PERSONNES VIVANT SEULES A QUASIMENT DOUBLÉ

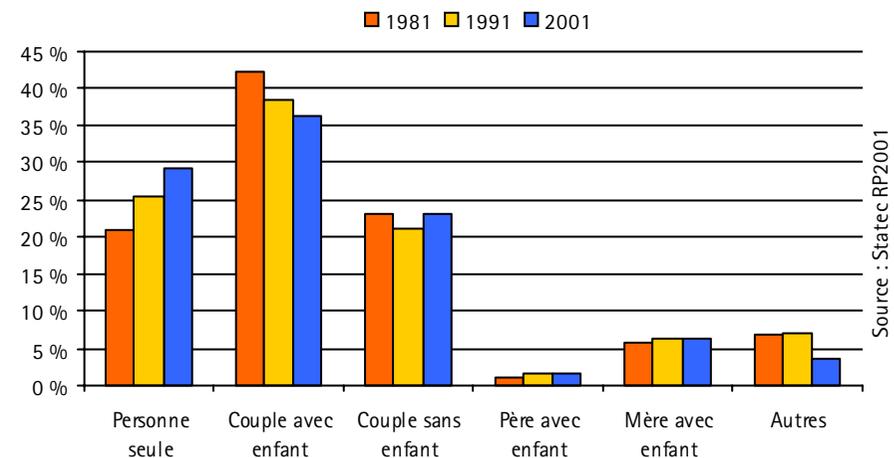
Un ménage est formé soit d'une personne vivant seule, soit de deux personnes ou plus ayant un lien de parenté ou non. Un couple est composé exclusivement d'une personne de référence (chef de ménage) et de son conjoint, chaque ménage n'ayant qu'une seule personne de référence, un seul couple par ménage est pris en compte. Les couples avec ou sans enfant peuvent vivre ou non avec une ou plusieurs autres personnes, apparentées ou non. De même, les pères et mères seul(e)s avec enfant(s) peuvent être ou non accompagné(e)s d'une ou plusieurs autres personnes apparentées ou non (mais non conjointe du chef de ménage).

Gr.94. Répartition des types de ménage



Note de lecture : En 2001, 36,4 % des ménages sont des couples avec enfant.

Gr.95. Évolution de la répartition des types de ménage



Note de lecture : Le pourcentage de personnes seules est passé de 20,7 % en 1981 à 29,3 % en 2001.

172 000 ménages ont été recensés au Grand-Duché. Plus de 60 500 sont des couples avec enfant(s). Le deuxième type de ménage le plus courant est celui de « personne vivant seule ». Depuis 20 ans, le poids de ce dernier ne cesse d'augmenter tandis que celui des couples avec enfant diminue. À cet égard, les effectifs sont encore plus parlants puisque celui des personnes seules double entre 1981 et 2001 (de 26 000 à 50 000) quand celui des couples avec enfant(s) n'augmente que de 13 % et que le nombre total de ménages croît de 18,8 %.



LES PERSONNES VIVANT SEULES

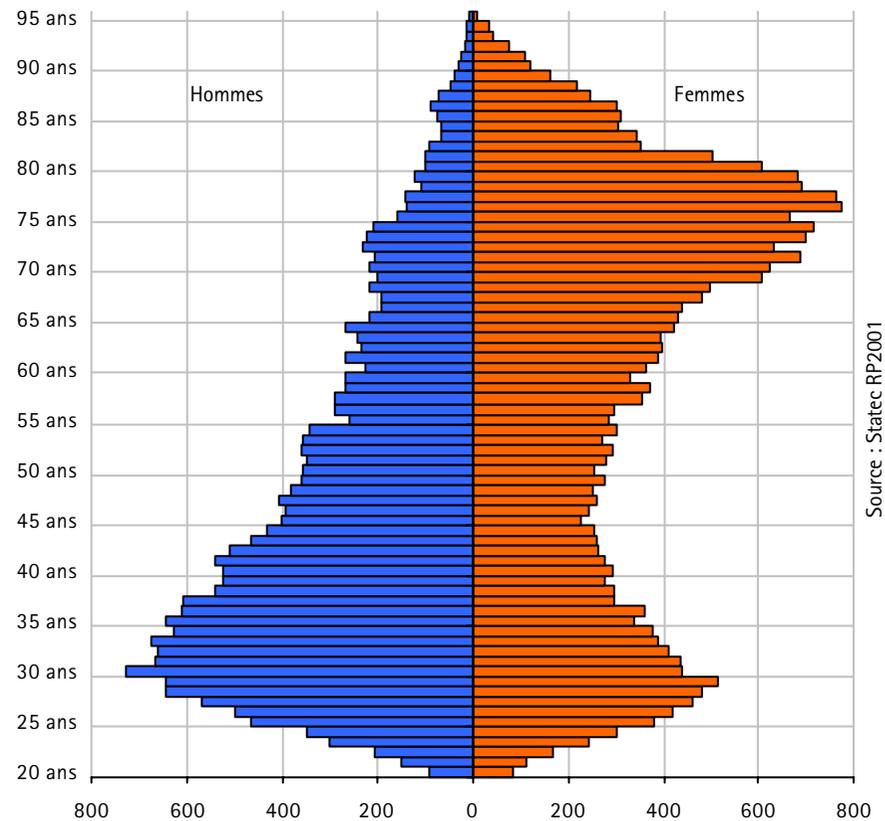
LES HOMMES SEULS SONT MAJORITAIREMENT CÉLIBATAIRES TANDIS QUE LES FEMMES SEULES SONT SURTOUT VEUVES

Avec plus de 50 000 individus concernés, les personnes vivant seules constituent le deuxième type de ménage le plus fréquent au Luxembourg. La pyramide des âges des personnes seules est éloquent sur la composition de ces ménages. Les hommes sont un peu moins nombreux que les femmes (45,1 %). Ils sont beaucoup plus jeunes (entre 25 et 50 ans) alors que les femmes se caractérisent par un nombre très important de personnes âgées, d'où des moyennes d'âge fort différentes (45 ans pour les hommes et 58 ans pour les femmes). Évidemment, cette structure par âge explique la situation familiale des personnes seules. 56,8 % des hommes seuls sont célibataires et 46,6 % des femmes seules sont veuves. Remarquons les 11 % d'hommes seuls qui sont mariés.

La forte différence de personnes âgées vivant seules s'explique par le fait que les femmes vivent plus longtemps que les hommes, et sont donc beaucoup plus fréquemment veuves. Parmi l'ensemble des plus de 70 ans (vivant seuls ou non), 58,2 % des femmes sont veuves contre 19,0 % des hommes.

La situation par rapport à l'activité économique étant, elle aussi, fortement liée à l'âge, il n'est pas étonnant de trouver une forte proportion de personnes ayant un emploi chez les hommes seuls (71,4 %). Les femmes seules, quant à elles, sont souvent occupées dans leur propre ménage (34,3 %), ont un emploi (40,1 %) ou sont retraitées (23,2 %).

Gr.96. Pyramide des âges des personnes vivant seules



Source : Statec RP2001

Note de lecture : En 2001, il y avait 360 hommes et 250 femmes vivant seuls âgés de 50 ans.



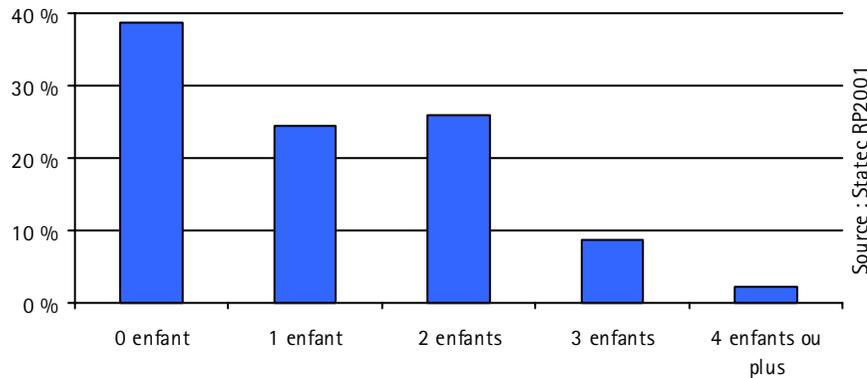
LES COUPLES

80,1 % DES CHEFS DE MÉNAGE AU NIVEAU D'INSTRUCTION PRIMAIRE ONT UN CONJOINT DE MÊME DIPLÔME

Il y a 102 000 couples¹ au Grand-Duché. 92,1 % des couples sont composés de personnes mariées.

38,7 % des couples n'ont pas ou n'ont plus d'enfant vivant sous le même toit. Le recensement nous permet en effet de ne comptabiliser que les enfants cohabitants avec leurs parents. Il semble que les couples choisissent généralement d'avoir deux enfants, les couples ayant une famille « nombreuse » (3 enfants ou plus) représentant à peine 10 % des couples.

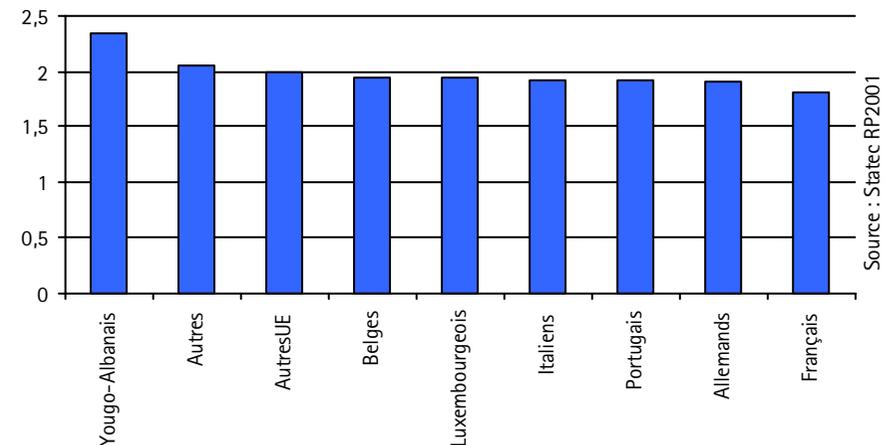
Gr.97. Nombre d'enfants cohabitants par couple



Note de lecture : 38,7 % des couples vivent sans enfant.

¹ Un couple est composé exclusivement d'une personne de référence (chef de ménage) et de son conjoint, chaque ménage n'ayant qu'une seule personne de référence, seul un couple par ménage est pris en compte.

Gr.98. Nombre moyen d'enfants cohabitants selon la nationalité du chef de ménage



Note de lecture : Les couples dont le chef de ménage est français vivent avec 1,8 enfant en moyenne.

Évidemment le nombre moyen d'enfants par couple ayant au moins un enfant est dépendant de l'âge et de la nationalité des conjoints. Pour les couples dont la femme a entre 20 et 45 ans, le nombre moyen d'enfant est de 1,95. Cette moyenne oscille entre 1,82 et 1,95 chez les Français, les Allemands, les Portugais, les Italiens, les Luxembourgeois et les Belges. Elle est par contre plus importante pour les ressortissants des autres pays de l'Union Européenne, pour les ressortissants des pays hors UE et pour les Yougo-Albanais, où la moyenne dépasse 2 enfants qui cohabitent avec leurs parents.



Il est intéressant de comparer les caractéristiques des deux conjoints afin d'y déceler les similitudes ou au contraire les divergences. Dans le premier cas, on parle d'endogamie, dans le second d'exogamie.

Pour le niveau d'instruction, l'adage « qui se ressemble, s'assemble » convient parfaitement. 80,1 % des chefs de ménage au niveau d'instruction primaire ont un conjoint ayant le même niveau d'instruction. 60,6 % de ceux qui ont un autre diplôme inférieur au bac sont en couple avec une personne de même niveau d'instruction. Et la règle reste d'application pour tous les autres diplômes, montrant bien une forte endogamie dans le choix du conjoint.

Tab.12. Niveau d'instruction du conjoint selon le niveau d'instruction de la personne de référence

	Niveau d'instruction du conjoint	Niveau d'instruction du conjoint					Total
		Primaire	Autre inf. au bac	Autre sup. ou égal au bac	Sup 4 ans et +	Autre diplôme	
Niveau d'instruction du chef de ménage	Primaire	80,1 %	16,5 %	1,9 %	0,2 %	1,3 %	100 %
	Autre inf. au bac	23,0 %	60,6 %	11,5 %	1,7 %	3,1 %	100 %
	Autre sup. ou égal au bac	7,9 %	38,4 %	42,8 %	7,6 %	3,3 %	100 %
	Sup 4 ans et +	2,3 %	18,1 %	36,6 %	41,0 %	2,0 %	100 %
	Autre diplôme	13,5 %	27,6 %	13,4 %	4,3 %	41,3 %	100 %
Total		32,9 %	38,6 %	17,4 %	7,3 %	3,9 %	100 %

Note de lecture : 41,0 % des chefs de ménage ayant un diplôme d'études supérieures de 4 ans et plus ont un conjoint ayant le même diplôme.

Nous retrouvons également une certaine proximité dans le statut professionnel du conjoint par rapport à celui du chef de ménage. Le

Tab.13. Statut professionnel du conjoint selon le statut professionnel de la personne de référence

	Aidant	Statut professionnel du conjoint							Total	
		Expl. Agr.	Trav. Intel. Indép.	Autre indép.	Ouvrier	Fonct intern.	Fonct empl. Pub.	Empl privé		
statut professionnel du chef de ménage	Aidant	34,4%	15,8%	2,5%	23,2%	9,1%	1,1%	2,1%	11,9%	100%
	Expl. Agr.	43,1%	38,3%	0,2%	0,8%	2,1%	0,1%	6,7%	8,8%	100%
	Trav. Intel. Indép.	17,5%	0,2%	20,0%	3,9%	1,3%	5,0%	19,0%	32,9%	100%
	Autre indép.	26,4%	0,2%	1,3%	27,0%	9,3%	2,4%	6,1%	27,4%	100%
	Ouvrier	1,5%	0,3%	0,2%	2,1%	68,1%	0,6%	3,3%	23,7%	100%
	Fonct intern.	0,9%	0,1%	4,3%	2,5%	4,8%	41,4%	8,2%	37,8%	100%
	Fonct empl. Pub.	1,4%	0,4%	2,3%	3,9%	8,5%	1,5%	36,0%	46,0%	100%
	Empl privé	1,1%	0,3%	2,2%	4,1%	11,9%	3,6%	12,6%	64,1%	100%
Total	5,0%	1,4%	2,0%	5,0%	30,3%	3,5%	12,3%	40,3%	100%	

Note de lecture : 20,0 % des chefs de ménage ayant un statut de travailleur intellectuel indépendant ont un conjoint ayant le même statut.

statut d'ouvrier est le plus cloisonné : 68,1 % des ouvriers ont un conjoint de même statut professionnel. Les employés privés sont quasiment aussi peu ouverts aux autres statuts puisque 64,1 % d'entre eux ont un conjoint employé privé. L'endogamie joue aussi un rôle important dans les autres statuts (le taux d'endogamie minimum est de 20 % chez les travailleurs intellectuels indépendants).

La nationalité, qui se prête particulièrement bien à ce genre d'analyse, est étudiée dans la fiche « Les couples mixtes ».



LES COUPLES MIXTES

L'INTÉGRATION VUE À TRAVERS LES COUPLES MIXTES

Bien plus qu'une histoire individuelle, la formation du couple est un phénomène social. Les lieux de rencontre sont socialement déterminés, les jeunes amoureux se présentent teintés de leur culture, de leur langue, de leur statut social, etc. Les couples ne se lient pas au hasard. En effet, les couples rassemblent souvent des individus de même origine, de même milieu social, de même langue, etc. Ces caractéristiques peuvent être en partie approchées via la nationalité. C'est pourquoi nous nous intéressons aux couples mixtes¹. Le taux d'exogamie des femmes étrangères est d'ailleurs fréquemment utilisé comme indicateur d'intégration au sein du pays d'accueil. L'idée sous-jacente étant que les étrangers fortement intégrés possèdent de plus grandes similitudes avec la population d'accueil que les étrangers peu intégrés.

Pour observer de manière encore plus pertinente le poids des origines dans le choix du conjoint, nous analyserons le choix des femmes selon qu'elles soient Luxembourgeoises ou étrangères et selon qu'elles soient nées au Luxembourg ou à l'étranger.

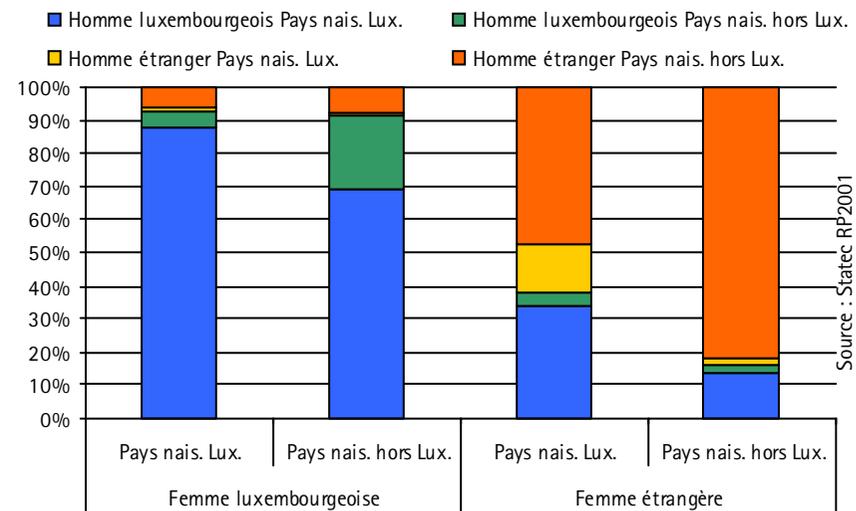
Les femmes luxembourgeoises nées au Luxembourg s'unissent dans près de 9 cas sur 10 avec des hommes luxembourgeois nés au Luxembourg.

Presque 70 % des Luxembourgeoises nées à l'étranger sont en couple

¹ Nous entendons par couples mixtes ou couples exogames les couples dont les conjoints n'ont pas la même nationalité et par couples endogames les couples dont les conjoints ont la même nationalité.

avec des Luxembourgeois nés au Luxembourg. Ce pourcentage est très important sans doute parce qu'elles ont acquis la nationalité luxembourgeoise via leur mariage.

Gr.99. Pays de naissance et nationalité de la femme selon le pays de naissance et la nationalité du conjoint



Note de lecture : 69 % des Luxembourgeoises nées à l'étranger sont en couple avec un Luxembourgeois né au Luxembourg.

Les femmes étrangères nées au Luxembourg, c'est-à-dire les filles d'immigrés, sont celles qui sont le plus en couple avec des étrangers nés au Grand-Duché. Nous remarquons tout de même qu'elles sont



en couple le plus fréquemment avec des étrangers nés à l'étranger.

Les étrangères nées à l'étranger sont principalement en couple avec des étrangers nés à l'étranger (81,9 %).

Le graphique 99 marque bien l'importance de la nationalité dans le choix du partenaire. Plus précisément, observons le taux d'exogamie des femmes selon leur nationalité.

Tab.14. Nationalité du conjoint selon la nationalité de la femme

	Les hommes ...							Total
	luxemb.	belges	français	allemands	italiens	portugais	autres	
luxemb.	92,9 %	0,9 %	1,5 %	1,3 %	1,3 %	0,7 %	1,5 %	100 %
belges	27,0 %	57,4 %	4,7 %	1,4 %	4,0 %	1,4 %	4,0 %	100 %
françaises	30,0 %	4,0 %	47,0 %	2,4 %	6,3 %	4,0 %	6,2 %	100 %
allemandes	46,5 %	1,3 %	3,7 %	38,1 %	2,9 %	0,8 %	6,6 %	100 %
italiennes	17,8 %	0,9 %	2,6 %	0,7 %	72,9 %	2,3 %	2,8 %	100 %
portugaises	4,2 %	0,3 %	1,3 %	0,2 %	1,0 %	91,8 %	1,2 %	100 %

Note de lecture : 3,7 % des Allemandes sont en couple avec un Français.

Plus de 90 % des femmes luxembourgeoises sont en couple avec un Luxembourgeois.

Les ressortissants des pays limitrophes de culture proche, de langue proche se trouvent tout naturellement parmi les étrangers les plus exogames et donc les mieux intégrés.

Ainsi, les Allemandes montrent un fort taux d'exogamie et sans doute d'intégration puisque 46,5 % d'entre elles ont un partenaire luxembourgeois alors qu'elles ne sont que 38,1 % en couple avec un Allemand.

Les Françaises et Belges sont principalement avec un conjoint de leur nationalité (respectivement 47,0 et 57,4 %) mais près de 30 % d'entre elles ont choisi un partenaire Luxembourgeois.

Les Italiennes, pour la plupart immigrées de longue date ou filles d'immigrés, sont pour 17,8 % d'entre elles en couple avec un Luxembourgeois, tandis que 72,9 % ont un conjoint italien. Même si ce taux d'exogamie laisse envisager une intégration moins importante que celle des ressortissants des pays limitrophes, il reste conséquent en comparaison de celui des Portugaises. Celles-ci sont en couple pour 91,8 % d'entre elles avec un Portugais et pour seulement 4,2 % avec un Luxembourgeois. À la lumière des taux d'exogamie des nationalités étrangères les plus fréquentes, nous prenons la pleine mesure du lent travail que représente l'intégration des étrangers au sein de la société luxembourgeoise.

Tab.15. Nationalité de la conjointe selon la nationalité de l'homme

	Les femmes ...							Total
	luxemb.	belges	françaises	allemandes	italiennes	portugaises	autres	
luxemb.	89,0 %	1,6 %	2,4 %	2,0 %	1,3 %	0,9 %	2,9 %	100 %
belges	17,7 %	66,6 %	6,3 %	1,1 %	1,3 %	1,4 %	5,6 %	100 %
français	22,2 %	4,1 %	56,7 %	2,4 %	2,8 %	4,4 %	7,2 %	100 %
allemands	34,3 %	2,3 %	5,4 %	46,0 %	1,4 %	1,3 %	9,1 %	100 %
italiens	15,5 %	3,0 %	6,4 %	1,6 %	66,0 %	2,6 %	4,8 %	100 %
portugais	3,1 %	0,4 %	1,5 %	0,2 %	0,8 %	92,6 %	1,5 %	100 %

Note de lecture : 5,4 % des Allemands sont en couple avec une Française.

Les femmes sont plus exogames que les hommes sauf chez les Luxembourgeois et les Italiens. Les femmes étrangères sont notamment plus souvent en couple avec un homme luxembourgeois que les hommes étrangers ne sont en couple avec une Luxembourgeoise.

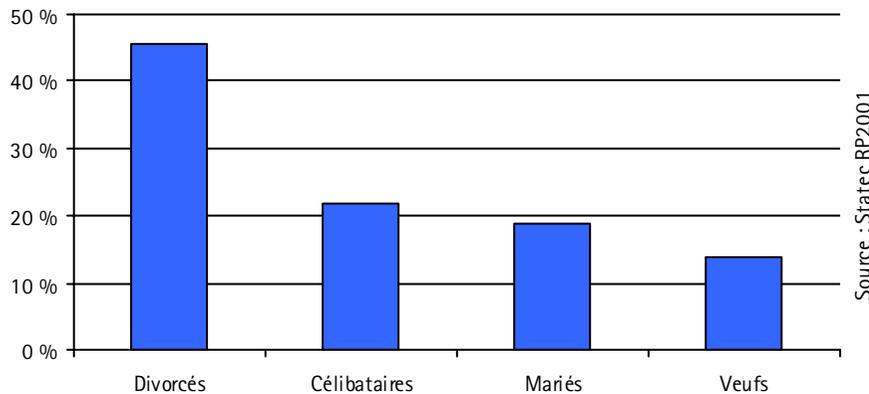


LES FAMILLES MONOPARENTALES

DANS SEULEMENT 18 % DES CAS, C'EST LE PÈRE ET NON LA MÈRE DU OU DES ENFANTS QUI EST CHEF DE FAMILLE

Nous sommes conscients qu'il existe plusieurs définitions possibles des familles monoparentales. Nous avons choisi de mettre une limite à l'âge des enfants afin d'écartier un cas vraiment particulier de familles monoparentales : celui des personnes âgées qui se sont déclarées comme personne de référence et qui vivent seules avec un ou plusieurs de leurs enfants. Environ 1900 ménages sont ainsi constitués de personnes de plus de 70 ans qui vivent seules avec un ou plusieurs enfants. Nous nous sommes donc limités aux familles monoparentales dont les enfants ont moins de 15 ans.

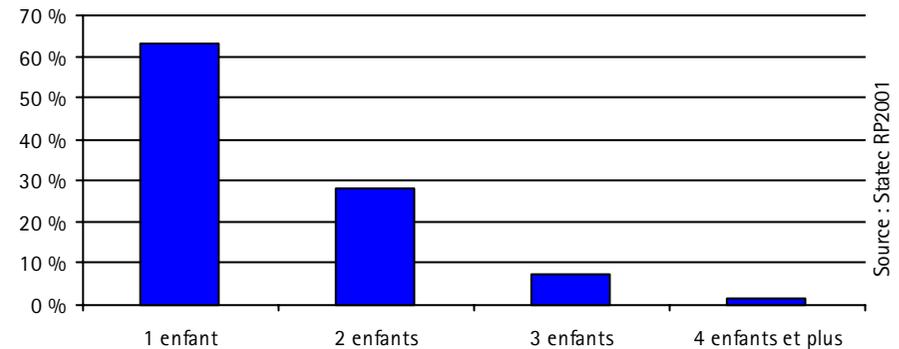
Gr.100. Situation familiale des chefs de famille monoparentale



Note de lecture : 18,8 % des chefs de famille monoparentale sont mariés.

Le Grand-Duché compte un peu plus de 6 700 ménages monoparentaux avec enfant de moins de 15 ans. La plupart des chefs de famille monoparentale sont divorcés (46 %), une bonne partie d'entre eux sont célibataires (22 %) mais il y a aussi près de 19 % de chefs de famille monoparentale mariés.

Gr.101. Nombre d'enfants de moins de 15 ans dans les ménages monoparentaux



Note de lecture : 28,2 % des ménages monoparentaux comptent deux enfants de moins de 15 ans.

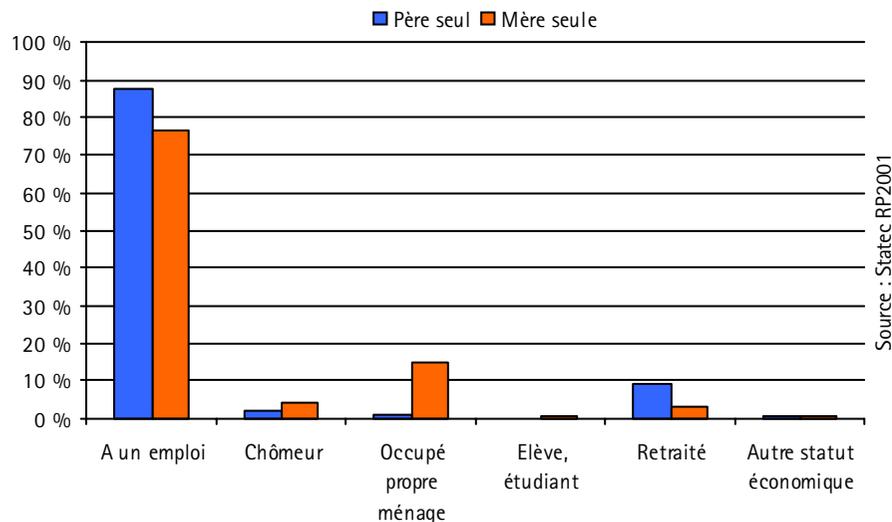
Dans 63 % des cas, les ménages ne comptent qu'un seul enfant de moins de 15 ans. Dans 28 % des familles monoparentales, il y a deux enfants. Dans seulement 18 % des cas, c'est le père et non la mère du ou des enfants qui est chef de famille.



58,3 % des ménages monoparentaux ont un chef de famille luxembourgeois et 14,5 % en ont un portugais.

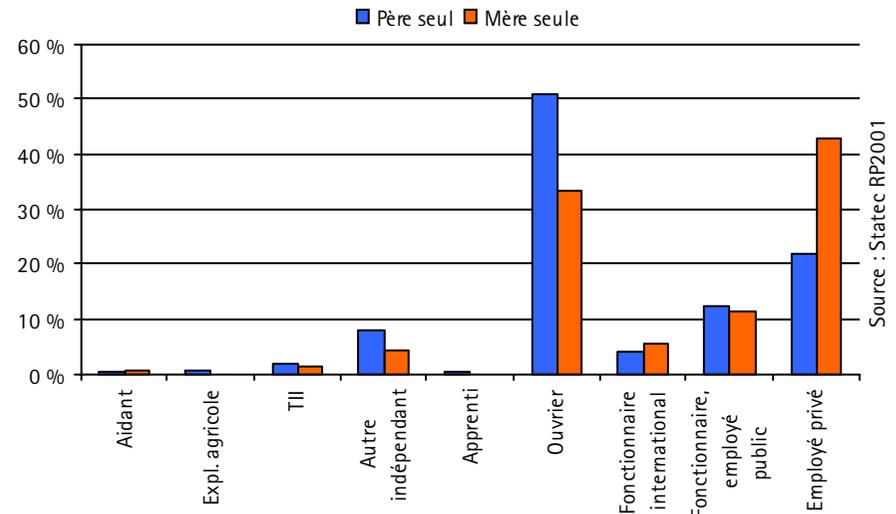
Le père qui élève seul ses enfants tire ses ressources financières d'une activité rémunérée (87,5 % des pères). C'est le cas le plus courant pour les mères seules aussi (76,2 % d'entre elles ont un emploi). Par ailleurs, il est intéressant de relever que 9,0 % des pères seuls avec au moins un enfant de moins de 15 ans sont à la retraite. Relevons aussi que 15,1 % des mères seules sont occupées dans leur propre ménage et que 4,3 % sont au chômage.

Gr.102. Activité des chefs de famille monoparentale



Note de lecture : 9,0 % des pères seuls avec au moins un enfant de moins de 15 ans sont retraités.

Gr.103. Statut professionnel des chefs de famille monoparentale



Note de lecture : 42,9 % des mères seules avec au moins un enfant de moins de 15 ans sont employées privées.

Globalement, les pères et mères seuls travaillent un peu plus souvent moins de 40 heures que l'ensemble des hommes et des femmes ayant un emploi.



LE LOGEMENT DES MÉNAGES

Près de 130 000 immeubles ont été recensés en 2001 au Grand-Duché, qu'ils soient habités ou non. Les maisons individuelles sont majoritaires puisqu'elles représentent 86,6 % de l'ensemble. La moitié des immeubles ont été construits depuis 1961, surtout les maisons isolées.

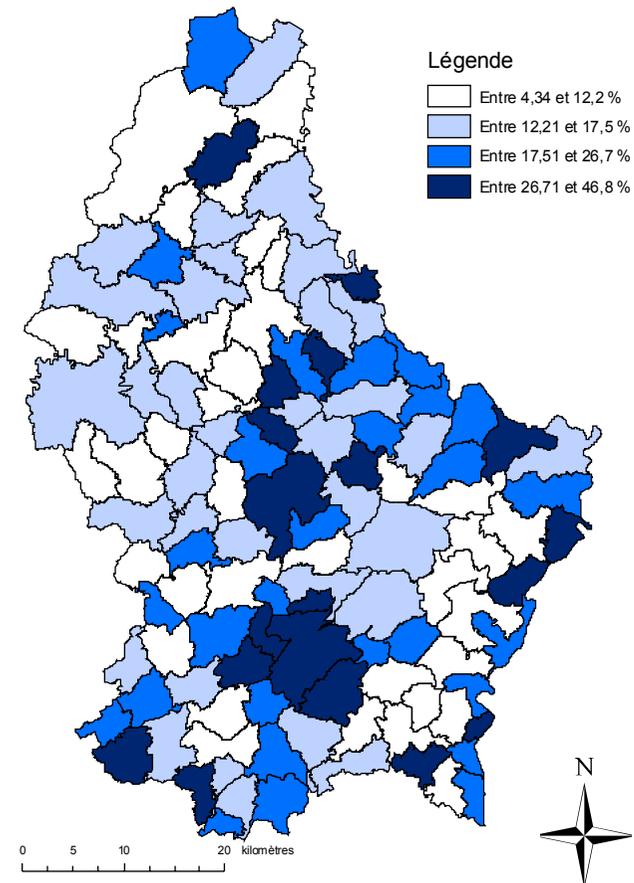
Nous allons nous intéresser aux logements « classiques » occupés par les ménages. On désigne par logement « classique » : les fermes, les maisons et les immeubles collectifs. Près de 170 000 ménages sont concernés. Ils habitent pour 29,9 % en maison isolée, pour 29,2 % en immeuble collectif destiné à l'habitation et pour 28,1 % en maison disposée en rangée. Près de la moitié des logements occupés ont été construits depuis 1971.

69,8 % des ménages sont propriétaires de leur logement. Les locataires (de logement vide ou meublé) sont plus nombreux dans les villes, surtout à Luxembourg-Ville et dans sa première couronne, à Esch-sur-Alzette et à Ettelbruck, Diekirch et Echternach.

L'année d'immigration du chef de ménage (s'il est né à l'étranger) et le statut d'occupation du logement sont liés. Ainsi, plus l'année d'immigration est récente, plus la chance d'être locataire est grande. 68 % des ménages dont le chef de ménage a immigré entre 1991 et 2001 sont locataires de leur logement, dont 12,5 % d'un logement meublé. En effet, on peut supposer que leur situation n'est pas encore stable ou n'est que temporaire (retour au pays envisagé).

Le statut d'occupation du logement est aussi liée à la nationalité du

Carte 58 : Proportion de locataires



Note de lecture : Luxembourg-Ville compte entre 26,71 et 46,8 % de locataires alors que la moyenne nationale est de 26,7 %.

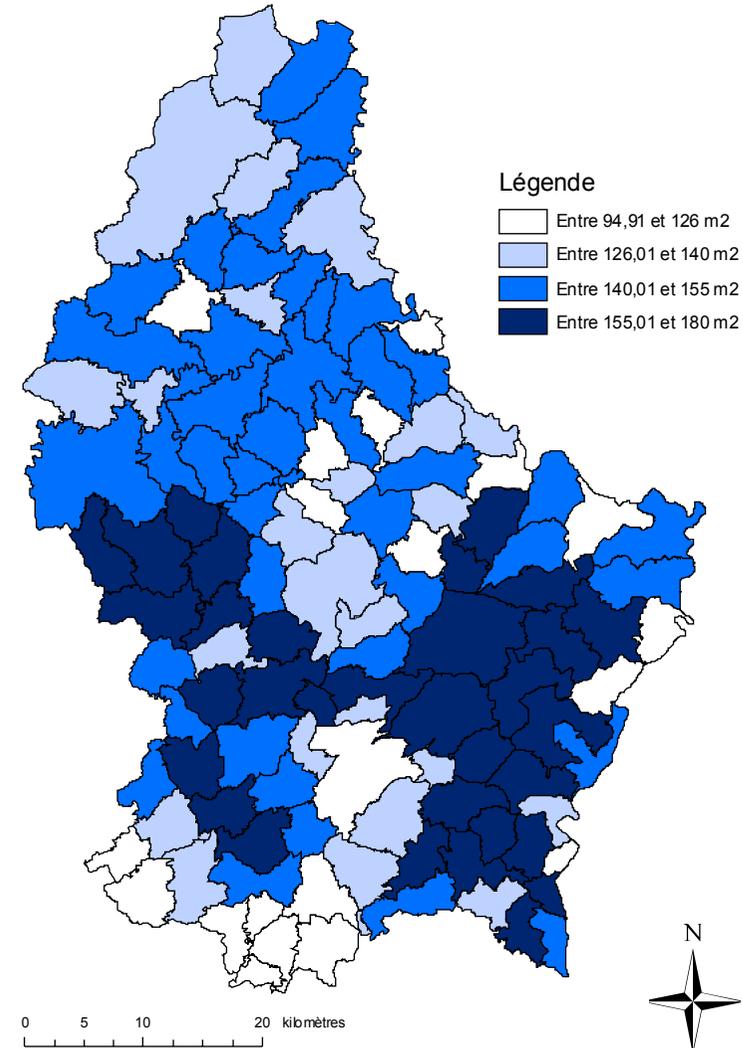


chef de ménage. 81,0 % des chefs de famille luxembourgeois sont propriétaires de leur logement tandis que les Français et les Portugais sont plutôt locataires. Deux tiers des ménages italiens sont propriétaires de leur logement. Au contraire, 11,6 % (seulement 270 ménages) des ménages dont le chef de famille est originaire d'ex-Yougoslavie ou d'Albanie sont logés à titre gratuit, sûrement du fait de leur statut de réfugié. Les ressortissants d'autres nationalités sont plutôt locataires.

Dans le recensement, il est demandé aux ménages d'indiquer la surface de leur logement, à l'exclusion des caves et greniers. Les renseignements peuvent être approximatifs du fait de l'attrait des chiffres ronds (si le logement a une surface de 117 m², le répondant inscrira plutôt 120 m²). D'autre part, 10 % des ménages n'ont pas répondu à cette question. C'est pourquoi il faut être prudent en considérant ces données. La surface moyenne d'un logement occupé est de 126 m² au Luxembourg. Cette surface moyenne varie selon la commune. Elle est en général plus faible dans les villes.

En moyenne, les ménages disposent de 5,5 pièces dans leur logement. Un peu plus de la moitié des ménages ont un logement de 4 à 6 pièces tandis que 16,1 % des ménages disposent de 1 à 3 pièces. Les logements de 1 à 3 pièces sont occupés aux deux tiers par des locataires. Au contraire, 90,6 % des logements de 7 pièces et plus sont occupés par des ménages propriétaires. Le nombre de pièces du logement est donc lié au statut d'occupation de celui-ci.

Carte 59 : Surface moyenne du logement



Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie

Note de lecture : La surface moyenne des logements occupés à Luxembourg-Ville se situe entre 94,91 et 126 m².



LE PRIX DES LOYERS

UNE HARMONISATION DES LOYERS PAR LA HAUSSE

L'indicateur que nous présentons n'a pas de grande utilité pour les agents immobiliers à la recherche d'un étalon objectif pour fixer un loyer. En effet, il ne prend pas en compte l'année du contrat. Or, nous savons que ces derniers temps les loyers se sont emballés au Luxembourg et que la date du contrat est probablement la variable la plus importante pour expliquer le loyer au mètre carré.

Même si la surface habitée ne sera évaluée souvent que grossièrement¹, nous l'utilisons pour déterminer le loyer au mètre carré, tout en sachant que par cette opération ne seront gommées qu'imparfaitement les différences de loyer entre types de logement. Un petit studio au centre ville dans un immeuble récent étant, proportionnellement à sa surface, beaucoup plus cher qu'une vieille maison à la campagne.

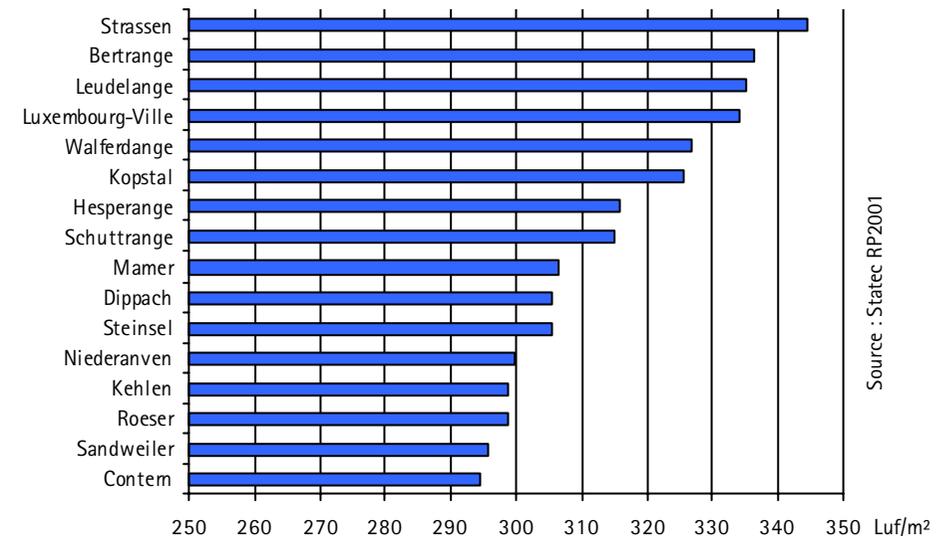
L'indicateur de loyer que nous proposons résume donc autant l'ancienneté du bâti que le type de logement, la taille, l'état général et la situation géographique du parc locatif d'une commune. Nous l'avons basé sur les indications de 35 000 locataires. Ont été écartés de l'analyse les propriétaires et les personnes logées à titre gratuit (qui par définition ne paient pas de loyer), les personnes qui paient un loyer réduit² et les non-répondants (12,1 % des personnes payant un loyer normal).

¹ Voir fiche « Le logement des ménages ».

² Le loyer est réduit par exemple lorsque le ménage occupe un logement de service, un logement communal ou un logement appartenant à un membre de sa famille, car le loyer est inférieur à celui du marché.

Le loyer mensuel moyen au mètre carré pour tout le pays s'élève en 2001 à 288 Luf (7,13 euros). D'après les données du recensement de 1991 on peut calculer avec la même méthode un loyer par mètre carré de 182 Luf (4,50 euros), ce qui constitue une augmentation de 58 % en 10 ans.

Gr.104. Palmarès des communes selon le loyer moyen au mètre carré en 2001 (en Luf/m²)



Source : Statec RP2001

Note de lecture : Le loyer moyen s'élève à 344 Luf/m² à Strassen en 2001. (10 Luf = 25 cents)



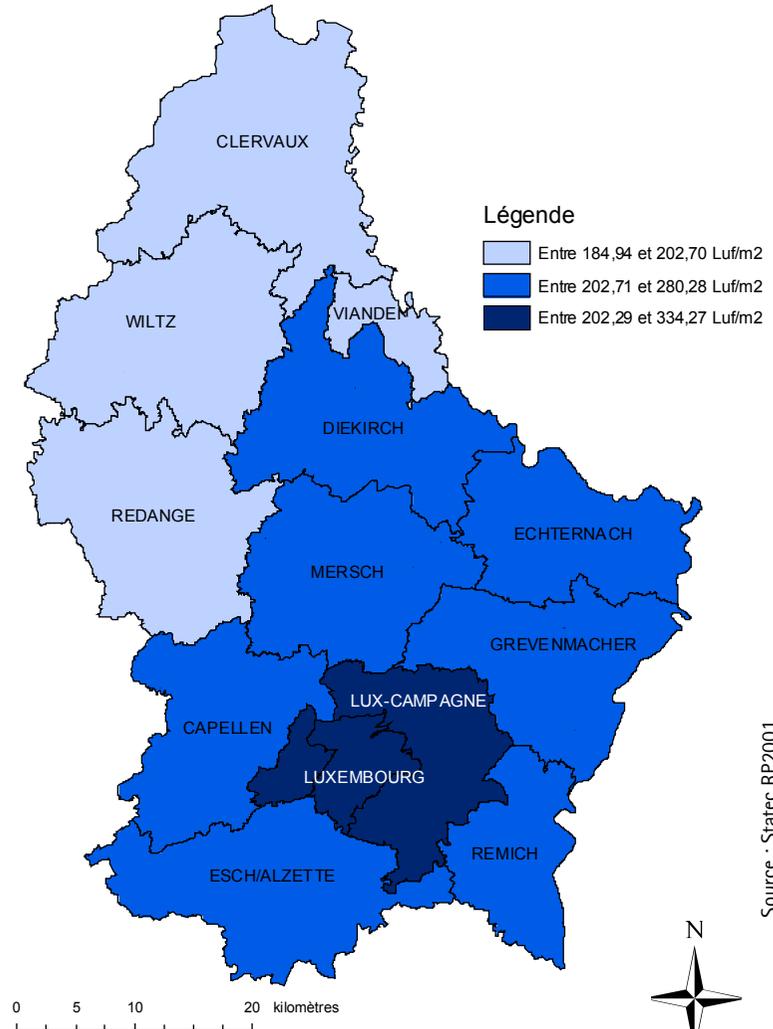
Cet indicateur permet de mesurer les écarts entre les communes³ : c'est la ville de Luxembourg et sa ceinture qui viennent en tête, à commencer par Strassen suivie dans l'ordre par Bertrange, Leudelange, Luxembourg-Ville et Walferdange. À l'autre bout de l'échelle se trouvent de petites localités, surtout au nord du pays ou à l'écart du pôle central (Rambrouch, Wintrange, Troisvierges, Rumelange ou Bettendorf).

Les écarts entre les communes ont diminué cependant entre les deux derniers recensements. Les communes qui connaissaient en 1991 les loyers les plus modérés ont, en règle générale, vu leurs loyers augmenter davantage. C'est le cas de Troisvierges qui a connu la plus forte hausse (137 %) pour passer de 87 à 207 Luf/m², suivie de Rumelange avec 112 % d'augmentation. Rambrouch fait figure d'exception : malgré son niveau de loyer très faible de 109 Luf/m² en 1991, l'augmentation n'a été, avec 67 %, que légèrement au-dessus de la moyenne de 58 % pour l'ensemble du pays.

Les loyers n'ont plus beaucoup augmenté pendant les dix dernières années dans le groupe des communes les plus onéreuses, signe d'un certain tassement sur le marché immobilier locatif. Dans ce groupe, Niederaanven connaît le taux d'augmentation le plus faible (31 %) et Bertrange le taux le plus fort (55 %), qui reste cependant sous le taux moyen du pays.

³ Nous avons seulement pris en compte pour la comparaison les communes dans lesquelles au moins 100 logements locatifs remplissaient les définitions de l'indicateur synthétique.

Carte 60 : Loyer moyen par canton (en Luf/m²)



Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie

Note de lecture : Le loyer moyen se situe entre 202,71 et 280,28 Luf/m² dans le canton d'Esch/Alzette.



ÉQUIPEMENT DU MÉNAGE ET CONDITIONS DE LOGEMENT

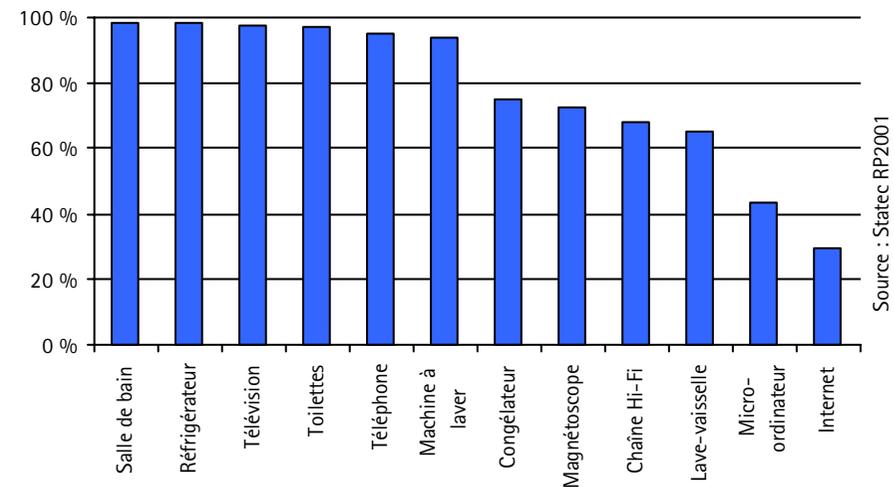
**12,1 % DES MÉNAGES ONT DES CONDITIONS D'ÉQUIPEMENT MODESTES
ET 19,2 % EN ONT D'EXCELLENTE**

Nous utilisons douze questions du recensement pour analyser les conditions d'équipement du logement. Deux questions concernent des biens durables (la salle de bain avec baignoire et/ou douche et les toilettes à l'intérieur du logement), les dix autres concernent des biens de consommation courante : le téléphone, le poste de télévision, le magnétoscope, la chaîne Hi-Fi, le micro-ordinateur, le branchement Internet, la machine à laver, le réfrigérateur, le congélateur séparé et le lave-vaisselle.

Notre analyse ne porte pas sur les ménages habitant en pension de famille, dans un hôtel ou une institution (internat, maison de retraite, etc.). Nous ne pouvons en effet pas tirer de conclusions fermes sur les réelles conditions d'équipement de leur logement. En enlevant aussi les réponses manquantes, nous examinons les conditions d'équipement de 156 800 des 172 000 ménages recensés.

Six des douze biens sont présents dans plus de 93 % des ménages. Même s'il est rassurant que parmi ces six biens nous retrouvons la salle de bain avec baignoire et/ou douche, le réfrigérateur et les toilettes, il reste tout de même près de 3 000 ménages sans salle de bain avec baignoire et/ou douche, 3 400 sans réfrigérateur et 5 400 sans toilettes à l'intérieur du logement. Le micro-ordinateur et le branchement Internet semblent encore réservés à une tranche privilégiée de la population. Ces deux biens se retrouvent en effet dans moins d'un ménage sur deux.

Gr.105. Pourcentage de ménages ayant ...



Source : Statec RP2001

Note de lecture : 65 % des ménages résidant au Luxembourg ont un lave-vaisselle.

Calcul du score de privations

Afin d'avoir une vue plus synthétique des conditions d'équipement des ménages, nous avons créé un « score de privations » dont le principe est emprunté à l'INSEE.

Notre score est crédité d'une valeur pour chaque équipement que le ménage ne possède pas. Cette valeur est égale au pourcentage de

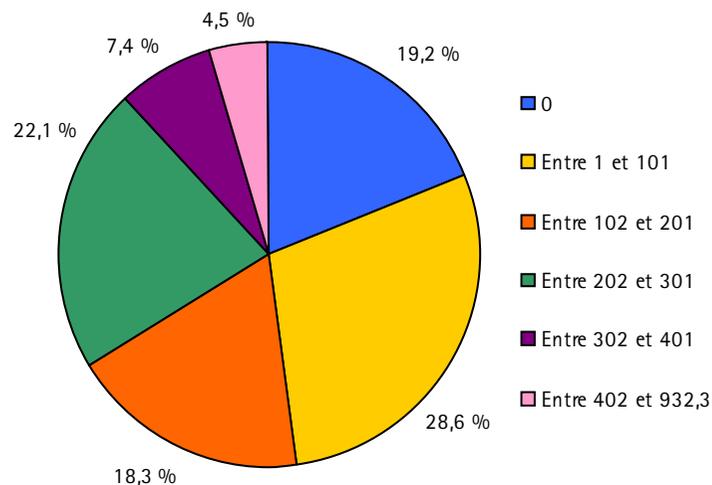


ménages ayant l'équipement en question (voir graphique 105). La somme de ces valeurs constitue l'indice. Plus l'indice est élevé, plus le ménage connaît de privations.

Par exemple, un ménage ne possédant pas de lave-vaisselle aura un indice de 65 (car 65 % des ménages ont un lave-vaisselle). S'il ne dispose pas non plus de téléphone, son indice grimpera à $65 + 95,3 = 160,3$.

En pratique, le score est de 0 pour les ménages ayant les 12 équipements et de 932,3 pour les ménages n'ayant aucun équipement. Les ménages ont en moyenne un score de 147,5.

Gr.106. Répartition du score de privations dans les ménages



Source : Statec RP2001

Note de lecture : 19,2 % des ménages ont un score de privations de 0, c'est-à-dire qu'ils possèdent tous les équipements concernés.

Ce score a le grand avantage de ne pas être subjectif mais relatif puisque le score d'un ménage est relatif à la diffusion des équipements au sein de la société luxembourgeoise.

Définition des modestes conditions d'équipement du logement

À l'instar du « seuil de pauvreté des conditions de vie »¹ de l'INSEE, nous créons un seuil au-delà duquel les conditions d'équipement sont considérées comme modestes. Ce seuil s'inspire de la méthode utilisée pour définir le seuil de pauvreté monétaire pour lequel on retient la demi-médiane. Nous retiendrons le double de la médiane calculée pour les ménages ayant un score différent de 0, c'est-à-dire pour les ménages ayant au moins une privation. Le score médian des ménages ayant au moins une privation, c'est-à-dire le score en-dessous duquel se trouvent 50 % des ménages ayant au moins une privation, et au-dessus duquel se trouvent les 50 % restants, est de 145,2. Le double de la médiane, qui est notre seuil, est donc de 290,4.

D'après cette définition, 19 000 ménages ont de modestes conditions d'équipement du logement. Cela représente 12,1 % des ménages considérés dans cette analyse. Ces ménages regroupent 30 000 individus.

En revanche, il y a plus de 30 000 ménages qui ont de très bonnes conditions d'équipement du logement puisqu'il ne leur manque aucun des équipements pris en compte. Ces ménages représentent tout de même 19,2 % de l'ensemble des ménages.

¹ Pour tout ce qui concerne les « score de privations » et « seuil de pauvreté des conditions de vie », nous renvoyons à S. LOLLIVIER et D. VERGER, « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », Economie et Statistique, n°308-309-310, 1997, INSEE. et à S. PONTHEUX « Les inégalités de conditions de vie dans la zone euro », INSEE Première, n°822, janvier 2002, INSEE.



L'ÉVOLUTION DES CONDITIONS D'ÉQUIPEMENT DEPUIS 1981

LES CONDITIONS D'ÉQUIPEMENT DES LOGEMENTS S'AMÉLIORENT RAPIDEMENT

Sur les 12 équipements retenus pour notre analyse, huit se trouvaient déjà dans le recensement de 1981. Nous utiliserons donc ces huit variables comme outils de comparaison entre 1981 et 2001. Il s'agit de la salle de bain avec baignoire et/ou douche, des toilettes¹, du poste de télévision², du téléphone, de la machine à laver, du réfrigérateur, du congélateur séparé et du lave-vaisselle.

Le pourcentage de ménages ayant chacun de ces équipements a augmenté en 20 ans. Si pour certains équipements, dont la diffusion était déjà très élevée en 1981, l'augmentation a été très minime, pour d'autres, peu répandus en 1981, la croissance est assez spectaculaire : le congélateur a fait un bond de 55 % à 75 % et le lave-vaisselle, qui était présent dans un ménage sur 5 il y a 20 ans, est aujourd'hui au cœur de la vie d'une majorité de foyer (65 %).

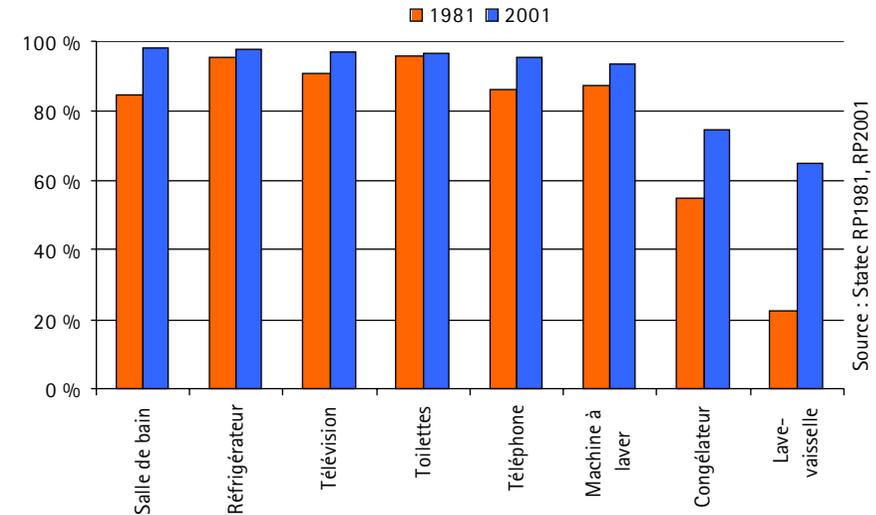
L'avantage du score de privations est qu'il est relatif à une société donnée observée à un moment donné. Il nous permet donc de comparer des sociétés différentes (c'est d'ailleurs pour comparer différents pays que l'INSEE a créé son score) ou une même société à des époques différentes. C'est ce que nous allons faire ici en comparant

¹ En 1981, la question n'est pas, comme en 2001, de savoir si le ménage a des toilettes à l'intérieur du logement, mais s'il a l'usage exclusif de toilettes avec chasse d'eau. Nous passons outre ces petites divergences qui ne concernent sans doute qu'une infime partie des ménages.

² En 1981, il n'y a pas, comme en 2001, une question demandant au ménage s'il a une télévision, mais bien deux questions différentes. L'une portant sur la possession d'une télévision couleur et l'autre sur la télévision noir et blanc. Nous avons regroupé les deux variables en une seule de telle façon que l'on sache, comme pour le recensement de 2001, si le ménage a une télévision (noir et blanc ou couleur) ou non.

les pourcentages de ménages ayant un score de privations au-dessus du seuil en 1981 et en 2001. Le score de privations ainsi que le seuil ont donc été recalculés en fonction de la diffusion des équipements dans la population lors de chacun des deux recensements.

Gr.107. Évolution du pourcentage de ménages ayant ...



Note de lecture : En 1981, 84,9 % des ménages possédaient une salle de bain. C'est le cas de 98,2 % des ménages en 2001.



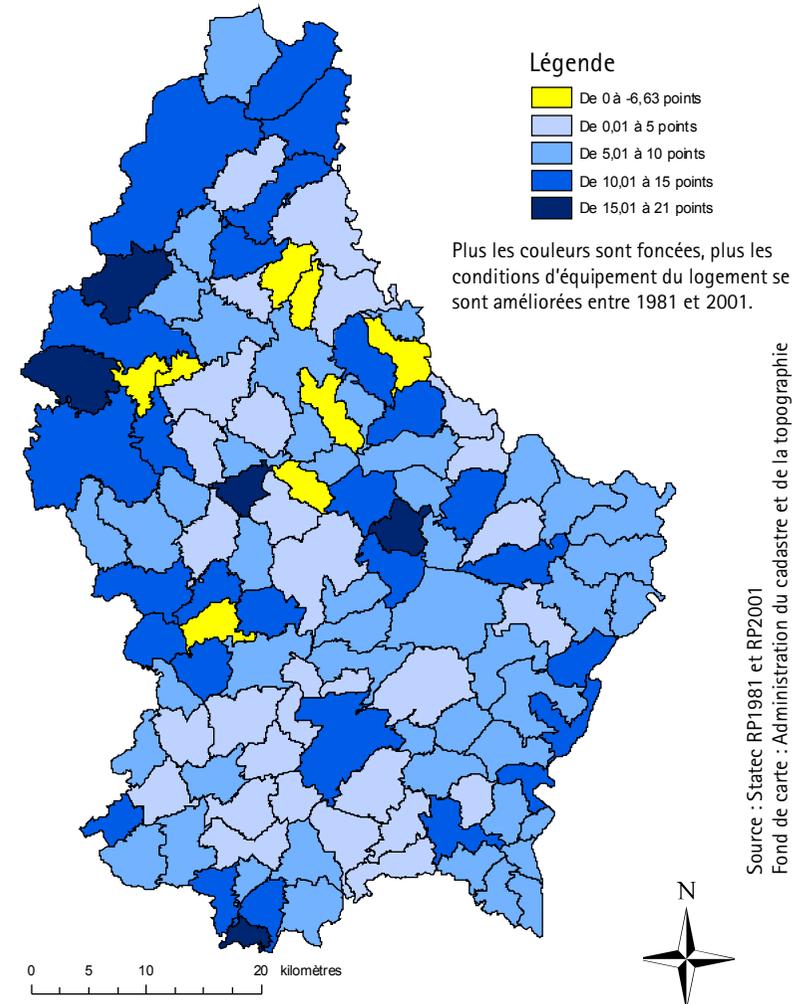
En 1981, il y avait 20,1 % de ménages aux modestes conditions d'équipement. Ce pourcentage chute à 10,4 % en 2001. Nous sommes ainsi passés de 25 500 à 17 500 ménages aux conditions d'équipement modestes.

Les conditions d'équipement ont le plus progressé dans le Nord-Ouest, autour de Septfontaines (mais pas à Septfontaines même), dans le Sud-Est et près de Larochette.

Au contraire, le pourcentage de ménages modestement équipés a augmenté à Septfontaines, à Colmar-Berg, à Erpeldange, à Fohren, à Hoscheid, à Consthum, à Esch/Sûre et à Neunhausen. Il faut toutefois noter d'une part que ces communes, mis à part Esch/Sûre et Septfontaines, ne se démarquent pas par leurs taux élevés de ménages aux conditions d'équipement modestes. D'autre part, 6 de ces 8 communes comptent moins de 300 ménages, ces évolutions négatives ne concernent donc qu'une petite frange de la population.

Ajoutons encore que les équipements retenus sont des équipements relativement communs. Ce qui a pour conséquence une certaine homogénéisation du territoire. En effet, puisque la majorité de la population possède les biens, les régions qui étaient à la traîne en 1981 ont rattrapé leur retard. Mis à part Esch/Sûre, Esch/Alzette et Septfontaines, toutes les communes du territoire ont des pourcentages de ménages aux conditions d'équipement modestes proches de la moyenne.

Carte 61 : Évolution du pourcentage de ménages aux conditions d'équipement courantes entre 1981 et 2001



Note de lecture : À Luxembourg-Ville, le pourcentage de ménages aux conditions d'équipement courantes a augmenté de 10,01 à 15 points entre 1981 et 2001



LES CONDITIONS D'ÉQUIPEMENT SELON LA COMMUNE

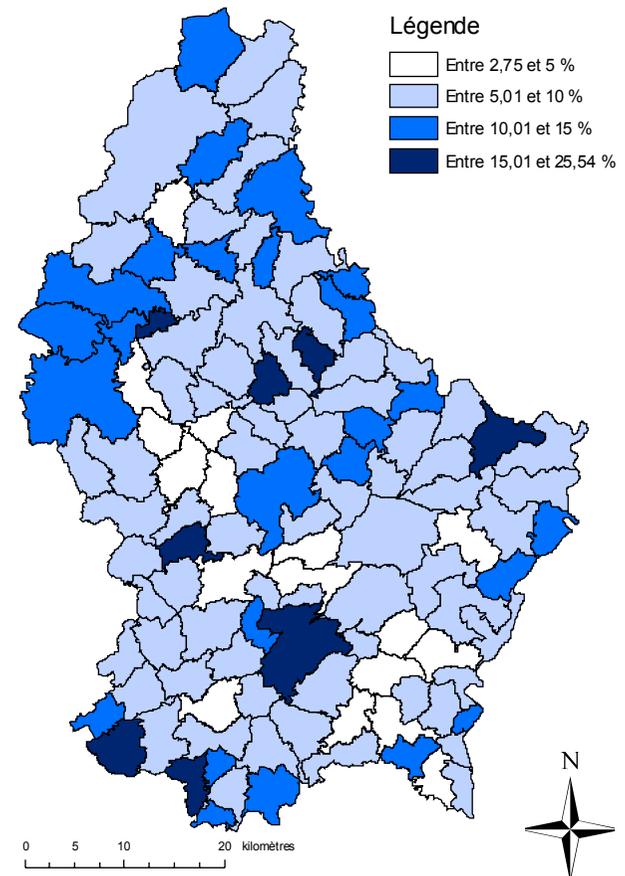
C'est à Esch-sur-Sûre que l'on trouve la plus importante proportion de ménages aux conditions d'équipement modestes (25 %). Toutefois, ce pourcentage est à relativiser puisque la commune compte à peine 100 ménages. Nous retrouvons ensuite les deux plus importantes villes du pays : Esch-sur-Alzette et Luxembourg-Ville, qui regroupent à elles deux 42 % des ménages équipés modestement¹. Dans cinq autres communes, plus de 15 % des ménages ont des conditions d'équipement modestes. Il s'agit de Septfontaines, Differdange, Echternach, Ettelbruck et Diekirch.

Les communes les moins touchées comptent proportionnellement jusqu'à 5 fois moins de ménages aux conditions d'équipement modestes que la moyenne nationale. Ces communes se trouvent dans la deuxième couronne de Luxembourg-Ville mais aussi entre la capitale et Esch-sur-Sûre.

Les communes ayant le plus de ménages aux conditions d'équipement modestes sont celles qui attirent le plus de travailleurs. Trois hypothèses peuvent expliquer cet état de fait. Primo, les bassins d'emploi attirent peut-être les ménages les plus modestes ; secundo, les ménages les plus modestes n'ont peut-être pas les moyens de vivre en dehors des centres ; tertio, les centres d'emplois, en zone urbaine, offrent peut-être des services de proximité dispensant les ménages de l'achat de certains équipements (exemple : le fait d'avoir une grande surface près de chez soi dispense de l'achat d'un congélateur séparé).

¹ Pour plus de précision sur la définition des conditions d'équipements des ménages, voir la fiche « Équipement du ménage et conditions de logement ».

Carte 62 : Pourcentage de ménages aux conditions d'équipement du logement modestes



Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie

Note de lecture : Entre 15,01 et 25,54 % des ménages habitant Luxembourg-Ville connaissent de modestes conditions d'équipement du logement.

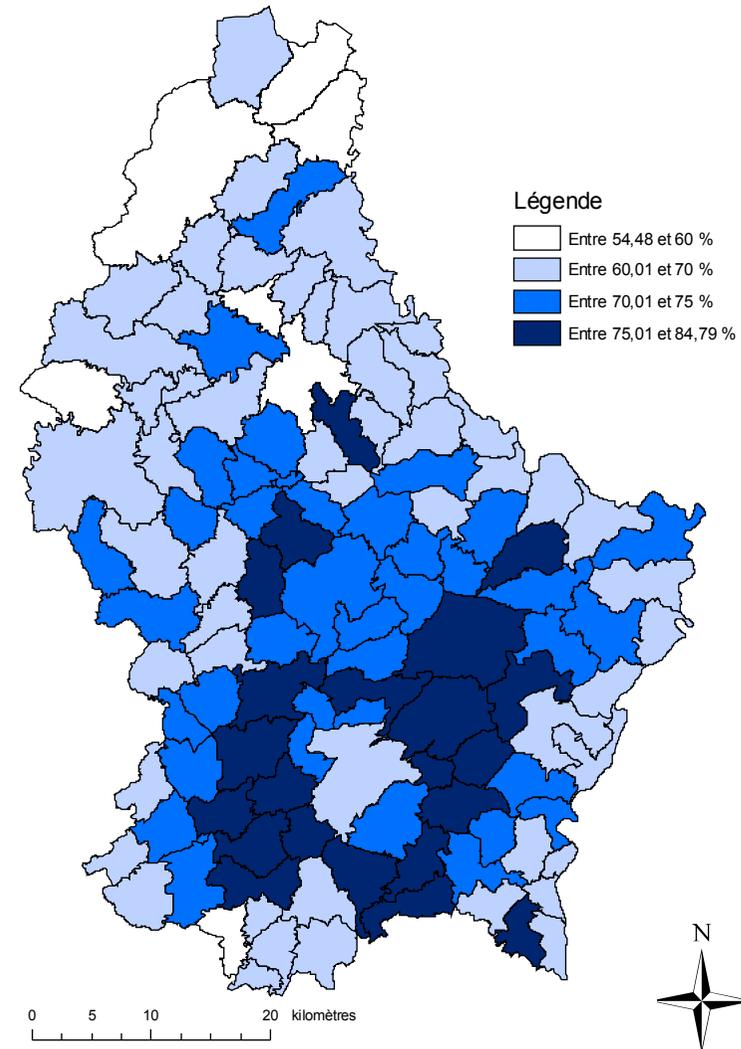


La diffusion des six équipements les plus répandus – la télévision, les toilettes, le téléphone, le réfrigérateur, la machine à laver et la salle de bain – est globalement identique sur tout le territoire.

Pour les six autres équipements, nous pouvons constater des différences régionales notables. Le lave-vaisselle, la chaîne Hi-Fi, le branchement Internet, l'ordinateur et le magnétoscope se retrouvent en proportion plus importante dans les communes proches de la capitale. La proportion de ménages dotés de ces équipements est par contre faible à Luxembourg-Ville même, dans le Bassin Minier ainsi que dans le Nord-Ouest du pays. Après vérification, la répartition des personnes âgées peu enclines à posséder de tels équipements n'influence nullement ces différences régionales. Ces équipements « de luxe » seraient plutôt possédés par des ménages aisés habitant à la périphérie de la capitale.

La répartition géographique des ménages disposant d'un congélateur séparé est particulière puisque ce sont les communes proches de la capitale et du Bassin Minier qui connaissent les plus faibles proportions de ménages avec congélateur. Cette répartition n'est pas due à la plus importante concentration de personnes isolées près de Luxembourg-Ville : quel que soit le nombre de membres du ménage, les disparités régionales subsistent. Abandonnée aussi l'explication liée au fait que la proportion de petits logements est plus importante près de la capitale. Sans toutefois pouvoir la vérifier via les données du recensement, nous pouvons émettre une double hypothèse : étant plus éloignés des magasins, les ménages ruraux se déplaceront moins souvent pour faire leurs emplettes et organiseront leurs réserves à l'aide du congélateur qui leur servira aussi pour stocker les produits de leur jardin. Ainsi le congélateur séparé devient l'apanage d'une plus grande autosuffisance rurale.

Carte 63 : Pourcentage de ménages possédant une chaîne Hi-Fi



Note de lecture : Entre 60,01 et 70 % des ménages résidant à Luxembourg-Ville possèdent une chaîne Hi-Fi.

Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie



LES COMBINAISONS D'ÉQUIPEMENTS LES PLUS COURANTES

La combinaison d'équipements la plus courante concerne les ménages possédant tous les biens. Elle regroupe 19,2 % des ménages pris en considération. Les ménages dépourvus soit de l'ordinateur et du branchement Internet soit seulement du branchement Internet composent les deux combinaisons les plus courantes suivantes. Ces biens étant des équipements de luxe et non des équipements de base, nous pouvons conclure que ces trois combinaisons d'équipements, qui regroupent tout de même 38,5 % des ménages, reflètent l'image d'une société relativement bien équipée.

La situation des ménages aux modestes conditions d'équipement du logement est évidemment moins enviable mais n'est néanmoins pas catastrophique. 25 % des ménages aux conditions d'équipements

modestes comptent 6 des 12 biens, à savoir : la salle de bain, les toilettes, le réfrigérateur, la machine à laver, le téléphone et la télévision. À l'instar des deux combinaisons suivantes, les équipements qui leur manquent ne sont pas des équipements de première nécessité, les conditions d'équipement de ces ménages-là n'est donc pas dramatiquement précaire.

En terme de biens manquants, 51,5 % des ménages du pays comptent moins de 3 biens manquants et 9,3 % des ménages en ont 6 ou plus. Quelques 150 ménages indiquent ne posséder aucun équipement, dénotant des conditions de logement extrêmement précaires.

Tab.16. Les trois combinaisons d'équipements du logement les plus courantes parmi l'ensemble des ménages et parmi les ménages aux modestes conditions d'équipements

Ensemble des ménages												
SdB	WC	Réfrigérateur	Machine à laver	Téléphone	Télévision	Magnétoscope	Hi-Fi	Ordinateur	Internet	Lave-vaisselle	Congélateur	Effectif
												30 100
								manquant	manquant			18 150
									manquant			12 100
Ménages aux modestes conditions d'équipement du logement												
SdB	WC	Réfrigérateur	Machine à laver	Téléphone	Télévision	Magnétoscope	Hi-Fi	Ordinateur	Internet	Lave-vaisselle	Congélateur	Effectif
						manquant	manquant	manquant	manquant	manquant	manquant	4 700
			manquant			manquant	manquant	manquant	manquant	manquant	manquant	950
			manquant					manquant	manquant	manquant	manquant	450

Source : Statec RP2001

Note de lecture : 30 100 ménages possèdent tous les biens , c'est la combinaison la plus courante. La deuxième combinaison la plus courante est partagée par 18 150 ménages qui possèdent tous les biens sauf l'ordinateur et le branchement Internet.

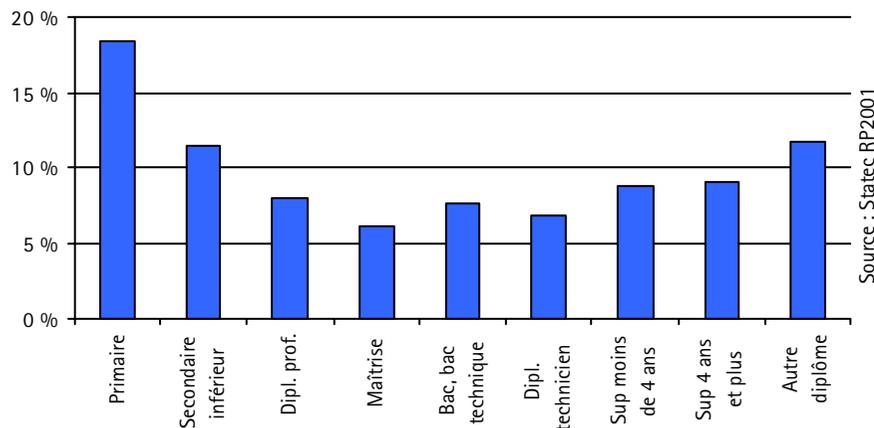


CARACTÉRISTIQUES DES CHEFS DE MÉNAGE AUX CONDITIONS D'ÉQUIPEMENT MODESTES

Certains types de ménages sont plus propices que d'autres à connaître des conditions d'équipements modestes. Nous allons essayer de repérer les caractéristiques des chefs de ménage qui influencent l'équipement des logements.

Les ménages dont le chef de ménage possède au maximum un diplôme de primaire sont plus susceptibles que les autres de connaître de modestes conditions d'équipement (18,4 % contre 12,1 % en moyenne).

Gr.108. Pourcentage de ménages aux conditions d'équipement modestes selon le niveau d'instruction du chef de ménage



Note de lecture : 18,4 % des chefs de ménage ayant un niveau d'instruction primaire connaissent de modestes conditions d'équipement.

Quel que soit l'âge du chef de ménage, s'il a immigré endéans les 5 dernières années, les chances que le ménage ait des conditions d'équipement modestes sont conséquentes, allant de 70 % pour les 18-19 ans à 22,5 % pour les 35-39 ans. En revanche, s'il a immigré entre 1971 et 1980, la proportion de ménages aux conditions d'équipements modestes va de 35,6 % pour les 20-24 ans à 5,5 % pour les 40-44 ans.

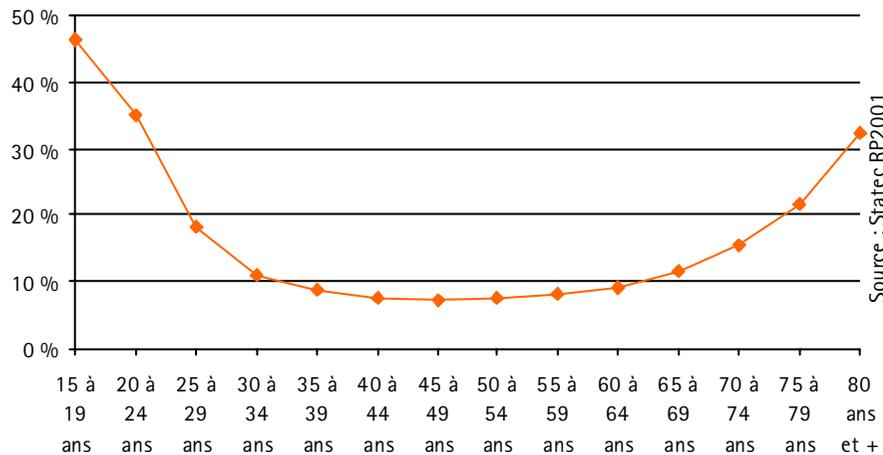
Les proportions de ménages concernés par des conditions d'équipement modestes sont différentes d'une nationalité à l'autre. Les Luxembourgeois sont parmi ceux qui sont en moyenne les moins touchés par ces conditions modestes (10 % contre 12,1 % en moyenne). Par contre, ils comptent tout de même plus de la moitié des ménages aux conditions d'équipement modestes du pays. Les Belges (19 %) et Français (16,7 %) sont fortement touchés, mais cela est sans doute dû à l'immigration de courte durée qui les caractérise. Les Allemands, qui connaissent une immigration de plus longue durée, se rapprochent de la moyenne avec 13,6 %. Tout proches, les Italiens (14,4 %), qui bénéficient d'une immigration plus ancienne mais ouvrière. L'autre immigration ouvrière, celle des Portugais, est moins ancienne et cela se ressent avec une proportion de ménages aux conditions modestes de 17,9 %. Les ressortissants des autres pays de l'UE, au statut privilégié, sont à 8,8 %.



LES CONDITIONS D'ÉQUIPEMENT SELON L'ÂGE DU CHEF DE MÉNAGE

L'âge du chef de ménage influence fortement le pourcentage de ménages aux conditions d'équipement modestes. C'est pour les chefs de ménage de moins de 20 ans que ce pourcentage est le plus important. Il est alors de 46,3 % c'est-à-dire quatre fois plus important que le pourcentage moyen pour l'ensemble des ménages. De 20 à 49 ans, le pourcentage chute, pour atteindre 7,3 % chez les 45-49 ans. Il remonte ensuite graduellement et atteint 32,2 % chez les 80 ans et plus.

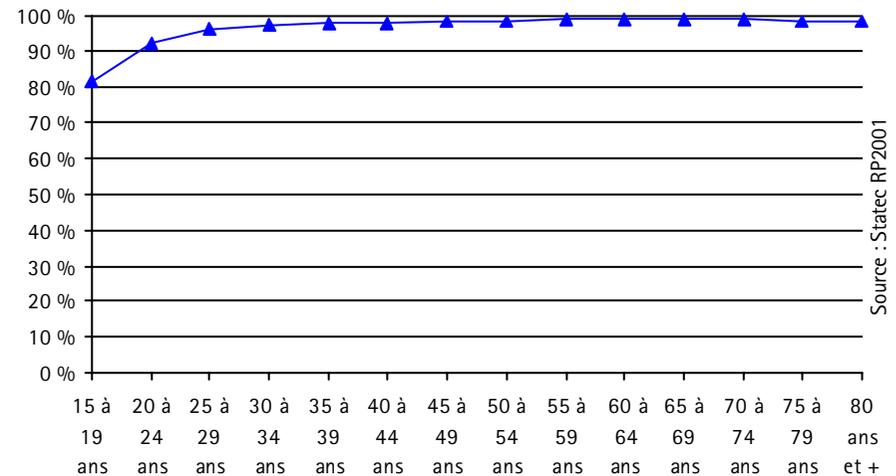
Gr.112. Score de privations moyen selon l'âge du chef de ménage



Note de lecture : Le score de privations moyen d'un chef de ménage de 45 à 49 ans est de 98,1.

En règle générale, les plus jeunes et les plus âgés possèdent moins d'équipement que les quinquagénaires. Toutefois, d'un équipement à

Gr.113. Pourcentage de ménages ayant un réfrigérateur selon l'âge du chef de ménage



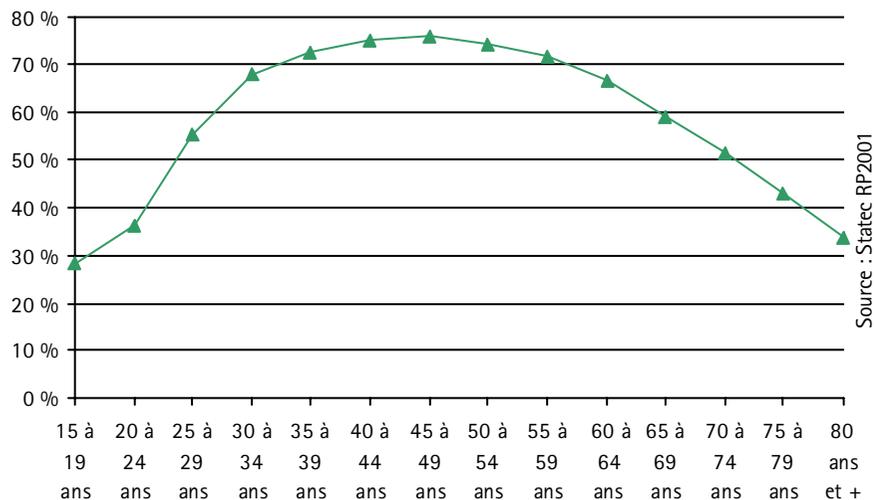
Note de lecture : 92 % des ménages dont le chef de ménage a entre 20 et 24 ans possèdent un réfrigérateur.

l'autre, la situation est différente. Ainsi, le pourcentage de ménages ayant un téléphone croît avec l'âge. La proportion de ménages ayant un réfrigérateur suit la même courbe : les moins de 20 ans sont 81 % à avoir un réfrigérateur mais le pourcentage augmente très vite à 92, 96, 97 puis se stabilise à 98 % dès 35 ans. Idem pour la télévision et les toilettes. Ces biens, d'usage très courant, demandent un investissement de départ que les jeunes mettent un peu de temps à réaliser. Par contre, une fois passé ce stade, l'équipement est conservé.



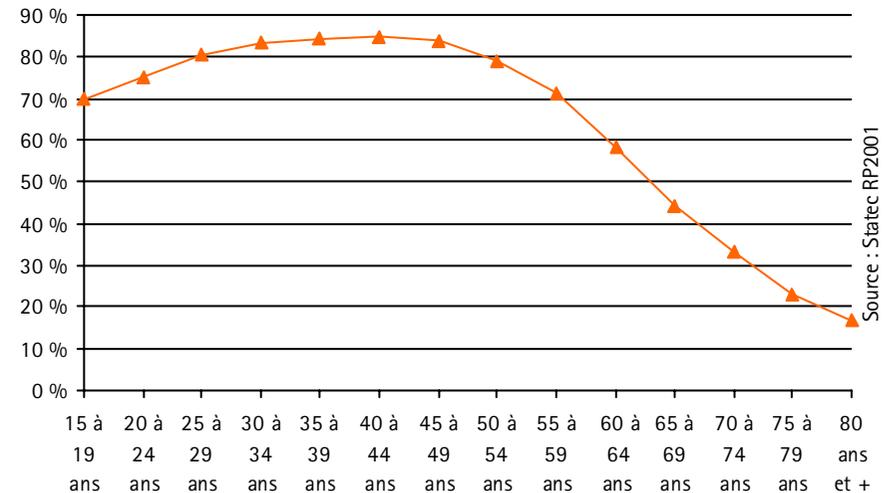
Un autre type de biens est celui qui est moins fréquent chez les jeunes, se diffuse fortement chez les quinquagénaires et se raréfie chez les plus âgés. C'est le cas de la machine à laver, du congélateur, du lave-vaisselle et de la salle de bain avec bain et/ou douche. Il s'agit de biens qui supposent un investissement dur à consentir pour les jeunes. De plus, la machine à laver, le lave-vaisselle et le congélateur ne sont vraiment utiles que dans un ménage relativement important, ce qui explique aussi leur rarefaction chez les personnes âgées. Pour la salle de bain, le phénomène s'explique vraisemblablement par le fait que certaines personnes âgées vivent dans de vieilles maisons qui n'ont jamais été équipées de bain ou douche.

Gr.114. Pourcentage de ménages ayant un lave-vaisselle selon l'âge du chef de ménage



Note de lecture : 36,3 % des ménages dont le chef de ménage a entre 20 et 24 ans possèdent un lave-vaisselle.

Gr.115. Pourcentage de ménages ayant une chaîne Hi-Fi selon l'âge du chef de ménage



Note de lecture : 75 % des ménages dont le chef de ménage a entre 20 et 24 ans possèdent une chaîne Hi-Fi.

La dernière série comporte des équipements qui sont plus fréquents chez les quinquagénaires que chez les autres, certes, mais se retrouvent aussi plus chez les jeunes que chez les 60 ans et plus. Il s'agit de biens modernes de communication. Ainsi le PC, le branchement Internet, la chaîne Hi-Fi et le magnétoscope se retrouvent dans des proportions relativement importantes chez les jeunes (70 % ayant une chaîne Hi-Fi), un peu plus importantes jusqu'à 50 ans (84,7 % chez les 40-44 ans) et très faibles chez les plus âgés (23,3 % chez les 75-79 ans).



LA MOBILITÉ RÉSIDEN TIELLE

Dans un contexte de très forte immigration, la mobilité résidentielle tend à être négligée dans l'analyse des mouvements migratoires et de la distribution de la population sur le territoire national.

Le migrant est défini selon une dimension spatio-temporelle : c'est une personne qui a quitté un espace pour un autre sur une période donnée. Le recensement de la population est relativement peu adapté à l'étude des migrations. Il n'offre en effet la possibilité de comparer le lieu de résidence d'un individu qu'à deux moments espacés de cinq ans (à savoir le 31 décembre 1995 et le 15 février 2001) sans que l'on puisse savoir ce qui s'est passé entre temps. Les migrations multiples (le fait de changer plusieurs fois de domicile au cours de la période considérée) ne sont pas prises en compte. De même, il n'y a aucune trace des personnes qui ont déménagé après 1996, mais qui sont décédées ou ont quitté le pays avant le recensement de 2001. Les enfants qui sont nés après le 31 décembre 1995 et qui ont migré avec leurs parents ne sont pas comptabilisés dans les migrants, car le recensement ne mentionne pas leur logement en début de période¹. Pour toutes ces raisons, la mobilité résidentielle est sous-évaluée. Toutefois, ces inconvénients du recensement de la population sont contrebalancés par l'exhaustivité que ce dernier nous procure.

¹ La population considérée dans l'étude des migrations résidentielles est exclusivement composée des personnes âgées de plus de 5 ans au moment du recensement (février 2001), ayant indiqué leur commune de résidence en décembre 1995 et en février 2001 ainsi que l'année de début d'occupation de leur logement.

Quelques définitions des concepts utilisés dans les fiches :

Migration résidentielle : changement de logement entre le 31 décembre 1995 et le 15 février 2001.

Migrant : personne qui a changé de domicile endéans une période donnée.

Différents types de migrants : courte distance (intra-communal), moyenne distance (extra-communal) et longue distance (étranger). Le recensement ne permet pas de comptabiliser les personnes qui ont quitté le Luxembourg, seulement celles qui y sont entrées. Dès lors, les migrants de longue distance ne seront pas considérés ici.

Sédentaire : personne qui n'a pas changé de domicile dans la période donnée.

À peu près le quart des personnes habitant au Luxembourg à la date du 31 janvier 1995 a changé au moins une fois de lieu de résidence au cours des cinq années précédant le recensement de 2001. La mobilité résidentielle la plus fréquente concerne les personnes qui ont changé de commune (14,4 %). Par ailleurs, 11 % de la population a changé de logement à l'intérieur d'une même commune (migrants intra-communaux). La mobilité des premiers s'explique souvent par des raisons professionnelles ou liées aux études, tandis que les migrations de courte distance sont davantage causées par des raisons familiales (mariage, agrandissement de la famille) ou d'ajustement du logement (taille du logement, accession à la propriété).

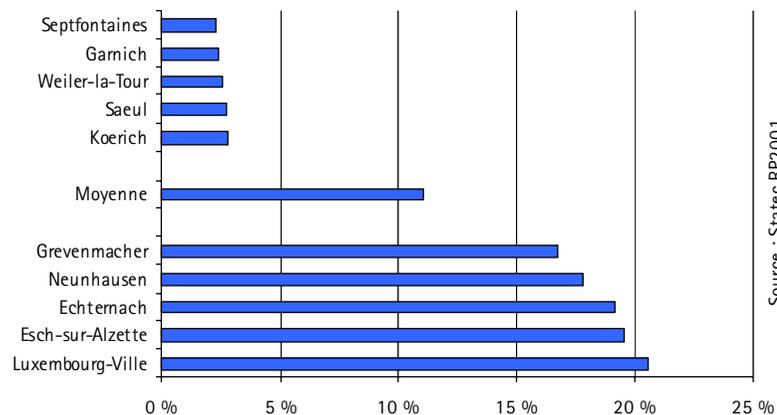


MIGRATIONS INTRA-COMMUNALES

Les personnes qui ont effectué une migration intra-communale ont changé de domicile entre le 31 décembre 1995 et le 15 février 2001, mais sont restées dans la même commune. 11 % des résidents du Grand-Duché sont dans ce cas.

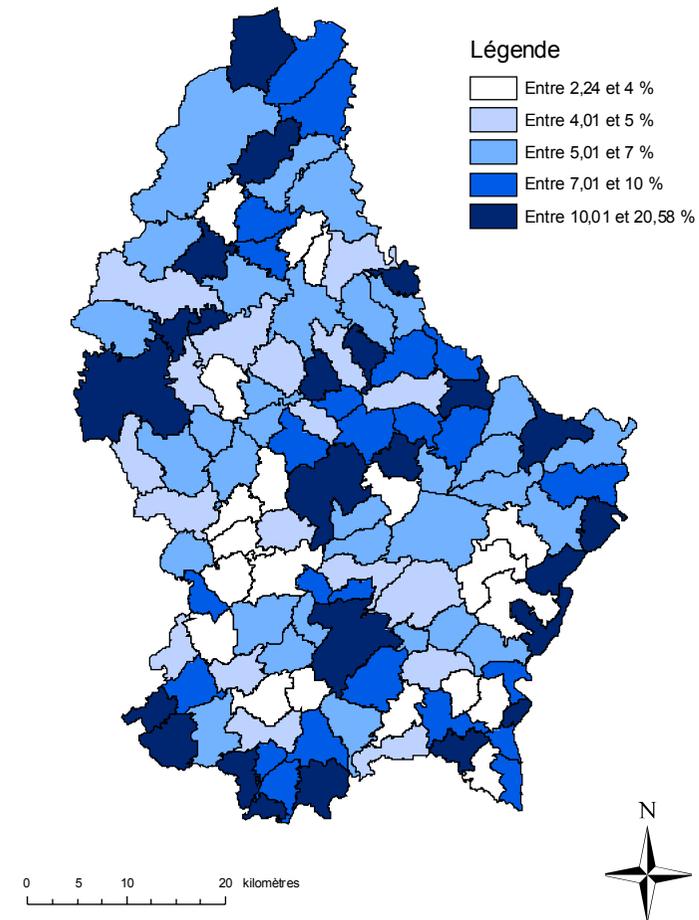
À Luxembourg-Ville et à Esch-sur-Alzette, environ un habitant sur cinq a changé de logement depuis 1996. On peut considérer que les habitants de la capitale et de la seconde ville du pays sont très mobiles au niveau résidentiel. La mobilité résidentielle intra-communale est également importante dans les communes du Bassin Minier, dans la région echternachoise, aux environs de la Nordstad, ainsi que dans certaines communes du Nord.

Gr.116. Pourcentage de migrants intra-communaux : moyenne et extrêmes



Note de lecture : 2,2 % des habitants de Septfontaines ont déménagé depuis 1995 tout en restant dans cette même commune.

Carte 64 : Pourcentage de migrants intra-communaux



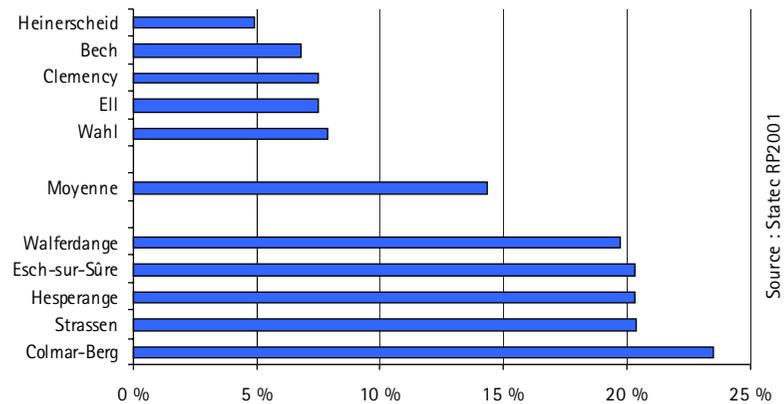
Note de lecture : À Beaufort, il y a entre 10,01 et 20,58 % des habitants qui ont déménagé depuis 1995 tout en restant dans cette même commune.



MIGRATIONS EXTRA-COMMUNALES : LES COMMUNES DE DÉPART

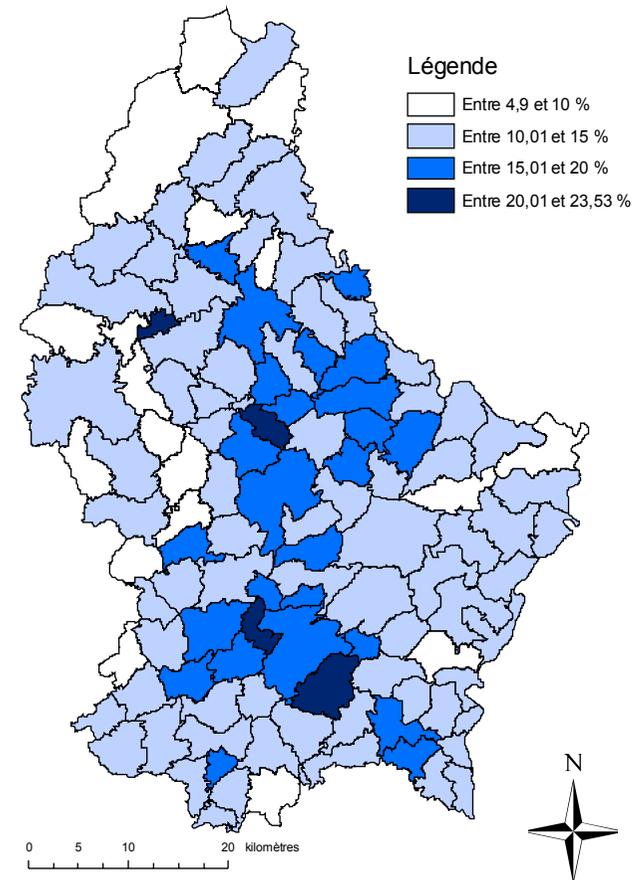
Dans cette fiche, ce sont les communes que les individus ont quittées qui nous intéressent. Certaines ont connu le départ de plus de 15 % de leur population entre le 31 décembre 1995 et le 15 février 2001. C'est le cas de Waldbillig et de communes longeant la Route du Nord. Luxembourg-Ville et sa première couronne ne sont pas en reste. Hesperange, par exemple, a vu partir 20,3 % de ses résidents vers d'autres communes. Les communes à caractère rural étant relativement épargnées par les départs, on peut dire que l'exode rural est de moins en moins marqué. En outre, les communes dont peu de résidents sont partis sont aussi celles dans lesquelles les nouveaux venus ont peu de poids. On peut dès lors penser que ces communes sont caractérisées par une relative stabilité de leur population.

Gr.117. Pourcentage d'habitants ayant quitté la commune : moyenne et extrêmes



Note de lecture : 4,9 % des habitants de Heinerscheid ont quitté cette commune depuis 1995 pour aller s'installer dans une autre commune.

Carte 65 : Pourcentage d'habitants ayant quitté la commune depuis décembre 1995



Note de lecture : Entre 20,01 et 23,53 % des personnes qui résidaient dans la commune de Colmar-Berg au 31 décembre 1995 ont déménagé vers une autre commune du pays au cours des 5 années qui ont suivi.

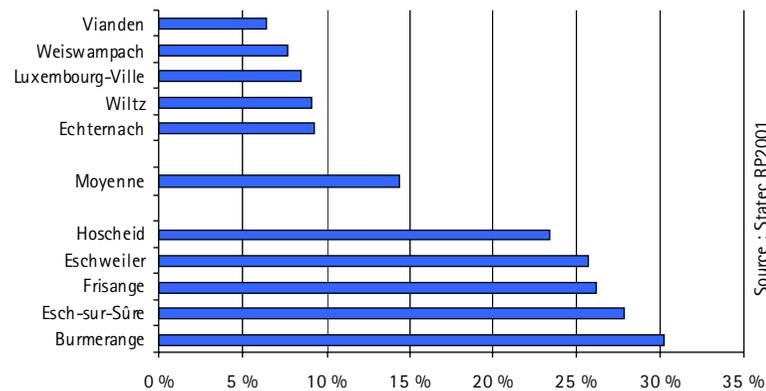


MIGRATIONS EXTRA-COMMUNALES : LES COMMUNES D'ARRIVÉE

Dans cette fiche, nous nous intéressons à la part que représentent les migrants venant d'autres communes, au sein de chaque commune du pays. Autrement dit, nous tentons d'identifier les communes qui ont attiré, proportionnellement à leur population résidente, le plus grand nombre d'individus issus d'autres communes. On constate qu'en moyenne, 14,4 % des habitants d'une commune en 2001 résidaient dans une autre commune en 1995.

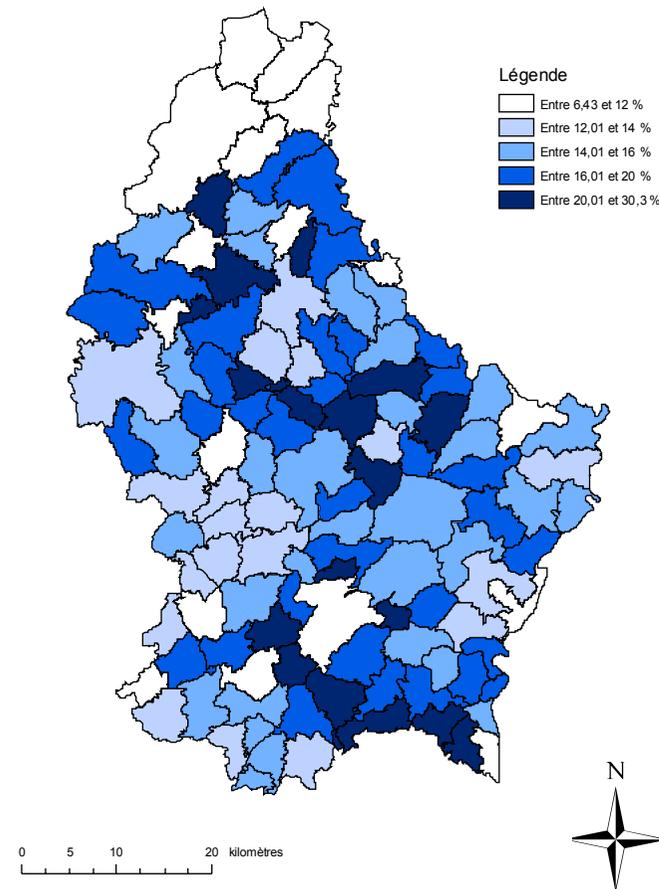
Peu de personnes vivant à Luxembourg-Ville en 2001 habitaient une autre commune en 1995. Celles qui veulent se rapprocher de la capitale choisissent davantage les communes de sa petite couronne. Le Bassin Minier, la frontière belge et l'extrême Nord du pays attirent peu.

Gr.118. Pourcentage d'habitants qui résidaient dans une autre commune en décembre 1995 : moyenne et extrêmes



Note de lecture : 6,4 % des habitants de Vianden résidaient dans une autre commune au 31 décembre 1995.

Carte 66 : Pourcentage d'habitants qui résidaient dans une autre commune en décembre 1995



Note de lecture : Parmi les résidents de la capitale, on compte entre 6,43 et 12 % de personnes qui résidaient dans une autre commune en 1995.



LA MOBILITÉ RÉSIDENIELLE SELON L'ÂGE ET LE SEXE

LES JEUNES ADULTES SONT CEUX QUI DÉMÉNAGENT LE PLUS

LA MOBILITÉ RÉSIDENIELLE DES FEMMES EST PLUS PRÉCOCE QUE CELLE DES HOMMES

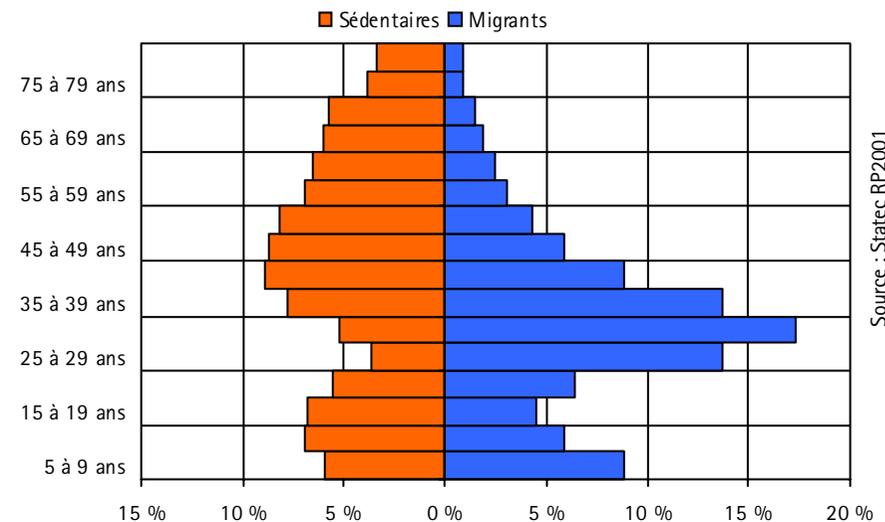
Les personnes mobiles sont plus jeunes que l'ensemble des résidents : les femmes mobiles ont en moyenne 33,4 ans (contre 44,5 ans pour les sédentaires) et les hommes 33,5 ans (contre 41,8 ans).

Près de 45 % des migrants ont entre 25 et 39 ans¹, alors que ces classes d'âges sont les moins bien représentées chez les sédentaires. La mobilité résidentielle au Luxembourg est donc principalement le fait des jeunes adultes, suivis, le cas échéant, par leurs enfants (5-9 ans). L'âge est en fait la variable la plus explicative dans l'analyse de la mobilité résidentielle. C'est pourquoi, dans les différentes fiches traitant du sujet, l'âge sera toujours pris en compte.

La mobilité des enfants est fonction de celle de leurs parents. À partir de 20 ans, la mobilité augmente fortement. On constate un pic de mobilité résidentielle à 25-29 ans pour les femmes et 30-34 ans pour les hommes. Ces âges correspondent à une multitude d'étapes dans le cycle de vie qui se présentent en général plus ou moins au même moment : la fin des études et le premier emploi, le départ du domicile parental, l'installation en couple et le premier enfant, etc. Ensuite, la mobilité baisse avec l'acquisition d'une stabilité au niveau de l'emploi et au niveau familial.

¹ Attention, on parle ici de l'âge au moment du recensement, c'est-à-dire en 2001. Or, ces migrations ont été effectuées dans les 5 dernières années.

Gr.119. Pyramide des âges des migrants et des sédentaires



Source : Statec RP2001

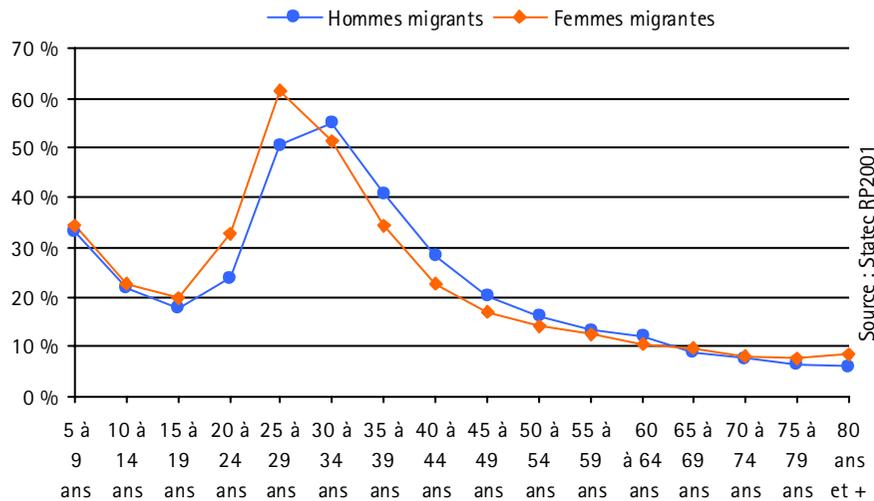
Note de lecture : 7,8 % des sédentaires ont entre 35 et 39 ans.

Si l'on étudie la mobilité selon le sexe, on ne peut pas dire que les femmes ou les hommes soient plus mobiles. Cependant, on constate que la mobilité des hommes est en léger décalage par rapport à celle des femmes. Ces dernières connaissent leur pic de mobilité 5 ans plus tôt que les hommes. Les femmes quittent un peu plus tôt que les



hommes le cocon parental : leur mobilité est plus précoce principalement parce qu'en général, elles se marient et ont leur premier emploi plus tôt que les hommes.

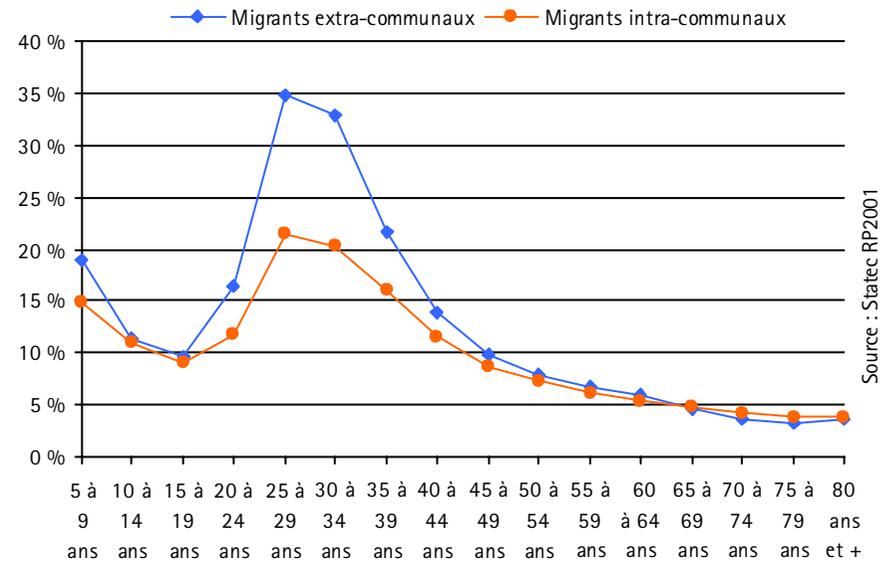
Gr.120. Pourcentage de migrants par âge, selon le sexe



Note de lecture : 61,6 % des femmes de 25 à 29 ans ont changé de domicile entre 1996 et 2001.

La propension à déménager dépend donc fortement de l'âge (et du sexe), mais le type de mobilité résidentielle également. Beaucoup plus de jeunes sont concernés par un changement de commune que par un changement de logement à l'intérieur d'une même commune. On constate par contre qu'à partir de 40 ans, il y a quasiment autant de personnes concernées par une mobilité intra-communale que par une mobilité extra-communale.

Gr.121. Pourcentage de migrants par âge, selon le type de mobilité



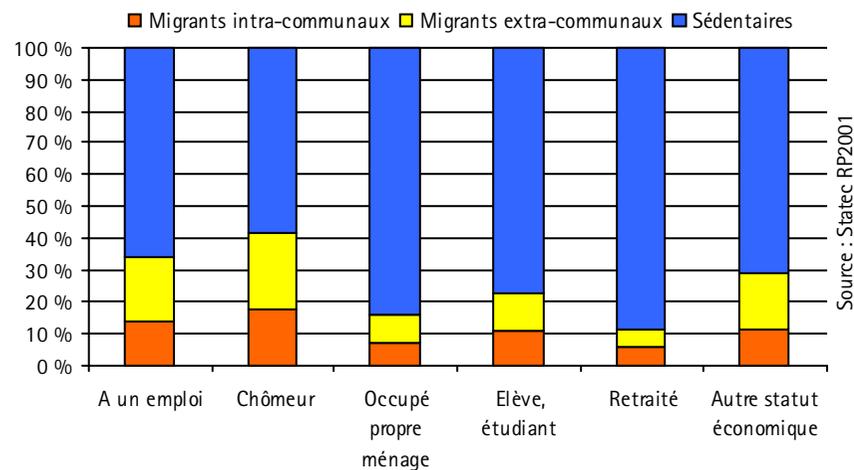
Note de lecture : 34,8 % des 25-29 ans ont changé de commune de résidence entre 1996 et 2001 tandis que 21,4 % ont changé de domicile sans changer de commune.



LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE SELON L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'activité économique est celle des individus au moment du recensement de la population de 2001. Or, il se peut que ce statut soit différent de celui occupé au moment de la migration. Par exemple, une personne ayant un emploi au moment de son déménagement peut ensuite l'avoir perdu et s'être déclarée chômeuse à la date du recensement de la population. Il faut donc lire ces chiffres avec prudence.

Gr.122. Répartition des différents types de migrant selon l'activité

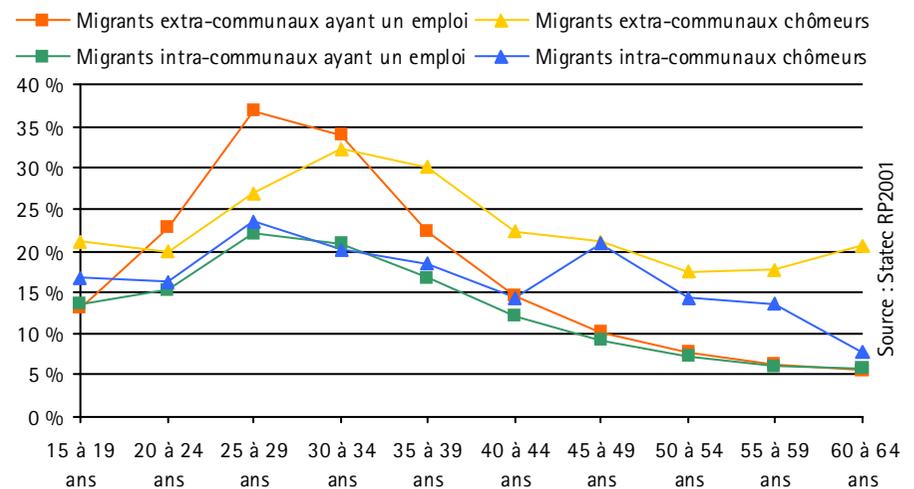


Note de lecture : 14,1 % des personnes ayant un emploi ont déménagé à l'intérieur d'une commune entre 1996 et 2001.

Les retraités et les personnes s'occupant de leur propre ménage sont relativement peu mobiles, tandis que les personnes présentes sur le marché de l'emploi montrent une mobilité importante. En ce qui concerne les chômeurs, on peut s'étonner d'une telle mobilité

(41,8 %). Le fait de ne pas être lié à un emploi permet au chômeur de se déplacer plus facilement, notamment vers une commune où il pourra peut-être trouver plus facilement du travail. Les indemnités de chômage seront perçues quelle que soit la commune où il réside. D'un autre côté, la personne qui perd son emploi peut décider de s'installer dans un logement plus modeste. En outre, les chômeurs sont souvent des jeunes qui viennent de quitter le foyer parental. L'activité est effectivement fortement dépendante de l'âge : les élèves et étudiants ont généralement moins de 30 ans, et les retraités plus de 55 ans.

Gr.123. Pourcentage de migrants par âge selon l'activité et le type de mobilité



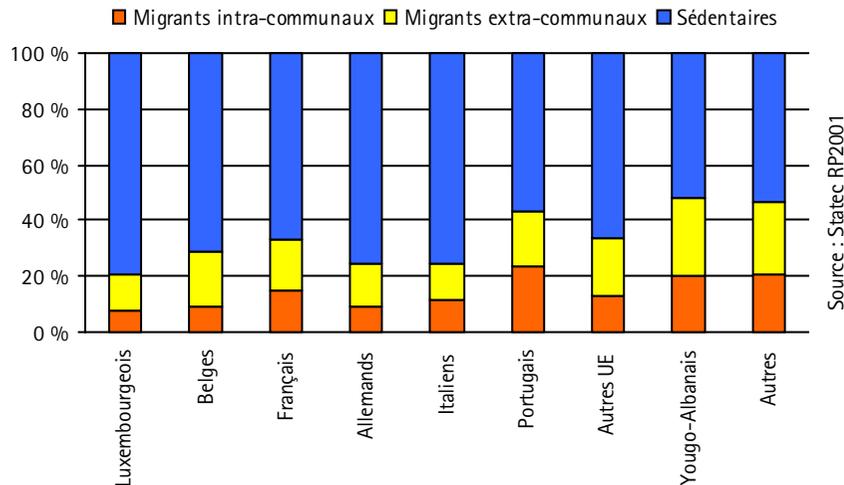
Note de lecture : 20 % des chômeurs actuels de 20 à 24 ans ont changé de commune de résidence depuis 1996.



LA MOBILITÉ RÉSIDENIELLE SELON LA NATIONALITÉ

Un peu moins d'un quart des résidents de nationalité luxembourgeoise ont changé de domicile au cours des 5 années qui ont précédé le recensement de la population de 2001. C'est beaucoup moins que pour les étrangers (36,7 %). La mobilité des étrangers est cependant très différente d'une nationalité à l'autre : les Allemands et les Italiens présentent un taux de mobilité légèrement supérieur à celui des Luxembourgeois (24,3 et 24,7 % contre 20,6 %) tandis que près de la moitié des personnes en provenance d'Ex-Yougoslavie et des autres étrangers ont changé de domicile.

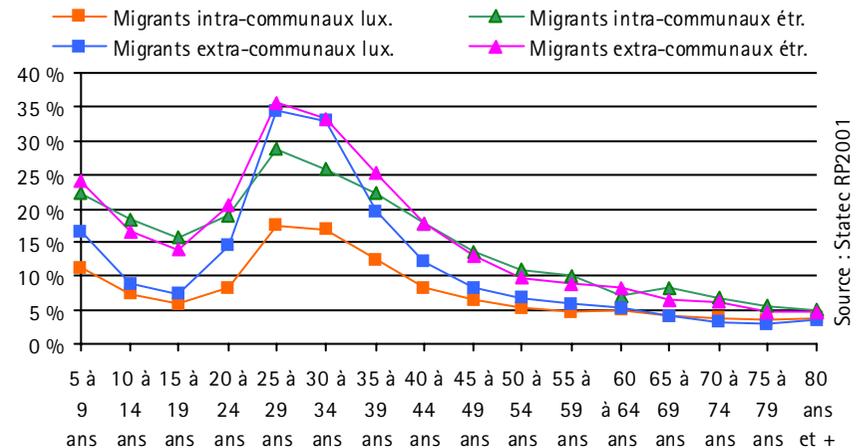
Gr.124. Répartition des différents types de migrant selon la nationalité



Note de lecture : 79,4 % des Luxembourgeois n'ont pas changé de domicile au cours des 5 années qui ont précédé le recensement de la population de 2001.

Les différences au niveau de la répartition des migrants entre les deux types de mobilité résidentielle (intra-communale et extra-communale) sont relativement peu importantes.

Gr.125. Pourcentage de migrants par âge selon la nationalité et le type de mobilité



Note de lecture : 33,2 % des étrangers de 30 à 34 ans ont changé de commune entre 1996 et 2001 contre 32,8 % des nationaux.

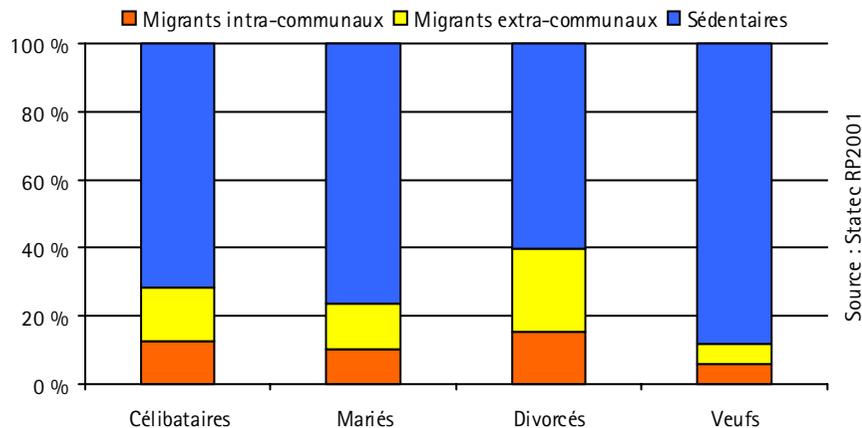
Globalement, les Luxembourgeois apparaissent moins mobiles que les étrangers. Cependant, alors que la différence entre migrants de courte et de moyenne distance est peu marquée chez les étrangers de 24-39 ans, les jeunes Luxembourgeois montrent une nette préférence pour la mobilité extra-communale.



LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE SELON LA SITUATION FAMILIALE

La situation familiale est celle des individus au moment du recensement de la population de 2001. Il n'est pas possible de savoir quelle était leur situation en 1995. On ne sait pas, par exemple, si les divorcés l'étaient déjà au moment de leur migration. Il est difficile dans ce cas de savoir si le divorce est l'élément générateur de la migration.

Gr.126. Répartition des différents types de migrant selon la situation familiale



Note de lecture : Parmi les personnes divorcées, on compte 24,2 % de migrants extra-communaux.

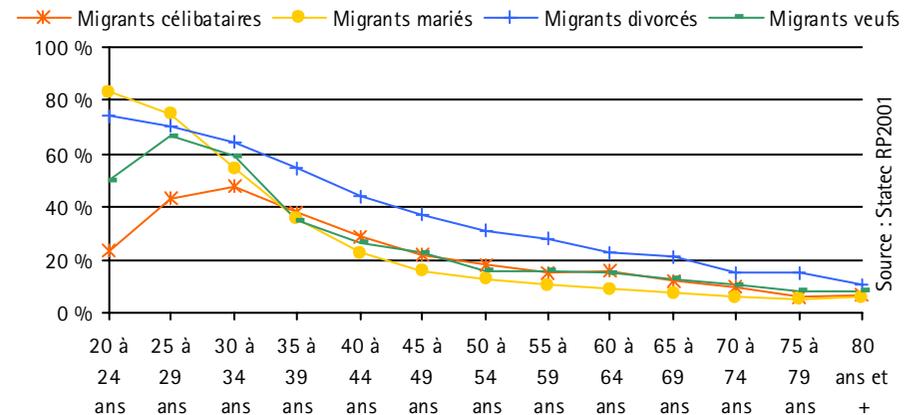
La mobilité des personnes mariées diminue de façon continue avec l'âge, car les couples gagnent en stabilité avec, par exemple, la venue au monde d'enfants.

Les célibataires, libres de toute charge familiale, ont davantage de

mobilité, que ce soit sur moyenne ou courte distance.

Les divorcés (surtout entre 30 et 64 ans) sont les plus mobiles : lors d'un divorce, au moins un des deux ex-conjoints quitte l'ancien foyer familial. La personne divorcée qui ne s'est pas remise en ménage retrouve en quelque sorte un statut de célibataire, et la forte mobilité qui va généralement de pair avec cette situation. La mobilité des personnes veuves est principalement de courte distance, ce qui fait penser qu'elles déménagent vers un logement mieux adapté à leur situation sans quitter leur commune.

Gr.127. Pourcentage de migrants par âge selon la situation familiale



Note de lecture : Parmi les personnes mariées âgées de 20 à 24 ans, on compte 83,1 % de migrants.



LE NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION ADULTE

PEU DE DIPLÔMES ÉLEVÉS ET DE FORTES DISPARITÉS À L'INTÉRIEUR DU PAYS

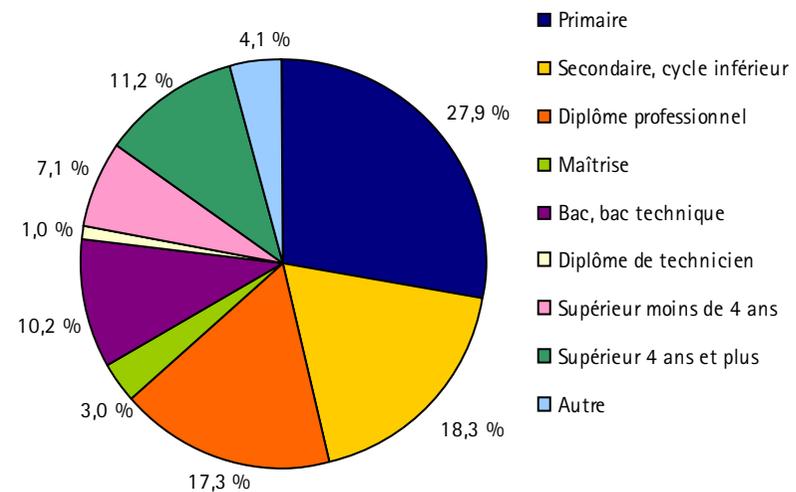
Petit pays disposant de peu de ressources naturelles, le Luxembourg est tributaire des compétences et du savoir-faire de ses habitants. D'où l'importance de l'étude du niveau d'instruction comme indicateur de ce que les économistes appellent le capital humain.

Le niveau d'instruction indiqué lors du recensement correspond au cycle d'étude le plus élevé terminé avec succès. Dans cette série de fiches, nous nous limitons aux personnes âgées de 25 à 69 ans regroupées au sein de classes d'âge d'une amplitude de cinq ans (25-29, 30-34, etc.). Nous avons exclu les jeunes de moins de 25 ans parce que le pourcentage de ceux qui poursuivent encore leurs études y est élevé. Nous avons également écarté les plus de 69 ans en raison de la plus grande espérance de vie des femmes qui fait que celles-ci sont sur-représentées au sein des 70 ans et plus. Ceci permet d'éviter un biais, car les femmes de cette génération ont été moins scolarisées que les hommes. En outre, nous pensons que les résultats obtenus pour les 65-69 ans sont en grande partie valables pour leurs aînés.

Au vu du graphique 128, on peut constater que la population résidente du Luxembourg a un niveau de formation assez faible : plus d'un quart de la population âgée de 25 à 69 ans n'a pas poursuivi ses études après l'école primaire. Les deux autres niveaux d'instruction les plus représentés sont le cycle inférieur du secondaire et le diplôme professionnel (respectivement 18,3 et 17,3 %). Pour 10,2 %,

le bac est le niveau le plus élevé, qu'il soit technique ou général¹. Seulement 11,2 % des 25-69 ans ont effectué des études supérieures de type long (4 ans ou plus).

Gr.128. Niveau d'instruction des 25-69 ans en 2001



Source : Statec RP2001

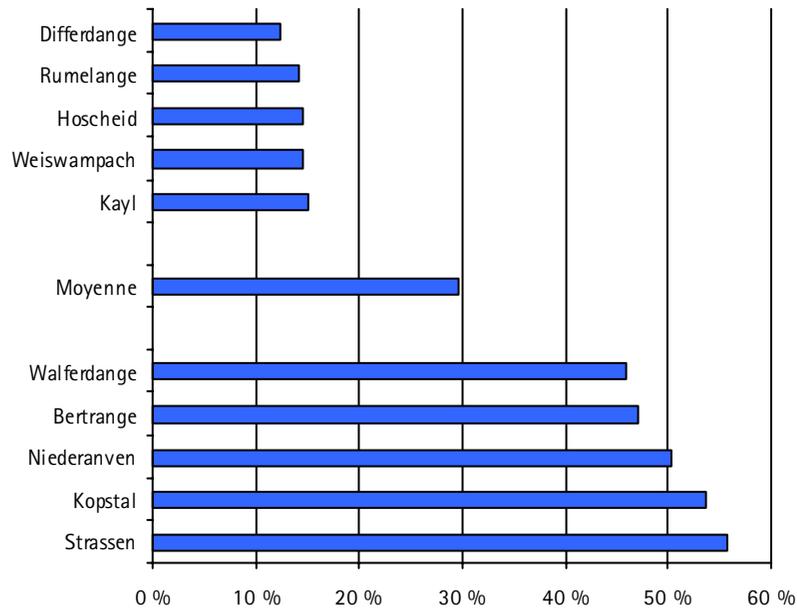
Note de lecture : 27,9 % des personnes de 25 à 69 ans n'ont suivi que l'enseignement primaire.

¹ Au sein des données utilisées, le bac général et le bac technique sont confondus en une seule modalité.



Les personnes qui ont un niveau d'instruction égal ou supérieur au bac se concentrent autour de la capitale, surtout dans les nouvelles cités dortoirs (Strassen, Bertrange,...). Les régions rurales du Nord et les anciennes cités sidérurgiques du Sud marquées par leur passé agricole et ouvrier comptent moins de personnes ayant leur bac.

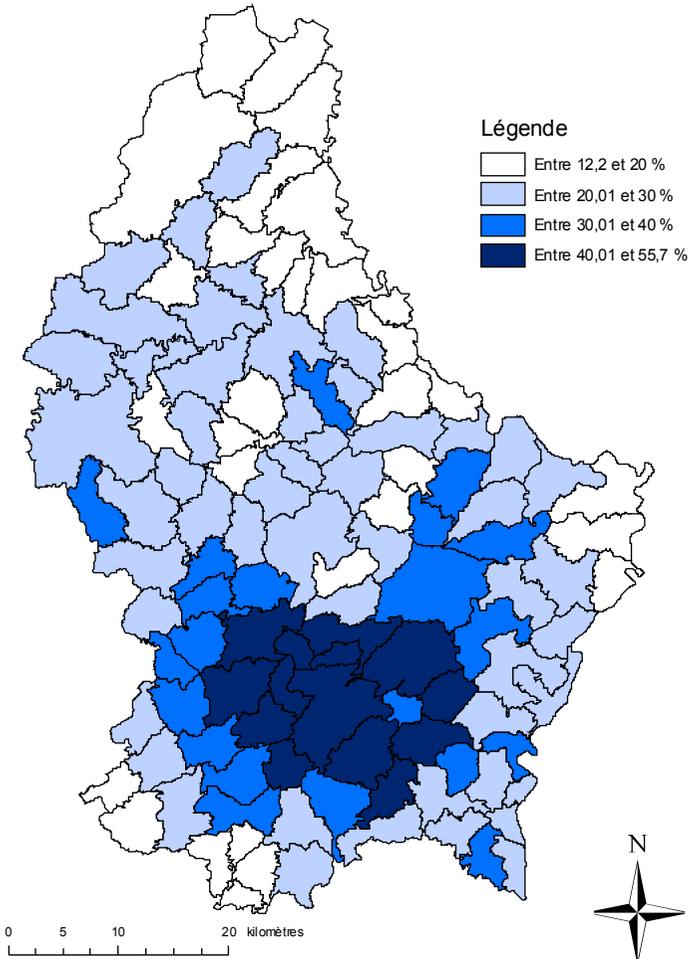
Gr.129. Proportion de 25-69 ans ayant un diplôme supérieur ou égal au bac : moyenne et extrêmes



Source : Statec RP2001

Note de lecture : 12,3 % des 25-69 ans de Differdange ont un niveau de diplôme supérieur ou égal au bac alors que la moyenne est de 29,6 %.

Carte 67 : Proportion de 25-69 ans ayant un diplôme supérieur ou égal au bac



Note de lecture : La capitale a une proportion importante de personnes ayant le bac ou un diplôme plus élevé (entre 40,01 et 55,7 %) alors que cette proportion est plus faible à Esch/Alzette (entre 12,2 et 20 %).



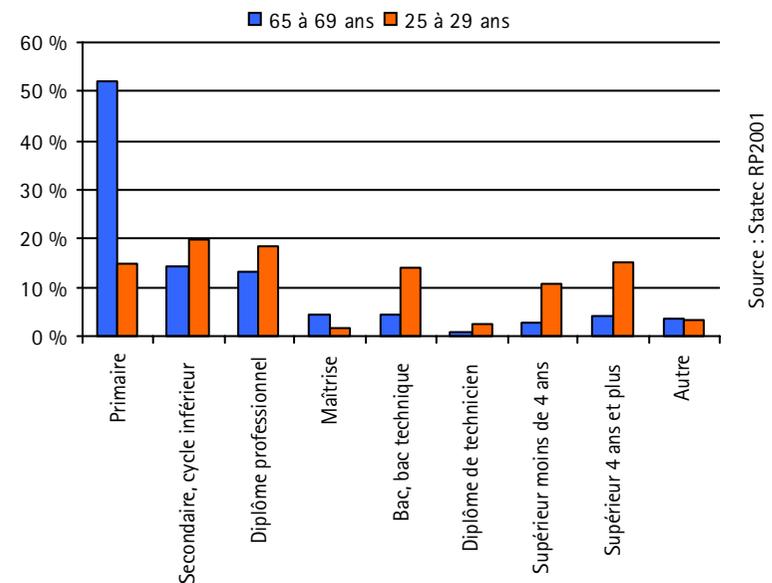
LE NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION ADULTE AU FIL DES GÉNÉRATIONS

DÉMOCRATISATION DES ÉTUDES SECONDAIRES ET SUPÉRIEURES

La deuxième moitié du vingtième siècle est marquée par la généralisation, voire la banalisation, des études secondaires et supérieures. Ce phénomène peut être illustré via le niveau d'étude des différentes générations.

Plus de la moitié (52,2 %) des personnes nées au début des années trente et aujourd'hui âgées de 65 à 69 ans n'ont pas dépassé l'école primaire. Seulement 4 % ont suivi un cycle universitaire de 4 ans et plus. Les changements sont évidents si l'on compare avec les diplômes obtenus par les plus jeunes. Seuls 14,6 % cessent leurs études après l'école primaire. Tous les autres diplômes ont pris plus d'importance, comme le montre le graphique suivant, à l'exception de la maîtrise qui a fortement diminué. Globalement donc, le niveau d'instruction est plus élevé au sein des générations les plus jeunes.

Gr.130. Comparaison du niveau d'instruction des plus jeunes et des plus âgés



Source : Statec RP2001

Note de lecture : Alors que seulement 4 % des 65-69 ans ont un diplôme de l'enseignement supérieur de 4 ans et plus, c'est le cas de 15,4 % des 25-29 ans.



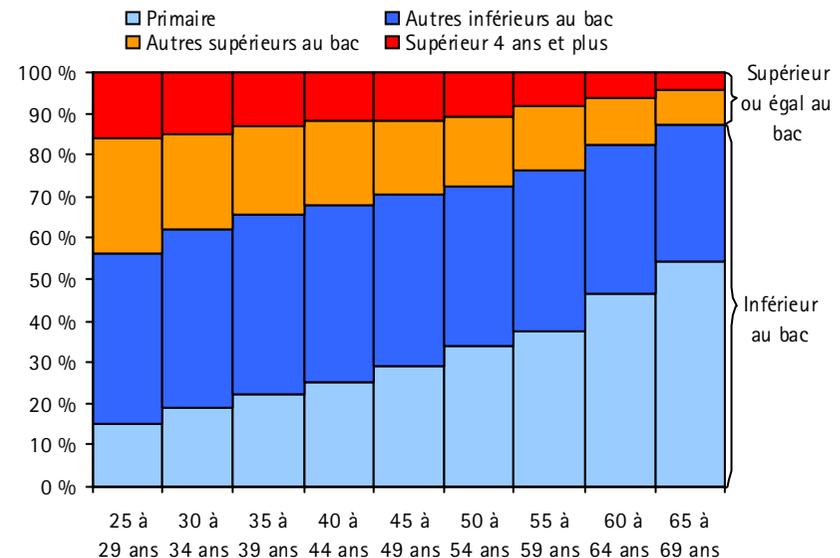
Malgré la démocratisation de l'enseignement et la dévaluation des diplômes qui l'accompagne, le bac symbolise toujours la réussite et le moyen d'entrer dans l'univers des cols blancs. Voilà pourquoi nous avons regroupé les

informations dans le graphique 131 : plus les personnes sont jeunes, plus elles sont nombreuses à avoir leur bac, et éventuellement à avoir poursuivi leurs études au-delà. C'est le cas de 43,6 % des personnes âgées de 25 à 29 ans, tandis que cela ne concerne que 12,7 % des 65-69 ans. De l'autre côté, les personnes n'ayant pas le bac sont de moins en moins nombreuses : 87,3 % des personnes de 65 à 69 ans ont arrêté leurs études avant le bac tandis que pour les individus de 25 à 29 ans, ce chiffre descend à 56,4 %. La démocratisation du bac a été renforcée par la création du bac technique dans les années 80.

La tendance que nous venons de décrire est la même dans tous les pays de l'OCDE, mais elle y est souvent plus prononcée qu'au Luxembourg. Une étude portant sur la population de 1999 constate une augmentation de bacheliers de 20 points entre la classe d'âge des 55-64 ans et des 25-34 ans dans le Grand Duché. Cet accroissement est beaucoup plus élevé pour d'autres pays : 30 points pour la France et la Belgique par exemple. Rien d'étonnant donc que pour la proportion de bacheliers dans la catégorie des 25-34 ans, le Luxembourg arrive seulement 23^{ème} sur 28 pays¹.

¹ OCDE, Education at a Glance, 2001, p. 45 graphique A2.2.

Gr.131. Niveau d'instruction selon l'âge (25-69 ans)



Source : Statec RP2001

Note de lecture : 56,4 % des 25-29 ans ont un niveau de diplôme inférieur au bac.



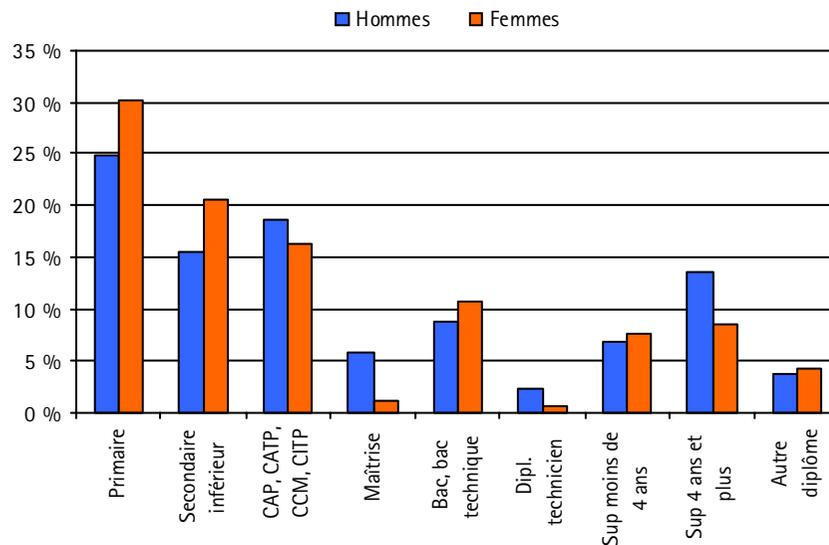
LE NIVEAU D'INSTRUCTION SELON LE SEXE ET LA NATIONALITÉ

LES FEMMES COMBLENT LEUR RETARD

DEUX TYPES D'IMMIGRATION TRANSPARAISSENT À TRAVERS LES CHIFFRES DE L'INSTRUCTION

Les hommes sont toujours plus instruits que les femmes dans l'ensemble des 25 à 69 ans, même si les différences entre les sexes s'estompent au fur et à mesure de l'arrivée des jeunes générations¹.

Gr.132. Niveau d'instruction des 25-69 ans selon le sexe



Source : Statec RP2001

Note de lecture : 24,8 % des hommes de 25 à 69 ans n'ont suivi que l'enseignement primaire. C'est le cas de 30,2 % des femmes.

Le clivage entre les sexes est plus important aux deux extrémités de l'échelle de l'instruction : ainsi 30,2 % des femmes, contre seulement 24,8 % des hommes ont un niveau d'instruction égal au primaire. Au contraire, elles sont moins nombreuses à posséder un diplôme de l'enseignement supérieur de type long (8,6 % contre 13,6 % pour les hommes).

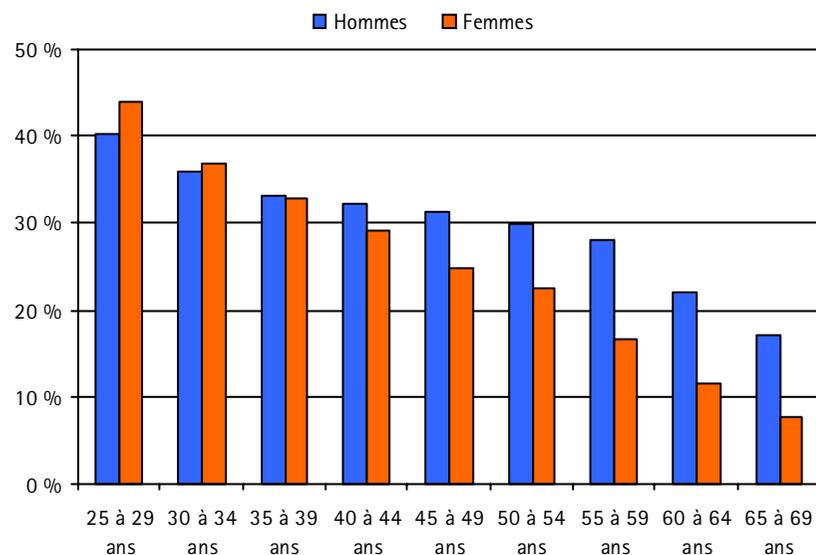
Au fil des années, les filles ont eu accès à l'école, ce qui apparaît dans le graphique 133 : chez les plus jeunes, les différences entre les sexes diminuent et la tendance s'inverse même pour les moins de 34 ans. Par exemple, parmi les 55-59 ans, 28,1 % des hommes ont un niveau de formation au moins égal au bac, alors que ce n'est le cas que de 16,7 % des femmes. Chez les 25-29 ans, par contre, les femmes sont mieux représentées : 43,9 % contre 40,3 % pour les hommes. Chez les 25-34 ans, les femmes ont dépassé les hommes au niveau scolaire mais n'arrivent toujours pas à mettre en valeur cette avance dans la vie professionnelle². L'évolution positive du niveau d'instruction des femmes a largement contribué à l'élévation globale du niveau d'instruction du pays.

¹ Voir fiche « Le niveau d'instruction de la population adulte au fil des générations ».

² Voir fiche « Travail des femmes : effectifs et taux d'activité ».



Gr.133. Proportion de personnes possédant un diplôme supérieur ou égal au bac selon l'âge et le sexe



Source : Statec RP2001

Note de lecture : 40,3 % des hommes de 25 à 29 ans possèdent un niveau d'instruction égal ou supérieur au bac. C'est le cas de 43,9 % des femmes de cet âge.

Il existe également des différences entre la population nationale et la population étrangère. Cette dernière est mieux représentée que les Luxembourgeois dans les niveaux d'instruction les plus bas et les plus élevés. Les étrangers ont en effet plus souvent un niveau d'instruction primaire (34,6 % contre 23,2 % pour les Luxembourgeois), mais ils ont aussi plus souvent un diplôme de l'enseignement supérieur de type long (15,2 % contre 8,6 %). Cela est vrai pour les deux sexes. Les femmes étrangères, par exemple, sont plus de deux fois plus nombreuses que les femmes luxembourgeoises à posséder un diplôme de l'enseignement supérieur de type long (respectivement 13

et 5,8 %), de même elles sont plus nombreuses au niveau « primaire » (35,5 % pour les étrangères, contre 26,9 % pour les Luxembourgeoises). Le clivage au niveau primaire est encore plus fort pour les hommes : 33,7 % contre 19,5 %. La sur-représentation des étrangers aux deux extrémités de l'échelle de l'instruction renvoie à deux types d'immigrations distinctes : l'immigration des ouvriers et celle des cadres³. En toute logique, c'est dans les formations moyennes – maîtrise et diplôme professionnel – que les Luxembourgeois sont sur-représentés.

Tab.17. Niveau d'instruction selon le sexe et la nationalité

	Hommes		Femmes		Total	
	Nationaux	Etrangers	Nationaux	Etrangers	Nationaux	Etrangers
Primaire	19,5 %	33,7 %	26,9 %	35,5 %	23,2 %	34,6 %
Sec. cycle inférieur	16,4 %	14,3 %	23,4 %	16,2 %	19,8 %	15,3 %
Diplôme professionnel	22,5 %	12,4 %	19,3 %	11,3 %	20,9 %	11,9 %
Maîtrise	7,5 %	2,9 %	1,1 %	1,2 %	4,4 %	2,0 %
Bac, bac technique	10,1 %	6,7 %	11,4 %	9,6 %	10,7 %	8,1 %
Diplôme de technicien	2,4 %	2,2 %	0,5 %	0,8 %	1,5 %	1,5 %
Sup. moins de 4 ans	6,6 %	6,9 %	7,0 %	8,6 %	6,8 %	7,7 %
Sup. 4 ans et plus	11,3 %	17,4 %	5,8 %	13,0 %	8,6 %	15,2 %
Autre	3,8 %	3,6 %	4,6 %	3,8 %	4,2 %	3,7 %

Source : Statec RP2001

Note de lecture : 19,5 % des hommes luxembourgeois de 25 à 69 ans possèdent un diplôme primaire. C'est le cas de 33,7 % des hommes étrangers.

³ Voir fiche « Deux statuts emblématiques ».



LE NIVEAU D'INSTRUCTION SELON L'ANNÉE D'ARRIVÉE

LES IMMIGRÉS ONT UN NIVEAU D'INSTRUCTION DE PLUS EN PLUS ÉLEVÉ LA NOUVELLE IMMIGRATION LETTRÉE APORTE L'INDISPENSABLE MATIÈRE GRISE

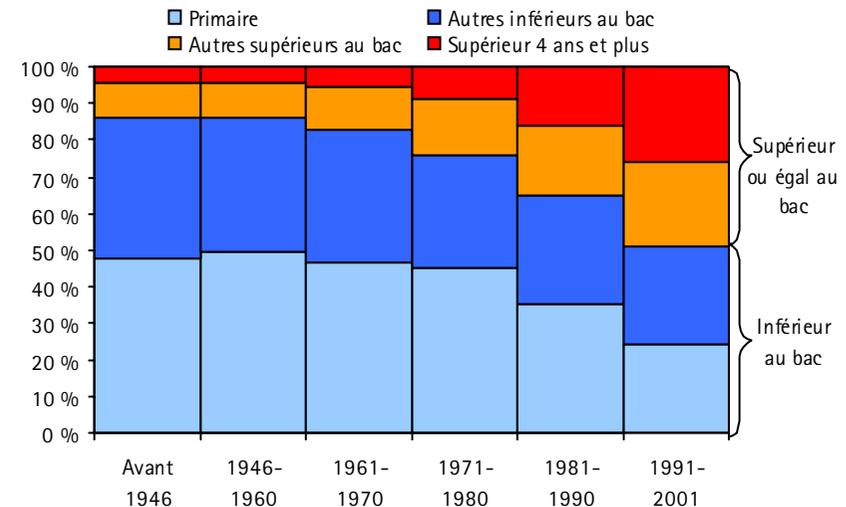
Petit pays dont les ressources humaines ne suffisent pas à répondre à la demande de son économie croissante, le Luxembourg a fait appel à l'immigration depuis le décollage de la sidérurgie à la fin du dix-neuvième siècle. Avec l'essor du secteur tertiaire et en particulier de la place financière, l'immigration d'antan à caractère principalement ouvrier laisse-t-elle la place à une immigration davantage composée de cadres ?

L'analyse du niveau d'instruction des immigrés selon la date de leur arrivée au Luxembourg peut ajouter un éclairage supplémentaire à l'analyse de l'immigration¹. Le lecteur doit cependant savoir que les chiffres du recensement ne concernent que les immigrés qui sont restés au Luxembourg.

Le graphique 134 montre que les étrangers arrivés récemment au Luxembourg ont en général un niveau d'instruction plus élevé que les immigrés de jadis. Alors que jusqu'en 1980 pratiquement la moitié des immigrés ont un niveau d'instruction « primaire », cette proportion tombe à un quart aujourd'hui. D'un autre côté, les diplômés de l'enseignement supérieur de type long sont de plus en plus nombreux. Les autres diplômes de type bac ou plus sont également de mieux en mieux représentés parmi les nouveaux arrivants. L'année

d'arrivée étant fortement liée à l'âge, il faut tenir compte du fait que les plus âgés ont un niveau de diplôme moins élevé².

Gr.134. Niveau d'instruction des immigrés selon l'année d'arrivée (25-69 ans)



Source : Statec RP2001

Note de lecture : 47,8 % des immigrés arrivés avant 1946 ont un niveau d'instruction primaire et 38,7 % un autre diplôme inférieur au bac. 86,5 % de ces personnes ont donc un niveau inférieur au bac.

² Voir fiche « Le niveau d'instruction de la population adulte au fil des générations ».



Tab.18. Niveau d'instruction selon l'année d'arrivée (25-69 ans)

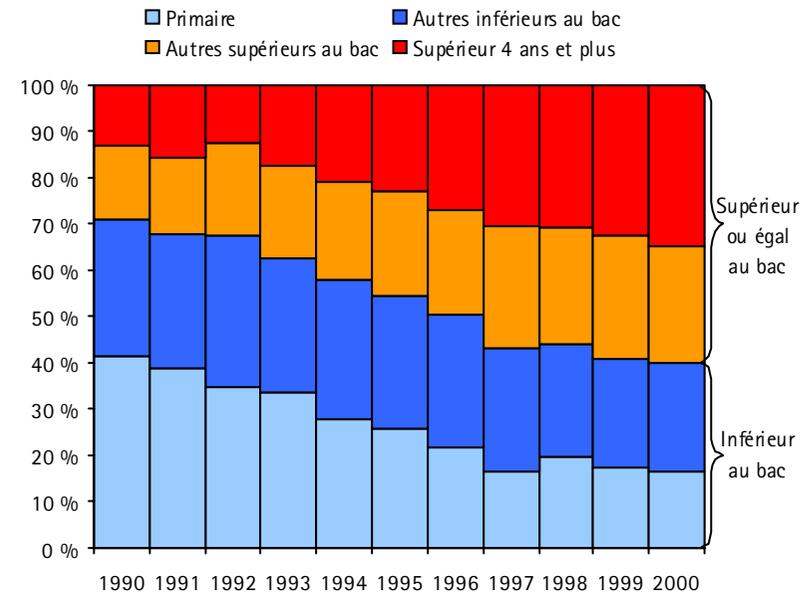
	Primaire	Autres inférieurs au bac	Supérieur ou égal au bac
Avant 1946	47,8 %	38,7 %	13,6 %
1946-1960	49,7 %	36,6 %	13,7 %
1961-1970	46,7 %	36,4 %	17,0 %
1971-1980	45,0 %	30,9 %	24,0 %
1981-1990	35,2 %	29,4 %	35,3 %
1991-2001	24,1 %	27,0 %	48,9 %

Source : Statec RP2001

Note de lecture : 47,8 % des immigrés arrivés avant 1946 avaient un niveau d'instruction primaire, 38,7 % un autre diplôme inférieur au bac et 13,6 % un bac ou un diplôme supérieur.

Le graphique 135 montre la population immigrée pour la dernière décennie. Même s'il ne faut pas oublier que les personnes reparties ne sont pas incluses dans l'analyse, on peut constater que le nombre d'universitaires ne cesse d'augmenter. Ceci montre bien que la demande du marché de l'emploi en personnel hautement qualifié ne peut être satisfaite par l'offre locale. À défaut de connaître le nombre d'étudiants terminant leurs études en 2001, nous pouvons comparer les 2700 immigrés arrivés en 2000 qui déclarent un niveau d'instruction égal ou supérieur au bac aux quelques 1000 élèves qui ont réussi leur bac dans l'enseignement luxembourgeois (privé et public confondus)¹.

Gr.135. Niveau d'instruction selon l'année d'arrivée pour la dernière décennie (25-69 ans)



Source : Statec RP2001

Note de lecture : 70,8 % des immigrés arrivés en 1990 avaient un diplôme inférieur au bac.

³ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES SPORTS, Les chiffres clés de l'Éducation Nationale, 2002, Luxembourg, p. 89.

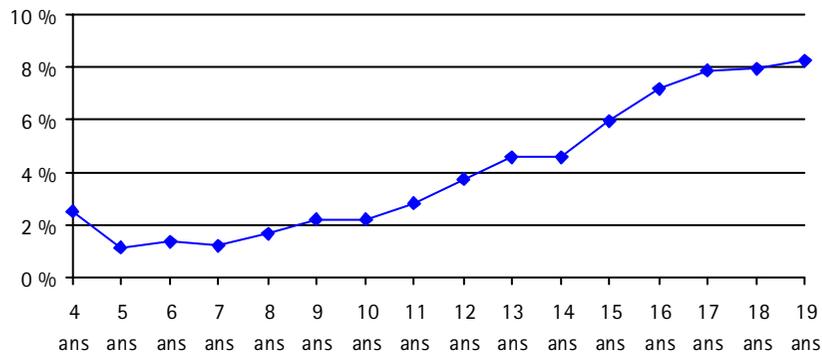


LA SCOLARISATION À L'ÉTRANGER

LA SCOLARISATION À L'ÉTRANGER EST SURTOUT UN PHÉNOMÈNE DU SECONDAIRE LA BELGIQUE, LE PAYS LE PLUS ATTRACTIF

Du fait de la petite taille du Luxembourg, on ne se trouve jamais loin des frontières. Les élèves peuvent donc se rendre facilement à l'école à l'étranger. Parmi les 81 000 élèves du préscolaire à la fin du secondaire, 4,1 % poursuivent leurs études à l'étranger. Cette proportion augmente avec l'âge. Cependant, le taux élevé de non-répondants sur le pays d'étude, de l'ordre de 12 %, nous oblige à ne tirer de conclusions que sur de grandes tendances.

Gr.136. Scolarisation à l'étranger du préscolaire à la fin du secondaire selon l'âge (4-19 ans)



Source : Statec RP2001

Note de lecture : 1,2 % des élèves de 5 ans sont scolarisés à l'étranger.

71,2 % des élèves scolarisés à l'étranger sont dans l'enseignement

secondaire (général, professionnel et technique confondus).

Les garçons sont plus nombreux parmi les élèves scolarisés à l'étranger (58,5 %). Peut-être que les parents souhaitent garder leurs filles dans un milieu protégé et proche. L'écart entre garçons et filles n'est pas aussi important au préscolaire.

La scolarisation à l'étranger se fait majoritairement dans les trois pays frontaliers du Luxembourg : Belgique, France et Allemagne. La Belgique attire à elle seule les trois quarts des élèves non scolarisés au Luxembourg.

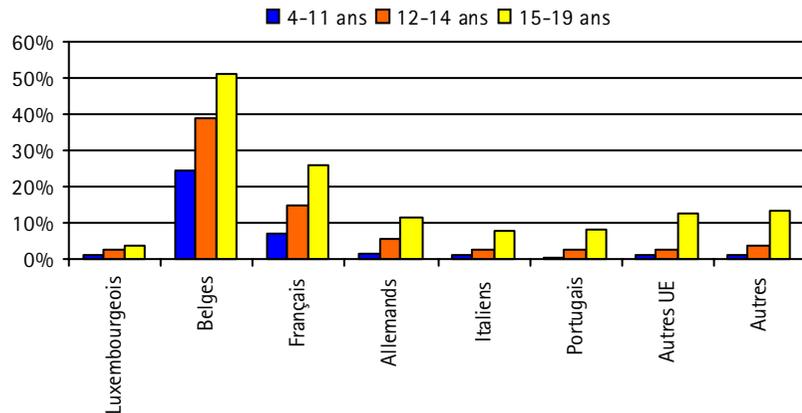
Le graphique 137 montre la proportion d'élèves scolarisés à l'étranger selon l'âge et la nationalité. Les groupes d'âge choisis correspondent à l'âge théorique de l'enseignement préscolaire et primaire (4-11 ans), de l'enseignement secondaire obligatoire (12-14 ans) et de l'enseignement secondaire non obligatoire (15-19 ans). L'obligation scolaire existe jusqu'à 15 ans au Luxembourg.

Quel que soit l'âge, les Belges sont les plus concernés par la scolarisation à l'étranger. En effet, un tiers des élèves belges sont scolarisés hors du Luxembourg du préscolaire à la fin du secondaire, en Belgique dans 98 % des cas.



La proportion des élèves scolarisés à l'étranger est plus importante à partir de 15 ans, quelle que soit la nationalité.

Gr.137. Scolarisation à l'étranger du préscolaire à la fin du secondaire selon l'âge et la nationalité

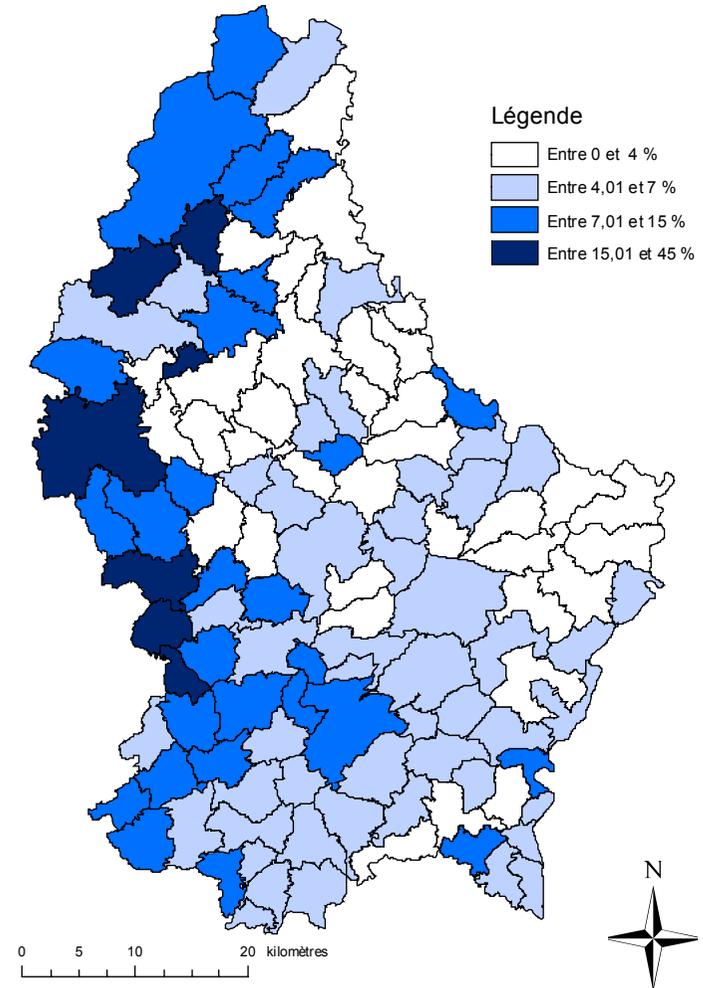


Source : Statec RP2001

Note de lecture : 1 % des élèves luxembourgeois de 4 à 11 ans sont scolarisés à l'étranger. C'est le cas de 24,4 % des élèves belges du même âge.

Presque toutes les communes situées le long de la frontière belge voient plus de 7 % de leurs élèves scolarisés dans le secondaire partir à l'étranger, c'est-à-dire plus que la moyenne nationale. Cela paraît logique puisque trois quarts des élèves scolarisés à l'étranger vont en Belgique. D'autre part, la plupart de ces communes ont une proportion de Belges dépassant 5 % de leur population et on sait que les Belges sont les plus nombreux à être scolarisés en Belgique.

Carte 68 : Proportion d'élèves scolarisés dans le secondaire à l'étranger



Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie

Note de lecture : Entre 15,01 et 45 % des élèves de la commune de Steinfort sont scolarisés à l'étranger.



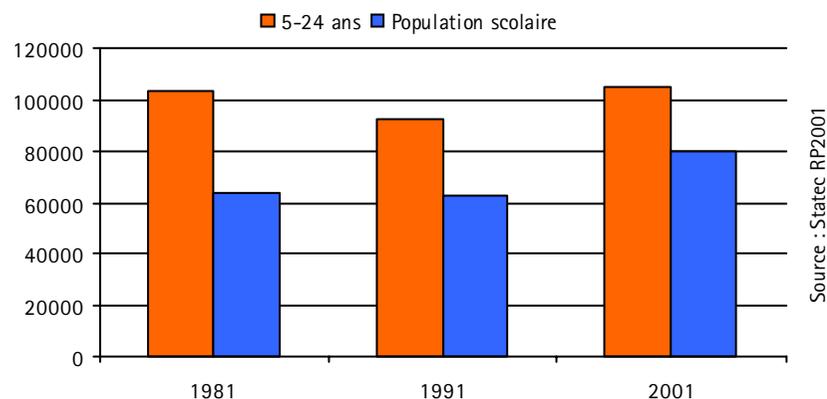
L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE

HAUSSE DU TAUX DE SCOLARISATION

LES LUXEMBOURGEOIS POURSUIVENT LEURS ÉTUDES PLUS LONGTEMPS QUE LES ÉTRANGERS

La population scolaire est en nette progression par rapport au nombre de jeunes en âge d'être scolarisés (5-24 ans). Elle a augmenté de 28 % de 1991 à 2001, tandis que le nombre de 5-24 ans a augmenté de 14 % seulement.

Gr.138. Évolution des 5-24 ans et de la population scolaire

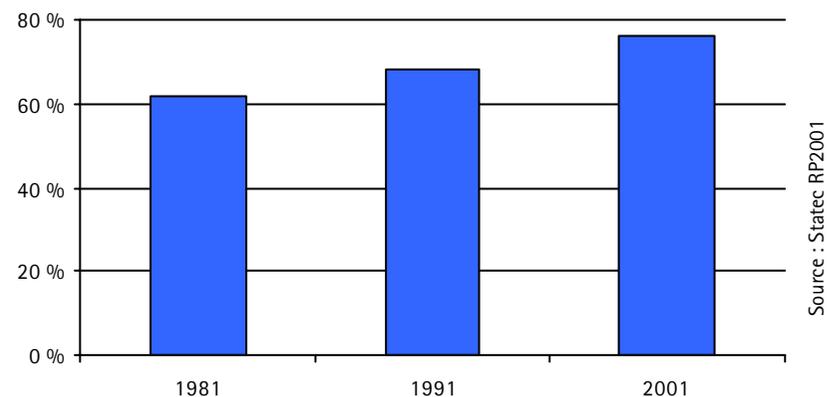


Note de lecture : En 2001, on comptait environ 105 000 jeunes de 5 à 24 ans et 80 000 élèves.

Le taux de scolarisation, c'est-à-dire la part d'élèves et d'étudiants au sein de la population des 5-24 ans, est en hausse constante du fait de l'allongement des études. Les élèves et étudiants d'aujourd'hui quittent l'école plus tard que leurs parents. En effet, le marché de

l'emploi demande de plus en plus de main-d'œuvre qualifiée. En outre, les aspirations scolaires et professionnelles sont de plus en plus élevées : on pense souvent qu'un niveau d'instruction élevé mène à une bonne situation professionnelle et à un salaire important.

Gr.139. Évolution du taux de scolarisation parmi les 5-24 ans

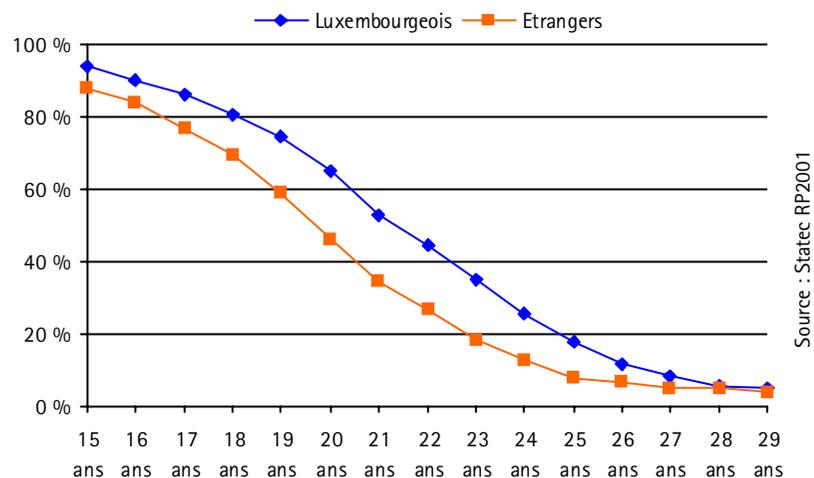


Note de lecture : En 1981, environ 62 % des 5-24 ans sont scolarisés.

De 5 à 14 ans, le taux de scolarisation est théoriquement de 100 % étant donné l'obligation scolaire. Pour les plus de 15 ans, le taux diminue avec l'âge. Les Luxembourgeois quittent généralement l'école plus tard que les étrangers.



Gr.140. Taux de scolarisation selon l'âge et la nationalité (15-29 ans)

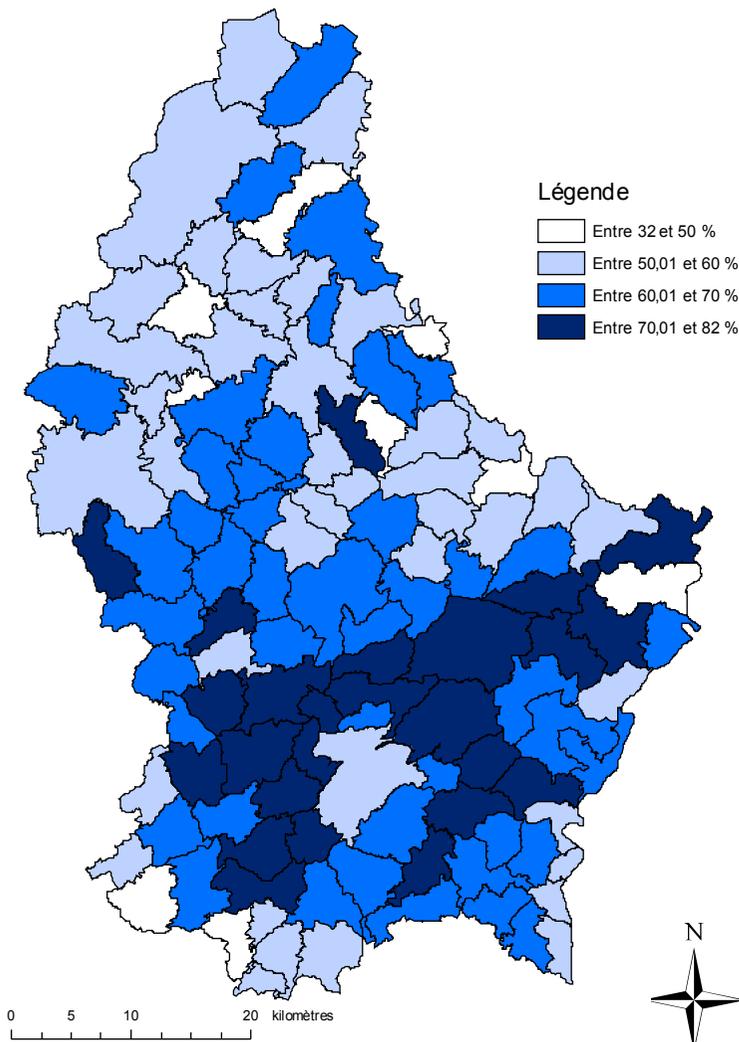


Source : Statec RP2001

Note de lecture : 44,5 % des Luxembourgeois et 26,4 % des étrangers âgés de 22 ans sont scolarisés.

Les jeunes qui poursuivent leurs études au-delà de l'âge obligatoire se trouvent davantage dans les communes qui entourent la capitale. Les habitants de ces communes ont généralement un niveau d'instruction et/ou un statut professionnel élevés.

Carte 69 : Taux de scolarisation parmi les 15-24 ans



Source : Statec RP2001
Fond de carte : Administration du cadastre et de la topographie

Note de lecture : On compte entre 32 et 50 % d'élèves et étudiants au sein des 15-24 ans d'Esch/Alzette.

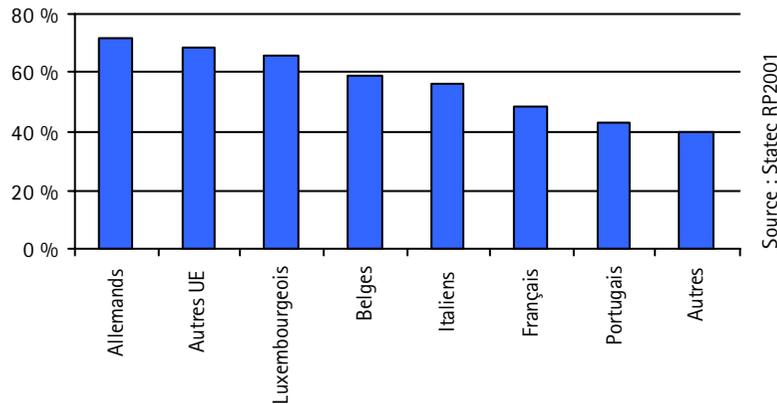


LE TAUX DE SCOLARISATION SELON LA NATIONALITÉ

PLUS DE LA MOITIÉ DES 15-24 ANS SONT ENCORE SCOLARISÉS LES PORTUGAIS SONT LES MOINS SCOLARISÉS

L'école étant obligatoire jusqu'à 15 ans, le taux de scolarisation des enfants n'ayant pas atteint cet âge est théoriquement de 100 %. 58,6 % des habitants du Luxembourg âgés de 15 à 24 ans sont encore scolarisés. Ce pourcentage varie fortement selon la nationalité : de 71,6 % pour les Allemands à 39,5 % pour les ressortissants de pays hors Union Européenne.

Gr.141. Taux de scolarisation des 15-24 ans selon la nationalité

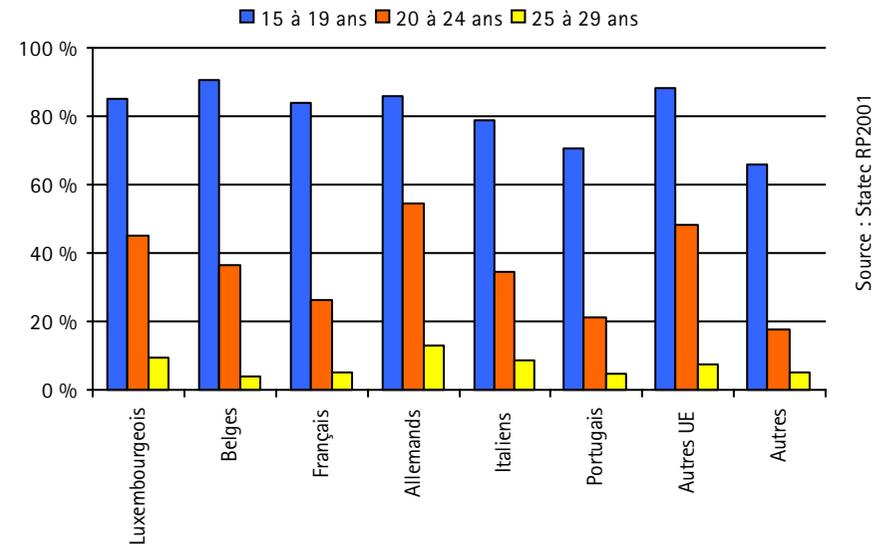


Note de lecture : 64,6 % des Luxembourgeois de 15 à 24 ans sont scolarisés.

C'est chez les ressortissants des pays hors UE que le taux de scolarisation diminue le plus avec l'âge. Les Allemands, suivis des ressortissants des autres pays de l'Union Européenne et des

Luxembourgeois, poursuivent leurs études plus longtemps. À noter qu'entre 15 et 19 ans, les Belges et les ressortissants des autres pays de l'UE sont plus scolarisés que les Allemands. Ceci porte à croire que les Allemands qui sont toujours scolarisés à 20 ans font des études particulièrement longues.

Gr.142. Taux de scolarisation par groupe d'âge selon la nationalité



Note de lecture : 85 % des Luxembourgeois et 70,4 % des Portugais de 15 à 19 ans sont scolarisés.